

valiant

**rapport relatif à
l'exercice
2020**

- 2 Message du président et du CEO
- 5 Interview du président et du CEO

Rapport annuel

- 13 Stratégie et objectifs
- 22 Évolution des affaires
- 25 Appréciation des risques
- 28 Investisseurs

Rapport sur la responsabilité d'entreprise

- 33 Avant-propos
- 36 Modèle d'affaires durable
- 37 Éléments de la responsabilité d'entreprise

Rapport Corporate Governance

- 62 Structure du groupe
- 66 Structure du capital
- 68 Conseil d'administration
- 82 Comité de direction
- 85 Rémunérations, participations et prêts
- 86 Droits de participation des actionnaires
- 88 Prises de contrôle et mesures de défense
- 89 Organe de révision
- 91 Politique d'information

Rapport relatif aux rémunérations

- 95 Avant-propos
- 96 Éléments clés et principes de la politique de rémunération
- 98 Compétences dans la détermination de la rémunération
- 100 Éléments de rémunération
- 103 Calcul de la rémunération variable
- 104 Réalisation des objectifs et objectifs du comité de direction
- 106 Rémunération approuvée par l'assemblée générale
- 107 Rémunération de l'exercice sous revue
- 112 Rapport de l'organe de révision

Rapport financier

- 115 Comptes consolidés
- 119 Annexe des comptes consolidés
- 160 Rapport de l'organe de révision
- 164 Publication des fonds propres et des liquidités
- 165 Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA
- 174 Rapport de l'organe de révision

Succursales

- 178 Nos adresses et succursales

L'exercice 2020

Disponibles pour nos clientes et clients

Même dans une situation exceptionnelle, Valiant a su tenir sa promesse de prestation. Les succursales sont restées ouvertes et Valiant a pu offrir toute la gamme des prestations, par conseiller interposé ou par voie numérique, grâce à son modèle innovant de succursale. Par ailleurs, Valiant a soutenu de nombreuses entreprises et organisations par des mesures supplémentaires en 2020. Citons notamment les crédits relais en cas de difficultés de trésorerie, la suspension des amortissements, l'octroi de crédits COVID-19, ainsi que la dispense de loyer pour les PME locataires de locaux dont Valiant est propriétaire.

16 avril : Valiant renforce les opérations de placement et de prévoyance

Un objectif de la stratégie 2020–2024 de Valiant est de renforcer les affaires de placement et de prévoyance. Les bénéfices résultant des opérations de commission doivent être considérablement augmentés. Valiant a posé les pierres angulaires de la manière dont elle entend y parvenir, notamment grâce à 40 spécialistes en placement et prévoyance supplémentaires.

13 mai : 23^e assemblée générale ordinaire

Les actionnaires ont approuvé à une large majorité toutes les propositions du conseil d'administration. Le dividende a été relevé pour la cinquième fois de suite et sa hausse de 60 centimes le porte à 5 francs par action. Markus Gygax a été élu nouveau président et Ronald Trächsel nouveau membre du conseil d'administration.

16 novembre : Valiant continue son expansion avec l'ouverture d'une succursale à Rapperswil

Valiant est l'une des rares banques suisses à étendre son réseau de succursales. Le 16 novembre 2020, elle a ouvert un nouveau site à Rapperswil. Valiant y allie le conseil personnalisé et les prestations numériques grâce à une zone clientèle innovante.

121,9 mio

En 2020, le résultat du groupe s'améliore de 0,7 %.

16,1 %

Avec un ratio de fonds propres de base de 16,1 %, Valiant affiche une capitalisation solide, qui dépasse nettement les exigences de la FINMA.

5 francs

Nos actionnaires bénéficient cette année encore d'un dividende inchangé de CHF 5.00 par action.

105 pb

En dépit d'un environnement difficile, la marge d'intérêts a une nouvelle fois atteint un niveau élevé.

+4,3 %

Valiant augmente les prêts à la clientèle de 4,3 % à CHF 25,9 milliards.



Chiffres-clés

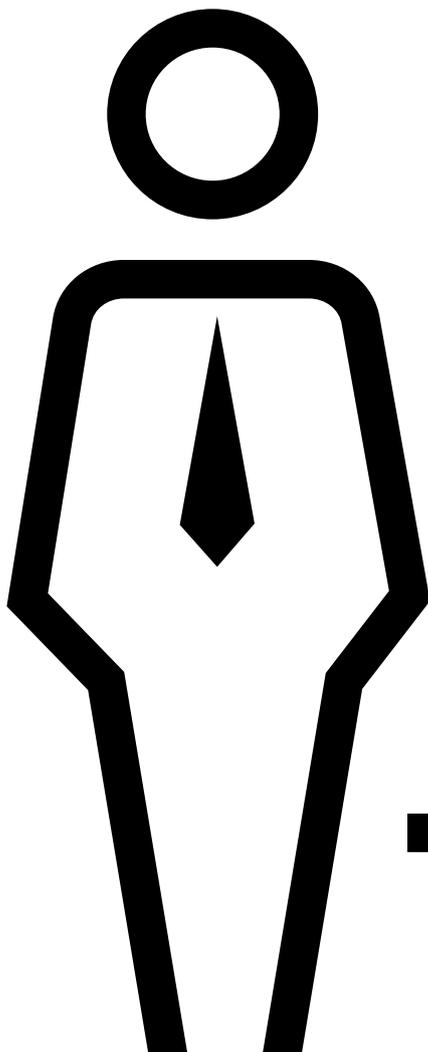
Bilan		2020	2019	2018	2017	2016
Total du bilan	en CHF 1 000	33 184 237	29 905 977	27 382 675	27 563 587	26 094 545
Prêts à la clientèle ¹	en CHF 1 000	25 867 970	24 803 037	24 021 398	23 520 525	22 202 660
Fonds de la clientèle	en CHF 1 000	21 028 487	19 194 858	18 290 909	18 722 952	18 240 801
Fonds propres	en CHF 1 000	2 361 107	2 318 261	2 266 681	2 202 582	2 127 732
Fortune clientèle	en CHF 1 000	30 282 957	28 295 338	26 377 559	27 750 317	26 806 215
Compte de résultat						
Résultat brut des opérations d'intérêts	en CHF 1 000	330 411	314 697	307 305	296 017	290 244
Produits d'exploitation	en CHF 1 000	413 122	405 312	401 778	387 383	389 268
Charges d'exploitation	en CHF 1 000	-241 604	-234 205	-226 019	-226 050	-220 915
Résultat opérationnel	en CHF 1 000	147 030	142 899	151 882	136 225	138 969
Résultat du groupe	en CHF 1 000	121 869	121 059	120 328	119 236	117 514
Ratio coûts/revenus ²	en %	56,5	57,0	55,9	58,3	58,4
Rentabilité						
RorE (Return on required Equity)	en %	10,9	11,2	11,4	11,3	11,5
RoE (Return on Equity)	en %	5,2	5,3	5,4	5,5	5,6
Fonds propres						
Positions pondérées des risques	en CHF 1 000	14 037 317	13 475 177	13 221 662	13 176 503	12 735 188
Fonds propres pris en compte	en CHF 1 000	2 261 455	2 217 836	2 181 738	2 273 055	2 202 973
Quote-part des fonds propres de base tier1 + tier2	en %	16,1	16,5	16,5	17,2	17,3
Ratio de levier	en %	7,0	7,0	7,5	7,2	7,3
Effectifs						
Nombre de collaborateurs		1 061	1 045	1 013	1 000	957
Emplois à temps plein		937	918	890	873	842
Action						
Valeur comptable par action	en CHF	149.51	146.80	143.53	139.47	134.73
Bénéfice net par action	en CHF	7.72	7.67	7.62	7.55	7.44
Dividende	en CHF	5.00 ³	5.00	4.40	4.00	3.80
Pay-out ratio	en %	64,8	65,2	57,7	53,0	51,1
Dernier cours de l'année	en CHF	86.50	98.40	108.00	105.40	101.40
Capitalisation boursière	en millions de CHF	1 366	1 554	1 706	1 665	1 601
Rating Moody's						
Short-term deposits		Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1
Long-time deposits		A1	A1	A1	A1	A1
Baseline Credit Assessment		a3	a3	a3	a3	a3

¹ Depuis 2017, corrections de valeur pour risques de défaillance comprises. Restatement pour 2016

² Avant variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts

³ Proposé

rapport de gestion 2020



Message du président et du CEO

Chères actionnaires,
chers actionnaires,

L'exercice écoulé a été fructueux. Valiant dépasse dans l'ensemble ses objectifs en 2020 et garde le cap dans la mise en œuvre de sa stratégie 2020-2024. Le bénéfice du groupe s'élève à 121,9 millions de francs, soit 0,7 % de plus que l'année précédente. Nous enregistrons des produits d'exploitation de 413,1 millions de francs, en hausse de 1,9 % par rapport à l'exercice précédent. Nous augmentons le résultat opérationnel à 147,0 millions de francs, et dépassons ainsi de 2,9 % le résultat de l'année précédente. Grâce à la grande confiance de notre clientèle, ainsi qu'au travail remarquable de nos collaboratrices et collaborateurs, nous avons pu maîtriser la pandémie de coronavirus de 2020. Nous avançons à vive allure sur notre trajectoire de croissance.

Progrès opérationnels dans le cœur de métier

Le résultat des opérations d'intérêts, que nous avons pu nettement augmenter en 2020, est déterminant quant à l'évolution des activités. Au niveau du produit brut des opérations d'intérêts, nous enregistrons une hausse réjouissante de 5,0 % à 330,4 millions de francs. Nous réduisons les charges d'intérêts, notamment via l'émission de Covered Bonds. Conformément à sa politique de risque prudente, nous avons entrepris des corrections de valeur de 14,3 millions de francs pour couvrir d'éventuels risques de défaut de crédit. Même pendant la pandémie de coronavirus, Valiant dispose d'un portefeuille de crédit robuste et de grande qualité. Le résultat net des opérations d'intérêts s'élève à 316,1 millions de francs, en hausse de 2,3 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Nous avons pu augmenter de 5,9 % le produit des commissions sur les titres et les opérations de placement. Nous progressons également en termes de résultat des opérations de négoce, en enregistrant une hausse de 11,8 %. Nos autres résultats ordinaires enregistrent une réduction de 0,6 %. Ce recul est notamment dû à des produits des participations moins élevés.

Dépassement des objectifs de croissance

Au niveau des prêts à la clientèle, nous enregistrons une croissance de 4,3 % pour atteindre en 2020 un volume de 25,9 milliards de francs. Les crédits COVID-19 ont entraîné une croissance de 1,2 %.

Les fonds de la clientèle ont augmenté de 9,6 % à 21,0 milliards de francs. Cette hausse reflète une fois de plus le haut niveau de confiance accordé à Valiant par ses client-e-s. Le succès de la croissance de Valiant se reflète également dans le rapport entre les coûts et les revenus. Le ratio coûts/revenus avant corrections de valeurs dues aux risques de défaut de crédit recule de 57,0 à 56,5 %, bien que nous investissions dans l'expansion et malgré les 19,9 emplois à plein temps supplémentaires. Notre gestion active des coûts et des processus porte ses fruits. Les charges d'exploitation n'augmentent que de 3,2 % dans le cadre de l'expansion.

Des zones clientèle innovantes

Même pendant la crise du coronavirus, nos prestations de service restent simples et personnelles. Nous menons toujours nos entretiens de conseil en succursale. Par ailleurs, nos client-e-s peuvent également demander conseil par vidéo dans les succursales grâce aux nouvelles zones clientèle, ou depuis leur domicile.

Nous avons équipé la majorité de nos succursales de nouvelles zones clientèle. Celles-ci accueillent par vidéo nos client-e-s et leur proposent un conseil en fonction de leurs besoins. Les client-e-s peuvent régler eux-mêmes les questions mineures dans une pièce séparée. Des conseillers à la clientèle restent cependant sur place et assistent les client-e-s pour toutes leurs questions financières. En 2020, nous avons équipé 17 succursales supplémentaires de zones clientèle modernes. Aujourd'hui, plus de 60 succursales disposent de cette infrastructure moderne.

Nouveau site Internet et nouvelle application mobile

Nous continuerons à développer nos canaux numériques en 2021. Notre site Internet sera remanié, offrant un design convivial et une navigation améliorée. L'application mobile sera renouvelée fin 2021. Par ailleurs, nous allons lancer notre propre application Twint, qui remplacera la solution prépayée actuelle. L'utilisation de nos services doit être aussi simple que possible pour notre clientèle. C'est pourquoi nous améliorons nos canaux numériques en continu.

Investir durablement

Le développement durable est ancré depuis des années dans la philosophie de Valiant dans son rôle de banque aux racines locales. En 2021, nous accomplirons un nouveau pas dans ce sens, afin d'intégrer plus encore la durabilité à notre cœur de métier. Valiant développe sa propre approche de la durabilité, adaptée aux spécificités de ses activités de placement. Outre le lancement de nouveaux produits axés sur la durabilité, nous accordons une grande importance à la formation des conseillères et conseillers à la clientèle. Les client-e-s bénéficieront d'un conseil encore plus complet en matière de développement durable.

Ouverture de nouvelles succursales

Valiant souhaite exploiter les économies d'échelle et étendre ses activités du lac Léman au lac de Constance. En novembre 2020, nous avons ouvert la succursale à Rapperswil. Si nous avons ralenti notre croissance géographique en raison de la pandémie de coronavirus l'année dernière, nous accélérons désormais l'expansion. Le 31 mai 2021, nous ouvrirons la succursale de Zurich Oerlikon, suivie le 21 juin de celle de Liestal. Nous avons également déjà trouvé des sites pour les nouvelles succursales de Bülach, Frauenfeld, Wohlen AG et Wädenswil, dont l'inauguration n'est cependant prévue que pour fin 2021 ou début 2022. Dans le cadre de notre stratégie d'expansion, pas moins de 14 succursales supplémentaires ouvriront d'ici 2024, créant 170 équivalents plein temps, dont 140 dans le conseil à la clientèle.

Évolution stable attendue

Nous misons sur une évolution stable des affaires pour l'exercice en cours. Valiant bénéficie de fonds propres et de liquidités solides, et d'un modèle d'affaires stable. Pour 2021, nous prévoyons un bénéfice consolidé similaire à celui de l'exercice précédent.

Proposition de dividende inchangé

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale un dividende inchangé de 5 francs par action. Compte tenu des incertitudes en matière de planification dans le cadre de la pandémie de coronavirus, et en vertu de l'Ordonnance 3 COVID-19, le conseil d'administration a décidé de procéder à l'assemblée générale du 19 mai 2021 sans la présence physique des actionnaires.

**Changement au sein du conseil
d'administration**

L'ère Jürg Bucher, qui a dirigé Valiant près de sept ans et demi en qualité de président, s'est achevée lors de l'assemblée générale du 13 mai 2020. Il a permis à Valiant de devenir une banque stable pour les client-e-s privé(e)s et les PME suisses. Nous devons beaucoup à Jürg Bucher. Valiant, telle que positionnée aujourd'hui, résulte largement de son travail.

Franziska von Weissenfluh, membre du conseil d'administration depuis 2011, renonce à se présenter à nouveau à l'élection lors de l'assemblée générale prochaine. Le conseil d'administration la remercie d'ores et déjà pour ses précieux services en faveur de Valiant pendant toutes ces années. Roger Harlacher, qui bénéficie d'une solide expérience de la direction d'entreprise, est proposé comme nouveau membre. Cet économiste d'entreprise de 55 ans travaille depuis 25 ans pour Zweifel Pomy-Chips, dont il a été le CEO de 2015 à juin 2020, avant d'en devenir membre du conseil d'administration. Il est par ailleurs engagé dans différents comités du secteur de la communication et de la publicité, et préside par exemple l'Association Suisse des Annonceurs.

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs, chères et chers actionnaires, de la confiance que vous accordez à Valiant.



A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.

Markus Gygax
Président du
conseil d'administration



A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a prominent horizontal stroke and a sharp upward curve at the end.

Ewald Burgener
CEO

« Nous avons prouvé notre résilience face à la crise et poursuivons notre expansion »

Valiant a réalisé d'excellentes performances au cours du difficile exercice 2020, et a considérablement augmenté le résultat des opérations d'intérêts et des opérations de négoce. Valiant maintient la stratégie d'expansion de son réseau de succursales de 14 nouveaux sites. La prestataire financière s'estime bien positionnée pour exploiter le potentiel du marché dans le cadre de sa stratégie 2020–2024.

Expansion et pandémie – comment ces facteurs ont-ils influencé l'exercice 2020 ?

EWALD BURGNER : La pandémie de coronavirus a changé beaucoup de choses. Le confinement et les restrictions dans la vie de tous les jours sont arrivés sans prévenir. Dans ce contexte, nous avons temporairement quelque peu réduit le rythme de notre expansion.

Avez-vous remis la stratégie en question ?

MARKUS GYGAX : Non. Nous n'avons jamais douté du bien-fondé de notre stratégie et avons toujours souhaité poursuivre sur la même voie, ce qui inclut également l'expansion et l'ouverture de nouvelles succursales. Nous accélérons désormais l'expansion.

Quels enseignements tirez-vous du COVID-19 sur la gestion des risques de Valiant ?

MG : Même pendant la pandémie de coronavirus, notre politique de risque prudente a fait ses preuves. Nous avons prouvé notre résilience face à la crise et pouvons maintenir notre cap avec confiance. Valiant dispose d'un portefeuille de crédits de grande qualité ainsi que de fonds propres et de liquidités solides. La pandémie de coronavirus n'y a rien changé.

EB : Nous avons depuis longtemps adopté une approche prudente du risque de défaut de crédit, notre politique prudente en matière d'octroi de crédits a fait ses preuves et notre propension au risque reste modérée. Cela se reflète également dans notre faible exposition aux secteurs à risques, tels que la restauration, le tourisme ou le secteur de l'événementiel. Par ailleurs, notre portefeuille de crédits est couvert par des hypothèques à concurrence de 94 %, d'où l'importance que nous accordons à la stabilité du marché immobilier.

À combien s'élèvent les corrections de valeur prévues en 2020 en matière de défauts de crédit ?

EB : Elles se montent à 14,3 millions de francs, soit 8,6 millions de francs de plus que l'année précédente.

Quels sont les facteurs ayant le plus influencé les produits d'exploitation en 2020 ?

EB: Nous avons bien travaillé au niveau opérationnel. Les opérations d'intérêts ont notamment dégagé d'excellents résultats. Même dans un environnement difficile, nous avons pu accroître le résultat brut des opérations d'intérêts de 5,0 %. Nous sommes parvenus à réduire les charges d'intérêts, notamment via l'émission de Covered Bonds.

Et qu'en est-il de l'activité des titres et du négoce de valeurs ?

EB: Nous avons également pu progresser dans ces secteurs. Le renforcement du personnel spécialisé dans ce domaine s'est déjà avéré payant. Nous enregistrons par ailleurs une nette augmentation du rendement des opérations de négoce, avec une hausse de 11,8 %.

Dans quelle mesure les fonds de la clientèle et les prêts ont-ils progressé ?

EB: Les fonds de la clientèle ont progressé de 9,6 %. Cette évolution est particulièrement réjouissante et montre que notre clientèle continue de nous faire confiance. Dans le secteur des prêts, nous avons enregistré à une croissance de 4,3 %.

Probablement aussi grâce aux crédits COVID-19 ?

EB: Ces crédits ont entraîné une croissance de 1,2 %. Nous avons donc plus que dépassé notre objectif de croissance de 3 % par an, même sans les crédits COVID-19.

Les émissions des Covered Bonds mentionnés ont atteint en 2020 plus de 2 milliards de francs. En quoi sont-ils si importants pour Valiant ?

EB: Outre les fonds de la clientèle et les emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage, les Covered Bonds, c'est-à-dire les emprunts garantis par des cédules hypothécaires, représentent le troisième pilier du refinancement de nos emprunts. Les Covered Bonds, qui nous permettent de lever des fonds sur le marché des capitaux avec des rendements négatifs et de nous refinancer à des conditions triple A, font considérablement baisser les coûts de nos prêts.

Cela a notamment contribué à notre excellent résultat des opérations d'intérêts.

Qu'en est-il du renforcement des affaires de placement et de prévoyance annoncé en avril 2020 ? Quels progrès avez-vous faits dans ce domaine ?

EB: Nous avons bien progressé. Nous sommes parvenus à étendre et à renforcer le conseil en patrimoine par l'embauche d'excellents spécialistes. Le classement annuel du Private Banking établi par le magazine économique « Bilanz » témoigne de notre évolution réjouissante dans ce cadre. Valiant a été une nouvelle fois distinguée comme « Leader de longue date en matière de qualité » en 2020.

Qu'offre Valiant aux petits investisseurs privés, souhaitant placer leur argent sans grands risques, mais avec un rendement positif ?

EB: En tant que banque de détail, nous tenons à proposer des offres attrayantes à nos client-e-s disposant d'un patrimoine modeste. Il est par exemple possible d'investir dans le Fondsinvest Valiant à partir d'un montant de 100 francs. Les clients peuvent constituer un patrimoine à long terme, sans pour autant bloquer leurs fonds. Les clients décident eux-mêmes du volume et de la fréquence de leurs versements.

Les clients déplorent souvent que leurs établissements financiers ne soient plus que des vendeurs de produits. Comment réagit Valiant face à cette critique ?

MG: Nous avons systématiquement adopté le point de vue de nos client-e-s. Ils ne souhaitent pas acheter un produit, mais obtenir des solutions simples dans leur vie financière. Nous n'imposons pas d'objectifs spécifiques sur certains produits aux conseillères et conseillers à la clientèle de Valiant, ce qui leur permet de proposer des solutions réellement adaptées aux besoins des clients.

Comment l'expansion a-t-elle évolué suite à l'ouverture de nouvelles succursales en 2020 ?

EB: L'expansion évolue remarquablement. Depuis 2017, 43 % de la croissance des prêts est imputable aux nouvelles succursales. En novembre 2020, nous avons ouvert la succursale à Rapperswil.

À quels autres établissements Valiant prend-elle des clients sur les nouveaux sites ?

MG: Lorsque nous choisissons un nouvel emplacement, nous ne visons pas en premier lieu la concurrence. Nous misons sur nos atouts. Nous recherchons des emplacements nous permettant d'exploiter au mieux les avantages de notre modèle d'affaires. C'est notamment le cas dans les pôles de croissance régionaux et les agglomérations. Notre concept de succursales en sort en effet gagnant, conciliant le conseil personnalisé aux prestations numériques. Et, fidèle à notre image – en toute simplicité. En comparaison à d'autres, nos processus décisionnels sont courts. Nous pouvons par exemple prendre des décisions financières très rapidement. La question de savoir quels établissements financiers nos client-e-s délaissent pour nous rejoindre n'est pas primordiale à nos yeux.

Pour quelles raisons les clients des nouveaux sites passent-ils chez Valiant ?

EB: Les relations personnelles restent décisives. Valiant est une banque ancrée localement, employant du personnel très compétent. Ils habitent tous dans les environs de la succursale.

La proximité physique reste-t-elle si importante face à l'avancée de la numérisation ?

EB: C'est la combinaison des deux qui compte. Valiant dispose d'une grande compétence numérique et est présente sur tous les canaux importants. Nos client-e-s apprécient le côté simple et sympathique de leur relation avec la banque, ainsi que le niveau de qualité maximal du conseil personnalisé dont ils bénéficient pour toutes les questions financières.

De nouveaux concurrents arrivent sur le marché. Où voyez-vous Valiant dans dix ans ?

MG: Valiant sera toujours une prestataire financière couronnée de succès dans dix ans. Nous bénéficions d'un bon modèle d'affaires et d'une marque forte. Par conséquent, nous n'avons rien à craindre de la concurrence.

Selon vous, comment va évoluer l'environnement concurrentiel ?

MG: Le marché financier suisse est d'ores et déjà en proie à une forte concurrence, qui se renforcera encore avec les nouveaux concurrents tels que les Fintechs. Par ailleurs, l'établissement public PostFinance envisage de proposer désormais des opérations de crédit – un métier de base des banques.

Souhaitez-vous éloigner PostFinance du marché ?

MG: Là n'est pas la question. Nous préconisons l'ouverture des marchés et la concurrence équitable. Mais il convient de s'assurer que les concurrents sont bien sûr un pied d'égalité. Sinon, cette approche pourrait se faire au détriment de la place financière suisse. Concrètement, cela signifie que la Confédération devrait céder sa participation à PostFinance et la privatiser.

En quoi la crise du coronavirus a-t-elle modifié le comportement des clients ?

MG: La pandémie de coronavirus a renforcé certaines tendances du comportement des clients déjà présentes avant la crise, et a accéléré diverses évolutions. Paiement sans contact, entretien de conseil par vidéo ou événement en diffusion directe ont rapidement gagné en importance. Pour une banque, disposer d'une technologie adéquate est décisif.

Selon le « Baromètre bancaire » 2020 de l'Association suisse des banquiers, 47,6 % de la fortune gérée par des banques suisses provient de l'étranger. Quel est le pourcentage chez Valiant ?

MG: Valiant est avant tout un prestataire financier à la disposition de client-e-s suisses. Nous sommes ancrés localement et liés à la Suisse. Nos racines remontent à 1824, année de fondation de la Caisse d'épargne de Morat. Sur les 30 milliards de francs d'avoirs clientèle, 98 % appartiennent à des clients domiciliés en Suisse.

Les banques cantonales et régionales jouissent elles aussi de la confiance d'investisseurs étrangers. Pourquoi renoncez-vous à une acquisition active de ce type de clients ?

MG: Nous avons inscrit la simplicité dans notre programme. Valiant se distingue par des structures rationnelles, une bureaucratie réduite et une hiérarchie plate. Nous veillons à maintenir nos frais d'administration aussi bas que possible, afin de réserver toute notre énergie pour nos clients et nos investisseurs. Par ailleurs, nous nous concentrons sur le marché suisse, d'ailleurs très intéressant. Dans le domaine de la gestion de la trésorerie cependant, nous travaillons activement avec les investisseurs institutionnels étrangers.

En 2020, Valiant a été l'une des premières banques à avoir introduit le multi-banking pour les PME. Cette solution permet l'échange standardisé et sécurisé de données selon le modèle de l'open banking de l'Association suisse des banquiers. Quel est l'avantage du multi-banking pour Valiant et pour sa clientèle ?

EB: Avec le multi-banking, les entreprises peuvent relier leurs comptes dans des banques tierces et procéder à des transactions dans l'e-banking. Elles ont à tout moment une vue d'ensemble de leurs liquidités. Cela facilite la vie financière de nos clients PME. Valiant conserve l'interface avec la clientèle et reste ainsi toujours le premier interlocuteur en cas de questions financières.

Comment les clients PME ont-ils réagi à cette offre ?

EB: De nombreux clients PME se sont réjouis de cette innovation et sont enchantés du multi-banking.

Le cours de l'action Valiant a baissé. Qu'entreprend le conseil d'administration pour rehausser l'attractivité de l'action ?

MG: Notre modèle d'affaires est orienté vers des résultats à long terme. Nous investissons aujourd'hui dans l'expansion et les solutions numériques, afin d'être prêts à affronter l'avenir. Par ailleurs, nous maîtrisons nos frais. Notre courbe de croissance ainsi que le ratio coûts/revenus en amélioration en 2020 prouvent que nous sommes sur la bonne voie. Valiant offre un dividende attrayant, promettant un rendement relativement élevé eu égard au cours actuel. Bien entendu, au conseil d'administration, nous vérifions en permanence si notre stratégie est toujours aussi prometteuse et nous gardons le cours des actions à l'œil. Une réaction excessive n'aboutirait cependant pas au but escompté.

Dans quelle mesure l'évolution du résultat de l'exercice 2021 dépend-elle de celle de la pandémie ? Le virus joue-t-il seulement un rôle pour une banque aussi bien équipée sur le plan numérique que Valiant ?

EB: Si les banques ne sont pas directement touchées, elles ressentent néanmoins les retombées économiques de la pandémie. L'importance de la combinaison des canaux personnels et numériques est d'autant plus flagrante en cette période de pandémie de coronavirus. À cet égard, nous étions très bien préparés. Grâce à notre concept de succursales innovant, nous pouvons offrir nos services en personne et au format numérique, sans restriction, pendant la pandémie de coronavirus.



Qu'est-ce que cela signifie pour l'évolution pendant l'exercice en cours ?

EB: Nous misons sur une évolution stable des affaires pour l'exercice en cours. Valiant bénéficie de fonds propres et de liquidités robustes, et d'un modèle d'affaires stable. Pour 2021, nous prévoyons un bénéfice consolidé similaire à celui de l'exercice précédent.

MG: Selon nous, notre environnement de marché est très prometteur. Compte tenu de la croissance démographique, et d'une immigration nette estimée cette année à 50 000 personnes, le besoin en services financiers augmente. Le marché de l'immobilier continue d'évoluer de manière réjouissante. La demande de solutions financières sur mesure de la part des PME est elle aussi en hausse. Par ailleurs, le besoin en services financiers numériques augmente, alors que les applications mobiles gagnent rapidement en importance. Tous ces développements nous donnent confiance en l'avenir. Notre stratégie 2020–2024 nous permettra d'exploiter le potentiel de marché.

↑ Markus Gygax, président du conseil d'administration

Markus Gygax a été CEO de Valiant de novembre 2013 à mai 2019. En mai 2019, il a été élu membre du conseil d'administration. Depuis le 13 mai 2020, il est président du conseil d'administration. En privé, son cœur bat pour sa famille et pour le sport dans la nature.

← Ewald Burgener, CEO

Ewald Burgener est CEO de Valiant depuis le 17 mai 2019. Il a été auparavant responsable des finances pendant six ans. Avant d'entrer chez Valiant, ce Valaisan travaillait chez Entris Holding SA. Ewald Burgener consacre son temps libre à sa famille, joue au squash et apprécie la montagne.

Cette page a volontairement été laissée vierge.

rapport annuel 2020

N



Stratégie et objectifs

- 13** Notre vision
- 13** Notre charte
- 14** Stratégie 2016–2020
- 15** Stratégie 2020–2024
- 16** Nos orientations stratégiques à l'horizon 2024
- 18** Nos objectifs financiers à l'horizon 2024
- 19** Nos segments de clientèle
- 20** Notre gamme de services
- 21** Notre zone d'activité

Évolution des affaires

- 22** Évolution des affaires
- 22** Évolution financière

Appréciation des risques

- 25** Risques
- 25** Gestion des risques

Investisseurs

- 28** Investissement dans Valiant
- 29** Actionnariat
- 29** Action Valiant
- 29** Politique en matière de dividende
- 30** Notations de crédit et prêts

Stratégie et objectifs

Valiant est un prestataire financier indépendant exclusivement implanté en Suisse, qui propose à sa clientèle privée et aux PME une offre complète, simple et compréhensible pour toutes les questions financières. Comptant plus de 90 succursales réparties dans treize cantons, Valiant est ancrée au niveau local, alors que ses prestations numériques innovantes lui assurent une présence dans toute la Suisse. Valiant affiche un total de bilan de 33,2 milliards de francs, et emploie plus de 1 000 collaborateurs, dont près de 80 personnes en formation.

Notre vision

« La vie financière des particuliers et des PME de Suisse n'aura jamais été aussi simple qu'avec Valiant. »

Notre charte

Partenariat et respect

Valiant pratique une culture ouverte fondée sur des valeurs, sur le plan interne comme externe. Valiant entretient une relation basée sur le respect et la coopération avec ses clientes et clients, ses partenaires et ses collaborateurs.

Faciliter la vie financière

Valiant répond aux besoins financiers des particuliers et des PME. Elle facilite la vie financière de ses clientes et clients grâce à un conseil complet et à des solutions dans le domaine des paiements, de l'épargne, des placements, du financement et de la prévoyance, ainsi que grâce à d'autres prestations dans le secteur financier.

Les questions financières sont compliquées et désagréables pour de nombreux particuliers et PME. Valiant résout les problèmes financiers plus simplement et plus clairement que toute sa concurrence. Valiant garantit ainsi à ses clientes et clients une gestion confortable et sereine des finances.

Modèle d'affaires simple

Valiant s'assure la confiance des actionnaires par une solide base de capital, un modèle d'affaires simple et compréhensible ainsi qu'une politique commerciale axée sur la stabilité et le long terme.

Profil de risque équilibré

Valiant accroît sa rentabilité par un équilibre optimal entre risques, revenus et croissance.

Promotion des collaborateurs

Des collaborateurs engagés représentent le fondement de la réussite de notre entreprise. Valiant attache une grande importance à l'encouragement et au développement des compétences de ses collaborateurs.

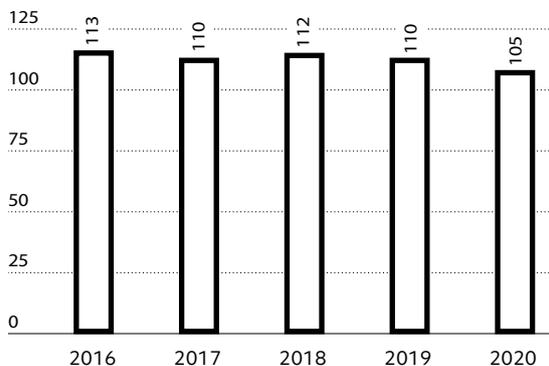
Partenaires solides

Valiant collabore avec des partenaires solides afin de pouvoir mobiliser entièrement ses ressources en faveur de ses clientes et clients.

Stratégie 2016–2020

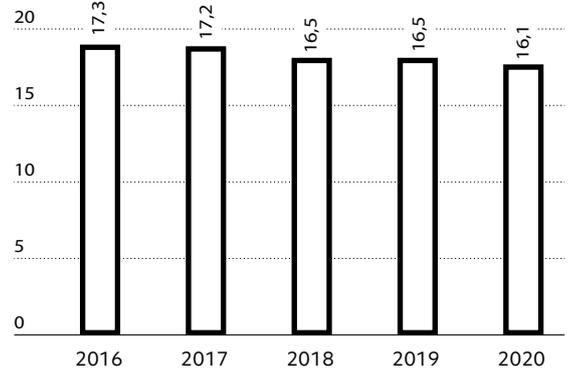
Valiant a atteint de nombreux objectifs lors de la période stratégique 2016–2020 : Elle a simplifié son modèle d'affaires et mis l'accent sur l'activité de base pour la clientèle de détail et les PME. De plus, de nouvelles succursales ont ouvert leurs portes dans de nouvelles zones de marché, et de nombreuses succursales existantes ont été modernisées et adaptées aux nouveaux besoins des clients. Valiant est devenue une banque moderne. À la place des guichets classiques, les prestations numériques et l'accueil vidéo sont combinés avec des conseils personnalisés dans de nouvelles succursales conviviales. Les clientes et clients peuvent résoudre les questions mineures de manière autonome. Les conseillers à la clientèle restent toutefois présents sur place pour des conseils personnalisés supplémentaires. Avec ce modèle innovant, notre réseau de succursales est rentable et adapté aux besoins pour l'avenir. En outre, Valiant a considérablement amélioré les principaux indicateurs et a pu proposer à ses actionnaires une augmentation annuelle du dividende.

Marge d'intérêts à un niveau élevé



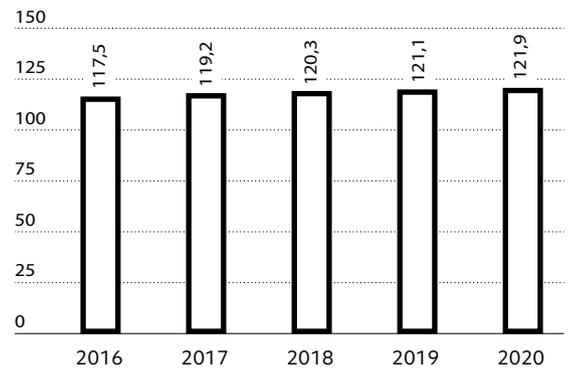
■ Marge d'intérêts en points de base

Solide base de capital à long terme



■ Ratio de fonds propres total en %

Résultat du groupe en constante amélioration



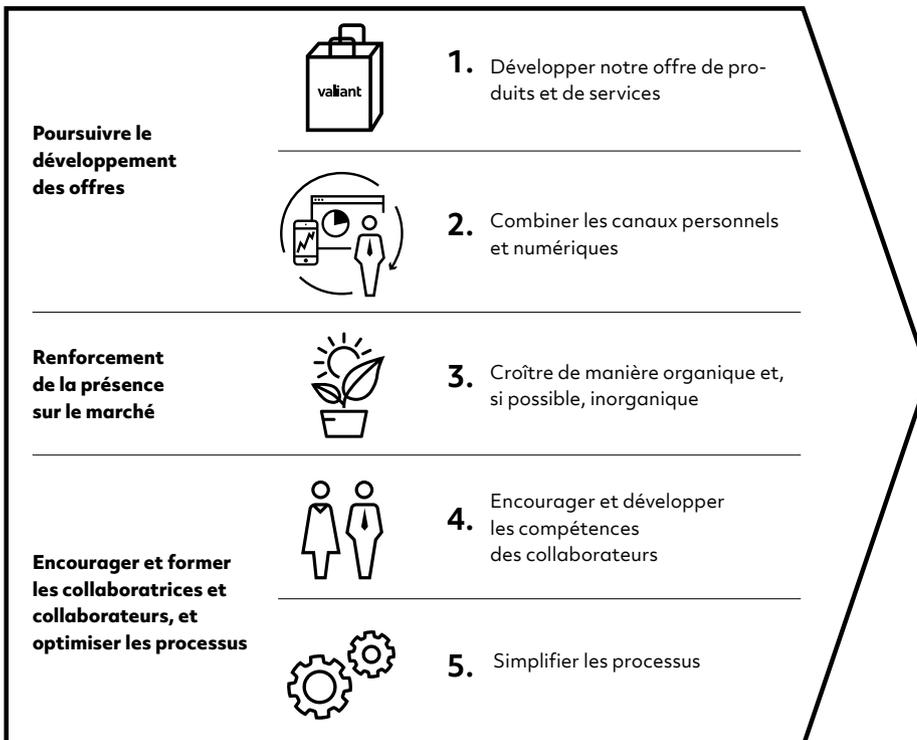
■ Résultat en mio. de CHF

Stratégie 2020–2024

Le conseil d'administration et le comité de direction se sont inspirés de cette vision pour élaborer la stratégie 2020–2024. Les collaborateurs ont également participé activement et apporté leurs idées. C'est ainsi qu'est née une action commune, largement soutenue sur le plan interne, qui devrait conduire Valiant vers un avenir prospère. Avec sa stratégie 2020–2024, Valiant poursuit sur la voie du succès et souhaite développer sa position dans le secteur financier suisse. La stratégie s'inscrit sous le signe de la simplicité et d'une expansion accélérée, que ce soit avec l'ouverture de nouvelles succursales, des conseillers à la clientèle supplémentaires ou des prestations élargies. Valiant prévoit entre autres d'ouvrir sept nouvelles succursales dans le canton de Zurich et d'investir davantage dans la numérisation.

Notre stratégie 2020–2024 s'articule autour de cinq orientations stratégiques : Nous continuons à développer nos offres, combinons les canaux personnels et numériques, voulons croître de manière organique et, si possible, inorganique, encourageons et formons nos collaborateurs et simplifions les processus. Nous avons réalisé des progrès et enregistré des succès dans les cinq orientations stratégiques en 2020.

Cinq orientations stratégiques



Objectifs financiers à l'horizon 2024

Croissance (annuelle)

- Croissance des opérations de crédit > 3 %
- Augmentation du produit des commissions = croissance (annuelle) de 3 %

Risques

- Ratio de fonds propres : 15–17 %
- Maintien de la politique de risque prudente

Revenus

- Ambition ROE de > 6 % (à long terme)
- Dividende stable \geq CHF 5.00 (taux de distribution 50–70 %)

CHF **50** Mio.
Total des investissements
durant la période 2020–2024

Nos orientations stratégiques à l'horizon 2024

1. Développer notre offre de produits et de services

Valiant se voit à l'avenir comme un prestataire financier qui offre bien plus qu'une banque ordinaire. Ses compétences clés en matière de financement, de placements, de prévoyance et d'épargne devront pour ce faire être développées en fonction des besoins. Valiant souhaite proposer à ses clientes et clients des conseils compétents et complets, avec des offres proposant la « meilleure solution ». Afin de générer des rendements supplémentaires, elle souhaite lancer des offres comparatives et développer des prestations pour ses clientes et clients tout au long de la chaîne de création de valeur.



Objectifs à l'horizon 2024

- Poursuivre le développement des offres et les élargir
- Proposer le processus de financement comme produit à d'autres entreprises (B2B)

Situation au 31 décembre 2020

- Renforcement des affaires de placement et de prévoyance
- Participation majoritaire dans la plateforme immobilière AgentSelly SA
- Introduction du comparatif hypothécaire
- Introduction des critères ESG

2. Combiner les canaux personnels et numériques

Canal physique ou numérique : les clients ont le choix. Une meilleure combinaison des conseils personnalisés et des éléments numériques devrait permettre de créer une expérience client complète et remarquable, et de simplifier encore davantage la vie financière des clients. Le suivi personnalisé et les conseils continuent à occuper une place importante, tant en ce qui concerne le canal physique que le canal numérique. Valiant renforce sa position innovante sur le marché financier suisse et continue à investir dans la numérisation.



Objectifs à l'horizon 2024

- Combiner le canal physique et au canal numérique
- Faire du site Internet un portail orienté vers la clientèle
- Introduire la nouvelle application mobile

Situation au 31 décembre 2020

- Pandémie de coronavirus : les succursales sont restées ouvertes
- Conseils vidéo proposés sur l'ensemble du territoire
- Plus de 60 succursales dotées d'une nouvelle zone clientèle

3. Croître de manière organique et, si possible, inorganique

L'expansion entamée par Valiant en 2016 a connu une nouvelle accélération, après un ralentissement temporaire dû au coronavirus. Dans les années à venir, nous allons progressivement établir et développer notre présence dans le canton de Zurich, en Suisse romande, en Suisse du Nord-Ouest et en Suisse orientale. Pour ce faire, de nouveaux conseillers à la clientèle et spécialistes de la prévoyance seront recrutés. Ainsi, Valiant renforce également les sites existants avec des conseillers à la clientèle et des spécialistes supplémentaires pour les activités de prévoyance et de placement. Nous voulons d'autre part que des spécialistes de tous les domaines soient physiquement présents dans toute la zone de marché afin, par exemple, de pouvoir mieux servir la clientèle privée fortunée. Le segment des PME, qui a connu une croissance réjouissante ces dernières années, continue de se développer. Cette force de vente supplé-

mentaire nous aidera d'une part à poursuivre la croissance dans les activités de base liées au financement. Mais nous souhaitons aussi augmenter de manière significative les revenus non liés aux opérations d'intérêts. Outre les nouvelles succursales prévues dans les pôles de croissance et dans les meilleurs emplacements, Valiant reste ouverte aux opportunités d'acquisition d'autres banques. Nous avons le potentiel nécessaire pour mieux exploiter nos ressources et nos infrastructures et réaliser des économies d'échelle, La condition des reprises est toutefois que la culture et le modèle d'affaires soient compatibles.



Objectif à l'horizon 2024

- Ouvrir 14 nouvelles succursales
- Créer 170 équivalents plein temps

Situation au 31 décembre 2020

- Une nouvelle succursale ouverte
- 20 équivalents plein temps créés

4. Encourager et développer les compétences des collaborateurs

L'individu est un facteur de succès central dans le contact personnel avec les clientes et clients, tel que le cultive Valiant dans le cadre du conseil à la clientèle. Valiant recherche pour l'expansion prévue des conseillers à la clientèle ancrés localement, et particulièrement engagés, autant d'atouts qui feront d'eux les meilleurs ambassadeurs dans les agglomérations ou les communes dans lesquelles Valiant vient de s'implanter. Outre l'acquisition de nouveaux collaborateurs, il est important de continuer à encourager et à développer les compétences de nos collaborateurs existants. La formation et le perfectionnement de nos collaborateurs visent à leur permettre de conseiller les clientes et les clients de manière globale, complète et sur tous les besoins financiers.



Objectifs à l'horizon 2024

- Encourager et développer les capacités des collaboratrices et collaborateurs
- Embaucher les effectifs nécessaires
- Augmenter l'attractivité en tant qu'employeur

Situation au 31 décembre 2020

- Agilité démontrée pendant la pandémie de coronavirus
- Protection des collaborateurs garantie
- Recrutement et formation de nouveaux collaborateurs en contrat de professionnalisation
- Programme de mentoring lancé pour les femmes

5. Simplifier les processus

Valiant se concentre sur l'efficacité et l'efficacité en facilitant systématiquement ses processus. comme ce fut le cas pour le processus de crédit très complexe. C'est pourquoi nous examinons attentivement si nous pouvons numériser les processus d'ouverture de relation clientèle ainsi que les processus de mutation tels que la saisie des modifications d'adresses. Nos clientes et clients bénéficieront également d'une simplification de nos procédures internes. Ce n'est qu'en adoptant la simplicité sur le plan interne que nous parviendrons également à convaincre les clients par notre simplicité et une expérience client positive.



Objectifs à l'horizon 2024

- Augmente l'efficacité
- Analyser et optimiser un ou deux processus commerciaux chaque année

Situation au 31 décembre 2020

Autoroute des crédits à l'échelle de l'entreprise pour le traitement standardisé et automatisé des opérations de crédit introduites.

Nos objectifs financiers à l'horizon 2024

Avec la mise en œuvre de la stratégie 2020–2024, Valiant continue de développer sa position dans le secteur financier suisse. Cette mise en œuvre de la stratégie vise à atteindre les objectifs financiers suivants.



Croissance

Dans les secteurs existants et avec l'expansion prévue, nous visons une croissance annuelle des prêts de plus de 3 %. Cette croissance se concrétisera à la fois par un renforcement dans la zone de marché actuelle et par une expansion dans de nouvelles régions. Dans ce contexte, Valiant continue de veiller à ce que les prêts soient de qualité élevée, et de suivre sa politique prudente en matière de risques. Nous continuons de mettre l'accent sur la marge d'intérêts, comme nous l'avons fait avec succès ces dernières années. Outre la croissance prévue des activités de prêt, une augmentation annuelle de 3 % des opérations de commissions et de prestations de service est également visée. Le développement des affaires de placement et de prévoyance, ainsi que de nouvelles prestations de services, devrait engendrer une augmentation annuelle significative de cette source de revenus.



Revenus

À long terme, Valiant ambitionne une augmentation de son bénéfice consolidé et des revenus des capitaux propres de plus de 6 %, un chiffre supérieur aux coûts du capital. Le dividende devrait se monter à au moins 5 francs par action, et le taux de distribution se situer entre 50 et 70 %.



Risques

Valiant demeure fidèle à sa politique de risque prudente. Le ratio de fonds propres total devrait toujours se situer entre 15 et 17 %, prouvant ainsi la solidité financière de Valiant. Ce ratio est donc nettement supérieur aux exigences réglementaires minimales de la FINMA.

État des objectifs financiers à l'horizon 2024

Critère mesuré	Objectif	Situation au 31.12.2020
Croissance des prêts	Annuel > 3 %	4,3 %
Augmentation des opérations de commissions et de prestations de service	Annuel 3 %	-0,9 %
Revenus des capitaux propres	Ambition > 6 % (à long terme)	5,2 %
Taux de distribution	50–70 %	64,8 %
Ratio de fonds propres	15–17 %	16,1 %

Nos segments de clientèle

Qu'ils soient des particuliers ou des entrepreneurs, les client-e-s de Valiant reçoivent des produits faciles à comprendre, un excellent service et des conseils compétents sur les paiements, l'épargne, les placements, la prévoyance et le financement. Nous simplifions la vie financière de nos clientes et clients, en nous concentrant sur les segments retail et PME suivants :

Clientèle privée retail

› **Réelle proximité avec notre clientèle : chaque client dispose d'un conseiller à la clientèle personnel**

Valiant se démarque par la simplicité de ses produits, de ses services et de ses processus. Les clients ont de plus en plus souvent la possibilité d'associer un interlocuteur personnel et une offre numérique bien étoffée.

Clientèle privée fortunée

› **Suivi et conseil personnalisés de haut niveau**

Valiant développe les relations de banque principale avec ses clients privés fortunés en leur offrant un suivi et un conseil personnalisés de haut niveau.

Indépendants et petites entreprises

› **Conseils complets d'un seul tenant**

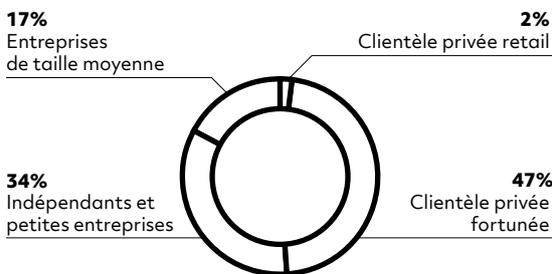
Dans ce segment, Valiant se différencie de ses concurrents en proposant à ses clients un même interlocuteur pour leurs besoins financiers privés et professionnels.

Entreprises de taille moyenne

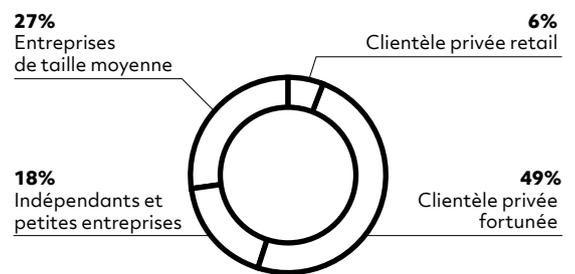
› **Connaissances spécialisées pour des solutions flexibles et individuelles**

Avec ses connaissances spécialisées, Valiant offre aux entreprises de taille moyenne et aux clients institutionnels une alternative aux grands établissements tournés vers l'international, ainsi qu'aux banques cantonales.

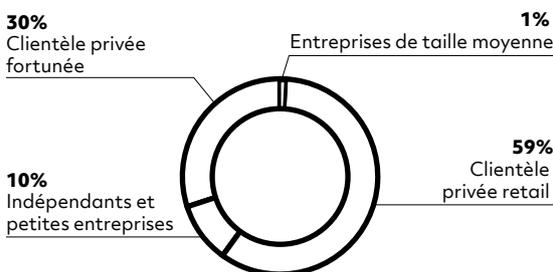
CHF 417,1 mio Produit des intérêts et des commissions par segments



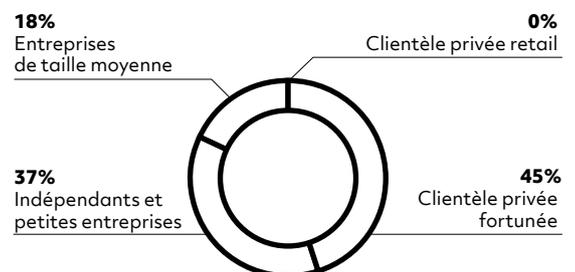
CHF 30,3 mrd de patrimoine clientèle réparti par segments



Nombre de clients par segment



CHF 25,9 mrd de prêts répartis par segments



Notre gamme de services

Nos plus de 500 conseillers à la clientèle certifiés SAQ assurent des conseils complets, un suivi individuel et des solutions flexibles. Pour la clientèle privée, les indépendants et les PME. Les client-e-s de Valiant bénéficient d'une offre complète de prestations bancaires simples et compréhensibles d'un seul tenant.

Paiements

En gérant les transactions de paiement, nous simplifions les tâches quotidiennes de nos clients. Ces derniers manifestent d'ailleurs un intérêt croissant pour les paiements sans espèces et la possibilité d'effectuer leurs opérations bancaires 24 heures sur 24, des attentes satisfaites avec notre application Mobile Banking, par exemple.

Nous proposons de nombreux sets de produits différents à notre clientèle privée et commerciale. Les besoins individuels des clients peuvent ainsi être pris en compte, notamment en ce qui concerne l'exécution simple et efficace des transactions de paiement.

Épargne

Nous proposons à nos clientes et clients des produits d'épargne simples et adaptés à leurs besoins.

Outre les différents produits d'épargne offerts, notre clientèle privée a la possibilité d'utiliser gratuitement, sur notre site Internet, un calculateur d'épargne et un planificateur de budget. En quelques étapes, l'outil indique la voie vers l'objectif d'épargne ou détermine la planification idéale des dépenses courantes.

Prévoyance

Avec l'allongement de l'espérance de vie, il est de plus en plus important d'organiser activement sa prévoyance qu'il s'agisse de planifier sa retraite, de protéger sa famille et son logement ou, pour les clients commerciaux, de trouver la solution optimale en matière de caisse de pension ou d'assurance de personnes. Les besoins évoluent en fonction de la situation personnelle ou professionnelle. Il est nécessaire d'examiner les solutions existantes et de les adapter, le cas échéant. Nous définissons

la prévoyance conjointement avec nos clients, en fonction de leurs besoins actuels. Par ailleurs, les clients de Valiant bénéficient des prestations complètes de nos spécialistes en prévoyance.

Financements

Trouver le produit de financement adapté, calculer la capacité financière ou fixer la bonne durée d'une hypothèque à taux fixe, ces besoins et ces questions concernent aussi bien les particuliers que les sociétés. Avec nos produits et nos conseils personnalisés, nous proposons un accompagnement ciblé afin de répondre à ces besoins tout en offrant des conseils complets aux clients. Pour ce faire, nous nous appuyons sur notre connaissance des spécificités locales et nos conditions conformes au marché. Malgré un environnement de marché en proie à une forte concurrence, nos financements ne dérogent pas à notre politique de crédit prudente. Nous connaissons les biens immobiliers que nous finançons. Nous connaissons également les exploitations artisanales ou industrielles dont les besoins en investissements sont financés grâce à notre crédit commercial. Pour tenir compte de notre approche du développement durable, nous appliquons des critères d'exclusion contraignants concernant les opérations financières de la clientèle commerciale et entreprises.

Placements

Les solutions de placement de Valiant sont gages de flexibilité et de personnalisation. Nous disposons d'une offre adaptée à la situation personnelle et à la fortune de chacun. En nous fondant sur le profil d'investisseur personnel défini avec le client, nous élaborons pour lui une proposition de placement individuelle et adaptée à ses besoins. Par-delà la mise en œuvre de la stratégie de placement choisie, nos clients continuent de bénéficier de notre suivi et de notre assistance dans le but d'atteindre les objectifs fixés ensemble, compte tenu de l'évolution de la situation personnelle et de la situation financière de chacun. Outre les critères d'exclusion, Valiant a introduit, pour l'analyse et la sélection des titres dans le cadre de placements ainsi que pour l'évaluation de nos différents produits de placement, des critères dits ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Notre zone d'activité

Valiant est profondément ancrée au niveau local. Avec au total 96 succursales, nous bénéficions d'une présence locale marquée dans notre zone d'activité, laquelle s'étend sur treize cantons, du lac Léman au lac de Constance. Nous jouissons ainsi d'une réelle proximité avec notre clientèle, avec des processus décisionnels rapides. Nos offres numériques nous permettent de proposer nos prestations dans toute la Suisse.

Plus de 240 bancomats

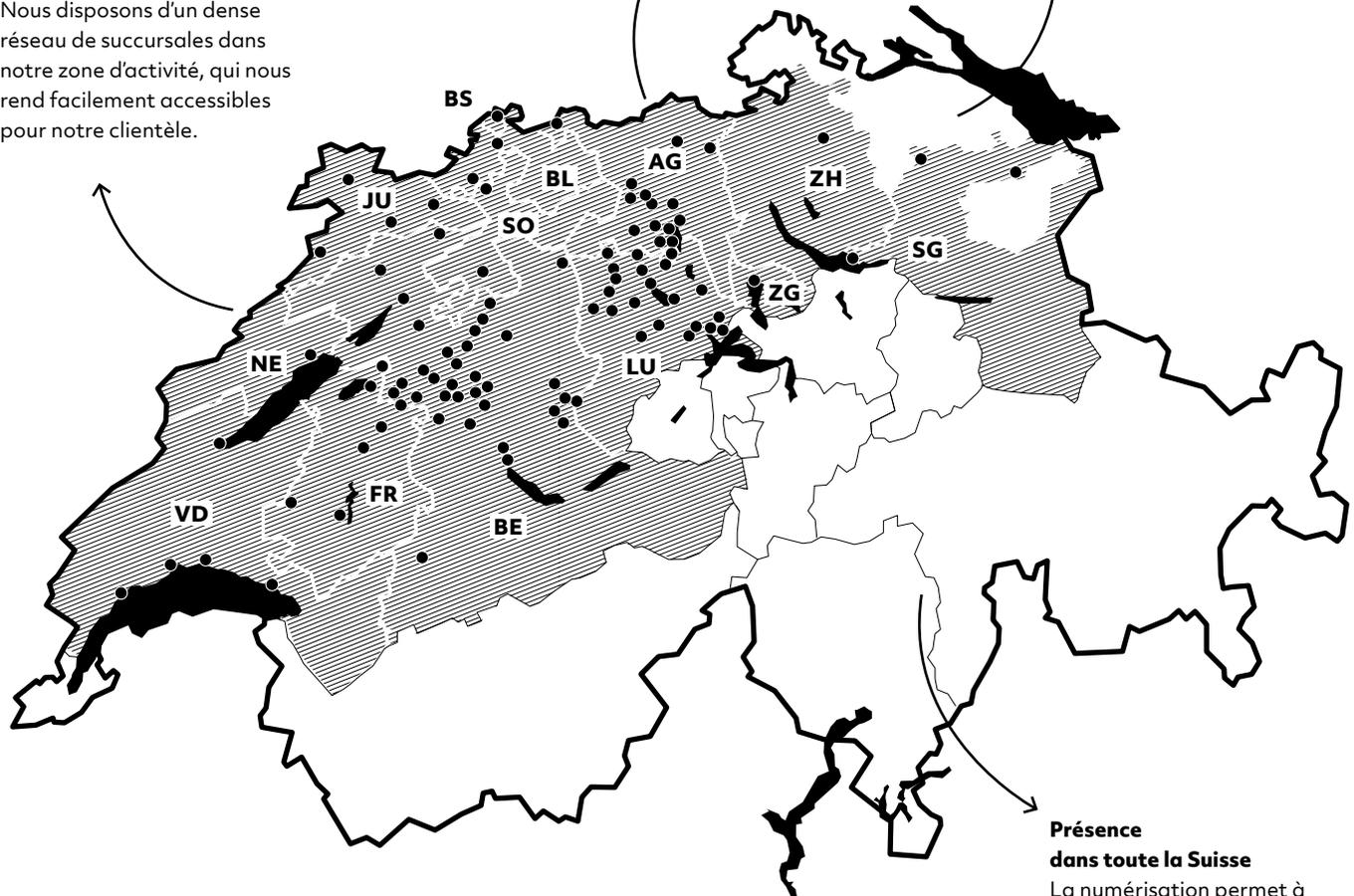
Nous exploitons plus de 240 bancomats dans toute la Suisse. En outre, nos clients peuvent également retirer gratuitement de l'argent liquide dans d'autres bancomats du groupe de banques Entris.

96 succursales

Nous disposons d'un dense réseau de succursales dans notre zone d'activité, qui nous rend facilement accessibles pour notre clientèle.

Treize cantons

Notre zone d'activité s'étend sur treize cantons.



Présence dans toute la Suisse

La numérisation permet à la clientèle de Valiant de bénéficier de nos prestations sur l'ensemble du territoire.

Évolution des affaires

Valiant poursuit avec succès sa croissance. En 2020, le prestataire financier a réalisé un bénéfice consolidé de 121,9 millions de francs, soit une augmentation de 0,7 %. Lors de l'assemblée générale, le conseil d'administration proposera un dividende inchangé de 5 francs par action.

Expansion – nouvelle succursale à Rapperswil

Valiant souhaite exploiter les économies d'échelle et étendre ses activités du lac Léman au lac de Constance. En novembre 2020, elle a ouvert une succursale à Rapperswil, renforçant ainsi sa présence sur le marché dans le canton de Saint-Gall. Cette expansion a permis de créer 19,9 emplois à temps plein supplémentaires. Bien que Valiant ait temporairement ralenti le rythme de la croissance géographique en raison de la pandémie de coronavirus l'année dernière, l'expansion reste au centre de la stratégie 2020–2024.

Des zones clientèle innovantes

Le réaménagement des zones clientèle dans les succursales existantes a été poursuivi tambour battant. Durant l'exercice sous revue, Valiant a transformé 17 succursales supplémentaires selon ce concept innovant. Aujourd'hui, plus de 60 succursales disposent de cette infrastructure moderne. Ce concept de succursales innovant a fait ses preuves. En effet, même dans des circonstances difficiles, la clientèle a pu compter sur Valiant et profiter à tout moment des prestations offertes.

Efficacité accrue grâce à des processus simplifiés

Valiant simplifie constamment ses processus afin de gagner un maximum de temps pour le suivi de ses clientes et clients. En 2020, le projet d'auto-

route des crédits a par exemple été achevé. Avec l'autoroute des crédits, Valiant a numérisé, automatisé et accéléré les procédures de contrôle et d'attribution des crédits.

AgentSelly SA et comparatif hypothécaire

Conformément à sa stratégie, Valiant souhaite développer ses produits et services tout au long de la chaîne de création de valeur de ses clientes et clients. Notre participation dans l'agent immobilier numérique AgentSelly SA en est un exemple. Cette participation est passée de 38 % à près de 70 % durant l'exercice sous revue. Valiant renforce ainsi son activité de base, notamment dans les hypothèques pour les particuliers. Une offre innovante a déjà été lancée en 2019 avec le comparatif hypothécaire pour les succursales de Saint-Gall et de Wil SG. AgentSelly SA propose désormais également le comparatif hypothécaire.

Changement de direction et nouveau membre du conseil d'administration

Jürg Bucher, président du conseil d'administration, ne s'est pas représenté à la réélection lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2020 et a quitté le conseil d'administration à cette date. L'assemblée générale a élu Markus Gyax, ancien membre du conseil d'administration, comme nouveau président et Ronald Trächsel comme nouveau membre.

Évolution financière

Valiant poursuit avec succès sa croissance en 2020. Elle a réalisé un bénéfice consolidé de CHF 121,9 mio, soit une augmentation de 0,7 %. Les prêts ont augmenté de CHF 1,1 mrd pour se chiffrer à CHF 25,9 mrd (+4,3 %), tandis que la marge d'intérêts nette a atteint une nouvelle fois un niveau élevé avec 1,05 %. Le résultat opérationnel reflète nos progrès opérationnels et, malgré la stratégie d'expansion, il a été supérieur de 2,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Malgré une solide croissance des prêts et, partant, un accroissement des actifs pondérés en fonction des risques, le ratio de fonds propres et le ratio de fonds propres total de base sont restés à un niveau élevé de 16,1 % (-0,4 point de pourcentage). Ainsi, notre taux de capitalisation évolue dans la partie supérieure de notre propre fourchette cible, fixée entre 15 et 17 %.

Opérations d'intérêts

Les opérations d'intérêts solides ont été la principale raison de l'évolution financière positive de Valiant au cours de l'année écoulée. Le résultat brut des opérations d'intérêts, la principale source de revenus, a affiché une hausse de 5,0 % pour atteindre CHF 330,4 mio. Cette évolution réjouissante est une nouvelle fois due en grande partie à la baisse des charges d'intérêts. À CHF 26,9 mio, les charges d'intérêts ont nettement diminué, et sont moitié moins élevées par rapport à l'exercice précédent. Grâce à l'émission continue d'obligations sécurisées (Covered Bonds), Valiant dispose d'un instrument de refinancement très bien établi, avec une excellente notation, qu'elle a pu utiliser au cours de l'année écoulée. Cet instrument permet de financer l'expansion que nous visons à des conditions avantageuses. En août, Valiant a réussi à émettre une obligation sécurisée à un an avec un coupon de 0 %.

Les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et les pertes liées aux opérations d'intérêts ont augmenté de CHF 5,7 mio à CHF 14,3 mio. Cette augmentation doit être analysée en tenant compte du fait que les corrections de valeur restent très faibles par rapport aux prêts. Malgré cette augmentation, Valiant ne perçoit toujours aucun signe de dégradation de sa qualité de crédit.

Valiant a enregistré des opérations d'intérêts réjouissantes en dépit d'un faible écart de durée de 0,46 %. La sensibilité de la valeur actuelle des capitaux propres se situe à un niveau peu élevé de 1,94 %, ce qui correspond à une réduction de 0,51 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent.

Opérations de négoce, de commissions et de prestations de service

Le résultat des opérations de négoce a augmenté de CHF 1,4 mio (+11,8 %) pour se chiffrer à CHF 13,2 mio. La baisse des opérations de change a été compensée par les revenus relativement plus

importants provenant des instruments de couverture.

Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service a été de CHF 62,7 mio, soit 0,9 % de moins que l'exercice précédent. Le produit des commissions sur les titres et les opérations de placement a connu une évolution réjouissante de 5,9 % (+CHF 2,5 mio). Cette amélioration est principalement attribuable à l'augmentation de l'activité de la clientèle. Les charges de commissions liées aux frais de garantie pour les émissions d'obligations sécurisées ont augmenté. Dans le contexte de la crise du coronavirus, les transactions aux bancomats ont diminué de moitié, ce qui a entraîné une réduction de CHF 2,3 mio des produits des bancomats correspondants.

Produits issus des autres opérations

Les autres résultats ordinaires résultant de différentes participations ont atteint CHF 21,2 mio, soit une légère réduction de 0,6 %.

Charges d'exploitation et gains d'efficacité

En raison de notre stratégie d'expansion et de l'augmentation des effectifs, nos charges d'exploitation fin 2020, d'un montant de CHF 241,6 mio, ont augmenté de 3,2 % par rapport à l'exercice précédent. Nos frais de personnel ont augmenté de 3,5 %, ce qui représente une progression légèrement plus importante que les autres charges d'exploitation, qui n'ont progressé que de 2,8 %. La hausse des dépenses liées à la stratégie d'expansion s'accompagne de gains d'efficacité et d'optimisations des processus. Les gains d'efficacité proviennent essentiellement de la transformation des zones clientèle, qui est déjà presque achevée. Valiant entend ainsi réaliser des économies récurrentes de CHF 4 à 5 mio par an à compter de fin 2022.

Compte tenu de la hausse du résultat opérationnel, le ratio coûts/revenus avant amortissements s'est amélioré de 0,5 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, et s'établit désormais à 56,5 %.

Corrections de valeur, amortissements et provisions

Les corrections de valeur sur participations et les amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ont évolué positivement, avec -3,1 % pour atteindre CHF 21,1 mio. La position issue des « Variations des provisions et autres

corrections de valeur et pertes » s'est elle aussi améliorée de CHF 3,0 mio par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à CHF 3,4 mio.

Produits extraordinaires et impôts

Le produit extraordinaire a diminué de CHF 1,6 mio en 2020 par rapport à l'exercice précédent, et affiche désormais un montant de CHF 3,6 mio. Cette baisse est principalement due à des cessions immobilières plus importantes durant l'exercice précédent.

Prêts

Les créances hypothécaires ont enregistré une hausse de 3,8 % pour atteindre CHF 24,2 mrd, tandis que les créances sur la clientèle ont augmenté de 12,6 % pour s'établir à CHF 1,7 mrd, une augmentation notamment liée à la crise du coronavirus.

La croissance positive n'a une nouvelle fois eu aucune répercussion sur la qualité très élevée des prêts. Fin 2020, 98 % des créances étaient couvertes. La part des hypothèques de premier rang est restée élevée à 93 % (contre 94 % l'exercice précédent). La durée résiduelle moyenne des hypothèques a augmenté de 0,2 an, pour atteindre désormais 4,1 ans. Le taux de nantissement net s'est élevé à 63,2 % (contre 63,4 % l'exercice précédent). En 2020, les actifs sans rendement n'ont représenté que 0,11 % des prêts (exercice précédent : soit CHF 29,4 mio.). Correspondant à 0,23 % des prêts (exercice précédent : 0,21 %) ou CHF 59,4 mio, les corrections de valeur et provisions pour risque de crédit n'ont connu qu'une légère augmentation.

Refinancement et patrimoine de la clientèle

S'agissant des fonds de la clientèle, Valiant a enregistré une progression solide au cours de l'exercice. Le degré de couverture des fonds de la clientèle se situe désormais à 81,3 %, soit une hausse de 3,9 points de pourcentage.

En raison de la nouvelle hausse des émissions d'obligations sécurisées (covered bonds) par rapport à l'ensemble des prêts en cours, le taux de financement global (fonds de la clientèle + emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage par rapport aux prêts nets) a progressé de 2,3 points de pourcentage pour atteindre 109,0 %.

Malgré l'augmentation des obligations sécurisées, les fonds de la clientèle restent la principale source de refinancement en termes de pourcentage.

Bilan

Pendant l'exercice sous revue, le total du bilan a gagné 11,0 %, soit CHF 3,3 mrd, pour s'établir à CHF 33,2 mrd. Du côté des actifs, cette évolution s'explique principalement par la hausse des liquidités (CHF 1,4 mrd) ainsi que par celle des hypothèques en cours (CHF 0,9 mrd). S'agissant des passifs, l'augmentation concerne essentiellement les fonds de la clientèle (accroissement de CHF 1,8 mrd) et les engagements envers les banques (hausse de CHF 1,5 mrd).

Valeur comptable et fonds propres

La valeur comptable et les fonds propres inscrits au bilan ont augmenté de 1,8 % pour se chiffrer à CHF 2,4 mrd. ce qui a de nouveau permis à Valiant d'accroître sa valeur intrinsèque et/ou ses capitaux propres (hausse annuelle de plus de 3 % depuis 2007). Du fait de cette progression, le rendement des capitaux propres a légèrement baissé de 5,3 à 5,2 %.

Compte tenu du déroulement positif des affaires, les fonds propres réglementaires disponibles ont gagné 2,0 % durant l'exercice sous revue, atteignant ainsi CHF 2,3 mrd. Tous les fonds propres sont composés exclusivement de capitaux disponibles de la plus grande qualité.

Évolution stable attendue

Valiant mise sur une évolution stable des affaires pour l'exercice en cours. Elle bénéficie de fonds propres et de liquidités robustes, et d'un modèle d'affaires stable. Pour 2021, Valiant prévoit un bénéfice consolidé similaire à celui de l'exercice précédent.

Appréciation des risques

Valiant vise à établir un rapport équilibré entre risque et rendement pour l'ensemble des affaires et demeure fidèle à sa politique de risque prudente.

Risques

Dans le cadre de sa gestion des risques, Valiant est exposée à l'ensemble des risques et catégories de risques pertinents. Ces risques sont évalués périodiquement par le comité de direction, le comité d'audit et de risque ainsi que le conseil d'administration. Le cas échéant, des mesures sont immédiatement engagées et appliquées.

Catégories de risque

- **Risques globaux**
 - Risques systémiques
 - Risques stratégiques
 - Risques de réputation
 - Risques relatifs à l'exigence de fonds propres
- **Risques primaires**
 - Risques de défaillance
 - Risques de variation des taux d'intérêt
 - Risques de liquidité/de refinancement
 - Autres risques de marché
- **Risques opérationnels**
 - Risques juridiques
 - Risques de compliance
 - Risques de processus

Gestion des risques

Le conseil d'administration se penche continuellement sur la situation de l'entreprise en matière de risques et a édicté une politique de risque. Celle-ci veille à un rapport équilibré entre risque, croissance et rendement, gère activement les risques et fixe des limites en matière de tolérance au risque. Dans ce cadre, l'ensemble des risques importants sont évalués, limités et surveillés. La gestion des risques est prise en compte de manière appropriée lors de la définition et de la conception de l'organisation fonctionnelle et englobe l'identification, la mesure, l'évaluation et la gestion des risques tant individuels qu'agregés, ainsi que l'établissement de rapports sur le sujet. Au moins une fois par an, le conseil d'administration procède à une évaluation des risques et vérifie la politique de risque. Cette évaluation vérifie notamment l'adéquation des mesures de réduction des risques engagées et des limites-cadres.

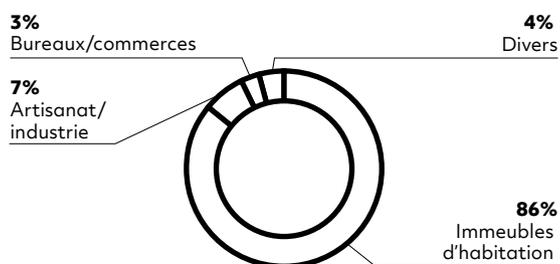
Le respect de la tolérance au risque prescrite par le conseil d'administration exige des mesures de réduction des risques appropriées. Celles-ci comprennent entre autres un système de contrôle interne institutionnalisé, des exigences de couverture et de qualité pour les prêts, des garanties dans le cadre de l'Asset Liability Management, un système de limites global, des processus optimisés avec séparation appropriée des fonctions, des plans d'urgence dans le cadre du Business Continuity Management, une couverture d'assurance et des instances de contrôle indépendantes (contrôle des risques et compliance).

La situation en matière de risques par rapport aux principaux types de risques pour Valiant est décrite ci-après. Des informations générales sur la gestion des risques figurent dans les commentaires relatifs à la gestion des risques dans l'annexe du rapport financier, aux pages 128 à 137.

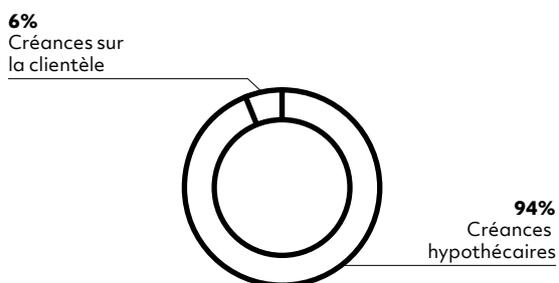
Risques de défaillance

Grâce à sa politique de prêts prudente, Valiant dispose d'un portefeuille de crédits diversifié et de grande qualité. Le portefeuille ne contient ni gros risques soumis à l'obligation d'information, ni concentrations sectorielles élevées dans le segment de la clientèle entreprises. Le besoin de corrections de valeur reste faible malgré le Covid-19 et ses répercussions sur le plan macro-économique.

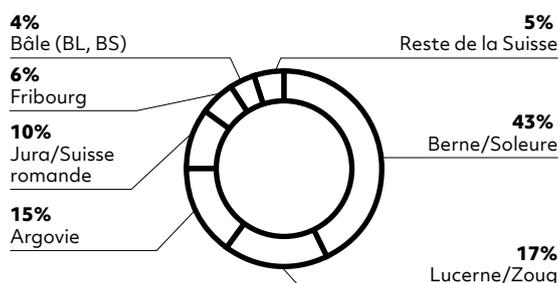
CHF 24,2 mrd de créances hypothécaires réparties en fonction du type des objets



CHF 25,9 mrd de prêts



CHF 24,2 mrd de créances hypothécaires par cantons



	2020	2019	2018
Part des hypothèques en 1 ^{er} rang en % des créances hypothécaires	92,8	93,8	94,0
Pourcentage d'avance moyen des créances hypothécaires ¹	63,2	63,4	63,1
Corrections de valeur / provisions en % du volume des prêts	0,23	0,21	0,21
Corrections de valeur / provisions pour risques de défaillance en milliers de CHF	59 377	51 052	50 009

¹ Évaluation des immeubles selon des valeurs historiques

Risques de variation des taux d'intérêt

Compte tenu de l'activité de Valiant, les risques de variation des taux d'intérêt constituent le risque de marché principal. En conséquence, les risques de taux d'intérêt sont gérés, limités, mesurés et signalés activement. Les limites sont en adéquation avec la capacité de risque de Valiant et autorisent, à l'avenir également, une croissance des prêts. Les principaux chiffres-clés figurent ci-après :

Chiffres-clés relatifs à la structure du bilan	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Duration effective des actifs en %	3,17	3,09	3,19
Duration effective des passifs en %	2,71	3,08	2,93
Sensibilité de la valeur actuelle des capitaux propres en % + 100 pb	-1,94	-2,45	-3,49
Valeur actualisée des capitaux propres en millions de CHF	3 268	3 207	3 126
Value at Risk 99 % / semaine (couverte) en millions de CHF	16,25	16,12	24,81
Volume des swaps en millions de CHF	5 127	3 500	2 340
Coûts de couverture en millions de CHF	7,4	10,4	10,4

Risques de liquidité et de refinancement

Au 31 décembre 2020, Valiant dispose de fonds de la clientèle de CHF 21,03 milliards. Elle peut en outre couvrir des besoins de financement supplémentaires par l'intermédiaire de banques tierces ainsi que du marché des capitaux, au moyen d'emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage et d'obligations sécurisées. Valiant dispose de titres admis en pension dans les immobilisations financières d'un montant de CHF 1,61 milliard, permettant un refinancement à tout moment.

Le ratio minimal requis pour la liquidité à court terme (LCR) est constamment respecté. De plus amples informations sur le LCR figurent à la page 164.

Autres risques de marché

Les titres portés au bilan dans les immobilisations financières, d'un montant de 1,61 milliard de francs (exercice précédent : CHF 0,77 milliard) comportent en majeure partie des titres à revenu fixe de premier ordre. La solvabilité des titres et les risques de variation des taux d'intérêt de ces derniers sont contrôlés dans le cadre de la gestion de l'ensemble des risques de variation des taux d'intérêt de Valiant.

Tous les autres risques de marché revêtent une importance secondaire pour Valiant. Par conséquent, les limites en cours sont basses et ne comportent pas de risques majeurs pour Valiant.

Risques opérationnels (y compris les risques juridiques et de compliance)

Valiant dispose d'un système de contrôle interne institutionnalisé pour la gestion des risques opérationnels dans le cadre de la tolérance au risque du conseil d'administration.

La sécurité et la fiabilité du traitement électronique des données sont primordiales pour un prestataire financier. Valiant a confié l'IT à des prestataires externes de premier ordre (en particulier Swisscom et Econis). Le développement de la numérisation et de la mise en réseau a entraîné récemment une hausse des cyberattaques contre les banques. De vastes mesures de diminution des risques ont été prises conjointement avec les prestataires externes.

Durant l'exercice sous revue, Valiant n'a pas connu d'incidents opérationnels majeurs. De même, il n'a pas été nécessaire de constituer d'importantes provisions pour cas juridiques.

Investisseurs

Notre actionnariat est largement dispersé, avec un « Free Float » de 100 %. Nous poursuivons une politique durable en matière de dividende. Les différentes notations de crédit confirment la bonne qualité des débiteurs de Valiant.

Investissement dans Valiant

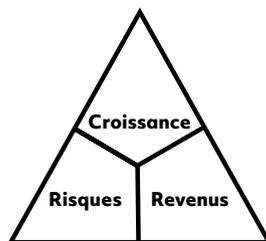
Valiant veille à un équilibre optimal entre risque, rendement et croissance. Le modèle d'affaires de Valiant, axé sur le marché suisse, se caractérise ainsi par de faibles risques, couverts par une solide base de capitaux propres. La qualité élevée des bénéficiaires se reflète notamment dans le fait qu'un dividende stable ou croissant est distribué depuis plus de 20 ans. En mettant l'accent sur la croissance organique et la numérisation, Valiant s'ouvre en outre à un potentiel de croissance.

Croissance : Accent mis sur la croissance organique et la numérisation

- **Expansion et numérisation**, qui améliorent l'efficacité et la productivité
- **Augmentation des opérations de commissions** et de prestations de service
- **Atouts avérés dans les questions stratégiques** d'implémentation au niveau du conseil d'administration et du comité de direction

Risques : Modèle d'affaires à faible risque, couverture importante et de bonne qualité des capitaux propres

- **Faibles risques de crédit**, grâce à une gestion des risques éprouvée
- **Faibles risques de taux d'intérêt**, grâce à un Treasury haut de gamme, pas de négoce pour compte propre
- **Faibles risques opérationnels**, grâce à l'accent mis sur le marché suisse et à une offre épurée



Revenus : bénéficiaires stables de haute qualité

- **Qualité des bénéficiaires**, plus de 90 % des produits sont récurrents
- **Plus-value pour les actionnaires**, 23 ans de dividendes stables ou en hausse
- **Objectif d'augmentation des revenus des capitaux propres > 6 %**, et de maintien de ceux-ci au-dessus des coûts des capitaux propres

Actionnariat

Sur les quelque 31 100 actionnaires, plus de 97 % sont des particuliers qui détiennent en tout 46,8 % du capital, tandis que 844 investisseurs institutionnels détiennent 34,1 % du capital-actions. Les 19,1 % d'actions restants ne sont pas enregistrés.

Évolution de la structure de l'actionnariat	Part 31.12. 2020	Part 31.12. 2019	Part 31.12. 2018
Actionnaires privés	46,8%	45,9%	44,8%
Actionnaires institutionnels Suisse	27,2%	27,3%	28,9%
Actionnaires institutionnels Étranger	6,9%	8,7%	11,0%
Actions non inscrites	19,1%	18,1%	15,3%

Les actionnaires principaux de Valiant à la date de clôture du bilan étaient UBS Fund Management (Switzerland) AG, Swisscanto Directions de Fonds SA et Credit Suisse Funds AG. À la fin de l'année, les collaborateurs détenaient 0,6 % du capital social enregistré, dont 0,1 % correspondant à la part détenue par le comité de direction. Le conseil d'administration détenait également près de 0,1 % du capital social.

Action Valiant

L'action Valiant est cotée à la SIX Swiss Exchange depuis la fondation de la Valiant Holding SA en 1997.

Action de Valiant Holding SA

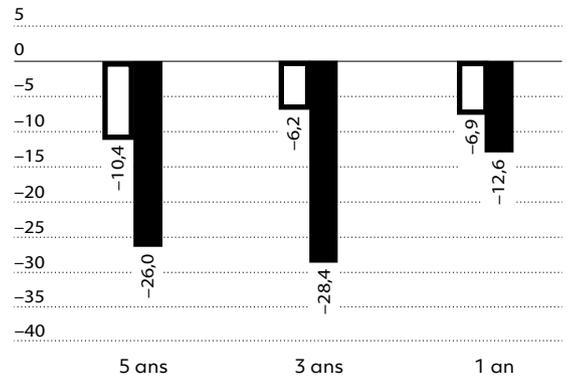
Numéro de valeur	1478650
Numéro ISIN	CH0014786500
Code titre	VATN
Valeur nominale	CHF 0.50
Nombre d'actions en circulation	15 792 461

Cours de l'action

Après un cours à 98.40 francs au 31 décembre 2019, l'action a fluctué dans une fourchette allant de 71.10 à 106.60 francs durant l'année. Au 31 décembre 2020, le cours était de 86.50 francs. La liquidité quotidienne moyenne des actions Valiant s'élevait à 2,1 millions de francs en 2020, ce qui correspond à une hausse d'environ 10 % par rapport à l'exercice précédent.

Le revenu total (résultat sur le cours, distributions et remboursements de capital) d'un investissement en actions Valiant est présenté dans le graphique suivant. L'indice de référence choisi pour la comparaison est le SIX Banks Total Return, établi par SIX.

Revenu total action Valiant



- Revenu total action Valiant en % (y.c. dividendes et remboursements de capital)
- SIX Banks Total Return Index en % (y.c. dividendes et remboursements de capital)

Source: Bloomberg

Politique en matière de dividende

Valiant pratique une politique de dividende stable. Le taux de distribution visé se situe entre 50 et 70 % du bénéfice consolidé. Depuis la fondation de la Valiant Holding SA en 1997, nos actionnaires ont toujours bénéficié d'un dividende stable, voire en hausse.

Pour l'exercice 2020, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale un dividende stable de CHF 5.00 par action.

Données du dividende

Dividende par action	CHF 5.00 ¹
Date ex-dividende	21.05.2021
Date de versement	25.05.2021

¹ Proposé

Les informations actuelles sur l'action Valiant destinées aux investisseurs sont publiées sur le site Internet valiant.ch/investisseurs.

Chiffres-clés par action

Chiffres-clés par action	2020	2019	2018	2017	2016
Valeur comptable en CHF	149.51	146.80	143.53	139.47	134.73
Bénéfice net en CHF	7.72	7.67	7.62	7.55	7.44
Rapport cours/bénéfice	11,2	12,8	14,2	14,0	13,6
Dividende en CHF	5.00 ¹	5.00	4.40	4.00	3.80
Rendement du dividende en %	5,8	5,1	4,1	3,8	3,7
Taux de distribution en %	64,8	65,2	57,7	53,0	51,1
Cours de fin d'année en CHF	86.50	98.40	108.00	105.40	101.40
Plus haut cours de l'année en CHF	106.60	117.00	119.20	120.50	117.20
Plus bas cours de l'année en CHF	71.10	93.00	103.00	100.10	87.20
Capitalisation boursière au 31.12 en millions de CHF	1 366	1 554	1 706	1 665	1 601

¹ Proposé

Notations de crédit et prêts

Valiant dispose de différentes notations de crédit.

Notation de Moody's

La Banque Valiant SA est notée depuis 2001 par cette agence de notation qui opère au niveau mondial. Moody's a confirmé, pour la dernière fois le vendredi 20 novembre 2020, la notation relative aux fonds de la clientèle à court et moyen termes de « A1/P-1 » avec une perspective « stable », ainsi que de « a3 » pour le Baseline Credit Assessment (BCA).

Notation de la Banque Cantonale de Zurich (BCZ)

La Banque Valiant SA dispose depuis 2012 d'une notation de la BCZ. La notation « A » n'a pas changé pendant l'exercice sous revue. Elle a été confirmée pour la dernière fois le 12 février 2021.

Notation de la Gesellschaft für Bonitätsbeurteilung (GBB)

Depuis 2016, la Banque Valiant SA dispose d'une notation de la GBB. Au cours de l'exercice sous revue, la GBB a confirmé le 3 septembre 2020 la notation « A (stable) ».

Obligations (Covered Bonds)

Au 31 décembre 2020, les obligations suivantes de la Banque Valiant SA sont en circulation :

Obligations en circulation	Taux d'intérêt	Montant	Durée
Banque Valiant SA Placement privé	0,000%	CHF 115 mio	2020 / 08.2021
Banque Valiant SA	0,125%	CHF 500 mio	2018 / 04.2024
Banque Valiant SA	0,000%	CHF 190 mio	2019 / 10.2025
Banque Valiant SA	0,200%	CHF 303 mio	2019 / 01.2027
Banque Valiant SA	0,375%	CHF 250 mio	2017 / 12.2027
Banque Valiant SA	0,000%	CHF 400 mio	2019 / 07.2029
Banque Valiant SA	0,125%	CHF 310 mio	2019 / 12.2034

En novembre 2017, Valiant a émis son premier emprunt adossé à des hypothèques, dans le cadre de son programme Covered Bond. En 2020, la première obligation sécurisée de Valiant avec un rendement négatif a pu être placée. Le volume total des obligations sécurisées en cours s'élève à 2 068 millions de francs au 31 décembre 2020. Toutes les obligations cotées chez SIX disposent de la meilleure notation Aaa de Moody's.

Des informations actuelles sur les emprunts et les notations sont publiées sur la page Internet « Investor Relations » valiant.ch/emprunts.

rapport 2020 sur la responsabilité d'entreprise



Responsabilité d'entreprise

- 33** Avant-propos
- 34** Nos priorités en un coup d'œil
- 35** Simplement concentré sur le développement durable
- 36** Modèle d'affaires durable
- 37** Éléments de la responsabilité d'entreprise
- 43** Évolution de l'économie régionale
- 44** Besoins et protection des clients
- 48** Responsabilité envers la société
- 49** Rôle d'employeur
- 53** Responsabilité envers l'environnement
- 56** Culture d'entreprise et compliance
- 57** Stabilité de l'entreprise

Avant-propos

Chère lectrice,
cher lecteur,

L'exercice 2020, marqué par le coronavirus, nous a tous mis à rude épreuve et confrontés à de nouveaux défis. Valiant a également assumé sa responsabilité d'entreprise. Afin de protéger la santé de ses collaborateurs, Valiant a fait le nécessaire pour que le plus grand nombre possible de collaborateurs puissent travailler depuis leur domicile en mars 2020. Grâce à l'e-banking moderne et à l'application Mobile Banking, ainsi qu'au concept de succursales innovant avec réception vidéo et locaux en libre-service, nos clientes et clients ont pu compter sur les prestations de Valiant sans aucun risque pour la santé, même dans des conditions difficiles.

« Il va de soi que, dans cette situation exceptionnelle, nous devons soutenir notre clientèle PME. C'est aussi un signe de proximité avec la clientèle, de solidarité et de partenariat. »

En tant que banque pour les PME, Valiant a également assumé sa responsabilité d'entreprise vis-à-vis de sa clientèle PME. En complément des crédits-relais mis en place par la Confédération, Valiant a lancé en mars 2020 un paquet de mesures d'aide d'urgence. Valiant a apporté un soutien substantiel à différentes PME, avec des montants qui varient en fonction des différents besoins de celles-ci. Ce soutien a eu lieu sous la forme de suspension des amortissements ou de financements en cas de difficultés de trésorerie. Comme autre mesure de soutien pour les entrepreneuses et les entrepreneurs, Valiant a accordé aux PME louant les locaux de Valiant une exonération de loyer pour les bureaux et les locaux commerciaux.

Outre les mesures mentionnées, la responsabilité d'entreprise de Valiant possède encore de nombreuses facettes, et s'applique à un grand nombre d'autres thèmes pertinents.

Le rapport de gestion vous fournit une vue d'ensemble de nos activités et de nos avancées dans le domaine de la responsabilité d'entreprise.

Nous vous souhaitons une passionnante lecture.



Markus Gygax
Président du
conseil d'administration



Ewald Burgener
CEO

Nos priorités en un coup d'œil



Critères d'exclusion pour les financements

Valiant a introduit des critères d'exclusion dans les opérations de financement. Le financement de projets pour la clientèle entreprises et commerciale fait l'objet d'un examen en ce qui concerne les questions environnementales et sociales controversées. Si nos normes ne sont pas respectées, la transaction est rejetée.

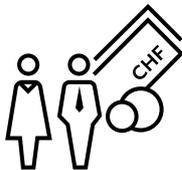
→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la page 55.



Critères d'exclusion et intégration ESG dans les activités de placement

Outre les critères d'exclusion, Valiant utilise des critères dits ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) pour l'analyse et la sélection des titres dans le cadre de placements ainsi que pour l'évaluation de nos différents produits de placement. Pour ce faire, elle a recours à l'expertise de MSCI, un fournisseur spécialisé bien établi sur le marché. Nos fonds en actions et notre fonds obligataire ont la note ESG minimale « A » de MSCI.

→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la page 45.



Égalité salariale entre les femmes et les hommes

Valiant garantit l'égalité salariale entre les femmes et les hommes au moyen de l'instrument développé à cet effet par la Confédération. L'égalité salariale est régulièrement contrôlée et des mesures sont adoptées en vue de la garantir, si besoin est.

→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la page 49.



Articles promotionnels respectueux de l'environnement

Valiant assume également sa responsabilité d'entreprise lors de l'achat de ses articles promotionnels. Nos sacs de sport très appréciés ainsi que nos sacs à dos sont ainsi fabriqués à partir de PET recyclé, le rPet. Nos ballons sont fabriqués à partir de caoutchouc naturel et sont entièrement biodégradables, de même que leur fermeture.

→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la page 53.



Achat local de biens et services

Valiant contribue à la création de valeur dans la zone de marché, par le paiement d'impôts, le versement de dividendes et de salaires, mais également en s'approvisionnant en produits et services locaux. Plus de 90 % des biens et services que nous acquérons proviennent de notre zone d'activité.

→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la page 48.

Simplement concentré sur le développement durable

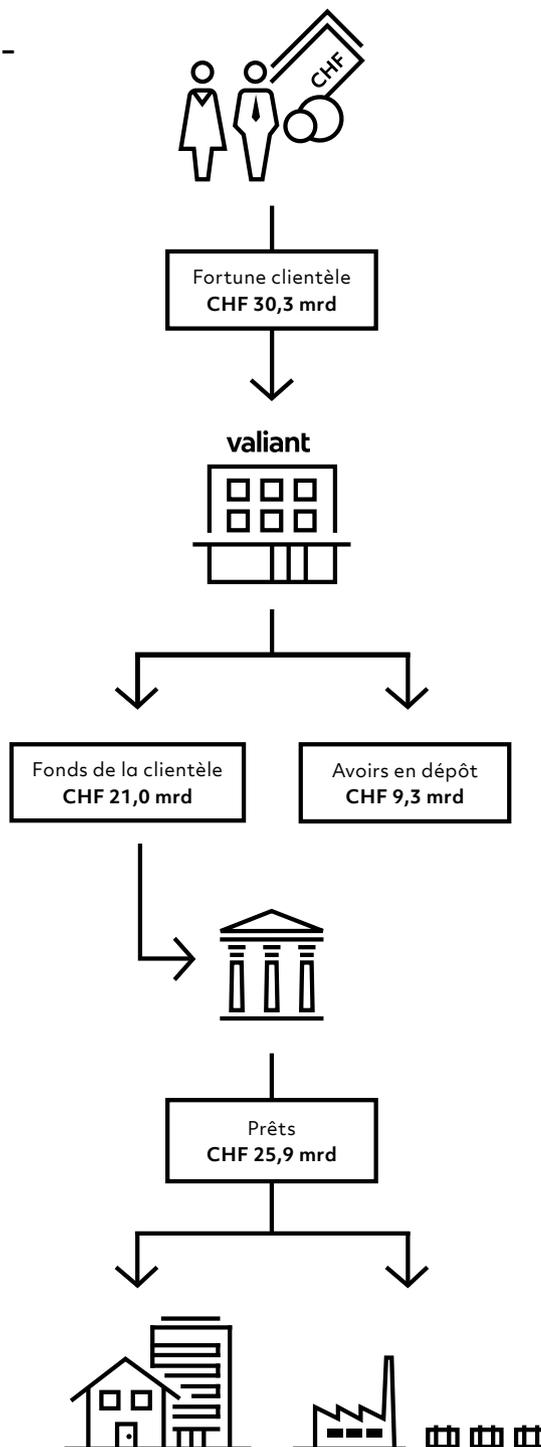
La clientèle, les collaborateurs, les investisseurs et les partenaires commerciaux manifestent des attentes toujours plus élevées à l'égard de Valiant. Ces attentes dépassent le cadre des relations d'affaires courantes que nous connaissons et entretenons depuis de nombreuses années, et ont pour caractéristique commune de porter sur la responsabilité entrepreneuriale et durable. Valiant assume dès aujourd'hui cette responsabilité, et continuera à l'avenir de le faire avec une pratique commerciale est responsable et durable. Nous nous développons en permanence et veillons, tant au niveau de la forme que de la communication, à devenir encore plus visibles et transparents aux yeux de toutes nos parties prenantes.

Le développement durable a toujours été fortement ancré au sein de Valiant. De nombreuses relations clientèle de longue date s'appuient sur notre histoire, marquée par la fusion de nombreuses banques régionales. Nous connaissons nos clients et nos clients nous connaissent. Notre modèle d'affaires simple, responsable et durable s'articule autour d'une zone d'activité à la délimitation géographique claire au sein des frontières nationales, de notre positionnement de prestataire financier pour particuliers et PME et de la proximité avec le client déjà évoquée.

Répercussions environnementales du cœur de métier

Les fonds et l'épargne que les clients nous confient servent à la fois à financer la propriété du logement par des hypothèques ainsi que les petites et moyennes entreprises. Le montant des nombreux prêts octroyés est bas ou moyen. Les biens immobiliers et les entreprises financés se trouvant exclusivement en Suisse, nous les connaissons parfaitement, de par notre ancrage régional et notre proximité avec la clientèle. Ce faisant et compte tenu de la densité de la réglementation helvétique, le respect de nombreux aspects écologiques, économiques et sociaux se situe à un niveau relativement élevé. Les quatre segments de clientèle bien définis excluent ipso facto pour Valiant les engagements de grande envergure assortis de risques correspondants. Valiant ne finance aucun projet à l'origine de violations des droits de l'homme, d'une pollution environnementale à grande échelle, de travaux forcés ou du travail d'enfants, ou qui pourrait entraîner de telles conséquences. Notre portefeuille de crédits actuel reflète la composition des branches économiques des PME en Suisse. Il est dès lors largement diversifié et ne comporte aucun gros risque.

Notre modèle d'affaires durable – en toute simplicité



Cliences et clients La base client se compose à 89 % de clients privés et à 11 % d'indépendants et de petites et moyennes entreprises.

Fonds de la clientèle CHF 21,0 milliards
Les fonds de la clientèle forment la base du financement de la propriété d'habitation et des PME.

Avoirs en dépôt CHF 9,3 milliards d'avoires clientèle sont investis, dont une partie dans des placements durables.

Refinancement Valiant se refinance à plus de 81 % avec des fonds de la clientèle, mais aussi, en sus, sur le marché des capitaux. Le refinancement diversifié repose sur plusieurs piliers.

Financement de la propriété du logement Les maisons individuelles et propriétés par étages financées par Valiant se situent toutes en Suisse.

Financement des PME Valiant finance exclusivement de petites et moyennes entreprises ainsi que des indépendants établis en Suisse. De par notre ancrage régional de longue date, nous connaissons nos clients et leurs activités.



Valiant travaille uniquement en Suisse. Compte tenu de la densité de la réglementation helvétique, le respect de nombreux aspects écologiques, économiques et sociaux se situe à un niveau relativement élevé. Ce contexte constitue une assise solide pour le modèle d'affaires durable, responsable et simple de Valiant.

Éléments de la responsabilité d'entreprise

Valiant attache une grande importance à la stabilité et au long terme, ce qui se reflète entre autres dans notre politique commerciale et représente le fondement de notre conception de l'action responsable et entrepreneuriale. La continuité et le suivi des relations sont des caractéristiques centrales de notre modèle d'affaires et de notre manière d'endosser notre rôle et d'exercer nos responsabilités dans la société et envers nos parties prenantes. Ces dernières années, nous nous sommes concentrés continuellement et systématiquement sur la responsabilité d'entreprise et, ainsi, nous avons développé une approche globale du thème.

Politique de responsabilité de l'entreprise

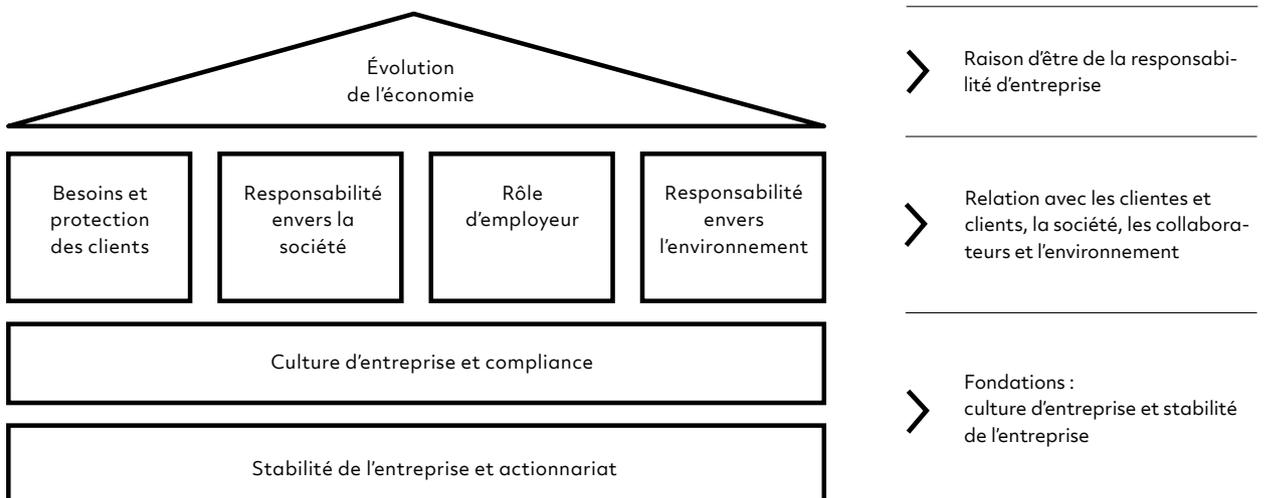
Nous avons élaboré notre politique de responsabilité de l'entreprise pour la première fois en 2017, et l'avons encore peaufinée en 2019. Le conseil d'administration a approuvé la nouvelle politique de responsabilité de l'entreprise le 11 février 2020. Elle vaut pour la période 2020–2024. À l'aide de quelques formulations percutantes, elle présente les grandes lignes de notre conception de la

responsabilité d'entreprise. Elle est conforme à notre code de conduite, lequel précise comment nos collaborateurs doivent incarner nos valeurs au quotidien. La politique prend appui sur nos sept pivots de la responsabilité d'entreprise, qui ont été définis suite au dialogue avec les différentes parties prenantes. Cette politique présente en outre les modalités selon lesquelles Valiant s'organise en matière de responsabilité d'entreprise et la manière dont les responsabilités sont régies. La gestion de la responsabilité d'entreprise et la définition des objectifs sont du ressort du conseil d'administration, de même que l'approbation de la politique susmentionnée. Au niveau opérationnel, la responsabilité est assumée par le CEO. Les thèmes afférents à la responsabilité d'entreprise sont abordés à intervalles réguliers au sein du comité de direction et du conseil d'administration. La politique de responsabilité de l'entreprise et le code de conduite sont publiés sur le site Internet de Valiant.

Éléments de notre responsabilité d'entreprise

La responsabilité d'entreprise telle que nous la concevons est un édifice formé de sept éléments. Ses fondations sont constituées de la stabilité de l'entreprise et de la culture d'entreprise. Sur elles se dressent les quatre piliers qui représentent nos relations avec les quatre principales parties prenantes. La raison d'être de la responsabilité d'entreprise, à savoir contribuer à l'évolution de l'économie, symbolise la toiture de l'édifice.

Notre conception de la responsabilité d'entreprise

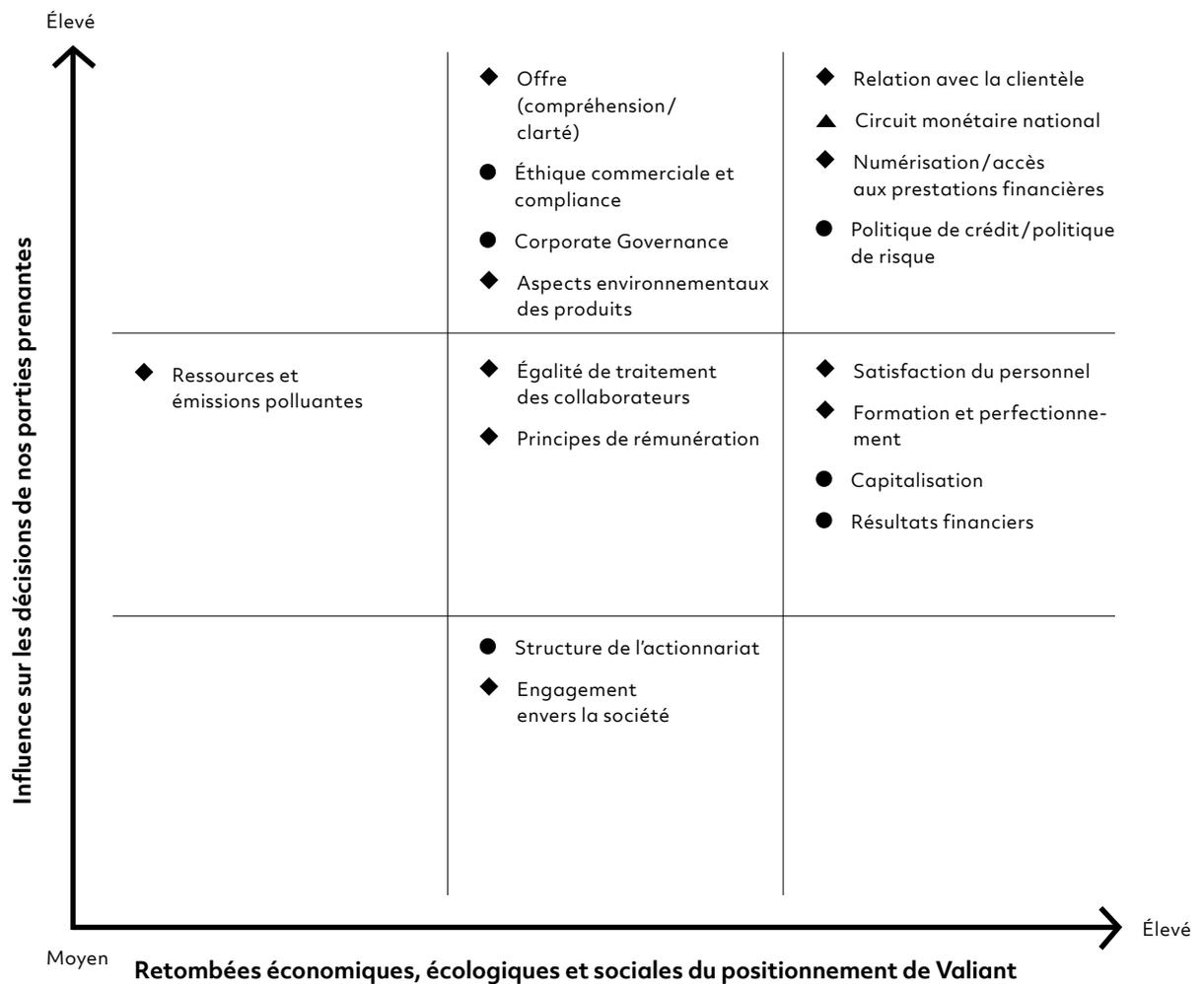


Principaux champs d'action

Les sept éléments de notre responsabilité d'entreprise ont été élaborés et définis dans le cadre d'échanges menés avec nos parties prenantes internes et externes. En outre, une analyse de pertinence a permis d'identifier à l'époque les thématiques essentielles liées au développement durable. Ces thématiques conservent toute leur actualité pour Valiant et servent de principe directeur pour nos activités, à l'instar de notre responsabilité d'entreprise. Nous avons élaboré la

matrice de pertinence ci-dessous en 2016, et procédé à un recadrage de celle-ci en 2017 et en 2019. Cette matrice reflète l'influence et les répercussions de nos activités sur notre environnement, et offre une compréhension plus vaste des thèmes qui intéressent au premier chef nos parties prenantes. Ces thèmes nous permettent de fixer les priorités des futures initiatives et mesures relevant de la responsabilité de l'entreprise, et d'établir des comptes rendus.

Matrice de pertinence



- ▲ Raison d'être de la responsabilité d'entreprise
- ◆ Relation avec les clientes et clients, la société, les collaborateurs et l'environnement
- Culture d'entreprise et stabilité de l'entreprise

Information transparente

Les résultats de l'analyse de pertinence nous fournissent en même temps des indications sur la manière de perfectionner l'établissement de comptes rendus. Ces derniers respectent les exigences de la Global Reporting Initiative (GRI). Le présent rapport d'activité a été établi en conformité avec les normes GRI « option core ». Pour nous, le développement de ce type d'information s'inscrit dans un processus continu. Nous invitons donc nos parties prenantes à échanger régulièrement avec nous, afin que nous puissions identifier les attentes concrètes. De plus, nous entendons poursuivre nos activités liées à la responsabilité de l'entreprise en fonction des objectifs et des besoins, et continuer de communiquer sur les efforts que nous déployons ainsi que sur leurs résultats.

Échange avec les parties prenantes

L'entretien de bonnes relations reposant sur la confiance est un élément important de notre positionnement sur le marché, et constitue l'un des atouts de Valiant. C'est pourquoi nous cherchons à entretenir le dialogue à différents niveaux avec nos partenaires dans le cadre de nos activités quotidiennes. La représentation fortement simplifiée de notre réseau de relations ci-dessous illustre parfaitement nos échanges avec les parties prenantes les plus importantes.

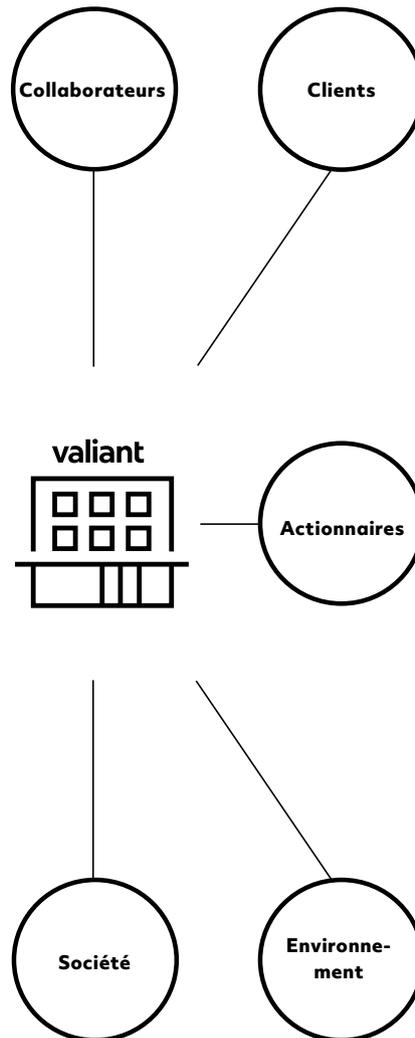
Dialogue avec nos parties prenantes

Satisfaction des collaborateurs La satisfaction et l'engagement de nos collaborateurs sont mesurés tous les deux ans. Les résultats de ces enquêtes sont discutés au sein du comité de direction et communiqués au conseil d'administration. Des mesures correspondantes en sont déduites.

Visite de succursales du CEO Afin de mieux sentir le pouls des collaborateurs sur site et d'approfondir sa connaissance des besoins locaux, le CEO est personnellement venu visiter différentes succursales et différents départements en 2019 et 2020. Bien que certaines visites aient dû être reportées en raison du coronavirus, les conclusions et les expériences qui avaient déjà pu être faites ont été intégrées dans les optimisations en cours.

Soutien régional Valiant assume ses responsabilités en tant qu'entreprise ancrée au niveau local. Durant l'exercice 2020, nous avons soutenu des organisations caritatives avec un don de 90 000 francs. 29 organisations ont en tout bénéficié de ce don. Elles opèrent sur la zone de marché de Valiant, qui s'étend du lac Léman au lac de Constance.

Valiant accorde en outre chaque année près de 2 000 mesures de soutien et engagements publicitaires modestes et 50 plus importants (supérieurs à un million de francs). Cependant, en raison du coronavirus, de nombreux événements ont été annulés au cours de l'exercice sous revue, ou reportés à l'année suivante. Valiant continuera, dans la mesure du possible, à soutenir les associations, institutions et organisateurs concernés.



Satisfaction de la clientèle La satisfaction de notre clientèle privée et entreprises est mesurée au moyen de sondages réguliers, et d'éventuelles mesures d'optimisation sont définies.

Événements clientèle En raison du coronavirus et pour protéger la santé des participants, Valiant a mis sur pied plusieurs événements numériques en 2020, qu'elle a diffusés en direct. Par exemple, près de 330 personnes intéressées ont participé en ligne aux deux événements sur la planification financière. L'événement de Suisse orientale sur la LPP destiné aux femmes, sur le thème « La LPP, bien plus qu'un devoir ? » a également été organisé sous la forme d'un événement virtuel en direct. Une quarantaine d'entrepreneuses ont participé à cet événement en ligne. Les questions envoyées par Livechat ont reçu une réponse directement depuis le studio de Bâle.

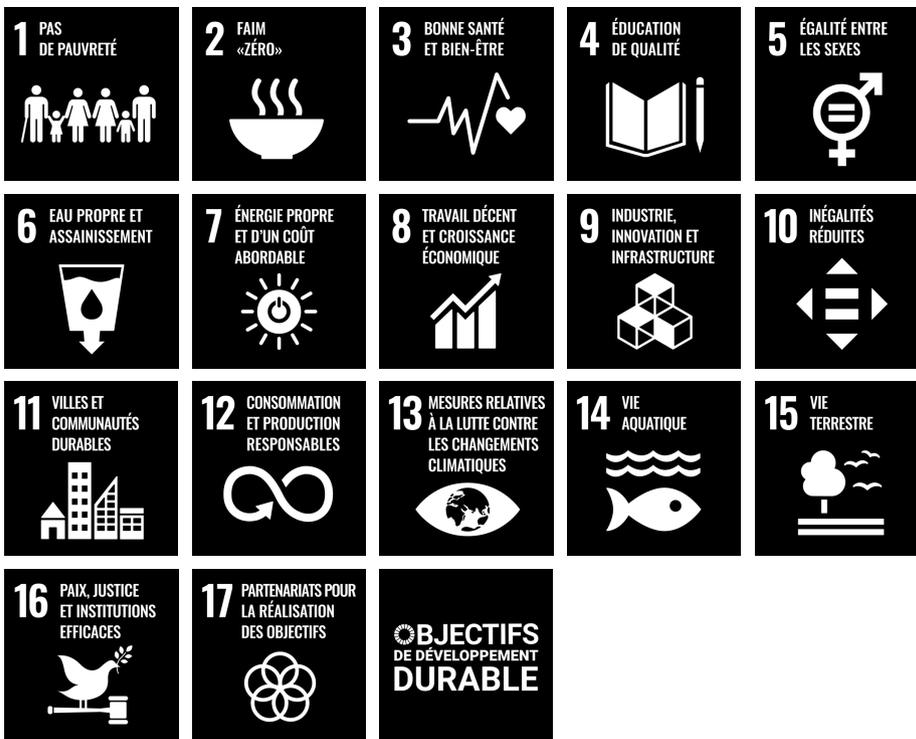
Échanges avec les investisseurs Outre de nombreux actionnaires privés, 844 investisseurs institutionnels détiennent un peu plus d'un tiers du capital social. Valiant recherche activement les échanges et rencontre régulièrement des investisseurs en Suisse et à l'étranger, organise des roadshows et participe à des conférences pour investisseurs.

Rapports Nos quelque 31 200 actionnaires reçoivent avec l'invitation à l'AG le rapport abrégé relatif à l'exercice 2020. La deuxième édition du nouveau concept est placée sous la devise « en toute simplicité et responsabilité » et illustre par exemple comment Valiant soutient sa clientèle PME durant cette période difficile du coronavirus.

Échange volontaire Valiant prend part à des études et entretient sur une base volontaire un échange fructueux avec des organismes de protection de l'environnement afin de s'améliorer constamment.

Valiant et les objectifs pour un développement durable

En 2015, les États membres de l'ONU ont adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable. L'Agenda 2030 constitue le référentiel de base sur lequel s'appuient tous les efforts déployés au niveau national et international pour relever des défis mondiaux. Il repose essentiellement sur 17 objectifs, appelés Objectifs de développement durable (ODD). Les ODD portent une vision du développement durable qui recouvre des aspects sociaux, économiques et environnementaux, et qui devrait être réalisée à l'horizon 2030. La mise en œuvre des ODD obéit à une approche participative. Autrement dit, elle est de la responsabilité commune des différents États, du secteur privé, de la communauté scientifique et de la société civile.



Valiant assume également ses responsabilités à cet égard. D'une part, nous soutenons les 17 objectifs et, d'autre part, nous prenons diverses mesures pour contribuer à atteindre un grand nombre d'entre eux. Au moyen d'une analyse interne, nous avons identifié en 2019 les objectifs sur lesquels nous pouvons agir concrètement, ceux qui s'appliquent à notre activité ainsi que ceux qui nous permettent d'avoir une incidence positive sur la société et l'environnement. Dans cette optique, nous privilégions tout particulièrement les objectifs ci-après :



Objectif 4 : éducation de qualité

Une solide formation de base ainsi qu'une formation continue des employés sont les prérequis d'un site économique performant, et contribuent durablement à la compétitivité de la population sur le marché du travail. À cet effet, nous investissons largement dans la formation continue de nos collaborateurs de tous âges et toutes fonctions, par le biais de mesures liées au poste de travail ou de formations continues internes et externes et de certifications. En plus d'une importante offre de places d'apprentissage, nous collaborons avec des instituts de formation suisses.



Objectif 5 : égalité entre les sexes

Valiant s'engage activement en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. Afin de promouvoir de manière ciblée les collaboratrices et les femmes cadres, nous avons pris des mesures spécifiques. Valiant garantit l'égalité salariale entre hommes et femmes. À cet effet, celle-ci est régulièrement contrôlée et des mesures sont adoptées en vue de la garantir, si besoin est. Valiant prend toujours en considération le candidat le plus approprié pour un poste, indépendamment de son sexe.



Objectif 8 : travail décent et croissance économique

Valiant s'engage sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur pour une croissance économique durable et un travail décent. Nous offrons ainsi à nos collaborateurs des conditions de travail modernes, flexibles et donc compatibles avec la vie de famille ainsi que la possibilité de réduire leur taux d'occupation à 80 % quelle que soit la fonction. Notre modèle d'affaires axé sur le développement durable nous permet de proposer une offre complète et compréhensible portant sur toutes les questions financières se posant aux PME et aux indépendants, l'épine dorsale de notre économie.

Évolution de l'économie régionale

Nous avons la conviction, à travers notre modèle d'affaires simple, de contribuer activement au développement économique, culturel et social de la Suisse, ce dont profite l'ensemble de la population. Notre démarche s'articule autour de nos fonctions-clés : recevoir de l'argent, le gérer soigneusement et le prêter. Nous bouclons ainsi le circuit monétaire au niveau national.

Financement de l'économie réelle

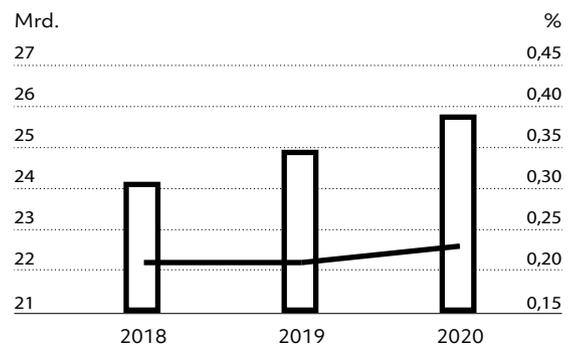
En finançant l'économie réelle en Suisse, en particulier dans notre zone d'activité, nous prenons part au développement de la société, de l'économie et de l'environnement. La part des financements et des investissements dans l'économie réelle constitue un indicateur dans la mesure où elle nous permet de mesurer notre modèle d'affaires, à la fois responsable et durable. Les crédits ou les investissements doivent être considérés comme contribuant à l'économie réelle et donc basés sur des valeurs lorsqu'ils sont au profit de secteurs économiques qui se distinguent par la production de biens et services réels ou sont affectés au financement d'immeubles et contribuent, directement ou indirectement, au développement durable de la société, de l'économie et de l'environnement au niveau local. Chez Valiant, quelque 70 % du total du bilan prennent la forme de prêts à l'économie réelle. Cela reflète notre responsabilité en tant que prestataire financier en faveur de l'ensemble de nos parties prenantes.

Financement de la propriété du logement

Le financement de biens immobiliers constitue depuis toujours le pilier de notre modèle d'affaires. Nous suivons donc le marché immobilier de très près, afin d'identifier suffisamment tôt les éventuels risques et de pouvoir engager les mesures nécessaires dans le cadre de notre politique de crédit prudente. De plus, les immeubles financés sont évalués à l'aune de nos propres directives. Par conséquent, nos financements immobiliers ne se basent pas sur les prix parfois surfaits sur le marché. Dans le processus d'autorisation des financements immobiliers et grâce à nos processus de conseil institutionnalisés, nous faisons en sorte que nos clients ne soient pas exposés à des risques

financiers inconsidérés. Nous évitons les financements immobiliers exposés à des risques inconsidérés. Notre approche prudente et durable des financements a notamment permis de faire en sorte que les corrections de valeur et les provisions restent à un faible niveau, alors même que le volume de prêts a augmenté ces trois dernières années.

Politique de crédit prudente en chiffres



■ Total des créances en milliards de CHF
— Corrections de valeur/provisions en % du volume des prêts

Notre approche claire et peu risquée ne nous a pas empêchés, en 2020 également, de réaliser le rêve de nombreux clients de posséder leur propre logement et de les accompagner en les conseillant jusqu'au terme du processus.

Un partenaire pour les PME

Valiant a par ailleurs toujours été une banque traditionnelle pour les PME, qui sont nombreuses, de même que les indépendants, parmi sa clientèle. Afin de consolider cette compétence, nous développons en permanence nos services de conseil à l'intention des petites et moyennes entreprises. Nous épaulons par ailleurs nos clients au-delà des opérations financières journalières, par exemple dans le domaine de la planification successorale.

Soutien aux PME pendant la pandémie de coronavirus

Valiant a soutenu de nombreuses entreprises et organisations par des mesures de grande ampleur en 2020. Citons notamment les crédits-relais en cas de difficultés de trésorerie, la suspension des amortissements, l'octroi de crédits COVID-19, ainsi que l'exonération temporaire de loyer pour les PME locataires de locaux dont Valiant est propriétaire.

La Confédération a mis en place deux crédits-relais avec les banques pour les entreprises particulièrement touchées par la crise du coronavirus. Valiant a été rapidement prête à soutenir sa clientèle PME et à déployer des crédits de manière simple et rapide. Valiant a effectué tous les préparatifs en très peu de temps pour accorder les crédits-relais conformément à l'ordonnance fédérale. Les déroulements et les processus internes ont été définis et les conseillers à la clientèle ont été formés. Valiant a pu octroyer des crédits jusqu'à 500 000 francs de manière simple et rapide. Pour les financements plus importants, de plus de 500 000 francs, une procédure de crédit de quelques jours ouvrés a été nécessaire. Dans le cadre du programme d'aide de la Confédération, Valiant a en tout accordé 2860 crédits-relais pour un volume d'environ 380 millions de francs à sa clientèle PME.

En complément des mesures de la Confédération concernant les coopératives de cautionnement en tant que garant, Valiant a lancé en mars 2020 un paquet de mesures d'aide d'urgence. Valiant a apporté un soutien substantiel à différentes PME, avec des montants qui varient en fonction des besoins de celles-ci. Ce soutien a eu lieu sous la forme de suspension des amortissements ou de financements en cas de difficultés de trésorerie. Les méthodes et les modalités ont été définies individuellement avec les entreprises. Le déroulement s'est effectué de manière simple et rapide. La stabilité opérationnelle et la bonne santé financière des entreprises avant le déclenchement de la crise étaient des conditions préalables indispensables à l'octroi d'une aide d'urgence. Comme autre mesure de soutien aux PME régionales, Valiant a poursuivi comme prévu tous les projets de construction, par exemple la rénovation de ses succursales.

De plus, en signe de solidarité, Valiant a décidé en avril 2020 d'exonérer toutes les PME louant des biens immobiliers de Valiant ou des locaux de la caisse de pension Valiant du paiement des loyers pour les mois de mai et de juin 2020.

Grâce à son action pragmatique et rapide, Valiant a réussi à faciliter la traversée de la crise pour sa clientèle PME. Valiant a également veillé à apporter aux PME de précieuses impulsions et suggestions. Ainsi, collaboration avec un expert, Valiant a réalisé une vidéo montrant comment le leadership peut faire la différence dans les différentes phases de la crise et comment une crise peut être perçue comme une situation productive qui offre toujours des opportunités. La vidéo a été mise à la disposition de la clientèle PME de Valiant à titre d'aide.

Planification de la succession

Les PME et les indépendants forment l'épine dorsale de notre économie. Leur pérennité est cruciale sur le plan économique. Dans cette optique, le plan de relève dans une entreprise est une chose très complexe, sur le plan opérationnel, mais aussi financier, et représente un défi de taille pour toutes les personnes concernées. Et il n'existe pas de solution toute faite. L'élaboration d'un concept successoral sur mesure exige par conséquent de recourir aux compétences de spécialistes. Plus on s'y prend tôt, plus les perspectives sont bonnes : nous accompagnons nos clients dans la planification et la mise en œuvre de leur plan de relève et pilotons à leurs côtés les entreprises vers un avenir fructueux et durable. Pour le bien de nos clients et de notre économie.

Besoins et protection des clients

Valiant propose à ses clientes et clients une gamme complète de services financiers simples et compréhensibles, d'un seul tenant. Nous assumons pleinement notre rôle d'interface-clé dans le tissu économique helvétique et accomplissons activement nos devoirs sociaux. L'ancrage régional de Valiant, aussi bien dans les pôles économiques que dans les zones rurales, lui permet d'offrir ses services à l'ensemble de la population.

Offre transparente et adaptée aux besoins

À nos yeux, un conseil de bonne qualité, fiable et crédible s'accompagne d'une information transparente des clients au sujet des opportunités et des risques que présentent les produits financiers. Nous enrichissons notre gamme en permanence, afin de faire face à l'évolution des besoins de la clientèle. Nous veillons pour cela à préserver la simplicité et la clarté de nos offres. Dans le même temps, nous proposons des solutions sur mesure avec nos spécialistes ou, si nécessaire, des partenaires externes pour les besoins spécifiques. Prendre les besoins de la clientèle au sérieux et protéger les clients signifie aussi pour nous, dans la gestion de fortune comme dans le conseil en placement, recommander uniquement des produits sans indemnité de distribution dans le cadre de notre activité de conseil. Dans l'entretien-conseil, les conflits d'intérêts éventuels sont également clarifiés vis-à-vis de nos clients. Ce faisant, nous garantissons un conseil neutre et indépendant à notre clientèle. Dans le cas d'opérations sans conseil, les fourchettes des indemnités éventuelles par catégories de produits sont communiquées aux clients de manière régulière et sous une forme appropriée. En outre, Valiant s'assure, lors de l'octroi de crédits, que les clients ne sont pas exposés à des risques financiers inconsidérés.

Placements durables

De plus en plus de clients souhaitent que leurs placements dégagent non seulement un rendement satisfaisant, mais qu'ils contribuent aussi concrètement au développement durable de l'économie, de la société et de l'environnement. Nous soutenons ces efforts et avons contribué à répondre aux besoins croissants de notre clientèle en matière de placements durables. Dans trois profils de développement durable (investissement responsable, investissement durable et impact investing), nous proposons différentes solutions de fonds durables dans le cadre de notre liste de recommandation de fonds. Ce faisant, nous intégrons les préférences personnelles de nos clients en matière de développement durable dans leurs placements.

Critère d'exclusion et intégration ESG dans les activités de placement

Outre notre offre de solutions de fonds durables, nous avons renforcé nos activités de placement dans le domaine du développement durable. D'une part, nous excluons depuis longtemps, sur la base d'une liste de critères spécifiques, les entreprises particulièrement controversées de l'industrie de l'armement lors de la sélection des titres dans nos fonds ainsi que dans les mandats de gestion de fortune. D'autre part, pour évaluer nos différents produits de placement, nous avons décidé d'introduire les critères ESG de MSCI, un prestataire spécialisé qui a fait ses preuves sur le marché. ESG est l'abréviation anglaise d'« Environment, Social and Governance » et décrit le respect de critères écologiques, sociaux et de gouvernance d'entreprise, plus précisément lors de l'analyse et de la sélection des titres dans le cadre de placements. L'intégration de ces critères ESG nous aide à développer, évaluer et gérer nos produits de placement sur le plan du développement durable ainsi qu'à prendre de meilleures décisions de placement à long terme pour et avec nos clients. Ces mesures se reflètent déjà dans nos produits de placement. Ainsi, nous nous sommes engagés à respecter la note ESG minimale « A » de MSCI pour nos propres fonds en actions et nos fonds obligataires. Grâce à des mesures ciblées et aux ajustements correspondants, au cours de l'exercice sous revue, nous avons déjà garanti la note minimale « A » pour les produits de placement susmentionnés et l'avons même dépassée pour plusieurs fonds en actions.

Approche de placement ESG pour Valiant

Afin de mieux prendre en compte notre responsabilité entrepreneuriale et d'intégrer davantage le développement durable dans notre activité de base, Valiant a décidé de franchir une nouvelle étape en développant une approche de développement durable individuelle et spécialement adaptée à Valiant pour les activités de placement. Le comité de direction a adopté les directives de placement en matière de développement durable en tant que base de la mise en œuvre. Valiant étend ainsi son obligation fiduciaire dans le secteur du placement au niveau du développement durable, qui englobe les secteurs de l'écologie, du social et de la gestion d'entreprise au sens large.

Parallèlement, la base de données pour les décisions de placement dans le secteur du développement durable doit être élargie et améliorée en termes de qualité. Les directives s'inscrivent dans la continuité, et leur mise en œuvre doit être transparente et compréhensible.

Les directives de placement en faveur du développement durable permettent au comité de direction d'ancrer la politique de responsabilité d'entreprise adoptée par le conseil d'administration dans le secteur du placement. Les directives de placement de Valiant en matière de développement durable constituent ainsi la base d'une orientation à long terme et responsable du secteur du placement de la banque. Elles constituent le cadre et la base des solutions de placement durables de Valiant et portent sur les thèmes suivants :

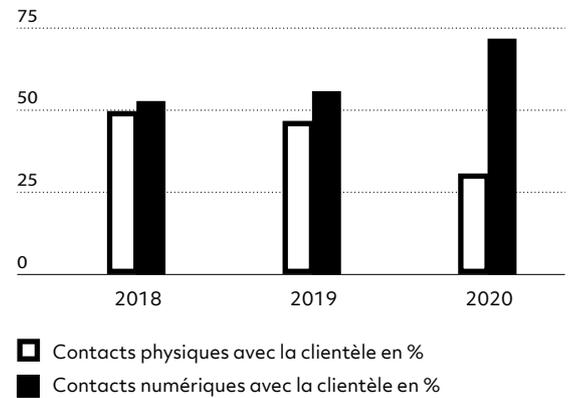
- Investissement responsable
- Principes universels
- Transparence
- Résultats de placement conformes au marché
- Investissement axé sur les résultats
- Critères ESG dans le processus de placement de Valiant

Les directives de placement sont publiées sur notre site Internet.

Accès aux prestations financières

Le déplacement des besoins de la clientèle vers les canaux numériques est clairement perceptible dans l'univers des prestations financières, comme dans de nombreux autres secteurs. Ce déplacement est particulièrement marqué chez Valiant depuis trois ans. Si en 2016 encore, environ 60 % des contacts clients avaient lieu de manière physique, près de 55 % des contacts clients ont eu lieu par voie numérique fin 2019. Cette évolution s'est confirmée au cours de l'exercice sous revue. L'augmentation considérable des contacts numériques, qui atteignent aujourd'hui 71 %, est également due à la réduction de la mobilité en raison du coronavirus. Par exemple, les transactions aux guichets ont diminué d'environ deux tiers au cours des quatre dernières années du fait de la restructuration des zones clientèle et de la tendance à l'augmentation des paiements par carte, accélérée par la crise du coronavirus.

Comparatif des interactions numériques et physiques avec la clientèle



Voie traditionnelle et canal numérique à domicile

Beaucoup de nos clients utilisent différents canaux en parallèle, préférant un conseil personnel ou un service numérique en fonction de la situation et des besoins. Pour satisfaire à ces attentes, Valiant perfectionne tous ses canaux au fur et à mesure des avancées technologiques. Valiant a ainsi conçu et mis au point un type inédit de succursale. On y trouve l'ensemble des prestations d'une succursale classique, associées aux technologies numériques les plus récentes. Nos clients peuvent convenir d'un rendez-vous ou, comme jusqu'à présent, passer spontanément à la succursale. Dans ce cas, un bureau de réception virtuel commence par clarifier leurs besoins. Nos conseillers à la clientèle prennent ensuite le relais, sur place ou par transmission vidéo. Nos clients ont à leur disposition une infrastructure en libre-service lorsqu'un conseil personnalisé n'est pas requis. Ce nouveau type de succursale présente plusieurs avantages : horaires d'ouverture plus longs, recours rapide à des experts, éventail des possibilités en libre-service et entretiens-conseil en soirée et le week-end également. Deux premières succursales de ce type ont été ouvertes en 2017 à Brugg et Morges. Après Vevey et l'inauguration d'une nouvelle succursale sur le site de Bâle en 2018, de nouvelles succursales ont ouvert leurs portes à Nyon, Rheinfelden, Saint-Gall et Wil SG en 2019, ainsi que le site de Rapperswil durant l'exercice sous revue. La crise du coronavirus a montré que Valiant est bien placée en termes de numérisation et peut proposer ses services de manière simple et personnelle, même pendant des périodes exceptionnelles et dans des conditions difficiles.

Des conseils avisés aussi en ligne

Grâce à l'e-banking et à l'application Mobile Banking de Valiant, les clientes et les clients effectuent leurs transactions bancaires au moment et à l'endroit où ils le souhaitent, de manière simple, sûre et gratuite. Ces deux canaux numériques ont été constamment développés ces dernières années, en fonction de l'évolution des nombreux besoins de la clientèle.

L'utilisation de l'e-banking, avec ses nombreuses fonctionnalités et son utilisation intuitive, a augmenté de près d'un quart au cours des quatre dernières années. L'application Mobile Banking a plus que triplé ses taux d'utilisation au cours de la même période, et deviendra à l'avenir certainement le principal canal d'interaction avec la banque pour les particuliers.

E-banking et application Mobile Banking : aperçu des principales fonctions



Vue d'ensemble des comptes, des cartes Maestro et cartes de crédit 24 heures sur 24.



Saisir et gérer facilement et rapidement les paiements, les factures électroniques et les ordres permanents.



Vue d'ensemble des dépôts, ainsi qu'achat et vente de nombreux titres cotés en Bourse.



Analyser les recettes et les dépenses, planifier les budgets et fixer des objectifs d'épargne.



La notification des avis de crédit ou autres communications a lieu par SMS ou par courriel, sur demande.

Nous avons également veillé à offrir des prestations les plus accessibles possible. Dans ce contexte, tous nos bancomats ont été équipés d'une assistance audio en 2020. Cette nouvelle fonction permet aux personnes aveugles ou handicapées visuelles de naviguer dans le menu et d'utiliser les services des bancomats au moyen d'écouteurs et d'un guidage vocal intégré.

Protection de la sphère privée

La confidentialité et le respect de la vie privée sont essentiels pour notre activité commerciale. Nos clients doivent pouvoir s'en remettre pleinement à nous, en sachant que leurs biens patrimoniaux et leur sphère privée bénéficient de la confidentialité requise. Afin de garantir qu'à l'avenir également, les données de ses clients soient protégées. Valiant adapte et optimise continuellement ses processus d'affaires. En 2018, nous avons également modernisé la procédure de connexion dans le cadre du nouvel e-banking. Avec la nouvelle option CrontoSign Push, les clients peuvent simplifier encore la connexion en confirmant la notification Push sur leur téléphone portable. CrontoSign Push constitue une procédure de connexion à la fois simple et sûre ; la modalité habituelle de scanage de la mosaïque n'existe plus.

Protection contre la cyberfraude

Avec l'avancée de la numérisation, l'éventail des activités illégales ne cesse d'augmenter sur Internet comme dans le secteur financier. Outre les particuliers, on observe de plus en plus d'activités criminelles aux dépens des entreprises et des PME. Afin de mettre nos clients autant que possible à l'abri des cyberfraudes, nous prenons différentes mesures. Nous les mettons ainsi en garde contre les dangers. Par exemple, au moyen d'un article relatif à la cyberfraude dans l'édition de décembre de notre magazine client « ValOr ». En outre, notre site Internet fournit différentes informations concernant la sécurité sur Internet : de courts messages vidéo montrent par exemple comment se protéger contre la cyberfraude, des recommandations de sécurité de base sont données quant à l'utilisation d'Internet, sans oublier une offre de cours pour une utilisation de l'e-banking en toute sécurité. Outre ces mesures proactives, nous recourons aussi à des systèmes intelligents pour surveiller les transactions de paiement inhabituelles ou suspectes. En cas de soupçon de fraude, nous bloquons les paiements et nous nous renseignons personnellement auprès de nos clients afin de nous assurer que tout est en ordre.

Responsabilité envers la société

Valiant est en premier lieu un prestataire de services financiers. La finalité de ses services est de favoriser le fonctionnement de la société. Nous assumons nos responsabilités au sein de la communauté dans notre zone de marché et entretenons des relations de partenariat. Nous nous efforçons de participer au bien-être financier général en tant que solide partenaire financier. Valiant contribue ainsi à la création de valeur dans la zone de marché, par le paiement d'impôts, le versement de dividendes et de salaires, mais également en s'approvisionnant en produits et services locaux. Plus de 90 % des biens et services acquis proviennent de notre zone d'activité. Ainsi, nous considérons un grand nombre de PME régionales et d'actifs indépendants comme l'épine dorsale de l'économie suisse.

Notre contribution au bien-être financier

Au travers des circuits monétaires nationaux, nous contribuons à créer de la valeur par les éléments suivants :

- En 2020, les charges de personnel se sont élevées à 134,7 millions de francs. Nos collaborateurs sont presque exclusivement domiciliés dans le secteur d'activité de Valiant et soutiennent l'économie locale au travers de leur consommation.
- Les autres charges d'exploitation se sont montées à 106,9 millions de francs durant la période sous revue. Dès que nous le pouvons, nous couvrons nos besoins avec des produits et des services provenant de Suisse. Nous soutenons ainsi l'économie locale et renforçons nos liens avec la région.
- Nos actionnaires ont perçu 79,5 millions de francs de dividendes.
- La contribution fiscale s'est élevée à 28,3 millions de francs en 2020, une contribution directe aux finances publiques.
- Valiant n'a eu recours à aucune aide d'État ni mesure de soutien dans le cadre de la pandémie de coronavirus.

- Près de 2 000 mesures de soutien et engagements publicitaires modestes et 50 plus importants (supérieurs à 1 million de francs) sont accordés chaque année dans les domaines du sport, de la culture, de la société, de l'écologie et de l'économie. Nous nous engageons dans les régions où vivent nos clients. Cependant, en raison du coronavirus, de nombreux événements ont été annulés au cours de l'exercice sous revue, ou reportés à l'année suivante. Valiant continuera, dans la mesure du possible, à soutenir les associations, institutions et organisateurs concernés.
- Valiant étant une organisation politiquement neutre, nous ne finançons en revanche pas d'activités politiques, ni de partis.

Soutien de manifestations d'ordre culturel, social et sportif

Outre notre contribution au bien-être financier, nous continuons de promouvoir des événements culturels et sociaux dans notre zone d'activité, même si très peu de manifestations ont pu être organisées en 2020 du fait du coronavirus. L'un de ces rares événements a été le Congrès suisse des arts et métiers au Forum Fribourg, que Valiant a soutenu en tant que banque pour les PME.

Valiant s'engage aussi sur le plan caritatif. Valiant assume ses responsabilités en tant qu'entreprise ancrée au niveau local. Durant l'exercice 2020, nous avons soutenu des organisations caritatives avec un don de 90 000 francs. 29 organisations caritatives ont en tout bénéficié de ce don. Elles opèrent sur la zone de marché de Valiant, qui s'étend du lac Léman au lac de Constance.

Valiant offre à ses clientes et clients la possibilité de soutenir une œuvre caritative au moyen du chiffre d'affaires réalisé sur leurs cartes de crédit. Avec le programme bonus « surprise » de Visa, des points sont collectés au moyen du chiffre d'affaires réalisé sur les cartes de crédit et peuvent être transmis sous forme de dons à des institutions caritatives comme Caritas, Pro Juventute, Médecins sans frontières ou le WWF.

Rôle d'employeur

Nos collaborateurs sont le visage de Valiant et relaient notre culture auprès de nos et clientes clients et de nos partenaires commerciaux.

Politique en matière de personnel

Les possibilités étendues en termes de participation offertes à nos collaborateurs nous permettent de nous distinguer en tant qu'employeur, de même des processus de décision rapides grâce à une structure hiérarchique horizontale et des rapports simples et respectueux. L'expansion actuelle de nos activités fait naître des opportunités de développement personnel au sein de l'entreprise.

Égalité des chances et diversité

Valiant prend toujours en considération le candidat le plus approprié pour un poste. Le profil des nouveaux collaborateurs doit donc répondre de manière optimale aux exigences du poste et à la culture de l'entreprise. Ce ne sont ni le sexe ni l'âge, ni le fait qu'il s'agisse d'une candidature interne ou externe qui constituent des critères de sélection déterminants, mais les caractéristiques personnelles ainsi que les compétences.

Valiant est convaincue qu'un bon équilibre sur le plan culturel, mais aussi entre hommes et femmes au sein du personnel, améliore le climat de travail, la satisfaction des collaborateurs ainsi que les résultats. À cet égard, il nous tient tout particulièrement à cœur de promouvoir de manière ciblée les collaboratrices par le biais de certaines mesures, et de les préparer aux prochaines étapes de leur carrière professionnelle.

Égalité salariale entre les femmes et les hommes

Valiant applique le principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, qui englobe bien entendu également l'égalité des sexes. Depuis quelques années maintenant, Valiant examine les inégalités salariales de genre au moyen de Logib, le modèle d'analyse standard développé par la Confédération. Comme l'année précédente, le seuil de tolérance a été respectés en 2020.

La réduction des différences salariales entre les hommes et les femmes restera une priorité, les écarts seront mesurés tous les ans et des mesures seront prévues le cas échéant. Bien entendu, lors des engagements de personnel et des négociations salariales, nous prêtons une attention particulière à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes.

Personnes en formation

L'apprentissage a également permis de répondre avec succès aux besoins croissants en ressources. En 2020, 52 apprentis étaient en formation chez nous, répartis selon les différentes années d'apprentissage ainsi qu'en trois profils professionnels, à savoir les employés de banque, les média-maticien(ne)s et, depuis 2020, les agentes relation client CFC. Tous nos apprentis ont réussi leurs examens de fin d'apprentissage en 2020. Nous voulons atteindre un taux de maintien de l'emploi post-formation élevé. Celui-ci s'est élevé à plus de 80 % en 2020. Avec la formation bancaire initiale (BEM), nous offrons en outre aux porteuses et porteurs de maturité motivés une alternative attrayante aux études. Nous offrons également une insertion dans la vie professionnelle grâce au stage service et administration et au programme Career Starter. En 2020, 24 jeunes femmes et hommes ont effectué un stage chez Valiant. Les 76 apprentis illustrent l'engagement exemplaire de Valiant en tant que banque formatrice en faveur de nos futures générations. Aux candidats à la relève orientés vers la performance et possédant le potentiel requis, nous proposons diverses filières de carrière et des possibilités de développement passionnantes. Nos collaborateurs sont préparés au mieux à occuper des positions de cadre et d'autres postes-clés.

Certification de nos conseillers à la clientèle

Depuis 2017, Valiant certifie ses conseillers à la clientèle auprès de la Swiss Association for Quality (SAQ). SAQ est un centre de compétences neutre et reconnu pour la certification de personnes en Suisse. La certification SAQ comprend un examen écrit et un examen oral. Fin 2020, la majorité des conseillers à la clientèle de Valiant étaient certifiés SAQ. Les nouveaux collaborateurs sont certifiés SAQ dans le cadre de leur entrée en fonction selon le profil de leur poste. Les cours de certification nous permettent d'offrir une plus-value à toutes les parties prenantes. Nos clientes et clients profitent d'un conseil de premier ordre, et nos

collaborateurs disposent ainsi d'une certification reconnue dans le secteur des prestations financières, tandis que Valiant peut se prévaloir d'un excellent positionnement sur le marché grâce au label de qualité SAQ. Une recertification SAQ est nécessaire après trois ans et passe par la reconnaissance de formations internes.

Intégration, formation et perfectionnement ainsi que planification de carrière

À travers un programme d'intégration professionnel, nous accompagnons pleinement les nouveaux collaborateurs dans leurs nouvelles fonctions.

Nous apportons également un soutien important et efficace aux mesures de formation et de perfectionnement de nos collaborateurs, à tous les échelons, et leur proposons des filières de carrière de spécialiste ou de cadre. Au cours de l'exercice sous revue, du fait de la pandémie de coronavirus, les actions de formation ont en grande partie eu lieu par Skype. Nos 1061 collaboratrices et collaborateurs ont poursuivi leur formation avec 2947 participations à 399 cours. Cela correspond à une moyenne d'environ 3 sessions de formation continue par collaborateur. En plus des formations continues internes, Valiant soutient également un grand nombre de formations continues et cours externes, en offrant des crédits de temps ou en prenant en charge les frais de la formation continue.

La définition de parcours professionnels typiques chez Valiant permet d'offrir des perspectives aux collaborateurs. Ces parcours peuvent nécessiter de franchir les différents échelons au sein d'une fonction ou passent par un changement de fonction. Les carrières peuvent être aussi bien horizontales (même échelon de fonction), que verticales (passage à un échelon de fonction supérieur). Sur la base des compétences et des objectifs personnels des collaborateurs, les lacunes par rapport aux exigences de la fonction visée sont comblées au moyen de mesures appropriées. Dans le cadre des parcours professionnels, la relève dans le conseil à la clientèle fait l'objet d'une attention particulière, matérialisée par un plan de développement ciblé. Outre les compétences en matière de conseil, celles touchant à la conduite de personnel font également l'objet de formations, étant donné l'importance que revêt le leadership chez Valiant – pour nos collaborateurs et pour le succès de notre entreprise.

Modèles de temps de travail modernes

L'évolution des exigences de notre clientèle comme de nos collaborateurs se reflète dans les divers modèles de temps de travail. Alors qu'il y a encore une dizaine d'années, un emploi à plein temps s'exerçait du lundi au vendredi, pendant les heures de bureau habituelles, ce modèle cède de plus en plus la place à des formules plus flexibles. Afin de parvenir à une situation mutuellement avantageuse pour les collaborateurs et Valiant, différents modèles de travail flexibles et modernes sont utilisés. Plus d'un tiers de nos collaborateurs travaillent par exemple à temps partiel. Avec des trajets souvent très courts pour se rendre au travail, il en résulte des conditions d'emplois attrayantes, même en dehors des agglomérations. D'autres modèles tels que l'obtention de jours de congé supplémentaires, la prise de congés non rémunérés, le télétravail ou le droit à des congés sabbatiques sont bien établis dans l'entreprise et ont été largement utilisés durant l'exercice sous revue.

Satisfaction du personnel

Nous mesurons la satisfaction du personnel au moyen de sondages collaborateurs structurés, menés tous les deux ans. Les résultats de ces enquêtes fournissent des indications centrales sur la satisfaction et l'engagement des collaborateurs dans l'accomplissement de leurs tâches. Le dernier sondage a eu lieu en 2019. Le taux élevé de participation ainsi que la satisfaction au travail présentent dans l'ensemble une image réjouissante. Un potentiel d'optimisation a toutefois été identifié et des mesures correspondantes ont été engagées.

Santé psychique et service social

Une forte sollicitation dans la vie professionnelle peut affecter la santé au niveau physique, mais surtout psychique. Valiant a pris un certain nombre de mesures allant dans le sens d'une gestion de la santé institutionnalisée. Les différentes manifestations, formations et différents blogs sur des thèmes comme l'attention, le pouvoir de l'esprit, l'alimentation, l'ergonomie du poste de travail ou la gestion personnelle dans le cadre du télétravail devraient permettre de renforcer la transmission des connaissances ainsi que la sensibilisation au thème de la santé, et sa prise de conscience auprès de tous les collaborateurs. En cas

d'absences imprévues de longue durée pour cause de maladie, les collaborateurs concernés sont accompagnés dans leur processus de réintégration professionnelle par le biais d'un Case Management.

Valiant coopère également avec plusieurs spécialistes externes afin de soutenir de manière plus adéquate les collaborateurs confrontés à des situations de vie ou professionnelles difficiles. Ces derniers peuvent ainsi discuter, dans le cadre du service social, avec un spécialiste neutre et rechercher avec lui des solutions appropriées. Le service est disponible entre autres en cas de mobbing et de harcèlement sexuel, de problèmes financiers ou d'addiction ou d'autres conflits familiaux. Il est généralement gratuit pour nos collaborateurs, et la plus stricte confidentialité est garantie.

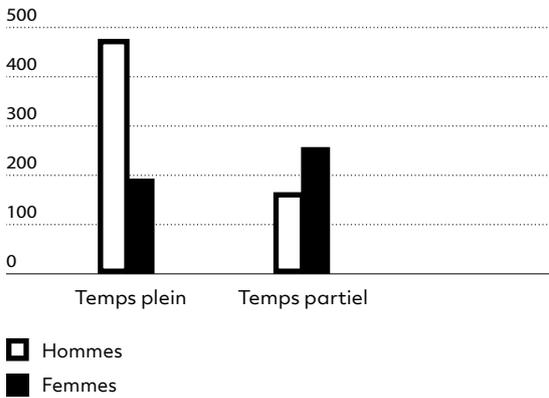
Dans le contexte de la pandémie de coronavirus, les collaborateurs ont en outre la possibilité de se faire conseiller gratuitement par notre partenaire Carelink en cas de soucis, de deuil, de craintes pour l'avenir, de problèmes relationnels, de conflits ou de crises personnelles.

Depuis 2020, Valiant est membre de l'association profawo. Cette organisation à but non lucratif propose à nos collaborateurs un large éventail de services dans le domaine de la prise en charge extrafamiliale d'enfants et de proches.

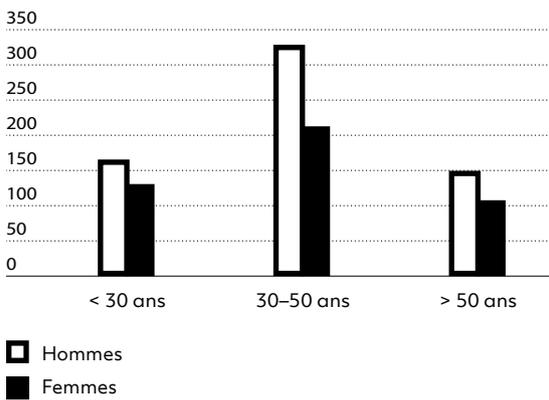
Effectifs

Les chiffres-clés relatifs aux effectifs ont globalement évolué de manière stable. Après avoir traversé une phase d'adaptation de plusieurs années et atteint un plancher fin 2015, les effectifs se sont à nouveau étoffés continuellement au fil des cinq dernières années. Ce mouvement est notamment attribuable à la fusion avec Triba Partner Bank AG en 2019, et en particulier au renforcement des compétences en conseil et à l'expansion dans de nouvelles régions. Fin 2020, Valiant comptait 1061 collaborateurs et 76 personnes en formation, soit une augmentation de 1,5 % par rapport à l'exercice précédent. Le nombre net d'emplois à plein temps s'est accru d'environ 20 unités au cours de l'exercice sous revue.

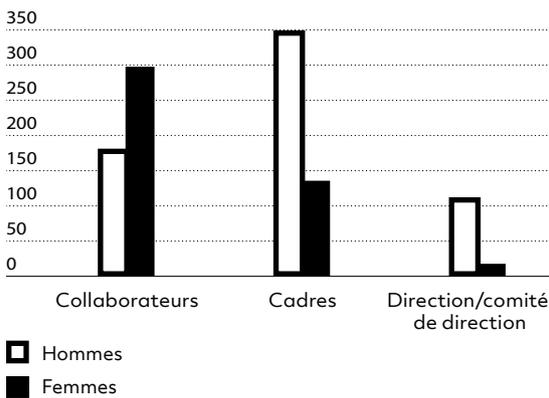
Effectifs par sexe



Effectifs par âge



Effectifs par rang



Caisse de pension – nouveau modèle de rentes

L'allongement de l'espérance de vie et donc la plus longue période de perception de la rente ainsi que le contexte de taux d'intérêt bas posent d'importants défis aux caisses de pension. La sécurité financière à long terme de la caisse de pension est le premier élément que le conseil de fondation doit garantir sur le long terme. Outre la sécurité financière, il est également essentiel qu'il parvienne à éviter les redistributions entre les assurés actifs et les rentiers. Le conseil de fondation a donc évalué différents modèles pour la conception du futur modèle de rentes et procédé à différentes corrections.

Un « modèle de rentes variable » a été introduit pour les rentes à partir du 1^{er} juillet 2020. Cela signifie que les futurs rentiers participent à la situation financière de la caisse de pension, que l'évolution soit positive ou négative. Un abaissement des taux de conversion a également été décidée avec l'introduction du nouveau modèle de rentes. Ce pourcentage est de 5% en 2020, et passera à 4,8% en 2021.

La caisse de pension de Valiant repose aujourd'hui sur une assise solide, avec un degré de couverture provisoire de 106,9%.

Chiffres-dés relatifs aux effectifs	2020	2019	2018
Effectifs	1061	1045	1013
Part totale de femmes en %	41,5	43,3	45,4
Part de femmes cadres et membres de direction en %	26,9	26,2	26,5
Emplois à plein temps (FTE)	937	918	890
Emplois à plein temps (FTE) en moyenne annuelle	928	905	878
Collaborateurs à temps partiel	407	398	376
Taux de travail à temps partiel en %	38,4	38,1	37,1
Femmes en %	61,9	65,6	70,9
Hommes en %	38,1	34,4	29,1
Taux de fluctuation ¹ en %	11,0	12,5	13,2
Nouveaux collaborateurs	143	154	175
Durée d'engagement moyenne en années	8,8	8,9	9,2
Nombre total de personnes en formation	76	81	82
Nombre de stagiaires	22	22	23
Nombre d'apprentis	52	58	56
Nombre de Career Starters	2	1	3
Poursuite des rapports de travail des personnes en formation ² en %	83	75	79
Personnes en formation en % de l'effectif total	7,2	7,8	8,0
Coûts de formation et de perfectionnement en milliers de CHF	1 469	2 336	2 675
Nombre moyen de sessions de formation continue par collaborateur	2,8	4,3	5,1
Taux d'absence en %	2,1	2,5	3,1
Rapport salaire maximal/salaire moyen ³	9,1 : 1	9,4 : 1	10,7 : 1
Assurés à la caisse de pension	1 052 ⁴	1 067	1 037
Bénéficiaires de rentes de la caisse de pension	441 ⁴	435	435
Degré de couverture de la caisse de pension en %	106,9 ⁴	108,4	100,5

¹ Fluctuation nette : tous les départs initiés par l'employé ou l'employeur, y compris la retraite anticipée sur souhait de l'employé

² Stagiaires, apprentis et Career Starters

³ Base = rémunération fixe (salaire de décembre) plus rémunération variable pour l'exercice écoulé. Le salaire médian se compose de l'ensemble des rémunérations de tous les collaborateurs fixes et est extrapolé à des taux d'occupation de 100 %, en excluant les départs en cours d'année

⁴ Données provisoires

Responsabilité envers l'environnement

En conformité avec notre culture d'entreprise, nous avons une approche respectueuse et attentive de l'environnement, et nous nous efforçons de réduire au maximum les conséquences négatives de nos activités.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, nous optimisons l'efficacité énergétique de nos biens immobiliers lors des travaux de réaménagement. En conséquence, Valiant utilise les revenus de la taxe fédérale sur le CO₂ pour rendre l'exploitation de ses biens immobiliers plus économe en énergie et plus respectueuse du climat.

Outre la promotion des transports publics pour tous nos trajets domicile-travail, l'un des objectifs environnementaux de Valiant consiste également à séparer et à recycler les déchets. Nous pouvons également citer l'exemple de ce rapport qui a été imprimé pour la sixième fois sans impact sur le climat. Différentes publications sont par ailleurs uniquement publiées sur Internet et ne sont plus produites sur un support physique. À la mi-2020, nous avons également modifié l'impression des relevés de compte, que nous envoyons désormais sur du papier recyclé, plus écologique. Valiant contribue ainsi à la réalisation des objectifs climatiques nationaux et mondiaux.

Articles promotionnels et cadeaux de l'AG respectueux de l'environnement

Nous nous efforçons par ailleurs autant que possible d'utiliser des articles promotionnels respectueux de l'environnement. Par exemple, nos sacs de sport très appréciés ainsi que nos sacs à dos

sont fabriqués à partir de PET recyclé, le rPet. De plus, nous avons banni systématiquement les gourdes en plastique de notre assortiment d'articles promotionnels pour les remplacer par une variante réutilisable à long terme. Précisons que nos ballons sont composés exclusivement de caoutchouc naturel. Le ballon ainsi que la fermeture sont ainsi biodégradables à 100 %. Outre les critères écologiques, nous privilégions autant que possible, comme dans l'exemple ci-dessus, les fournisseurs régionaux.

En raison du coronavirus, l'assemblée générale de mai 2020 n'a pas pu se dérouler comme d'habitude en présence de nos actionnaires. Ils ont toutefois eu la possibilité d'exercer leur droit de vote en remettant une procuration au représentant indépendant. Ce faisant, ainsi que pour les remercier de leur intérêt envers Valiant, un petit cadeau leur a été remis : un tissu recouvert de cire d'abeille pour un emballage et une conservation des denrées alimentaires respectueux de l'environnement. Le tissu a été fabriqué et emballé par les institutions caritatives Calendula et Stiftung RAZ Regionale Arbeitszentrum, toutes deux situées à Herzogenbuchsee, ainsi que par l'institution Tagesstätte Solidaritte à Langenthal. Nous avons reçu de nombreux retours positifs sur ce cadeau durable sur toute la ligne.

Impact de l'entreprise sur l'environnement

Depuis 2011, Valiant publie officiellement les chiffres relatifs à sa consommation d'énergie. Avec le concours de la société de conseil Swiss Climate, nous établissons depuis 2016 un bilan écologique exhaustif en termes d'empreinte CO₂, qui répond aux normes ISO 14064-1 et Greenhouse Gas Protocol reconnues à l'international. Le bilan 2020 a été vérifié pour la cinquième fois consécutive par la société d'audit indépendante true&fair.expert.

Utilisation économe des ressources

Valiant exploite de nombreuses petites succursales, qui consomment plus d'énergie de chauffage par mètre carré que des sites ou bâtiments administratifs plus grands. La part prépondérante de notre bilan énergétique est donc imputable à l'énergie de chauffage utilisée pour les différents sites et dépend fortement des températures hivernales, par exemple. Nous veillons à une utilisation parcimonieuse de l'électricité, du papier et de l'eau dans toute l'entreprise.

Dimensions environnementales du crédit

Outre les émissions produites par nos activités, nous tenons également compte de l'impact environnemental de l'octroi de crédits, des estimations immobilières et de l'examen des risques des financements. Le principe d'une action réfléchie, respectueuse et durable envers l'environnement est par ailleurs énoncé dans notre code de conduite.

	Quantité 2020	t CO ₂ e ¹ 2020	t CO ₂ e ¹ 2019	t CO ₂ e ¹ 2018
Bilan énergétique et CO₂ 2020				
Scope 1 – émissions directes				
Chauffage (gaz naturel, mazout, bois)	4 131 244 kWh	944	1 127	936
Voyages d'affaires (véhicules professionnels)	87 615 l	217	230	196
Total émissions directes		1 161	1 357	1 132
Scope 2 – émissions indirectes				
Consommation électrique	4 286 840 kWh	507	508	460
Chauffage (chauffage à distance)	1 538 304 kWh	107	123	160
Total émissions indirectes		614	631	620
Scope 3 – autres émissions indirectes				
Approvisionnement en énergie	Divers	449	498	467
Voyages d'affaires (moyens de transport externe tels que train, avion, voiture privée)	563 115 km	58	90	74
Déplacements pendulaires ²	4 977 914 km	514	834	801
Papier	49 474 kg	48	40	14
Ordres d'impression	100 745 kg	122	124	221
Eau	19 363 l	8	10	6
Total autres émissions indirectes		1199	1 596	1 583
Total émissions CO₂		2974	3 584	3 335

¹ En tonnes d'équivalent CO₂

² En 2020, y compris la consommation d'électricité dans le cadre du télétravail

Critères d'exclusion pour les financements

De par notre ancrage de longue date dans nos régions, nous connaissons notre clientèle et sommes ainsi déjà en mesure d'estimer avec justesse le respect de critères écologiques ou sociaux dans le cadre des engagements de crédit. Toutefois, afin de rendre les méthodes d'attribution plus contraignantes et de mieux intégrer le principe de gestion durable, auquel nous croyons, le conseil d'administration a opté pour l'intégration de critères d'exclusion dans les opérations de financement. Ainsi, nous évaluons les financements de projets pour la clientèle entreprises et commerciale à l'aune de thèmes sociaux et environnementaux controversés. Si nos normes ne sont pas respectées, la transaction est rejetée. Il s'agit en particulier des critères d'exclusion suivants :

- Projets sans traçabilité des flux de financement
- Financement direct de projets dans les secteurs de l'énergie nucléaire, du lignite et du charbon
- Financement de projets en vue de la fabrication d'armes militaires complètes
- Financement de projets aux retombées sociales négatives
- Financements de projets dans l'agriculture et la sylviculture non durables, dans la pêche et la pisciculture non durables ou dans l'expérimentation animale

Les critères définis sont appliqués, depuis le 1^{er} octobre 2019, dans toutes les nouvelles opérations. Les conseillers à la clientèle des segments Clientèle entreprises et Clientèle commerciale ont été sensibilisés et formés en conséquence au moyen des supports de conduite et d'une documentation spécifique.

Les apprentis s'engagent en faveur de l'initiative « myclimate Company Challenge »

Avec l'initiative « myclimate Company Challenge », en 2019, Valiant a offert à treize apprentis de la deuxième année d'apprentissage la possibilité de s'engager particulièrement pour le développement durable. Par petits groupes, ils ont pris part au projet « myclimate Company Challenge », un concours interne à l'entreprise destiné aux apprentis et portant sur les thèmes de la protection climatique et de l'efficacité énergétique. Après une manifestation d'introduction sur le

développement durable, à laquelle le président du conseil d'administration a également pris part, les apprentis réunis en groupes ont réfléchi à cinq idées de projet sur la manière de rendre Valiant encore plus durable sur le plan écologique. Dans le cadre du concours, le jury s'est finalement prononcé pour le projet « BeMobile », qui propose de numériser les formulaires de conseil, actuellement disponibles sur support papier, afin de réduire la consommation de papier et ainsi d'améliorer l'efficacité des processus. Le formulaire de conseil au format papier permet actuellement au conseiller à la clientèle de structurer l'entretien-conseil et de saisir toutes les informations nécessaires pour cet entretien. Avec la numérisation complète de ce formulaire, le groupe de projet table sur une réduction annuelle des émissions de CO₂ de quelque 68 tonnes. Dans le cadre de leur travail de projet, les apprentis ont contribué à promouvoir davantage encore l'écologie au sein de Valiant.

Notation climat de CDP

Dans la limite de nos possibilités, nous nous engageons pour la protection du climat et mettons en œuvre en permanence diverses mesures, petites ou grandes. L'organisation CDP (Carbon Disclosure Project) nous a confirmé que nous étions sur la bonne voie en décembre 2020. Dans le cadre de la notation climatique actuelle, la CDP nous a attribué la note « B ». Ce résultat réjouissant montre que nous sommes sur un pied d'égalité avec d'autres entreprises de renom en matière de protection du climat, et que nous avons pris la bonne voie dans ce domaine. Dans le même temps, cette notation positive nous encourage à continuer à assumer activement nos responsabilités envers l'environnement.

Test de compatibilité climatique de la Confédération

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SIF) ont lancé en 2020 un vaste test de compatibilité climatique, analysant la compatibilité climatique des portefeuilles financiers. Le test de compatibilité climatique a pour but d'analyser la mesure dans laquelle des actions volontaires ont permis de progresser vers une orientation des flux financiers respectueuse du climat, ou si d'autres possibilités doivent être envisagées. Valiant a été l'un des 179 établissements

financiers participant au test volontaire mené sous le titre PACTA 2020 (Paris Agreement Capital Transition Assessment). La compatibilité climatique des actions et des obligations d'entreprises mondiales ainsi que des portefeuilles immobiliers et hypothécaires suisses a en premier lieu été mesurée. Des mesures qualitatives concernant le climat ont également été prises en compte dans l'évaluation. Cette évaluation permet aux différents établissements financiers de déterminer dans quelle mesure leurs investissements et produits financiers sont respectueux du climat par rapport aux autres participants. En ce qui concerne les portefeuilles d'actions et d'obligations, Valiant se situe dans la moyenne, tant en classement général qu'en comparaison directe avec les 30 autres banques participantes. Les données issues du test de compatibilité climatique nous aident à gérer de manière ciblée notre évolution en matière de développement durable et de responsabilité entrepreneuriale, et à mesurer l'efficacité de nos progrès, par exemple dans les activités de placement.

Culture d'entreprise et compliance

Valiant pratique une culture ouverte et fondée sur des valeurs, en interne comme en externe. Parce que les services financiers reposent sur une confiance mutuelle. Valiant accorde une place centrale à la déontologie.

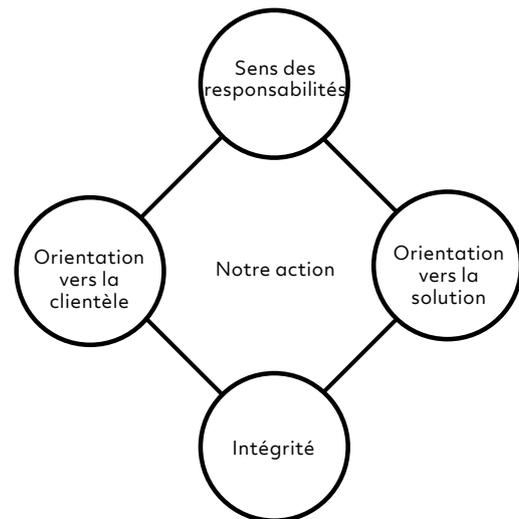
Éthique des échanges commerciaux

Notre culture d'entreprise est ancrée dans notre code de conduite. Elle se fonde sur quatre valeurs qui dictent nos actions au quotidien. Ces valeurs définissent le cadre dans lequel nos collaborateurs prennent des décisions au service des intérêts de Valiant et intègrent notre culture.

La directive relative au code de conduite entrée en vigueur en 2015 énonce nos attentes envers les collaborateurs, et fixe des limites en matière de comportement accepté. Elle définit aussi la procédure applicable lorsqu'un collaborateur suspecte ou constate une violation dudit code de conduite. Outre des interlocuteurs internes, les collaborateurs peuvent également recourir,

depuis 2015, à un système de signalement anonyme externe qui enregistre les déclarations faisant état de harcèlement, de discrimination, de mobbing ou de corruption. Aucun message de ce type n'a été reçu en 2020. Le code de conduite et les dispositions d'exécution correspondantes consignés dans une directive font l'objet d'un examen annuel.

Les quatre valeurs de notre culture d'entreprise



Protection et sécurité des données

La protection des données et leur sécurité sont au centre des préoccupations chez Valiant. L'utilisation des médias électroniques par nos collaborateurs, en relation avec les données de la banque et des clients, fait l'objet de différentes directives internes visant au respect des prescriptions légales en matière de secret bancaire, de protection des données et d'archivage, notamment.

Le basculement croissant des services financiers vers le numérique entraîne de nouvelles exigences en termes de protection des données clientèle et bancaires. Nous participons activement à divers comités et groupes d'intérêts afin d'anticiper les nouvelles activités criminelles et de les combattre de manière ciblée. Avec Swisscom, l'opérateur de notre système bancaire central, nous sommes épaulés par un partenaire professionnel expérimenté. Dans le cadre de l'audit prudentiel de base, l'organe de révision a entre autres également examiné les secteurs informatique et externalisation de domaines et processus d'activité, et n'a rien constaté à cet égard.

Respect des dispositions légales

Pour nous, le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes ainsi que des normes sectorielles et des obligations de diligence édictées par l'Association suisse des banquiers va de soi. En 2020, Valiant ne s'est vu infliger aucune amende ni sanction pénale pour manquement aux dispositions légales. Pour assurer en permanence ce haut niveau de service, les collaborateurs sont régulièrement sensibilisés à des thèmes spécifiques et formés en conséquence. Selon leur domaine d'activité, les nouveaux collaborateurs bénéficient de toutes les formations nécessaires, en particulier en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, grâce à des modules d'e-learning. Ces formations doivent impérativement être suivies dans un délai de deux mois suivant l'entrée en fonction du nouveau collaborateur. En 2019, tous les collaborateurs ont suivi des modules d'e-learning concernant la sécurité sur Internet et la protection des données.

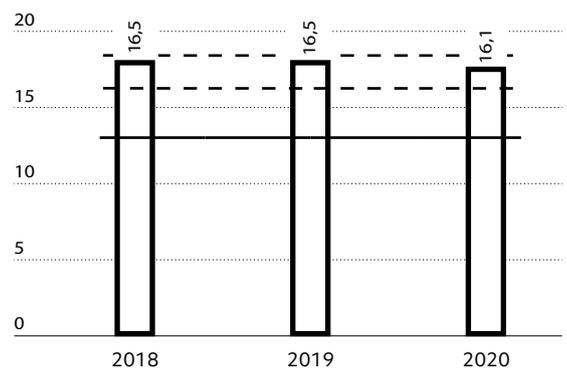
Du fait du coronavirus et dans le but principal de protéger la santé de nos collaborateurs, Valiant a décidé en mars 2020 de mettre le plus de collaborateurs possible en télétravail, quel que soit le secteur. Afin de sensibiliser davantage les collaborateurs à la protection de l'information et à la protection des données dans le cadre du télétravail, Valiant a conçu un module de formation correspondant, que tous les collaborateurs devaient suivre en ligne. Le module de formation traite de thèmes spécifiques au travail à domicile et vise à aider les collaborateurs à identifier les risques potentiels dans leur travail quotidien et à leur donner des instructions utiles pour agir correctement.

Stabilité de l'entreprise

Capitaux propres solides

La réussite durable de notre entreprise est tributaire d'une assise financière solide. Assurer une robuste dotation en fonds propres est un moyen d'y parvenir. Ces dernières années, les autorités ont considérablement durci les exigences à cet égard. La dotation en capital, dans le cadre de la planification du capital de Valiant, est calculée sur la base de plusieurs scénarios macroéconomiques et examinée régulièrement.

Ratio de fonds propres total en %



- Exigences minimales FINMA (12 %)
- Cours maximal (17 %), cours plancher (15 %)

Valiant entend avoir des réserves de capitaux propres qui dépassent les exigences de la FINMA. À l'échelle du groupe, Valiant affiche un ratio de fonds propres total de 16,1 %, dépassant ainsi largement les exigences de la FINMA.

Bonne notation de Moody's

Depuis 2001, l'agence de notation active à l'international Moody's mesure la solvabilité de Valiant. L'évaluation de Valiant demeure à un niveau élevé depuis plusieurs années. Vous trouverez des informations complémentaires au chapitre « Notations de crédit et prêts » à la page 30.

Qualité élevée des débiteurs

Le modèle d'affaires de Valiant repose essentiellement sur les opérations de crédit. Valiant finance principalement des biens immobiliers pour la clientèle privée, des indépendants et des petites et moyennes entreprises. Les prêts avec une couverture non garantie par gage revêtent une moindre importance dans notre activité commerciale. Ainsi, quelque 94 % de nos prêts sont couverts par des hypothèques. Les biens immobiliers financés se composent à plus de 80 % d'immeubles d'habitation et sont situés à raison d'environ trois quarts dans les cantons de Berne, d'Argovie et de Lucerne. C'est pourquoi nous ne connaissons pas seulement nos clients personnellement, mais nous maîtrisons aussi les conditions du marché immobilier local. Notre présence est également limitée dans les régions immobilières exposées et fait l'objet d'un suivi permanent. Autant de spécificités qui soulignent la qualité élevée de notre portefeuille de crédit et contribuent ainsi de manière déterminante à l'évolution durable et sûre de notre banque.

Portefeuille de crédit de qualité élevée



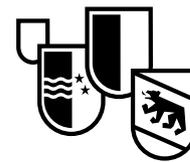
Garanties hypothécaires

Environ 94 % de nos prêts sont garantis par hypothèques.



Base stable

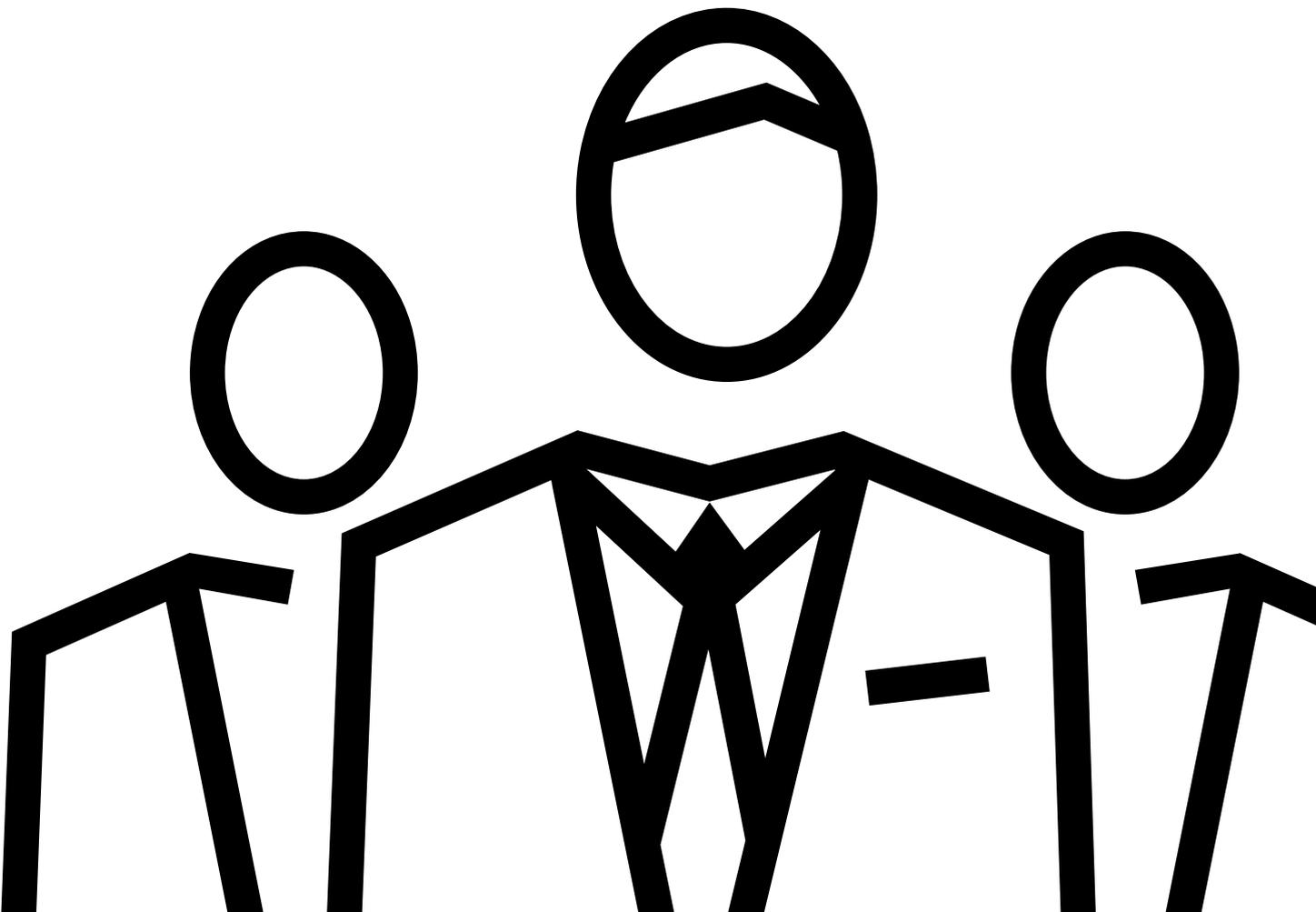
Les immeubles financés se composent à plus de 80 % d'immeubles d'habitation.



Proximité des immeubles financés

97 % des prêts garantis par hypothèques se situent dans les treize cantons de notre zone de marché.

rapport corporate governance 2020



Structure du groupe

- 62 1.1 Structure du groupe
- 63 1.2 Actionnaires importants
- 63 1.3 Participations croisées
- 64 1.4 Histoire de l'entreprise

Structure du capital

- 66 2.1 Capital
- 66 2.2 Capital conditionnel et autorisé en particulier
- 66 2.3 Modifications du capital
- 66 2.4 Actions et bons de participation
- 66 2.5 Bons de jouissance
- 66 2.6 Restriction de transfert et inscriptions de nommées
- 67 2.7 Emprunts convertibles et options

Conseil d'administration

- 68 3.1 Membres du conseil d'administration
- 70 3.2 Autres activités et groupements d'intérêts
- 71 3.3 Dispositions statutaires relatives au nombre de fonctions admises
- 71 3.4 Élection et durée du mandat
- 72 3.5 Organisation interne
- 79 3.6 Réglementation des compétences
- 80 3.7 Instruments d'information et de contrôle envers le comité de direction

Comité de direction

- 82 4.1 Membres du comité de direction
- 84 4.2 Autres activités et groupements d'intérêts
- 84 4.3 Dispositions statutaires relatives au nombre de fonctions admises
- 84 4.4 Contrats de gestion

Rémunérations, participations et prêts

- 85 5 Rémunérations, participations et prêts

Droits de participation des actionnaires

- 86 6.1 Limitation et représentation des droits de vote
- 87 6.2 Quorum statutaire
- 87 6.3 Convocation et tenue de l'assemblée générale
- 87 6.4 Inscription à l'ordre du jour
- 87 6.5 Inscriptions dans le registre des actions

Prises de contrôle et mesures de défense

- 88 7.1 Obligation de présenter une offre
- 88 7.2 Clauses de prises de contrôle

Organe de révision

- 89 8.1 Durée du mandat et durée de fonction du réviseur en charge
- 89 8.2 Honoraires de révision
- 89 8.3 Honoraires supplémentaires
- 90 8.4 Instruments d'information de la révision externe

Politique d'information

- 91 9 Politique d'information

1 Structure du groupe

1.1 Structure du groupe

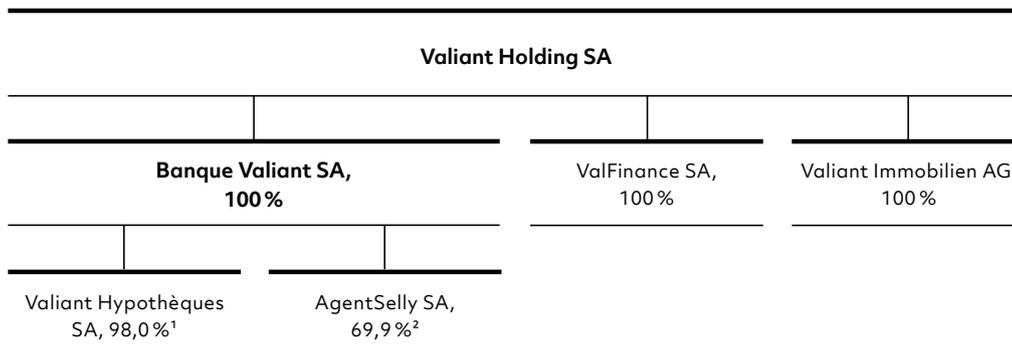
1.1.1 Valiant Holding SA

La Valiant Holding SA a été fondée au milieu de l'année 1997, à la suite du regroupement de trois banques régionales, Spar + Leihkasse à Berne, Gewerbekasse à Berne et BB Bank Belp. Les racines de Valiant remontent toutefois à l'année 1824. À ce jour, 31 banques régionales et plusieurs filiales reprises par d'autres banques tierces sont regroupées au sein de la Valiant Holding SA. La Valiant Holding SA est une société anonyme de droit suisse et son siège est à Lucerne. Contrairement à sa société affiliée Banque Valiant SA, la Valiant Holding SA ne possède pas le statut de banque.

Le groupe Valiant (Valiant) se compose de la Valiant Holding SA, de ses filiales Banque Valiant SA, ValFinance SA et Valiant Immobilien AG, ainsi que de Valiant Hypothèques SA et AgentSelly SA (toutes deux filiales de la Banque Valiant SA). ValFinance SA, Valiant Immobilien AG et Valiant Hypothèques SA n'ont pas de collaborateurs fixes.

Les mêmes personnes sont membres des conseils d'administration et des comités de direction de la Valiant Holding SA et de la Banque Valiant SA (union personnelle).

Structure du groupe

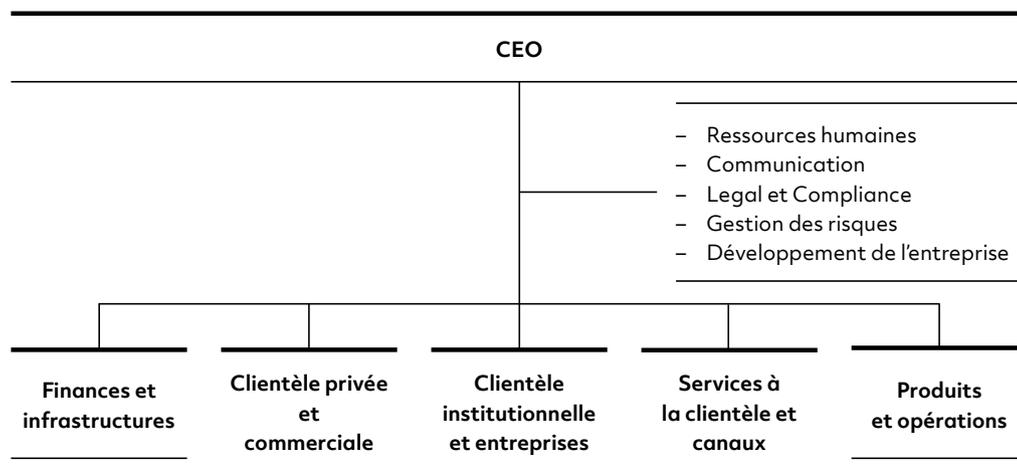


¹ 2 % sont détenus par les membres du conseil d'administration externes

² 30,1 % sont détenus par les membres du conseil d'administration externes

1.1.2 Banque Valiant SA

La Banque Valiant SA est un prestataire financier exclusivement implanté en Suisse. Elle propose à sa clientèle privée et aux PME une offre complète, simple et compréhensible pour toutes les questions financières. Elle est établie au niveau local dans les treize cantons suivants : Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Saint-Gall, Soleure, Vaud, Zoug et Zurich.

Structure organisationnelle opérationnelle**1.1.3 Sociétés appartenant au périmètre de consolidation de Valiant Holding SA**

Les actions de la Valiant Holding SA sont cotées à la SIX Swiss Exchange. D'autres informations telles que la capitalisation boursière, le numéro de valeur ou ISIN sont indiquées dans le rapport annuel, page 29 et page 30.

Aucune autre société cotée en Bourse ne figure dans le périmètre de consolidation de la Valiant Holding SA.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation de la Valiant Holding SA sont mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés, page 145 (participations entièrement consolidées).

1.2 Actionnaires importants

Au 31 décembre 2020, les participations suivantes à la Valiant Holding SA, égales ou supérieures à 3 %, sont déclarées, conformément à l'art. 120 de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers :

Actionnaire	Part du capital ou des droits de vote	Date de déclaration
UBS Fund Management (Switzerland) AG	5,00 %	27.04.2018
Swisscanto Directions de Fonds SA	3,02 %	24.11.2018
Credit Suisse Funds AG	3,02 %	05.02.2020

Valiant n'a connaissance d'aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement une part des droits de vote ou du capital social égale ou supérieure à 3 % au 31 décembre 2020.

Les déclarations de participation publiées pendant l'exercice sous revue peuvent être consultées sur le site Internet de SIX Exchange Regulation, à l'adresse suivante :

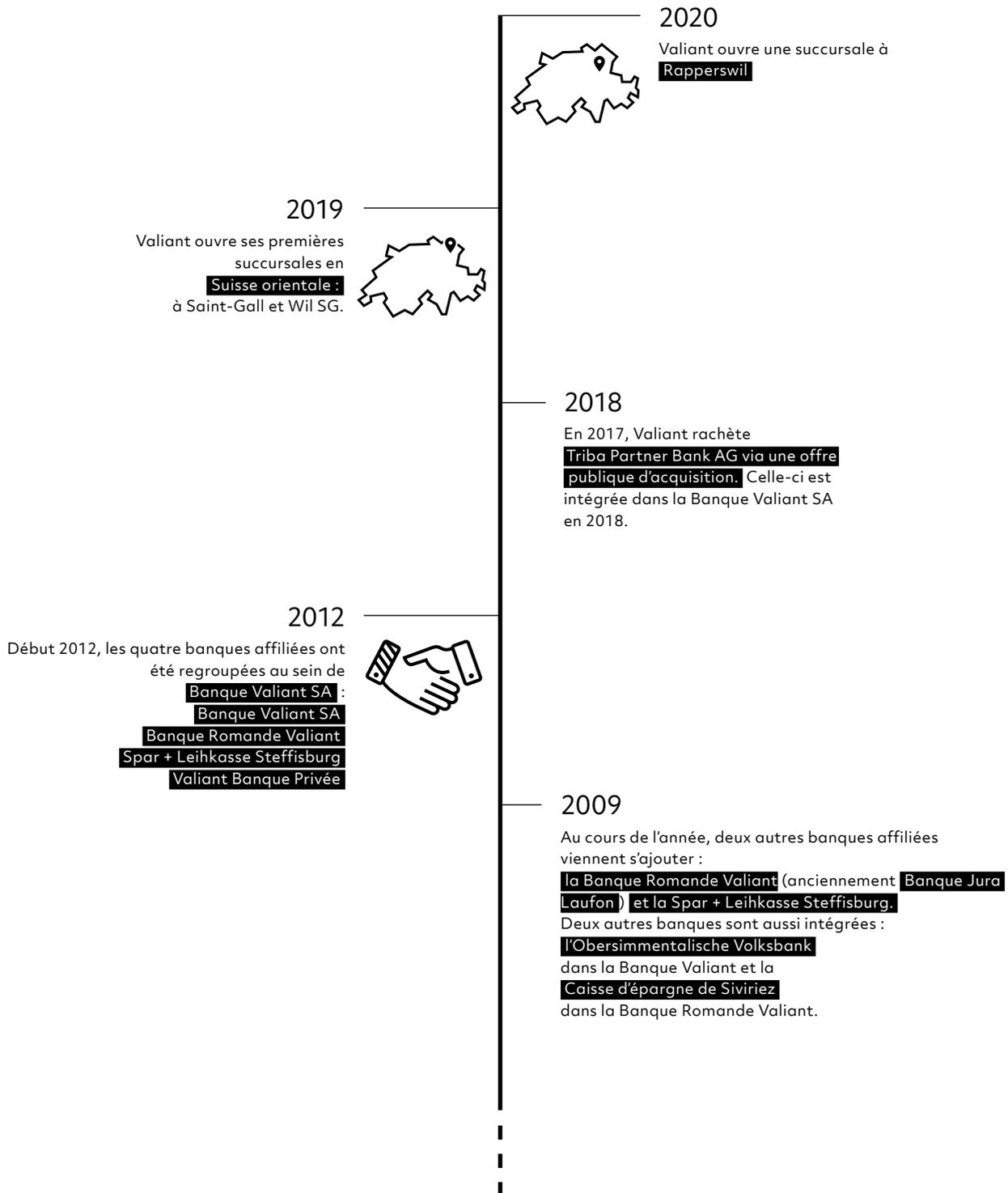
<https://www.ser-ag.com/de/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/>

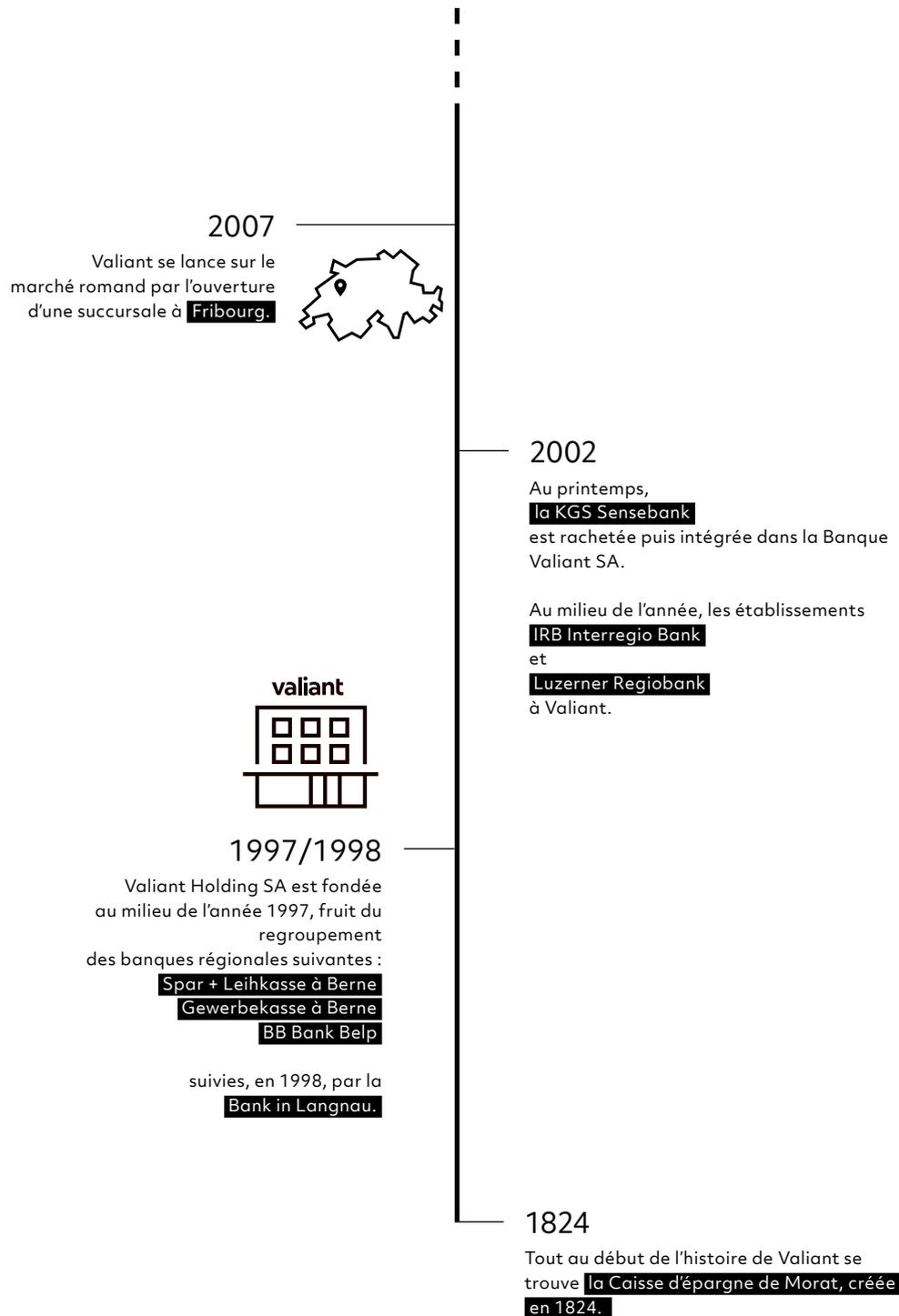
1.3 Participations croisées

Valiant n'a connaissance d'aucune participation croisée sur le plan du capital ou des voix atteignant 5 %.

1.4 Histoire de l'entreprise

En 1997, Valiant est née de la fusion de trois banques régionales. Ses racines remontent toutefois au début du XIX^e siècle.





2 Structure du capital

2.1 Capital

Le capital social ordinaire de la Valiant Holding SA s'élève à CHF 7 896 230.50 divisé en 15 792 461 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50.

2.2 Capital conditionnel et autorisé en particulier

Valiant ne dispose ni de capital conditionnel ni de capital autorisé.

2.3 Modifications du capital

Aucune modification n'a été apportée au capital social durant l'exercice sous revue ni durant les deux exercices précédents. La dernière modification du capital social remonte à 2010.

2.4 Actions et bons de participation

Chacune des 15 792 461 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50 accorde une voix à son détenteur lors des assemblées générales de la Valiant Holding SA. Le droit de vote peut uniquement être exercé si l'actionnaire est inscrit avec droit de vote dans le registre des actions. Au 31 décembre 2020, 11 802 508 actions avec droit de vote étaient inscrites dans le registre des actions. Toutes les actions nominatives de la Valiant Holding SA sont entièrement libérées et donnent droit au dividende. Il n'existe aucune action privilégiée ni aucune action à droit de vote privilégié. Il n'existe pas de bons de participation.

2.5 Bons de jouissance

Il n'existe aucun bon de jouissance.

2.6 Restriction de transfert et inscriptions de nomines

2.6.1 Restrictions de transfert par catégorie d'actions avec mention d'éventuelles clauses de groupe et de règles d'exception

Selon les statuts, le conseil d'administration peut refuser l'inscription d'un actionnaire dans le registre des actions pour les raisons suivantes :

a) Si une personne physique ou morale, une société ou un groupe de personnes réunissait plus de 5 % du capital social en acquérant le droit de vote. Les personnes morales et les sociétés de personnes ou autres groupements de personnes ou indivisions qui sont liés entre eux sur le plan du capital ou des voix, par le biais d'une direction commune ou de toute autre manière, ainsi que les personnes physiques ou morales ou sociétés de personnes qui agissent de façon coordonnée en vue d'éviter les dispositions concernant les restrictions à l'inscription, sont considérées comme une seule personne.

Les restrictions à l'inscription selon les dispositions ci-dessus s'appliquent également aux actions souscrites ou acquises par l'exercice de droits de souscription, d'option ou de droits de conversion d'actions ou de tout autre titre émis par la société.

b) Lorsque l'actionnaire ne déclare pas expressément qu'il a acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte.

c) Lorsque, selon les informations dont dispose la société, la reconnaissance additionnelle de la qualité d'actionnaire avec droit de vote accordée à des acquéreurs étrangers pourrait empêcher l'apport de preuves exigées légalement. La reconnaissance peut notamment être refusée en cas de risque de domination étrangère ou d'influence de l'étranger au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne ou de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

2.6.2 Motifs d'exception durant l'exercice sous revue

Il n'a pas été accordé d'exception aux restrictions de transfert (voir aussi points 2.6.3 et 6.1.2).

2.6.3 Admissibilité d'inscription de nommées avec mention d'éventuelles clauses de pourcentage et conditions d'inscription

La société peut convenir avec des nommées que ces derniers seront inscrits en leur nom avec droit de vote bien qu'ils agissent pour le compte de tiers (fiduciants), et ce à concurrence de 1 % du capital social. Il devra alors être précisé par contrat de quelle manière des renseignements sur les fiduciants doivent être transmis à la société. Si la nommée ne satisfait pas à ses obligations contractuelles, la société pourra rayer son inscription avec droit de vote dans le registre des actions et la remplacer par une inscription sans droit de vote.

2.6.4 Procédure et conditions d'abolition de privilèges statutaires et restrictions de transfert

L'abolition ou la modification de privilèges statutaires et de restrictions de transfert des actions nominatives requiert une décision de l'assemblée générale ; cette décision doit réunir au moins deux tiers des voix représentées et la majorité absolue du capital social représenté.

2.7 Emprunts convertibles et options

Aucun emprunt convertible de la Valiant Holding SA ou des sociétés du groupe n'est en circulation.

La Valiant Holding SA et ses sociétés du groupe n'ont émis aucune option.

3 Conseil d'administration

3.1 Membres du conseil d'administration

Les indications ci-dessous se rapportent à la composition du conseil d'administration au 31 décembre 2020.



MARKUS GYGAX
Président du conseil
d'administration
Suisse, 1962

Formation

Économiste d'entreprise ESCEA
Executive MBA des universités de
Saint-Gall, Vlerick (Belgique) et
Nyenrode (Pays-Bas)

Parcours professionnel

- Valiant Holding SA, CEO (2013-2019)
- Banque Cantonale Vaudoise (2008-2013), directeur de la division Retail
- PostFinance (2002-2008), responsable Distribution



CHRISTOPH B. BÜHLER
Vice-président du conseil
d'administration
Suisse, 1970

Formation

- Diplômé en sciences juridiques (professeur, docteur en droit)
- LL.M. International Business Law, Université de Zurich

Parcours professionnel

- böckli bühler partner (depuis 2004), avocat d'affaires et partenaire (domaines de spécialisation : droit des sociétés anonymes et des marchés financiers et corporate governance)
- Université de Zurich, professeur titulaire de droit commercial et des affaires



BARBARA ARTMANN
Nationalités suisse et allemande,
1961

Formation

Psychologie et gestion d'entreprise
(Université de Mannheim)

Parcours professionnel

- Propriétaire et directrice de Künzli SwissSchuh AG (depuis 2004)
- UBS SA (1999-2003), direction du secteur Projets stratégiques au sein de l'Asset Management
- Zurich Assurances (1996-1998), chef de projets Produits financiers suisses



JEAN-BAPTISTE BEURET
Suisse, 1956

Formation

Licence en droit

Parcours professionnel

- MAZARS SA (depuis 2019), Executive Director
- Conseil en gestion d'entreprise BM conseil Sàrl (depuis 2018), directeur
- Fiduciaire Juravenir SA (2012-2018), partenaire
- Entris Holding SA (2012-2015), président du conseil d'administration
- Banque Romande Valiant SA (anciennement Banque Jura Laufon SA), (2009-2011), président du conseil d'administration
- Banque Jura Laufon SA, président du conseil d'administration (2008-2009), directeur (1998-2008)

**MAYA BUNDT**

Nationalités suisse et allemande,
1971

Formation

Diplômée en sciences naturelles
(Université de Bayreuth, Dr EPF)

Parcours professionnel

- Swiss Re (depuis 2003), responsable Cyber & Digital Solutions (depuis 2016), diverses fonctions de direction (2003–2015)
- Boston Consulting Group (2000–2003), Management Consultant

**NICOLE PAULI**

Suisse, 1972

Formation

Licence en sciences économiques
(HSG)
Analyste CFA

Parcours professionnel

- Conseil en gestion d'entreprise nplmpulse GmbH (depuis 2018), directrice
- Credit Suisse (2000–2015), Managing Director Division Private Banking (2009–2015), diverses fonctions de direction (2000–2008)

**RONALD TRÄCHSEL**

Suisse, 1959

Formation

Licence en sciences économiques

Parcours professionnel

- BKW (depuis 2014), CFO et membre du directoire du groupe
- Sika (2008–2014), CFO et membre du directoire du groupe
- Vitra (1999–2007), CFO et CEO

**FRANZISKA VON
WEISSENFLUH**

Suisse, 1960

Formation

Licence en sciences économiques

Parcours professionnel

- BERNEXPO Holding AG, présidente du conseil d'administration (depuis 2015), membre du conseil d'administration (2009–2015)
- Berner Zeitung BZ (1988–2008), diverses fonctions dirigeantes, directrice (1996–2008)
- Espace Media AG (1997–2008), membre de la direction
- Der Bund Verlag SA (2004–2008), directrice

Membres sortants du conseil d'administration

Jürg Bucher, président du conseil d'administration, ne s'est pas représenté à la réélection lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2020 et a quitté le conseil d'administration à cette date.

Tâches de gestion opérationnelle des membres du conseil d'administration

Tous les membres du conseil d'administration sont des membres non exécutifs.

Indépendance des membres du conseil d'administration

Au sens du Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance, au vu de sa fonction précédente de CEO de Valiant, Markus Gygax n'est pas considéré comme membre indépendant du conseil d'administration pendant trois ans (jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2022). Les autres membres du conseil d'administration sont indépendants et n'ont pas exercé de fonction exécutive au sein du groupe.

Aucun des membres du conseil d'administration n'entretient de relation d'affaires susceptible d'influencer son impartialité. L'ensemble des relations avec les membres du conseil d'administration et avec les entreprises auxquelles ils sont liés se déroulent dans le cadre des opérations commerciales régulières.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêts

au 31 décembre 2020

Nom	Fonctions assumées au sein d'organes de direction et de surveillance d'importantes corporations, d'établissements et fondations de droit privé et public suisses et étrangers	Fonction
Markus Gygax Président	Grosse Schanze AG	Président du conseil d'administration
Christoph B. Bühler Vice-président	böckli bühler partner	Managing Partner
	BLT Baselland Transport AG	Vice-président du conseil d'administration
	Les fils d'Édouard Geistlich SA pour l'Industrie chimique Geistlich Immobilia AG et Geistlich Pharma AG	Membre du conseil d'administration
	AVAG Anlage und Verwaltungs AG	Membre du conseil d'administration
	AXA Fondation de Prévoyance complémentaire Geistlich-Stucki-Stiftung für medizinische Forschung	Président du conseil de fondation Président du conseil de fondation
Barbara Artmann	Künzli SwissSchuh AG	Présidente du conseil d'administration
Jean-Baptiste Beuret	MAZARS SA	Executive Director
	BM conseil Sàrl	Associé et directeur
	Globaz SA	Président du conseil d'administration
	Melnal SA	Président et liquidateur
	Collège Saint-Charles société coopérative FFI Fondation pour la formation industrielle	Président du conseil d'administration Membre du conseil de fondation
	Fondation pour le Théâtre du Jura	Membre du conseil de fondation
	Maya Bundt	Swiss Re Principal Investments Company Ltd Swiss Re Investments Holding Company Ltd Swiss Re Investments Company Ltd Swiss Re Direct Investments Company Ltd APG SGA SA ¹
Nicole Pauli	npImpulse GmbH	Associée et directrice
	PvB Pernet von Ballmoos SA	Vice-présidente du conseil d'administration
	SG Value Partners AG	Vice-présidente du conseil d'administration
	Cornelius Knüpffer Stiftung	Directrice

Ronald Trächsel	BKW SA ¹	CFO et membre du directoire du groupe
	AEK onyx AG	Président du conseil d'administration
	Kraftwerke Oberhasli AG	Membre du conseil d'administration
	Swissgrid AG	Membre du conseil d'administration
	ContourGlobal PLC ¹	Membre du conseil d'administration
	Wyss Pflanzen und Samen AG	Président du conseil d'administration
Franziska von Weissenfluh	Création Baumann Holding AG	Membre du conseil d'administration
	BERNEXPO SA	Présidente du conseil d'administration
	Messepark Bern AG	Vice-présidente du conseil d'administration
	Wetterhorn von Weissenfluh AG	Présidente du conseil d'administration

Nom	Fonctions de direction et de conseil durables pour d'importants groupes d'intérêts suisses et étrangers ; fonctions officielles et mandats politiques	Fonction
Markus Gygax Président	Aucune	–
Christoph B. Bühler Vice-président	swissVR	Membre du comité
Barbara Artmann	Aucune	–
Jean-Baptiste Beuret	Aucune	–
Maya Bundt	World Economic Forum Global Future Council for the Digital Economy and Society	Membre
	Association Suisse d'Assurances	Co-direction du groupe de travail Cyber
	ICTswitzerland	Membre de la commission Cybersecurity
Nicole Pauli	Aucune	–
Ronald Trächsel	Aucune	–
Franziska von Weissenfluh	Aucune	–

¹ Entreprise cotée en Bourse

3.3 Dispositions statutaires relatives au nombre de fonctions admises

Il est précisé dans les statuts de la Valiant Holding SA qu'aucun membre du conseil d'administration ne peut exercer plus de dix autres mandats, dont quatre seulement dans des entreprises cotées en Bourse. Les mandats dans des entreprises contrôlées par la société ne sont pas soumis à ces limitations. Sont considérés comme mandats les mandats dans l'organe suprême d'une entité juridique tenue d'être inscrite au registre du commerce ou dans tout autre registre similaire à l'étranger. Les mandats dans des entités juridiques différentes, mais soumises à un contrôle uniforme ou dépendant du même ayant droit économique, sont considérés comme un seul mandat.

3.4 Élection et durée du mandat

3.4.1 Principes de la procédure d'élection et restrictions quant à la durée du mandat

Le président et les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale pour un mandat d'une année. Ils sont rééligibles. Le règlement d'organisation stipule que lorsqu'ils atteignent l'âge de 70 ans révolus, ils doivent se démettre de leurs fonctions lors de l'assemblée générale ordinaire qui suit la date à laquelle ils atteignent la limite d'âge. Le conseil d'administration a décidé de faire une exception au règlement d'organisation pour Jürg Bucher jusqu'à l'assemblée générale de 2020. Cette exception a été validée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Les statuts ne précisent aucune règle divergeant des dispositions légales sur la nomination du président et des membres du comité de nomination et de rémunération et de la représentante indépendante.

3.4.2 Première élection

Nom	Première élection
Markus Gygax, président	16.05.2019
Christoph B. Bühler, vice-président	24.05.2013
Barbara Artmann	16.05.2014
Jean-Baptiste Beuret	15.05.2009
Maya Bundt	18.05.2017
Nicole Pauli	18.05.2017
Ronald Trächsel	13.05.2020
Franziska von Weissenfluh	20.05.2011

3.4.3 Président d'honneur

En 2009, Roland von Büren a été nommé président d'honneur. Le président d'honneur ne reçoit aucun document du conseil d'administration, il ne participe pas aux réunions du conseil d'administration et ne perçoit aucune indemnité financière, ni aucune autre prestation.

3.5 Organisation interne

Le conseil d'administration nomme un vice-président ainsi qu'un ou plusieurs secrétaires. Le conseil d'administration siège aussi souvent que la marche des affaires l'exige, mais au minimum six fois par an. En 2020, le conseil d'administration s'est réuni à dix reprises pour des sessions ordinaires auxquelles le CEO et le CFO ont également pris part (voir aussi point 3.5.3).

3.5.1 Répartition des tâches au sein du conseil d'administration

Le conseil d'administration est présidé par Markus Gygax ; Christoph B. Bühler en est le vice-président. Les décisions et résolutions sont prises collégalement par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est épaulé et déchargé de certaines tâches par trois comités ayant une fonction consultative : le comité stratégique, le comité de nomination et de rémunération et le comité d'audit et de risque.

3.5.2 Tâches du président

Le président assure la direction du conseil d'administration dans l'intérêt de la société et représente ce dernier en interne et à l'extérieur. Il est responsable de la préparation des réunions du conseil d'administration et préside ces dernières. Il garantit le bon déroulement de la préparation, du processus de conseil, de la prise de décision et de l'organisation des sessions. En outre, il exerce, au nom du conseil d'administration, la surveillance directe du comité de direction. Son taux d'occupation s'élève environ à 50 %. Le président n'occupe aucune mission opérationnelle et n'a aucune compétence sur ce plan. La gestion opérationnelle de la société incombe exclusivement au comité de direction.

3.5.3 Composition, tâches et compétences des différents comités du conseil d'administration

Nom	Conseil d'administration	Comité stratégique	Comité de nomination et de rémunération	Comité d'audit et de risque
Markus Gygax	• Président	• Présidence	•	
Christoph B. Bühler	• Vice-président			•
Barbara Artmann	•	•		
Jean-Baptiste Beuret	•			•
Maya Bundt	•		•	
Nicole Pauli	•			• Présidence
Ronald Trächsel	•	•		
Franziska von Weissenfluh	•		• Présidence	

Comité stratégique Le comité stratégique est composé de membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration. Il compte au moins trois membres. Les membres et le président du comité sont élus pour une durée de fonction qui s'achève à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante. Ils sont rééligibles. Le CEO, le CFO et d'autres personnes désignées en fonction des besoins par le comité participent aux réunions du comité stratégique avec voix consultative. Le comité stratégique a une fonction purement consultative. Il n'a aucune compétence décisionnelle. Au cours de l'exercice sous revue, un conseiller externe spécialiste des relations avec les investisseurs a participé à une réunion du comité.

Le comité stratégique se charge en particulier des opérations suivantes et soumet des demandes correspondantes au conseil d'administration :

- élaboration de propositions d'extension ou d'adaptation de la stratégie et du positionnement ;
- évaluation, appréciation et préparation ainsi que vérification régulière des coopérations stratégiques et des participations importantes ;
- évaluation, appréciation et préparation des possibilités de croissance et des acquisitions ;
- discussion et appréciation de la stratégie en ce qui concerne les relations avec les investisseurs ;
- discussion et appréciation de la stratégie en ce qui concerne la responsabilité d'entreprise et la durabilité ;
- vérification annuelle des objectifs à moyen terme ;
- accompagnement de la mise en œuvre de coopérations stratégiques et de participations et projets importants ;
- accompagnement de l'exécution et de l'intégration d'acquisitions effectuées ;
- conseil et soutien du CEO et de l'ensemble du comité de direction en matière de thématiques stratégiques ;
- prise de connaissance de rapports sur les relations avec les investisseurs, les développements du marché, la notoriété de la marque, la satisfaction des clients et d'autres thèmes.

Comité de nomination et de rémunération Le comité de nomination et de rémunération est composé des membres du conseil d'administration élus par l'assemblée générale pour une durée de fonction qui s'achève à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante. En cas de vacances au sein du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration désigne parmi ses membres des suppléants jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire. Le comité de nomination et de rémunération se compose d'au moins trois membres

du conseil d'administration. Le comité se constitue lui-même. Il ne peut cependant pas être présidé par le président du conseil d'administration. Le CEO, le responsable RH et le CFO ou d'autres personnes désignées en fonction des besoins par le comité peuvent participer aux réunions du comité de nomination et de rémunération avec voix consultative. Lorsque les discussions portent sur leur rémunération, ces personnes se retirent. Pour fixer les rémunérations du conseil d'administration et du comité de direction, aucun conseiller externe n'a participé, que ce soit en amont ou aux réunions elles-mêmes. Au cours de l'exercice sous revue, aucun conseiller externe n'a par ailleurs participé aux réunions du comité.

Le comité de nomination et de rémunération se charge en particulier des opérations suivantes et soumet des demandes correspondantes au conseil d'administration :

- élaboration, demande d'approbation et évaluation périodique du profil requis du président et des membres du conseil d'administration, des membres des comités et du CEO ;
- demande d'approbation et évaluation périodique du profil requis des autres membres du comité de direction et d'autres chargés de fonction d'importance essentielle, notamment du Chief Risk Officer ;
- élaboration, réalisation et vérification de la planification du personnel, notamment :
 - planification à moyen terme de la relève du président et des membres du conseil d'administration ;
 - propositions de candidature à l'élection au sein des comités du conseil d'administration ;
 - planification à moyen terme de la relève du CEO et des membres du comité de direction ;
 - propositions de candidatures à l'élection du CEO et des membres du comité de direction ;
 - propositions de candidature à l'élection de chargés de fonction d'importance essentielle ;
- élaboration et vérification de la politique et des directives en matière de rémunération, notamment :
 - élaboration d'un règlement relatif à la rémunération du conseil d'administration et d'un règlement concernant le remboursement des frais pour les membres du conseil d'administration ;
 - élaboration de règlements pour la rémunération du comité de direction, celle des collaborateurs et la mesure du pool global pour la rémunération variable ;
 - examen périodique des règlements ;
- préparation des propositions du conseil d'administration à soumettre à l'assemblée générale en matière de rémunération du conseil d'administration et du comité de direction ;
- élaboration du rapport de rémunération annuel ;
- proposition relative aux adaptations des salaires annuels et au montant du pool global pour la rémunération variable ;
- proposition portant sur la fixation individuelle de la rémunération des membres du comité de direction (rémunération variable comprise), dans le cadre de la rémunération globale autorisée par l'assemblée générale ;
- proposition relative aux objectifs de performance du comité de direction (objectifs de l'entreprise) et à l'évaluation de la réalisation des objectifs ;
- vérification annuelle du respect de l'article 31 des statuts de la Valiant Holding SA portant sur le nombre maximum de mandats pouvant être exercés en dehors du groupe par les membres du conseil d'administration et du comité de direction, et évaluation du comptage des mandats dans les entités juridiques liées ;

- évaluation des conflits d'intérêts et élaboration de propositions afin de les limiter et de les éviter ;
- élaboration des principes d'octroi de mandats aux représentants de l'employeur au sein du conseil de fondation de la caisse de pension et des propositions correspondantes à l'intention du conseil d'administration ;
- le conseil d'administration peut confier au comité d'autres fonctions en rapport avec les rémunérations, les ressources humaines et tout autre domaine connexe.

Comité d'audit et de risque Le comité d'audit et de risque se compose d'au moins trois membres issus du conseil d'administration. Les membres et le président du comité d'audit et de risque sont élus pour un an par le conseil d'administration sur proposition du comité de nomination et de rémunération. Ils sont rééligibles. Le président du conseil d'administration n'est pas autorisé à faire partie du comité d'audit et de risque. Le CFO, son suppléant, ainsi que le CRO et le responsable Legal et Compliance peuvent participer aux réunions du comité d'audit et de risque avec voix consultative et informent le comité d'audit et de risque sur tous les sujets relevant de son domaine d'activités. Le comité d'audit et de risque peut à tout moment inviter d'autres personnes, notamment des représentants de la révision externe et interne, aux réunions. Au cours de l'exercice sous revue, un conseiller externe spécialiste des assurances pour les risques spéciaux a participé à deux réunions du comité.

Les membres du comité d'audit et de risque doivent disposer de connaissances et d'une expérience solides en matière de gestion des risques, de compliance, de finance et de comptabilité. Ils doivent également être familiers avec la présentation des comptes d'une banque de détail, et leur formation continue dans ces domaines doit être assurée. Ils ont en outre connaissance de l'activité des auditeurs internes et externes, ainsi que des principes généraux d'un système de contrôle interne.

Les membres du comité d'audit et de risque répondent aux prescriptions en matière d'indépendance.

Missions et compétences :

a) Surveillance et évaluation de l'intégrité des boucllements financiers

Le comité d'audit et de risque

- évalue et adopte les directives générales relatives au rapport financier à l'intention du conseil d'administration ;
- surveille et évalue le rapport financier et l'intégrité des boucllements financiers, ainsi que leur réalisation dans le respect des principes de présentation des comptes appliqués, et juge en particulier l'évaluation des principaux éléments du bilan et hors-bilan ;
- discute des boucllements financiers et de la qualité des processus d'établissement des comptes sur lesquels ils s'appuient avec le CFO, l'auditeur responsable et le responsable de l'organe de révision interne ;
- émet une recommandation quant à la présentation des boucllements financiers à l'assemblée générale. La décision revient au conseil d'administration ;
- évalue la surveillance des risques de crédit, de variation des taux d'intérêt, de refinancement, de liquidités, des risques opérationnels, des risques juridiques et de compliance, des risques de la prévoyance en faveur du personnel, des autres risques de marché, des risques de fonds propres et des risques stratégiques ainsi que des risques de réputation.

b) Surveillance et jugement du contrôle interne et de la révision interne

Le comité d'audit et de risque

- surveille et juge si le contrôle interne, en particulier la fonction de compliance et le contrôle des risques, est approprié et efficace ;
- s'assure que le contrôle interne est adapté en cas de modifications majeures du profil de risque de l'établissement ;
- évalue et adopte les directives générales relatives à la révision interne à l'intention du conseil d'administration ;
- définit le programme d'audit de l'organe de révision interne ;
- évalue une fois par an le plan d'audit, le rythme d'audit et les résultats du contrôle de l'organe de révision interne ;
- ordonne des contrôles spéciaux ainsi que les mesures correspondantes ;
- doit être informé des résultats du vérificateur de l'organe de révision interne et être en contact régulier avec son responsable ;
- juge la prestation et la rémunération de l'organe de révision interne et s'assure de son efficacité et de son indépendance ;
- soumet au conseil d'administration une proposition concernant le choix de l'organe de révision interne.

c) Surveillance et jugement de l'efficacité de la société d'audit et de son interaction avec l'organe de révision interne

Le comité d'audit et de risque

- évalue le plan d'audit, le rythme d'audit et les résultats du vérificateur une fois par an ainsi qu'en cas de modifications majeures du profil de risque ou de l'analyse de risque ; procède à une analyse critique du rapport relatif à l'audit prudentiel, au rapport détaillé conformément à l'art. 728b, al. 1, CO, ainsi que du rapport qui résume le résultat de la révision selon l'art. 728b, al. 2, CO, et en discute avec le ou les auditeurs responsables ; s'assure que les lacunes sont comblées et que les recommandations de la société d'audit sont mises en œuvre ;
- juge la prestation et la rémunération de la société d'audit et s'assure de son efficacité et de son indépendance ;
- juge la coopération de la société d'audit et de l'organe de révision interne ;
- soumet au conseil d'administration des propositions sur la présentation aux assemblées générales de la demande concernant l'élection de l'organe de révision externe.

d) Surveillance et jugement de la politique de risque et de la gestion des risques

Le comité d'audit et de risque

- examine la politique en matière de risque et le règlement « Risques opérationnels », lesquels constituent le concept cadre pour la gestion des risques de l'établissement, pour le compte du conseil d'administration ;
- évalue au moins une fois par an l'adéquation de la politique de risque et du règlement « Risques opérationnels », lesquels constituent le concept cadre pour la gestion des risques de l'établissement, et soumet une proposition au conseil d'administration ;
- juge une fois par an, ainsi qu'en cas de modifications majeures, le profil de risque et l'analyse de risque ;
- discute des risques identifiés et des reportings du contrôle des risques et de la fonction de compliance avec le CRO et le responsable Legal et Compliance ;
- examine l'adéquation des méthodes de mesure des risques, y compris l'appétit pour le risque et les limites de risque ;
- juge si l'établissement dispose d'une gestion des risques appropriée dotée de processus efficaces qui sont adaptés à la situation de l'établissement au regard des risques.

3.5.4 Méthode de travail du conseil d'administration et de ses comités

Le tableau suivant reprend les réunions ordinaires tenues pendant l'exercice sous revue et la participation des différents membres du conseil d'administration :

	Conseil d'administration	Comité stratégique	Comité de nomination et de rémunération	Comité d'audit et de risque
Total des réunions ordinaires	10	6	6	9
Jürg Bucher ¹	5	3	3	
Markus Gygax	10	6	3 ²	
Christoph B. Bühler	9			9
Barbara Artmann	9	6		
Jean-Baptiste Beuret	10		3 ³	9
Maya Bundt	10	3 ⁴	3 ⁴	
Nicole Pauli	10			9
Ronald Trächsel ⁵	5	3		
Franziska von Weissenfluh	10		6	

¹ Jusqu'à son départ, le 13 mai 2020, Jürg Bucher a participé à toutes les réunions du conseil d'administration, du comité stratégique et du comité de nomination et de rémunération.

² Depuis son élection au comité de nomination et de rémunération le 13 mai 2020, Markus Gygax a participé à toutes les réunions de ce dernier.

³ Jusqu'à son départ du comité de nomination et de rémunération le 13 mai 2020, Jean-Baptiste Beuret a participé à toutes les réunions de ce dernier.

⁴ Depuis le 13 mai 2020, Maya Bundt ne fait plus partie du comité stratégique, mais a intégré le comité de nomination et de rémunération. Elle a participé à toutes les réunions de comité.

⁵ Depuis son élection le 13 mai 2020, Ronald Trächsel a participé à toutes les réunions du conseil d'administration et du comité stratégique.

Outre les dix réunions ordinaires, le comité d'administration a organisé une session de formation portant sur la régulation et la compliance.

L'ordre du jour des réunions du conseil d'administration est fixé par le président. Chaque membre du conseil d'administration peut demander l'ajout d'un objet à l'ordre du jour. Les membres du conseil d'administration reçoivent avant chaque réunion la documentation leur permettant de préparer les points figurant à l'ordre du jour. Un procès-verbal des réunions est dressé. La durée ordinaire d'une réunion est de trois à quatre heures. Le conseil d'administration et les différents comités réalisent au moins une fois par an une autoévaluation. L'autoévaluation est effectuée à partir de questionnaires standardisés ainsi que d'une discussion en comité.

Comité stratégique Le comité stratégique se réunit en général tous les deux mois. Tout membre du comité qui en indique l'objet peut demander la convocation d'une réunion extraordinaire ; les membres sont convoqués par le président. Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal remis à tous les membres du conseil d'administration. La durée ordinaire d'une réunion est de deux à quatre heures.

Comité de nomination et de rémunération Le comité de nomination et de rémunération se réunit en général tous les mois ou tous les deux mois. Tout membre du comité qui en indique l'objet peut demander la convocation d'une réunion extraordinaire ; les membres sont convoqués par le président. Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal remis à tous les membres du conseil d'administration. La durée ordinaire d'une réunion est d'une à trois heures. Les membres du comité de nomination et de rémunération ont mené, lors de plusieurs demi-journées, des entretiens avec des candidats en relation avec l'évaluation d'un nouveau membre du conseil d'administration.

Comité d'audit et de risque Le comité d'audit et de risque se réunit en général au moins six fois par an. Les dates des réunions sont fixées en tenant compte du rythme des révisions internes et externes, de la communication publique des résultats financiers et du rythme de la direction. Tout membre du comité qui en indique l'objet peut demander la convocation d'une réunion extraordinaire ; les membres sont convoqués par le président. La durée ordinaire d'une réunion est de deux à quatre heures. Les délibérations du comité d'audit et de risque font l'objet d'un procès-verbal remis à tous les membres du conseil d'administration.

En 2020, des représentants de la révision interne et de l'organe de révision externe ont participé comme suit aux réunions :

Participation aux réunions du comité d'audit et de risque	Nombre
Organe de révision externe	5
Révision interne	7

Organisation des réunions dans le cadre de la pandémie À partir de mars 2020, les réunions du conseil d'administration et des comités ont majoritairement été menées en visioconférence.

3.6 Réglementation des compétences

Le conseil d'administration est responsable de l'orientation stratégique et de la haute direction de l'entreprise. En accord avec la loi suisse sur les banques, le conseil d'administration a délégué la gestion opérationnelle au comité de direction. Nul n'est habilité à faire partie des deux organes.

3.6.1 Comité de direction

Le comité de direction est chargé de la gestion de la Valiant Holding SA et du groupe Valiant ainsi que de l'exécution des décisions du conseil d'administration. Il est responsable de la gestion opérationnelle et répond envers le conseil d'administration des relations avec l'extérieur, y compris des relations avec les investisseurs.

Les autres attributions et compétences du comité de direction sont les suivantes :

- préparation des affaires à traiter par le conseil d'administration et formulation des demandes correspondantes ;
- définition de la politique de l'entreprise et de la stratégie à l'intention du conseil d'administration ;
- définition des objectifs à moyen terme et annuels dans le cadre de la stratégie du conseil d'administration ;
- élaboration des documents de planification, y compris du budget ;
- élaboration des bilans intermédiaires (trimestriels) et des comptes de résultat ;
- établissement de directives et des éventuels documents d'instruction complémentaires ;
- définition de la stratégie du personnel dans le cadre de la politique du personnel ;
- validation du rapport de gestion à l'intention du conseil d'administration ;
- garantie du respect des exigences réglementaires ;
- exécution d'opérations pour propre compte selon les besoins et dans le respect des dispositions légales, du présent règlement et des directives du conseil d'administration ;
- responsabilité de la gestion des risques, notamment :
 - développement et garantie de processus appropriés d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques encourus par Valiant ;
 - analyse et contrôle des risques à l'échelle du groupe ;
 - définition de la politique de risque ;
- vérification et révision annuelle de l'adéquation de la politique de risque (concept cadre) ;
- élaboration de mesures en cas de dépassement des limites de capacité de risque ;
- mise en œuvre opérationnelle d'un contrôle approprié de l'efficacité des systèmes de contrôle interne.

3.6.2 CEO

Le CEO assume en particulier les tâches suivantes :

- il dirige et coordonne l'activité du comité de direction et surveille la bonne perception de la direction ;
- il prend des décisions appropriées en temps voulu et suit leur mise en œuvre ;
- il assure l'information appropriée et en temps voulu du président du conseil d'administration ;
- dans la mesure où le conseil d'administration n'en a pas décidé autrement, il participe à titre consultatif aux réunions du conseil d'administration.

3.7 Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis du comité de direction

Le conseil d'administration est informé par plusieurs filières des activités du comité de direction :

- Le CEO et le CFO participent aux réunions du conseil d'administration et rendent compte de la situation et de l'évolution au sein des domaines de responsabilité délégués.
- Pour le traitement des opérations concernant leur champ d'activité, il est fait appel au CRO ainsi qu'au responsable Legal et Compliance.
- Le président du conseil d'administration a accès aux procès-verbaux et documents des réunions du comité de direction sous forme électronique, si bien qu'il est informé en permanence de toutes les évolutions.
- Les événements extraordinaires sont immédiatement portés à la connaissance du conseil d'administration.
- En outre, les membres du conseil d'administration peuvent demander à tout moment, même en dehors de leurs réunions, toute information supplémentaire nécessaire à l'exercice de leur mandat. Chaque membre du conseil d'administration peut exiger des membres du comité de direction, même en dehors des réunions, des informations sur la marche des affaires. Les demandes d'informations sur des relations d'affaires ou des transactions individuelles doivent être adressées au président ou, en son absence, au vice-président.

PricewaterhouseCoopers SA, en tant qu'organe de révision externe, et BDO SA, en tant qu'organe de révision interne, surveillent en étroite collaboration le respect des prescriptions légales et réglementaires ainsi que des directives et instructions internes. Ces organes sont indépendants du comité de direction et rapportent au conseil d'administration et au comité d'audit et de risque les résultats de leurs analyses.

Le système d'information du management Valiant comprend notamment les rapports suivants à l'intention du conseil d'administration :

Périodicité	Rapport
Trimestriel	<ul style="list-style-type: none"> - Atteinte des objectifs de l'entreprise - Comptes trimestriels y c. analyse des divergences par rapport au budget - Reporting ALM - Reporting Treasury et marchés des capitaux - Gros risques et autres risques de crédit importants (grandes expositions)
Semestriel	<ul style="list-style-type: none"> - Reporting stratégie - Reporting Legal et Compliance - Reporting du contrôle des risques - Reporting HR
Annuel	<ul style="list-style-type: none"> - Budgétisation - Planification du capital - Comptes annuels - Contrôle de la politique de risque - Mise en œuvre opérationnelle du règlement de rémunération (révision des rémunérations)

Commentaires :

- Les boucllements (bilan, compte de résultat) du groupe, de la Valiant Holding SA et de la Banque Valiant SA sont transmis trimestriellement, semestriellement et annuellement aux membres du conseil d'administration. Les chiffres y sont comparés à ceux de l'exercice précédent ainsi qu'au budget et commentés. Sur ces documents figure également une projection jusqu'à la fin de l'année indiquant les écarts par rapport aux valeurs de l'année précédente et par rapport au budget.
- Dans le cadre de l'Asset Liability Management (ALM), des analyses portant sur le risque de taux et les revenus sont effectuées chaque mois avec pour objectif d'identifier, de quantifier et de gérer le risque de variation des taux d'intérêt à l'échelle du bilan. Ces évaluations servent de base de décision au comité ALM (ALCO) composé de membres du comité de direction et de spécialistes.
- L'ALCO est placé sous la conduite du CFO. Ce comité se réunit en fonction des besoins, mais au minimum six fois par an, pour débattre des analyses et, le cas échéant, en déduire des mesures. Les résultats des évaluations de l'ALM et les conséquences qui en sont tirées font l'objet d'informations régulières lors des réunions du conseil d'administration. Les évaluations trimestrielles sont de plus transmises par écrit aux membres du conseil d'administration.

4 Comité de direction

4.1 Membres du comité de direction

Les indications ci-dessous se rapportent à la composition du comité de direction au 31 décembre 2020.



EWALD BURGNER
Suisse, 1966

Fonction chez Valiant

CEO depuis le 17 mai 2019, entré au service de Valiant en 2013

Formation

Licence en sciences économiques, expert-comptable avec brevet fédéral

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

CFO (2013–2019) et CEO adjoint (2015–2019)

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Entris Holding SA et Entris Banking SA, CFO et membre du comité de direction (2009–2013)
- Entreprises affiliées d'Entris Holding SA, diverses fonctions de direction (2002–2009)
- Ernst & Young, Berne, expert-comptable Financial Services (1996–2002)



MARTIN VOGLER
Suisse, 1970

Fonction chez Valiant

Responsable Clientèle privée et commerciale, CEO adjoint, entré au service de Valiant en 2015

Formation

Licence en droit, Executive MBA des universités de Saint-Gall, Vlerick (Belgique) et Nyenrode (Pays-Bas)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Bâloise Assurances SA, responsable adjoint de la distribution et responsable Marketing et Sales Management (2010–2015)
- Zurich Financial Services AG, diverses fonctions de direction (1996–2010)



STEFAN GEMPELE
Suisse, 1973

Fonction chez Valiant

Responsable Produits et opérations, entré au service de Valiant en 2007

Formation

Économiste d'entreprise ESCEA, Executive MBA en Business Engineering de l'université de Saint-Gall, analyste financier avec brevet fédéral/gérant de fortune diplômé CIIA, Financial Risk Manager (FRM) de la Global Association of Risk Professionals (GARP)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Valiant Banque Privée SA, responsable Investment et membre du comité de direction (2011)
- Valiant Banque Privée SA, responsable Business Development (2008–2010)

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Banque Migros, responsable du Portfolio Management de la clientèle institutionnelle et des fonds (2001–2007)



HANSPETER KASPAR
Suisse, 1964

Fonction chez Valiant

CFO, entré au service de Valiant le 1^{er} octobre 2019

Formation

Docteur en sciences économiques, expert-comptable avec brevet fédéral, Executive MBA de l'IMD Business School

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- VP Bank Gruppe AG, responsable Group Finance & Risk, Managing Director (2012–2019)
- Valartis Gruppe AG, CFO (2008–2011)
- Bank Vontobel AG, responsable Finance & Controlling, Managing Director (2002–2008)

**MARC PRAXMARER**

Suisse, 1963

Fonction chez Valiant

Responsable Entreprises et clientèle institutionnelle, entré au service de Valiant en 2016

Formation

Diplômé en sciences économiques, titulaire d'un doctorat d'économie de l'Université de Saint-Gall, Advanced Management Program à la Harvard Business School, Boston (États-Unis)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Zuger Kantonalbank AG, responsable du département de la clientèle entreprises et des financements immobiliers (2013–2015)
- Credit Suisse SA, responsable de la zone de marché Argovie/Olten Private Banking (2012–2013)
- Nouvelle Banque d'Argovie SA, membre du comité de direction (2005–2011), diverses fonctions de direction (1995–2005)

**CHRISTOPH WILLE**

Suisse, 1971

Fonction chez Valiant

Responsable Services à la clientèle et canaux, entré au service de Valiant en 2015

Formation

Licence en droit, MBA Henley Management College (Royaume-Uni)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Cognizant GmbH, Zurich, Head of Program Management Consulting (2014)
- IBM Suisse SA, conseil en entreprise, diverses fonctions de direction (2001–2014)

4.2 Autres activités et groupements d'intérêts

au 31 décembre 2020

Nom	Fonctions assumées au sein d'organes de direction et de surveillance d'importantes corporations, d'établissements et fondations de droit privé et public suisses et étrangers	Fonction
Ewald Burgener CEO	Mandats pour le compte de Valiant Viseca Holding AG Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA Caisse de pension de Valiant Holding Mandats dans une participation majoritaire de Valiant Entris Holding SA et Entris Banking SA	Membre du conseil d'administration Membre du conseil d'administration Membre du conseil de fondation Président du conseil d'administration
Martin Vogler Responsable Clientèle privée et commerciale, suppléant CEO	Mandat pour le compte de Valiant esisuisse (garantie des dépôts)	Membre du comité
Stefan Gempeler Responsable Produits et Opérations	Mandat pour le compte de Valiant SICAV VF (Lux) Mandats dans une participation majoritaire de Valiant Entris Holding SA et Entris Banking SA	Membre du conseil d'administration Membre du conseil d'administration
Hanspeter Kaspar CFO	Mandats pour le compte de Valiant Caisse de pension de Valiant Holding Mandats dans une participation majoritaire de Valiant Entris Holding SA et Entris Banking SA	Membre du conseil de fondation Membre du conseil d'administration
Marc Praxmarer Responsable Clientèle institutionnelle et entreprises	Aucune	-
Christoph Wille Responsable Services à la clientèle et canaux	Fondation Künstlerhaus Boswil Mandats pour le compte de Valiant Swiss Fintech Innovations (SFTI)	Membre du conseil de fondation Membre du comité
Nom	Fonctions de direction et de conseil durables pour d'importants groupes d'intérêts suisses et étrangers ; fonctions officielles et mandats politiques	Fonction
Ewald Burgener CEO	Association des banques régionales suisses	Membre du conseil d'administration
Martin Vogler Responsable Clientèle privée et commerciale, Suppléant CEO	Comité directeur Retail Banking de l'Association suisse des banquiers	Membre
Stefan Gempeler Responsable Produits et Opérations	Aucune	-
Hanspeter Kaspar CFO	Commission spécialisée Régulation marchés financiers et prescriptions comptables de l'Association suisse des banquiers	Membre
Dr. Marc Praxmarer Responsable Clientèle institutionnelle et entreprises	Aucune	-
Christoph Wille Responsable Services à la clientèle et canaux	Commission spécialisée Numérisation de l'Association suisse des banquiers	Membre

Les membres du comité de direction n'exercent aucun mandat dans d'autres entreprises cotées en Bourse.

4.3 Dispositions statutaires relatives au nombre de fonctions admises

Il est précisé dans les statuts de Valiant Holding SA qu'aucun membre du conseil d'administration ne peut exercer plus de six mandats, dont un seulement dans des entreprises cotées en Bourse. Les mandats dans des entreprises contrôlées par Valiant ne sont pas soumis à ces limitations. Sont considérés comme mandats les mandats dans l'organe suprême d'une entité juridique tenue d'être inscrite au registre du commerce ou dans tout autre registre similaire à l'étranger. Les mandats dans des entités juridiques différentes, mais soumises à un contrôle uniforme ou dépendant du même ayant droit économique, sont considérés comme un seul mandat.

4.4 Contrats de gestion

Valiant Holding SA n'a transféré aucune tâche de direction du management à des tiers. Au sein du groupe Valiant, des contrats de management ont été conclus avec des filiales consolidées et non consolidées.

5 Rémunérations, participations et prêts

Les rémunérations, participations et prêts sont publiés dans le Rapport relatif aux rémunérations, aux pages 93–112.

6 Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1 Dispositions statutaires relatives aux limitations du droit de vote

Seul l'actionnaire inscrit au registre des actions comme actionnaire avec droit de vote est reconnu par la société comme habilité à voter. L'acquéreur d'actions est inscrit, en principe, lorsqu'il ne réunit pas plus de 5 % du capital social ou des voix à lui seul. Les groupements créés dans le but de contourner cette restriction sont considérés comme une seule personne (voir également point 2.6.1). L'exercice des droits issus d'une action implique l'acceptation des statuts de la société. Un actionnaire sans droit de vote ne peut ni voter ni exercer les droits que confère habituellement le droit de vote. Tout actionnaire avec droit de vote peut faire représenter ses actions par son mandataire légal, un autre actionnaire ayant droit de vote ou le représentant indépendant. Le droit de représentation légal demeure réservé. Lors de l'assemblée générale de la Valiant Holding SA, chaque action nominative donne droit à une voix. Le total des droits de vote qu'un actionnaire peut exercer avec ses propres actions et celles qu'il représente ne peut excéder 8 % du capital social. Les groupements créés dans le but de contourner cette restriction sont considérés comme une seule personne. Est exclu de ces limitations le représentant indépendant. La société peut convenir avec des nommées que ces derniers seront inscrits en leur nom avec droit de vote et ce, à concurrence de 1 % du capital social (voir également point 2.6.3).

6.1.2 Motifs d'exception durant l'exercice sous revue

Aucune exception n'a été accordée durant l'exercice sous revue.

6.1.3 Procédure et conditions d'abolition des limitations du droit de vote statutaire

La limitation de droit de vote ne peut être levée que sur décision de l'assemblée générale ; cette décision doit réunir au moins deux tiers des voix représentées et la majorité absolue du capital social représenté.

6.1.4 Règles statutaires de participation à l'assemblée générale, dans la mesure où elles s'écartent de la loi

Tout actionnaire avec droit de vote peut faire représenter ses actions par son mandataire légal, un autre actionnaire ayant droit de vote ou le représentant indépendant.

6.1.5 Règles statutaires relatives à l'octroi d'instructions au représentant indépendant

Les procurations et les instructions peuvent uniquement être données au représentant indépendant pour l'assemblée générale suivante. Le conseil d'administration détermine comment les actionnaires peuvent également accorder des procurations et des ordres au représentant indépendant par voie électronique.

6.2 Quorum statutaire

Les décisions concernant

- la conversion d'actions nominatives en actions au porteur;
- la modification des dispositions statutaires relatives à la reconnaissance des détenteurs d'actions nominatives;
- la modification des dispositions statutaires relatives aux limitations des droits de vote;
- la liquidation de la société et la modification de la disposition relative aux majorités qualifiées;

requièrent l'approbation d'au moins deux tiers des voix représentées et la majorité absolue du capital social représenté, sous réserve de dispositions légales impératives, en particulier l'art. 704 CO. En outre, l'assemblée générale prend ses décisions et procède à ses élections à la majorité absolue des voix représentées.

6.3 Convocation et tenue de l'assemblée générale

L'invitation à l'assemblée générale est envoyée par le conseil d'administration au moins 20 jours avant la date de l'assemblée, par courrier postal simple, aux actionnaires dont l'adresse figure dans le registre des actions. La convocation d'une assemblée générale peut également être demandée par des actionnaires qui, ensemble, réunissent au minimum 10 % du capital social.

L'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2020 a été organisée sans participation physique des actionnaires, conformément à l'art. 6a Ordonnance 2 du 13 mars 2020 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus. Les actionnaires ont toutefois pu exercer leur droit de vote en donnant les instructions correspondantes au représentant indépendant, Tschümperlin Lötscher Schwarz AG.

6.4 Inscription à l'ordre du jour

L'inscription des objets à l'ordre du jour est effectuée par le conseil d'administration. La convocation à l'assemblée générale doit indiquer les points à l'ordre du jour et les propositions du conseil d'administration ainsi que des actionnaires, dans la mesure où ces derniers ont demandé la tenue d'une assemblée générale ou l'inscription d'un point donné à l'ordre du jour. Sous réserve d'exceptions légales, il ne peut pas être statué sur des demandes formulées lors de l'assemblée générale et qui ne se réfèrent pas à l'un des points inscrits à l'ordre du jour. Les actionnaires habilités à voter représentant conjointement des actions d'une valeur nominale de CHF 10 000 (ce qui correspond à 20 000 actions ou à une valeur de marché de CHF 1,730 million au 31 décembre 2020) peuvent demander par écrit de porter un point à l'ordre du jour, en précisant le contenu des propositions jusqu'à 50 jours avant la date de l'assemblée générale, au plus tard.

6.5 Inscriptions dans le registre des actions

Le registre des actions demeure fermé aux inscriptions durant au maximum 20 jours avant l'assemblée générale. Il n'est pas prévu de règle en matière d'exception.

7 Prises de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Il n'existe pas de réglementation statutaire concernant la clause d'opting-out ou d'opting-up. Les règles de l'obligation de présenter une offre selon l'art. 135 de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers s'appliquent.

7.2 Clauses de prises de contrôle

Il n'existe pas de conventions contractuelles protégeant les membres du conseil d'administration ou du comité de direction si un actionnaire majoritaire prenait le contrôle de la Valiant Holding SA.

8 Organes de révision

La révision fait partie intégrante du gouvernement d'entreprise. Les organes de révision externe et interne de Valiant travaillent en étroite collaboration, dans le respect de leur indépendance mutuelle. Le comité d'audit et de risque et, en dernière instance, le conseil d'administration contrôlent l'adéquation de l'activité de révision. BDO SA exerce le mandat de la révision interne depuis le 1^{er} janvier 2019.

8.1 Durée du mandat et durée de fonction du réviseur en charge

Conformément aux statuts, l'assemblée générale élit l'organe de révision externe pour un mandat d'un an. Depuis le 24 mai 2013, l'organe de révision externe de la Valiant Holding SA est la société PricewaterhouseCoopers SA à Lucerne. Le réviseur responsable chargé du groupe Valiant peut exercer sa fonction pour une durée maximale de sept années consécutives. Il ne peut à nouveau être fait appel à lui qu'après une interruption de trois ans. Hugo Schürmann a exercé cette fonction de l'assemblée générale ordinaire de 2013 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2020. Depuis l'assemblée générale ordinaire de 2020, Thomas Romer exerce cette fonction.

8.2 Honoraires de révision

Les prestations facturées et délimitées par PricewaterhouseCoopers SA au titre des activités d'audit durant l'exercice 2020 (y c. prestations liées à l'audit) se sont élevées à CHF 853 544 (TVA comprise). Pour l'exercice 2020, BDO SA, Berne, a facturé à la Valiant Holding SA et à Banque Valiant SA des prestations en lien avec sa fonction de révision interne pour un montant de CHF 807 750 (TVA comprise).

8.3 Honoraires supplémentaires

En 2020, PricewaterhouseCoopers AG n'a fourni à Valiant aucune prestation supplémentaire hors du cadre de son mandat d'organe de révision externe. BDO SA a fourni à Valiant en 2020 des prestations supplémentaires (relatives à l'administration de Covered Bonds) à hauteur de CHF 55 465 (TVA comprise), hors du cadre de son mandat d'organe de révision interne.

8.4 Instruments d'information de la révision externe

Le comité d'audit et de risque de la Banque Valiant SA régit la collaboration avec l'organe de révision externe sur la base de la lettre de mission d'audit annuelle (Engagement Letter). La lettre de mission d'audit astreint notamment au respect des dispositions du Code suisse des obligations, de la loi sur les banques, de SIX Swiss Exchange, d'EXPERTsuisse et de l'Association internationale des experts-comptables (IFAC) en rapport avec les problématiques d'indépendance de l'organe de révision externe. L'organe de révision externe est indépendant de Valiant, du conseil d'administration, du comité de direction ainsi que des actionnaires. Il a accès à tout moment au comité d'audit et de risque.

Rapports des organes de révision interne et de révision externe

Les organes de révision interne et de révision externe consignent leurs constatations dans des rapports. L'organe de révision externe établit chaque année, pour chaque société du groupe, un rapport selon l'art. 728 b, al. 2, CO à l'intention de l'assemblée générale. Pour la Valiant Holding SA et la Banque Valiant SA, il établit essentiellement un rapport sur l'audit prudentiel de base selon la circulaire FINMA 13/3 et un rapport détaillé conformément à l'art. 728 b, al. 1, CO à l'intention du conseil d'administration. En 2020, l'organe de révision interne a établi treize rapports sur les révisions qu'il a effectuées au sein de la Valiant Holding SA et des sociétés du groupe. Le comité d'audit et de risque a traité les rapports fournis au cours de réunions. Le comité d'audit et de risque est informé des résultats du contrôle de l'organe de révision interne et est en contact régulier avec son responsable.

Évaluation des organes de révision interne et de révision externe

Chaque année, le comité d'audit et de risque apprécie la prestation, la rétribution et l'indépendance des organes de révision externe et de révision interne. Cette évaluation scrute également l'indépendance de l'organe de révision externe. En outre, le comité d'audit et de risque juge l'étendue et la qualité des rapports et des Management Letters présentés au comité de direction et au comité d'audit et de risque, ainsi que la collaboration avec l'organe de révision interne de Valiant, le comité de direction et le comité d'audit et de risque. De plus, le comité analyse chaque année l'étendue des organes de révision externe et de révision interne, les plans de révision et les processus déterminants, et discute systématiquement des résultats avec les contrôleurs. Il soumet au conseil d'administration des propositions en lien avec l'élection de l'organe de révision externe ainsi que l'octroi de mandats en dehors du mandat ordinaire de révision. PricewaterhouseCoopers SA est soumise à la FINMA en sa qualité de société d'audit prudentiel et à l'autorité fédérale de surveillance en matière de révision en sa qualité d'organe de révision. Dans ce cadre, son activité et son indépendance sont vérifiées.

9 Politique d'information

Valiant communique avec ouverture et transparence. Nous informons les actionnaires, les investisseurs potentiels, les analystes financiers, les investisseurs privés et le public de façon exhaustive et régulière. L'ensemble des publications financières est disponible simultanément pour le public. Le rapport de gestion est publié sur le site Internet valiant.ch/resultats et peut être commandé à l'adresse ci-dessous. Les actionnaires reçoivent le rapport de gestion sous une forme condensée, accompagné de l'invitation à l'assemblée générale. En outre, Valiant communique chaque trimestre sur la marche des affaires sous forme de boucléments intermédiaires. Des conférences pour les médias et les analystes ont lieu au moins une fois par année. Valiant rencontre régulièrement en Suisse et à l'étranger des investisseurs institutionnels, organise des roadshows et participe à des conférences pour investisseurs. Toutes les informations destinées aux actionnaires et aux analystes sont publiées et mises à jour sur le site Internet valiant.ch/investisseurs. Les personnes intéressées qui souhaitent recevoir les communications sur les publications relatives à la marche des affaires peuvent s'y abonner à l'adresse valiant.ch/fr/newsletters.

Contact Investor Relations

Valiant Holding SA
Investor Relations
Case postale
3001 Berne

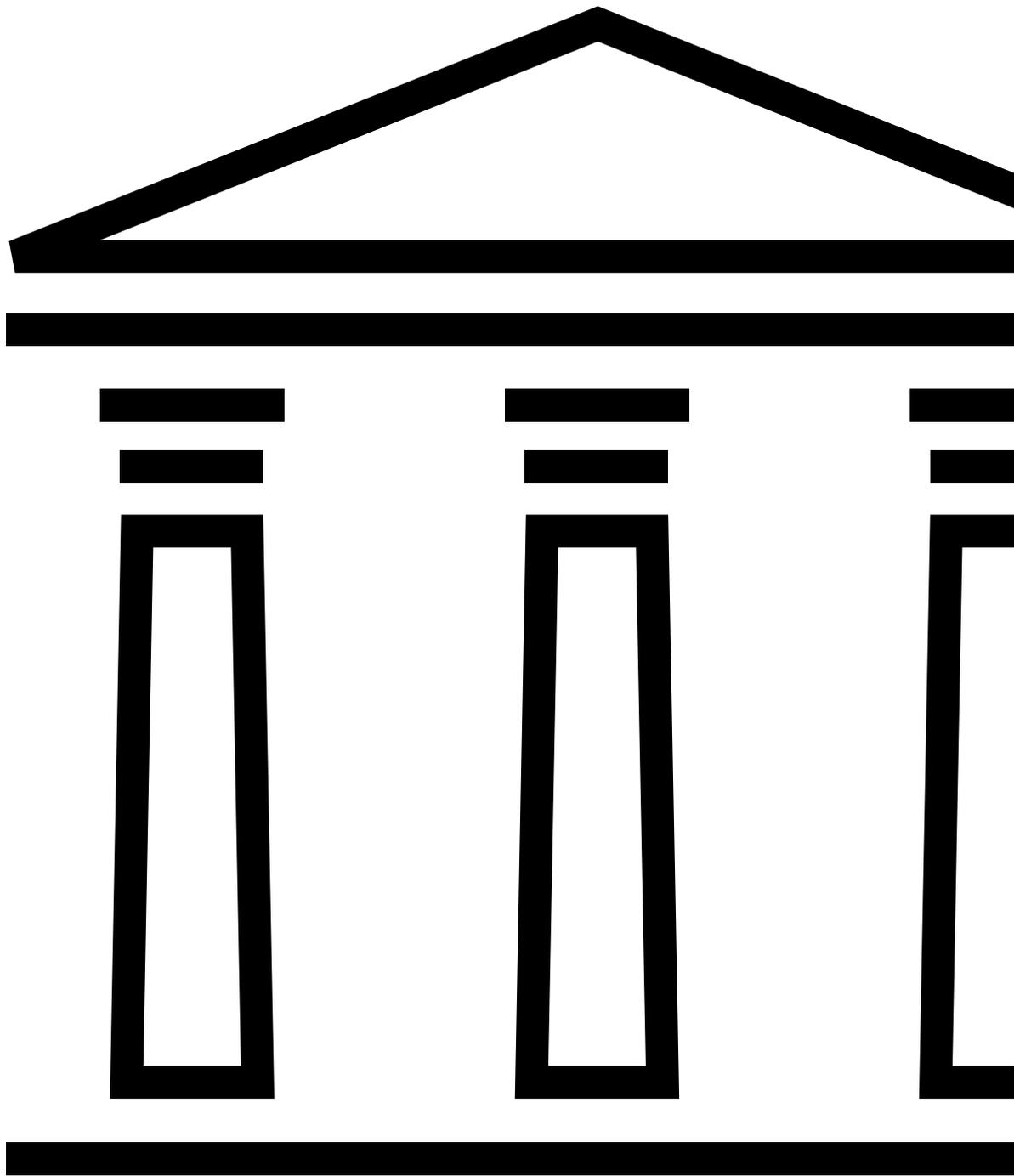
valiant.ch/investisseurs
ir@valiant.ch

Dates essentielles pour 2021

	Rapport
Publication du résultat annuel	11 février 2021
Publication du rapport de gestion	25 mars 2021
Publication du bouclément intermédiaire au 31 mars	6 mai 2021
Assemblée générale	19 mai 2021
Publication du bouclément intermédiaire au 30 juin	4 août 2021
Publication du bouclément intermédiaire au 30 septembre	4 novembre 2021

Cette page a volontairement été laissée vierge.

rapport relatif aux rémunérations 2020



Rapport relatif aux rémunérations

95 Avant-propos

Éléments clés et principes de la politique de rémunération

- 96 1.1 Un système de rémunération simple et transparent
- 96 1.2 Orientation vers le marché
- 96 1.3 Orientation vers les performances et la réussite
- 96 1.4 Égalité salariale
- 97 1.5 Conscience du risque
- 97 1.6 Conseil d'administration : part en actions de 30 %
- 97 1.7 Limitation de la rémunération variable du comité de direction
- 97 1.8 Réduction de la rémunération

Compétences dans la détermination de la rémunération

- 98 2.1 Détermination de la rémunération du conseil d'administration
- 98 2.2 Détermination de la rémunération du comité de direction
- 99 2.3 Règles statutaires

Éléments de rémunération

- 100 3.1 Éléments de rémunération du conseil d'administration
- 102 3.2 Éléments de rémunération du comité de direction

Calcul de la rémunération variable

- 103 4 Calcul de la rémunération variable

Réalisation des objectifs et objectifs du comité de direction

- 104 5.1 Réalisation des objectifs pour l'exercice 2020
- 105 5.2 Répercussions de la réalisation des objectifs sur la rémunération du comité de direction
- 105 5.3 Objectifs pour l'exercice 2021

Rémunération approuvée par l'assemblée générale

- 106 6.1 Conseil d'administration
- 106 6.2 Comité de direction

Rémunération de l'exercice sous revue

- 107 7.1 Rémunération des membres du conseil d'administration
- 109 7.2 Rémunération des membres du comité de direction
- 111 7.3 Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration et du comité de direction

Rapport de l'organe de révision

- 112 8 Rapport de l'organe de révision

Avant-propos

Chères actionnaires, chers actionnaires,

Valiant a maintenu sa politique de rémunération modérée et a continué d'appliquer un système de rémunération facilement compréhensible et transparent durant l'exercice sous revue. Les taux d'approbation des propositions sur les rémunérations à l'assemblée générale du 13 mai 2020 étaient à nouveau élevés, ce qui renforce notre détermination à maintenir notre politique de rémunération.

Au cours du mandat actuel, le conseil d'administration a décidé d'une nouvelle simplification du système de rémunération du conseil d'administration. Il a décidé d'harmoniser les modèles de rémunération des différents comités dès le mandat 2021/2022. Par ailleurs, les honoraires du poste de vice-président seront ajustés au benchmark. Le détail des modèles est présenté dans le tableau 3.1, à la page 100.

« Le conseil d'administration a décidé de simplifier encore le système de rémunération et d'accroître la flexibilité. »

De plus, ce remaniement accroît la flexibilité du système de rémunération des membres du conseil d'administration, ceux-ci pouvant désormais s'assurer auprès de la caisse de pension Valiant ou faire verser leurs honoraires à une personne morale. Aucune de ces possibilités n'entraîne d'augmentation de la rémunération.

Avec ces adaptations, Valiant dispose pour le conseil d'administration d'un système de rémunération simple et moderne, désormais également adapté aux besoins des indépendants et des personnes sans affiliation propre à une caisse de pension.



Franziska von Weissenfluh

présidente du comité de nomination et de rémunération

1 Éléments clés et principes de la politique de rémunération

1.1 Un système de rémunération simple et transparent

Valiant mène une politique de rémunération modérée et applique un système de rémunération simple et transparent. Le système reflète le modèle d'affaires simple et les valeurs de notre banque. Il renonce délibérément à des éléments plus complexes, tels que, par exemple, les plans d'incitation à long terme ou les programmes d'options. Le conseil d'administration est convaincu que la politique de rémunération est adaptée à la stratégie de Valiant et soutient ses objectifs à long terme.

1.2 Orientation vers le marché

Valiant est attachée au versement de rémunérations équitables et conformes au marché et se positionne à cet égard dans la partie médiane de la fourchette des établissements financiers comparables. Elle tient compte des évolutions sur le marché du travail et participe régulièrement à des comparaisons salariales.

1.3 Orientation vers les performances et la réussite

Valiant mène une politique de rémunération orientée vers les performances et la réussite. Cette politique est une composante de la stratégie du personnel, qui instaure l'environnement correspondant et récompense le succès économique de Valiant.

Le résultat opérationnel, qui est indiqué sous la position du même nom dans les comptes consolidés, constitue la base de mesure de la réussite économique, dont 9 % sont affectés au pool général pour la rémunération variable pour tous les collaborateurs, y compris le comité de direction.

1.4 Égalité salariale

Valiant applique le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale. L'égalité salariale entre femmes et hommes est régulièrement contrôlée et des mesures sont adoptées si besoin est (voir page 49 pour de plus amples informations).

1.5 Conscience du risque

Valiant veille à ce que les différents éléments de rémunération et les critères de mesure et de décision ne constituent pour aucun de ses collaborateurs une incitation à prendre des risques inconsidérés. La rémunération variable des collaborateurs est réduite, voire supprimée, en cas de non-respect des dispositions légales, de l'obligation de diligence ou des directives internes, ainsi qu'en cas de négligence en matière de risques.

1.6 Conseil d'administration : part en actions de 30 %

La rémunération des membres du conseil d'administration se compose d'honoraires fixes et d'une indemnité forfaitaire pour le remboursement de leurs frais. Ils reçoivent 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Le conseil d'administration ne perçoit aucune rémunération variable.

1.7 Limitation de la rémunération variable du comité de direction

La rémunération variable des membres du comité de direction dépend du résultat opérationnel et se compose d'une part versée en espèces et d'une autre versée sous forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Au total, la rémunération variable ne peut représenter que 50 % au plus de la rémunération globale d'un membre du comité de direction.

1.8 Réduction de la rémunération

Si le groupe enregistre une perte, les honoraires du conseil d'administration sont réduits de moitié. En cas de diminution du dividende liée au résultat opérationnel, les honoraires sont également réduits. Si le résultat opérationnel est négatif, les membres du comité de direction ne perçoivent aucune rémunération variable.

2 Compétences dans la détermination de la rémunération

Les principes de la politique de rémunération de Valiant ainsi que les compétences en la matière sont fixés dans les statuts de la Valiant Holding SA ainsi que dans les règlements de rémunérations respectifs applicables au conseil d'administration, au comité de direction et aux collaborateurs. Le calcul du pool général pour la rémunération variable est défini dans un règlement ad hoc. Les compétences demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

2.1 Détermination de la rémunération du conseil d'administration

L'assemblée générale approuve la rémunération maximale du conseil d'administration pour le mandat à venir.

La proposition de rémunération maximale est préparée par le comité de nomination et de rémunération. Le conseil d'administration examine la proposition et approuve la proposition définitive à l'attention du conseil d'administration.

2.2 Détermination de la rémunération du comité de direction

L'assemblée générale approuve chaque année la rémunération fixe maximale du comité de direction pour le prochain exercice et la rémunération variable maximale pour l'exercice en cours. Les propositions de rémunération maximale sont préparées par le comité de nomination et de rémunération. Le conseil d'administration examine la proposition et approuve la proposition définitive à l'attention du conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixe le montant global de la rémunération du comité de direction ainsi que la rémunération fixe et variable du CEO dans le cadre des montants maximaux autorisés par l'assemblée générale et sur proposition du comité de nomination et de rémunération, compte tenu de la réalisation des objectifs fixés pour l'entreprise et des objectifs individuels du CEO.

Le CEO soumet une demande au comité de nomination et de rémunération quant à la rémunération fixe et à la rémunération variable des différents membres du comité de direction en tenant compte de la réalisation de leurs objectifs individuels. Après examen au comité et sur la base de sa recommandation, le conseil d'administration statue sur la rémunération fixe et la rémunération variable des membres du comité de direction.

Matrice de compétences décisions de rémunération	CEO	Comité de nomination et de rémunération	Conseil d'administration	Assemblée générale
Rémunération maximale du conseil d'administration	-	P	D	A
Rémunération fixe maximale du comité de direction	-	P	D	A
Rémunération variable maxi-male du comité de direction	-	P	D	A
Rémunération fixe et variable effective du CEO	-	D	A	-
Rémunération fixe et variable effective des membres du comité de direction	D	R	A	-

^D Demande

^R Recommandation

^A Approbation

^P Préparation

2.3 Règles statutaires

Les statuts de la Valiant Holding SA édictent notamment les règles suivantes concernant les rémunérations, les prêts et les crédits.

Approbation des rémunérations par l'assemblée générale

(cf. article 27 des statuts de Valiant Holding SA)

Voir chiffres 2.1 et 2.2 du rapport relatif aux rémunérations.

Principes régissant les rémunérations liées aux résultats

(cf. article 29 des statuts de Valiant Holding SA)

En plus d'une rémunération fixe, une rémunération variable, basée d'une part sur les résultats de l'entreprise et d'autre part sur la réalisation des objectifs fixés, est accordée aux membres du comité de direction. Ces objectifs sont fixés par le conseil d'administration au début de l'année. Le conseil d'administration détermine la pondération des objectifs ainsi que les valeurs cibles, et évalue la réalisation des objectifs au terme de l'exercice annuel. La rémunération variable des membres du comité de direction se compose d'une part versée en espèces et d'une part sous forme d'actions bloquées pour une période de trois ans.

Prêts et crédits

(cf. article 32 des statuts de Valiant Holding SA)

Les prêts et crédits accordés aux membres du comité de direction ainsi qu'à leurs proches ne peuvent dépasser CHF 2 millions au total et doivent correspondre aux critères de solvabilité et de crédibilité appliqués aux tiers par Valiant.

Afin de renforcer encore l'indépendance, le conseil d'administration a décidé qu'aucun nouveau prêt ou crédit ne serait accordé aux membres du conseil d'administration.

3 Éléments de rémunération

3.1 Éléments de rémunération du conseil d'administration

Conseil d'administration			
Honoraires	Honoraires fixes suivant la fonction exercée (président, vice-président, membre) et les contraintes de temps. 70 % des honoraires sont versés en espèces et 30 % sont versés sous forme d'actions bloquées pour une durée de trois ans.		
		Honoraires par mandat en CHF	
	Fonction	2020/2021	2021/2022
	Président :	390 000	380 000
	Vice-président :	170 000	140 000
	Membre :	90 000	90 000
	Présidente du comité de nomination et de rémunération :	55 000	50 000
	Membre :	25 000	35 000
	Président du comité stratégique :	50 000	50 000
	Membre :	30 000	35 000
	Présidente du comité d'audit et de risque :	55 000	50 000
	Membre :	35 000	35 000
Indemnités forfaitaires pour le remboursement de frais	Président :	10 000	10 000
	Membre :	5 000	5 000
Prestations complémentaires	Président : véhicule de fonction ou abonnement général des CFF en 1 ^{re} classe		
Indemnités d'entrée en fonction ou de départ	Valiant ne verse aucune indemnité d'entrée en fonction ou de départ.		
Diminution des honoraires	Si le groupe enregistre des pertes, les honoraires du conseil d'administration sont réduits de moitié. En cas de diminution du dividende liée au résultat opérationnel, les honoraires du conseil d'administration sont également réduits. L'ampleur de la réduction est fixée en fonction de la situation. Le comité de nomination et de rémunération élabore au moment concerné une recommandation correspondante à l'intention du conseil d'administration dans son ensemble.		
Modalités de versement	Les honoraires sont fixés et versés pour la période allant d'une assemblée générale à l'autre (mandat). Sept douzièmes de l'honoraire sont versés en espèces en novembre. Le montant restant, soit cinq douzièmes, est distribué en avril (sous forme d'actions bloquées pour une durée de trois ans et en espèces). Les membres du conseil d'administration ont la possibilité de faire verser leur rémunération à une personne morale.		
Assurance dans la caisse de pension	Les membres du conseil d'administration pour lesquels Valiant est soumise à l'AVS et non encore assurés à titre obligatoire dans le cadre d'une activité professionnelle principale, ou n'exerçant pas d'activité indépendante comme activité professionnelle principale, peuvent se faire assurer auprès de la caisse de pension de Valiant Holding. La rémunération globale d'un membre ne doit pas augmenter suite à l'assurance de la caisse de pension.		

Informations complémentaires :

- Le conseil d'administration peut décider du versement d'indemnités supplémentaires pour rétribuer la participation à des comités ad hoc ou l'accomplissement de tâches et projets supplémentaires, en fonction de la charge de travail occasionnée, dans un ordre de grandeur correspondant aux montants existants et dans le cadre des rémunérations fixes maximales fixées par l'assemblée générale.
- L'ensemble des relations avec les membres du conseil d'administration et avec les entreprises auxquelles ils sont liés se déroulent dans le cadre des opérations commerciales régulières. Des conditions spéciales pour les collaborateurs ne sont pas accordées.
- En cas de départ en cours de mandat, plus aucune rémunération n'est due aux membres du conseil d'administration à compter de la date de départ. Aucun dédommagement n'est versé pour la durée résiduelle du mandat.
- Le président d'honneur et les anciens membres du conseil d'administration ne perçoivent ni rémunérations ni autres avantages.
- Les délais de blocage des actions attribuées continuent à s'appliquer même après le départ.

Benchmarking

Le conseil d'administration compare chaque année le montant de ses rémunérations avec deux groupes de pairs, comprenant chacun des établissements financiers cotés en Suisse. La composition des groupes de pairs est contrôlée chaque année et, le cas échéant, adaptée. L'objectif de ces comparaisons est de vérifier si la rémunération du conseil d'administration évolue dans la fourchette de ces deux groupes témoins et, donc, dans un cadre approprié. Cela a été le cas, également durant l'exercice 2020. Le premier groupe de pairs comprend des établissements financiers avec une capitalisation boursière similaire (entre CHF 1 et 3 milliards). Le second groupe comprend des établissements financiers cotés en Bourse sans participation substantielle de l'État.

Une entreprise a rejoint le groupe de pairs 1, la Swissquote Group Holding SA. Le groupe de pairs 2 est quant à lui resté inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Indices de référence pour la rémunération du conseil d'administration

Groupe de pairs 1 (capitalisation boursière similaire ¹)	Banque Cantonale de Genève, Banque Cantonale Bernoise, Cembra Money Bank, Liechtensteinische Landesbank, St. Galler Kantonalbank, Swissquote, Vaudoise Assurances, groupe VZ, Banque Cantonale du Valais, Zuger Kantonalbank
Groupe de pairs 2 (sociétés financières sans participation importante de l'État)	Bâloise Group, Bellevue Group, Cembra Money Bank, Helvetia, Hypothekbank Lenzburg, Swissquote, Vaudoise Assurances, Vontobel, groupe VZ

¹ Jour de référence toujours à la mi-année

Publication

Les rémunérations des membres du conseil d'administration sont présentées dans le tableau 7.1, page 107. Les actions détenues par les membres du conseil d'administration sont présentées dans l'annexe des comptes annuels de la Valiant Holding SA, dans le tableau 18, page 171. L'attribution par nombre et par valeur des actions est présentée dans l'annexe des comptes consolidés, dans le tableau 18, page 151.

3.2 Éléments de rémunération du comité de direction

Comité de direction	
Rémunération de base (rémunération fixe)	La rémunération de base correspond au salaire brut annuel fixe défini dans le contrat individuel de travail. La rémunération de base est déterminée selon la fonction, les responsabilités et les performances personnelles.
Compensation forfaitaire des frais	CEO : CHF 24 000 Suppléant CEO : CHF 18 000 Membre du comité de direction : CHF 15 600
Rémunération variable	Rémunération variable versée avec effet rétroactif, en fonction des résultats et des prestations et se composant comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Part en espèces (70 %) ; versée immédiatement - Part en actions (30 %) ; bloquée pour une durée de trois ans
Limitation de la rémunération variable	La rémunération variable ne peut représenter que 50 % au plus de la rémunération globale d'un membre du comité de direction. Durant l'exercice sous revue, la part de la rémunération variable a constitué entre 28,1 et 40,2 % de la rétribution totale des membres du comité de direction.
Prestations complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Véhicule de fonction ou abonnement général des CFF en 1^{er} classe - Allocation d'entreprise (associée au droit aux allocations familiales légales) - Prestations subobligatoires en matière de prévoyance professionnelle - Primes d'ancienneté - Conditions usuelles du secteur pour les collaborateurs - Concession d'avoirs Reka
Délai de résiliation	Le délai de résiliation des rapports de travail pour les membres du comité de direction est de douze mois.
Indemnités d'entrée en fonction ou de départ	Valiant ne verse aucune indemnité d'entrée en fonction ou de départ.
Modalités de versement	La rémunération de base (honoraires fixes) est versée aux membres du comité de direction en tranches mensuelles proportionnelles. Les rémunérations variables sont versées aux membres du comité de direction en avril de l'année suivante.

Informations complémentaires :

- La procédure relative à la fixation de la rémunération du CEO et des membres du comité de direction est énoncée au chapitre 2, chiffre 2.2 page 98.
- Les délais de blocage des actions attribuées conservent leur validité même après le départ.
- Les rémunérations pour l'exercice par des membres du comité de direction de mandats auprès d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant possède une participation supérieure à 50 %, sont intégralement perçues par Valiant.
- Les rémunérations pour l'exercice par des membres du comité de direction de mandats auprès d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant a des participations jusqu'à 50 %, sont perçues par les mandataires à concurrence d'un montant total annuel de CHF 30 000 (honoraires et jetons de présence cumulés pour tous les mandats exercés). Les sommes excédant cette limite doivent être remises à Valiant.

Benchmarking

Pour les rémunérations des membres du comité de direction, des comparaisons avec des fonctions similaires auprès d'autres établissements financiers sont effectuées au cas par cas, en particulier en cas de nouvelles embauches. Par contre, aucun benchmarking général n'existe. Valiant publie les rémunérations individuelles de tous les membres du comité de direction.

Publication

Les rémunérations des membres du comité de direction figurent dans le tableau 7.2, page 109. Les prêts et crédits au comité de direction figurent dans le tableau 7.3, page 111. Les membres du comité de direction bénéficient, comme tous les autres collaborateurs, des conditions spéciales usuelles du secteur. Les crédits sont octroyés selon les critères applicables à des tiers. Les actions détenues par les membres du comité de direction sont présentées dans l'annexe des comptes annuels de la Valiant Holding SA, dans le tableau 18, page 171. L'attribution par nombre et par valeur des actions est présentée dans l'annexe des comptes consolidés, dans le tableau 18, page 151.

4 Calcul de la rémunération variable

Le système de rémunération de Valiant applique les mêmes principes aux membres du comité de direction qu'aux collaborateurs. Ainsi, tous les collaborateurs de Valiant peuvent bénéficier d'une rémunération variable en fonction du résultat opérationnel et de l'évaluation de la performance personnelle. Cela ne s'applique pas aux collaborateurs en cours de formation ni aux salariés sous contrat à durée déterminée et/ou rémunérés à l'heure.

Le résultat opérationnel qui, dans les comptes consolidés, est indiqué sous la position du même nom constitue la base de calcul du pool général pour la rémunération variable. Le résultat opérationnel a également été défini comme base de mesure, car il n'est pas influencé par les produits et charges extraordinaires ainsi que par les variations des réserves pour risques bancaires généraux, contrairement au bénéfice consolidé. 9 % du résultat opérationnel sont alloués au pool général pour la rémunération variable.

Lorsque le résultat opérationnel est négatif durant un exercice, aucun pool général n'est constitué durant cette année, et l'ensemble des collaborateurs, y compris les membres du comité de direction, ne perçoivent aucune rémunération variable.

Pour l'exercice 2020, le pool général pour la rémunération variable s'élève à CHF 13,2 millions, dont, prestations sociales comprises, CHF 1,58 million (contre : CHF 1,65 million l'exercice précédent) pour le comité de direction.

Rémunération variable 2020

Résultat opérationnel 2020	CHF 147,0 millions
dont 9 % ¹	CHF 13,2 millions

Rémunération variable 2019

Résultat opérationnel 2019	CHF 142,9 millions
dont 9 % ¹	CHF 12,9 millions

¹ Pool général de rémunération variable pour tous les collaborateurs, y c. les membres du comité de direction

5 Réalisation des objectifs et objectifs du comité de direction

Dans un souci de transparence, Valiant présente la réalisation des objectifs et les objectifs du comité de direction dans un chapitre séparé depuis 2017. Pour des questions de concurrence, certaines valeurs (taux en pourcentage et montants) ne sont pas divulguées.

5.1 Réalisation des objectifs pour l'exercice 2020

Le conseil d'administration a fixé des objectifs élevés au comité de direction pour l'exercice 2020. Le CEO informe chaque trimestre le conseil d'administration de l'état de réalisation des objectifs. En janvier 2021, le comité de nomination et de rémunération et le CEO ont procédé à une évaluation du degré de réalisation des objectifs pour l'exercice 2020. L'évaluation a été soumise au conseil d'administration pour discussion et prise de décision.

Le conseil d'administration a jugé que le comité de direction avait généralement dépassé les objectifs élevés fixés pour l'exercice 2020. Par ailleurs, la pandémie de coronavirus a été parfaitement maîtrisée. La réalisation des objectifs est explicitée dans le tableau ci-dessous.

Objectifs du comité de direction pour l'exercice 2020 (évaluation de la réalisation des objectifs par le conseil d'administration)

Objectifs financiers		Objectifs dépassés
<p>En début d'exercice, le conseil d'administration a fixé des objectifs pour les principaux chiffres-clés financiers, qui ont été évalués une fois l'exercice terminé.</p> <p>Pour l'exercice 2020, les objectifs suivants ont été fixés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bénéfice consolidé à hauteur de celui de l'exercice précédent - Maintien du résultat des opérations d'intérêts - Croissance des prêts de 3 à 4 % - Maintien du résultat des opérations de commissions et des prestations de service <p>En outre, des objectifs ont été fixés pour le développement des avoirs clientèle et des valeurs de dépôt.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Bénéfice consolidé légèrement supérieur à l'exercice précédent (+ 0,7 %) - Augmentation du résultat brut et net des opérations d'intérêts (respectivement + 5,0 % et + 2,3 %) - Croissance des prêts de 4,3 % - Résultat juste maintenu dans les opérations de commissions et les prestations de service (- 0,9 %) - Objectif d'avoirs clientèle (valeurs de dépôt comprises) dépassé
Objectifs de fond		Objectifs bien atteints
<p>Outre les objectifs financiers, le conseil d'administration a fixé des objectifs de fond pour l'exercice 2020. Les objectifs ont été formulés de manière objective, dans la mesure du possible.</p>		
Secteurs	Objectifs	
Stratégie	Mise en œuvre de la stratégie 2020-2024 selon les plans	- La mise en œuvre de la stratégie 2020-2024 est sur la bonne voie.
Clients	Satisfaction des clients (Net Promoter Score)	- Les bons résultats en matière de satisfaction des clients ont encore été améliorés.
Collaborateurs	Mise en œuvre de mesures à la suite de l'enquête sur la satisfaction des collaborateurs	- Les mesures définies ont été réalisées.
Évaluation globale par le conseil d'administration		Les objectifs élevés ont été généralement dépassés

5.2 Répercussions de la réalisation des objectifs sur la rémunération du comité de direction

Compte tenu du résultat opérationnel, le pool général pour la rémunération variable est supérieur de 2,9 % à celui de l'an dernier (voir chapitre 4). Le montant disponible pour la rémunération variable du comité de direction diminue de 4,3 % suite aux effets non récurrents du changement au niveau du poste du CEO l'année précédente. Apuré de ces effets, le montant total pour le comité de direction a enregistré une hausse de 1,7 % par rapport à l'exercice précédent. La rémunération variable individuelle des membres du comité de direction est fixée en tenant compte de l'évaluation de la performance et de la rémunération globale. Elle varie donc en conséquence. Le montant maximum approuvé par l'assemblée générale n'est pas atteint.

5.3 Objectifs pour l'exercice 2021

Chaque année en automne, le comité de direction soumet des propositions d'objectifs pour le prochain exercice au comité de nomination et de rémunération. Le comité discute des objectifs avec le CEO, procède à d'éventuelles adaptations et les soumet au conseil d'administration pour décision. Le conseil d'administration évalue la proposition du comité et édicte en définitive les objectifs. Le conseil d'administration a fixé les objectifs ambitieux suivants au comité de direction pour l'exercice 2021.

Objectifs du comité de direction pour l'exercice 2021

Objectifs financiers

Pour l'exercice 2021, le conseil d'administration définit les objectifs suivants pour les principaux chiffres-clés :

- Bénéfice consolidé à hauteur de celui de l'exercice précédent
- Maintien du résultat des opérations d'intérêts
- Croissance des prêts > 3 %
- Croissance dans les opérations de commissions et les prestations de service 3 %

En outre, des objectifs ont été fixés pour le développement des avoirs clientèle et des valeurs de dépôt.

Objectifs de fond

Outre les objectifs financiers, le conseil d'administration a fixé des objectifs de fond pour l'exercice 2021. Les objectifs ont été formulés de manière objective, dans la mesure du possible.

Secteurs	Objectifs
Stratégie	Mise en œuvre de la stratégie 2020-2024 selon les plans
Clients	Satisfaction des clients (Net Promoter Score)
Collaborateurs	Maintien des valeurs de satisfaction des collaborateurs

6 Rémunération approuvée par l'assemblée générale

L'assemblée générale a approuvé les propositions relatives à la rémunération maximale des membres du conseil d'administration et du comité de direction (voir chapitre 2). Les montants des rémunérations maximums approuvées et des rémunérations effectives versées pour l'exercice 2020 et la période de mandat 2019/2020 figurent dans les tableaux ci-dessous.

6.1 Conseil d'administration

Rémunération du conseil d'administration	Date d'approbation par l'AG	Montant en milliers de CHF
Rémunération maximale du conseil d'administration pour le mandat 2019/2020	16.05.2019	1 670
Rémunération effective du conseil d'administration pour le mandat 2019/2020		1579
Rémunération maximale du conseil d'administration pour le mandat 2020/2021	13.05.2020	1 670
Rémunération effective du conseil d'administration pour le mandat 2020/2021		n/a ¹

¹ La rémunération effective versée au conseil d'administration durant le mandat 2020/2021 (jusqu'au 19 mai 2021) sera indiquée dans le rapport relatif aux rémunérations 2021.

6.2 Comité de direction

Rémunérations fixe et variable approuvées et effectives pour l'exercice 2020	Date d'approbation par l'AG	Montant en milliers de CHF
Rémunération maximale fixe du comité de direction pour l'exercice 2020	16.05.2019	3 000
Rémunération fixe effective du comité de direction pour l'exercice 2020		2949
Rémunération maximale variable du comité de direction pour l'exercice 2020	13.05.2020	1 750
Rémunération variable effective du comité de direction pour l'exercice 2020		1576

Rémunération fixe maximale approuvée pour l'exercice 2021	Date d'approbation par l'AG	Montant en milliers de CHF
Rémunération maximale fixe du comité de direction pour l'exercice 2021	13.05.2020	3 050
Rémunération fixe effective du comité de direction pour l'exercice 2021		n/a ¹

¹ La rémunération fixe effective versée au comité de direction durant l'exercice 2021 sera indiquée dans le rapport relatif aux rémunérations 2021.

7 Rémunération de l'exercice sous revue

7.1 Rémunération des membres du conseil d'administration

Rémunération par exercice

	2020				
	Honoraires en espèces nets en milliers de CHF	Actions ¹ en milliers de CHF	Prestations sociales ² en milliers de CHF	Prestations en nature ³ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Markus Gygax, président ⁴	244	34	60	–	338
Jürg Bucher, président ⁵	52	133	20	3	208
Christoph B. Bühler, vice-président	135	58	27	–	220
Barbara Artmann, membre	79	34	16	–	129
Jean-Baptiste Beuret, membre	85	43	18	–	146
Maya Bundt, membre	76	34	16	–	126
Nicole Pauli, membre	95	41	20	–	156
Ronald Trächsel, membre ⁶	66	–	10	–	76
Franziska von Weissenfluh, membre	95	41	20	–	156
Total	927	418	207	3	1555

	2019				
	Honoraires en espèces nets en milliers de CHF	Actions ¹ en milliers de CHF	Prestations sociales ² en milliers de CHF	Prestations en nature ³ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Jürg Bucher, président	310	134	49	7	500
Christoph B. Bühler, vice-président	135	58	26	–	219
Barbara Artmann, membre	79	34	16	–	129
Jean-Baptiste Beuret, membre	98	43	19	–	160
Maya Bundt, membre	79	34	16	–	129
Markus Gygax, membre ⁷	66	–	10	–	76
Nicole Pauli, membre	93	36	18	–	147
Othmar Stöckli, membre ⁸	16	41	7	–	64
Franziska von Weissenfluh, membre	95	41	19	–	155
Total	971	421	180	7	1579

¹ Actions de Valiant Holding SA bloquées pour une période de trois ans, évaluées à leur valeur boursière, après déduction des prestations sociales

² Les prestations sociales comprennent les contributions de l'employeur et de l'employé pour l'AVS/AI/APG, l'AC, la CAF et la caisse de pension, dans la mesure où le membre du conseil d'administration peut bénéficier d'une prévoyance professionnelle avec la caisse de pension de Valiant Holding.

³ Part privée véhicule de fonction

⁴ À partir de l'assemblée générale du 13 mai 2020

⁵ Jusqu'à l'assemblée générale du 13 mai 2020. / Pour son départ, Valiant a offert à Jürg Bucher deux tableaux d'une valeur totale de 16 100 CHF.

⁶ À partir de l'assemblée générale du 13 mai 2020

⁷ À partir de l'assemblée générale du 16 mai 2019

⁸ Jusqu'à l'assemblée générale du 16 mai 2019

Rémunération par mandat

Présentation de la rémunération du conseil d'administration
pour le mandat 2019/2020¹

	Honoraires fixes nets en milliers de CHF	Actions ² en milliers de CHF	Prestations sociales ³ en milliers de CHF	Prestations ⁴ en nature en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Jürg Bucher, président ⁵	309	133	52	7	501
Christoph B. Bühler, vice-président	135	58	27	–	220
Barbara Artmann, membre	79	34	16	–	129
Jean-Baptiste Beuret, membre	98	43	20	–	161
Maya Bundt, membre	79	34	16	–	129
Markus Gygax, membre	79	34	16	–	129
Nicole Pauli, membre	95	41	19	–	155
Franziska von Weissenfluh, membre	95	41	19	–	155
Total	969	418	185	7	1579

Présentation de la rémunération du conseil d'administration pour le mandat 2018/2019⁶

	Honoraires fixes nets en milliers de CHF	Actions ² en milliers de CHF	Prestations sociales ³ en milliers de CHF	Prestations ⁴ en nature en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Jürg Bucher, président	310	134	49	7	500
Christoph B. Bühler, vice-président	135	58	26	–	219
Barbara Artmann, membre	79	34	16	–	129
Jean-Baptiste Beuret, membre	98	43	19	–	160
Maya Bundt, membre	79	34	16	–	129
Nicole Pauli, membre	82	36	16	–	134
Othmar Stöckli, membre	95	41	19	–	155
Franziska von Weissenfluh, membre	95	41	19	–	155
Total	973	421	180	7	1581

¹ Les versements des rémunérations pour le mandat 2019/2020 (du 17 mai 2019 au 13 mai 2020) ont eu lieu en novembre 2019 et avril 2020. Les prestations sociales indiquées ont été acquittées pour les exercices annuels correspondants, conformément aux délais de versement.

² Actions de Valiant Holding SA bloquées pour une période de trois ans, évaluées à leur valeur boursière, après déduction des prestations sociales.

³ Les prestations sociales comprennent les cotisations de l'employeur et des employés pour l'AVS/AI/AC/APG et CAF.

⁴ Part privée véhicule de fonction

⁵ Pour son départ, Valiant a offert à Jürg Bucher deux tableaux d'une valeur totale de 16 100 CHF.

⁶ Les versements des rémunérations pour le mandat 2018/2019 (du 23 mai 2018 au 16 mai 2019) ont eu lieu en novembre 2018 et avril 2019. Les prestations sociales indiquées ont été acquittées pour les exercices annuels correspondants, conformément aux délais de versement.

7.2 Rémunération des membres du comité de direction

Rémunération par exercice

2020

	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions ¹ en milliers de CHF	Prestations en nature ² en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ³ en milliers de CHF	Total ⁴ en milliers de CHF
Ewald Burgener, CEO	374	297	128	9	393	1 201
Martin Vogler	266	142	61	8	255	732
Stefan Gempeler	225	148	64	9	212	658
Hanspeter Kaspar	269	106	46	9	186	616
Marc A. Praxmarer	228	122	53	9	238	650
Christoph Wille	228	152	66	9	213	668
Total	1 590	967	418	53	1 497	4 525

2019

	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions ¹ en milliers de CHF	Prestations en nature ² en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ³ en milliers de CHF	Total ⁴ en milliers de CHF
Markus Gygax, CEO jusqu'au 16.5.2019	119	205	–	–	149	473
Ewald Burgener, CEO à partir du 17.5.2019	336	244	106	9	336	1 031
Martin Vogler	261	142	61	8	243	715
Stefan Gempeler	217	148	64	9	203	641
Hanspeter Kaspar, CFO à partir du 1.10.2019	69	30	13	1	43	156
Serge Laville, CFO a. i. 17.5.2019 au 30.9.2019	84	36	16	3	59	198
Marc A. Praxmarer	231	115	50	9	235	640
Christoph Wille	220	152	66	9	204	651
Total	1 537	1 072	376	48	1 472	4 505

¹ Actions de Valiant Holding SA bloquées pour une période de trois ans, évaluées à leur valeur boursière, après déduction des prestations sociales

² Part privée véhicule de fonction

³ Comprend les cotisations de l'employé et de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, AC, CAF, AAP, AANP, IJM, les salaires excédentaires AAP/AANP, les frais de gestion AVS, la caisse de pension et la caisse complémentaire

⁴ Durant l'exercice 2020, deux membres du comité de direction ont perçu une rémunération de CHF 59 422.50 au total au titre de mandats exercés au sein d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant n'a aucune participation ou une participation inférieure à 50 %. Durant l'exercice 2019, deux membres du comité de direction ont reçu CHF 58 845.00 pour la même raison.

Présentation de la rémunération variable du comité de direction2020¹

	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ² en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	967	418	–	191	1 576

2019

	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ² en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 072	376	–	199	1 647

¹ La rémunération variable pour l'exercice 2020 est versée en avril 2021, mais est présentée dans le présent rapport relatif aux rémunérations.

² Comprend les cotisations de l'employé et de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, AC, CAF, IJM, les salaires excédentaires AAP/AANP et les frais de gestion AVS

Présentation de la rémunération fixe du comité de direction

2020

	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ¹ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 590	53	1 306	2 949

2019

	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ¹ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 537	48	1 273	2 858

¹ Comprend les cotisations de l'employé et de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, AC, CAF, AAP, AANP, IJM, les salaires excédentaires AAP/AANP, les frais de gestion AVS, la caisse de pension et la caisse complémentaire

7.3 Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration et du comité de direction

Conseil d'administration

Afin de renforcer encore l'indépendance, le conseil d'administration a décidé en 2018 qu'aucun nouveau prêt ou crédit ne serait accordé aux membres du conseil d'administration. Au 31 décembre 2020, aucun prêt ni crédit aux membres du conseil d'administration ou à leurs proches n'était en cours (au 31.12.2019 : aucune position).

Comité de direction

	2020		
	Hypothèques en milliers de CHF	Autres prêts et crédits (couvert) en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction^{1,2}			
Membre présentant l'engagement total le plus élevé			
Hanspeter Kaspar	1 300	–	1 300
Total comité de direction	3 450	0	3 450

	2019		
	Hypothèques en milliers de CHF	Autres prêts et crédits (couvert) en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction^{1,2}			
Membre présentant l'engagement total le plus élevé			
Hanspeter Kaspar	1 300	–	1 300
Total comité de direction	3 450	0	3 450

¹ Les membres du comité de direction bénéficient des conditions usuelles du secteur pour les collaborateurs.

² Aucun octroi de crédit n'a été effectué à des personnes proches à des conditions non conformes à la pratique du marché.

8 Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale Valiant Holding SA

Lucerne

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Valiant Holding SA (pages 96 à 111) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

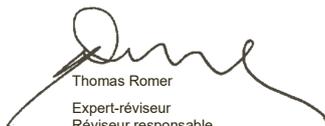
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées aux éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Valiant Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

PricewaterhouseCoopers AG



Thomas Romer
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Qualifizierte elektronische Signatur · Schweizer Recht

Lucerne, le 15 mars 2021

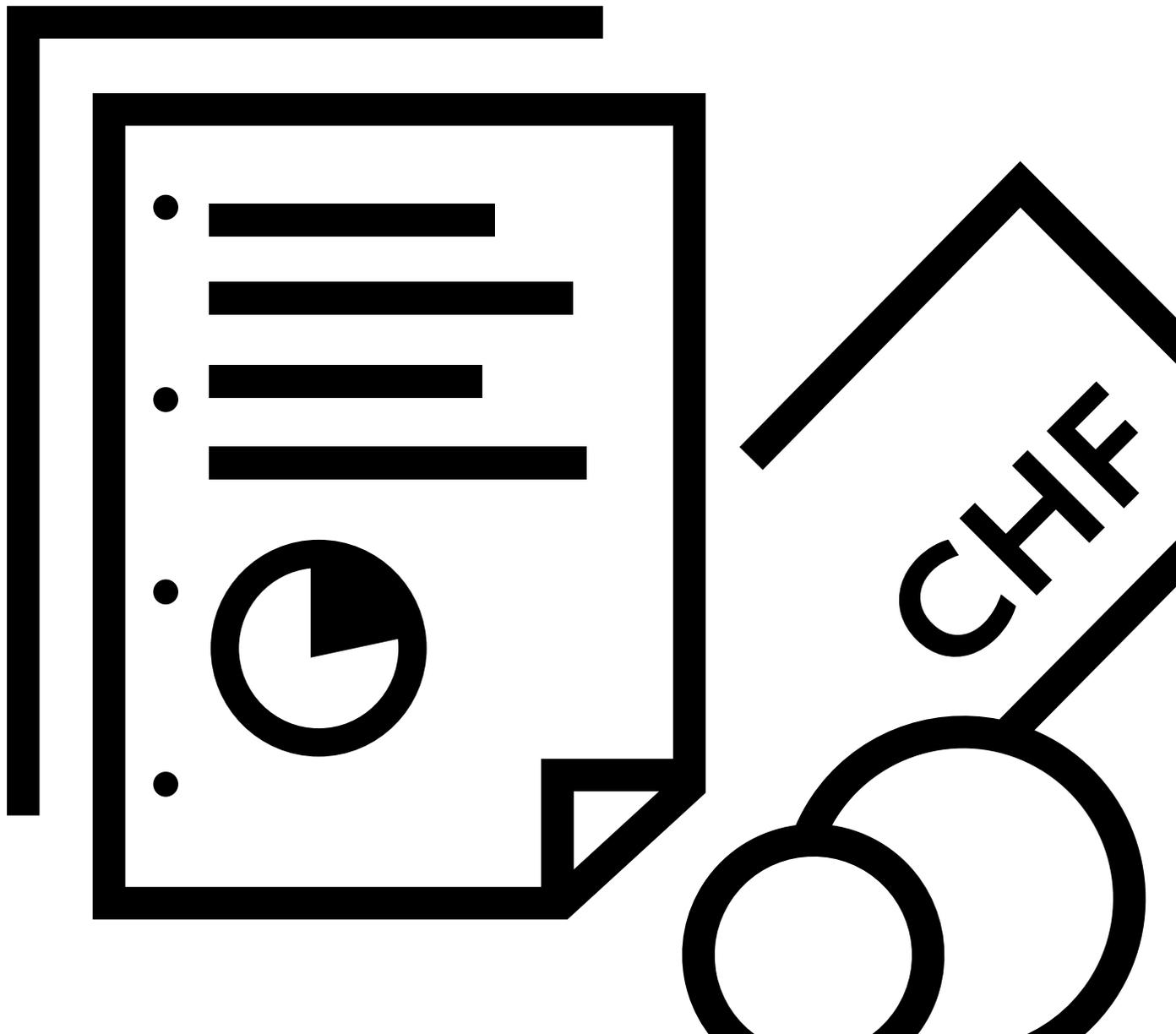


Andreas Aebersold
Expert-réviseur

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, Case postale, 6002 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, Téléfax: +41 58 792 62 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

rapport financier 2020



Comptes consolidés

- 115 Bilan consolidé
- 116 Compte de résultat consolidé
- 117 Tableau des flux financiers consolidé
- 118 État des capitaux propres consolidé

Annexe des comptes consolidés

- 119 Raison sociale, forme juridique et siège
- 119 Principes d'établissement des comptes consolidés
- 128 Commentaires relatifs à la gestion des risques
- 138 Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur
- 139 Commentaire sur l'évaluation des sûretés de crédit
- 140 Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)
- 141 Événements significatifs survenus après la date de clôture du bilan
- 141 Organe de révision
- 142 Informations relatives au bilan
- 156 Informations se rapportant au hors-bilan
- 157 Informations sur le compte de résultat

Rapport de l'organe de révision

- 160 Rapport de l'organe de révision du groupe

Publication des fonds propres et des liquidités

- 164 Publication des fonds propres et des liquidités

Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA

- 165 Bilan actifs
- 165 Bilan passifs
- 166 Compte de résultat
- 167 Annexe aux comptes annuels
- 173 Proposition de répartition du bénéfice

Rapport de l'organe de révision

- 174 Rapport de l'organe de révision de Valiant Holding SA

Comptes consolidés

Bilan consolidé

Actifs	Annexe	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Liquidités		5 184 533	3 795 630	1 388 903	36,6
Créances sur les banques	11	107 313	121 937	-14 624	-12,0
Créances sur la clientèle	2	1 655 838	1 470 960	184 878	12,6
Créances hypothécaires	2, 11	24 212 132	23 332 077	880 055	3,8
Opérations de négoce	3	5 288	108	5 180	n/a
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4	8 126	9 499	-1 373	-14,5
Immobilisations financières	5, 11	1 610 841	765 076	845 765	110,5
Comptes de régularisation		20 887	23 536	-2 649	-11,3
Participations non consolidées	6, 7, 37	229 407	214 156	15 251	7,1
Immobilisations corporelles	8	1 165 212	1 217 789	-5 268	-4,3
Valeurs immatérielles	9	1 508	2 154	-646	-30,0
Autres actifs	10	31 843	49 055	-17 212	-35,1
Total des actifs		33 184 237	29 905 977	3 278 260	11,0
Total des créances subordonnées		0	0	0	0,0
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	0,0
Passifs					
Engagements envers les banques		2 390 932	871 397	1 519 535	174,4
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	12	20 950 936	19 090 256	1 860 680	9,7
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4	38 084	43 288	-5 204	-12,0
Obligations de caisse		77 551	104 602	-27 051	-25,9
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	15	7 163 700	7 269 700	-106 000	-1,5
Comptes de régularisation		139 974	139 318	656	0,5
Autres passifs	10	29 646	40 316	-10 670	-26,5
Provisions	16	32 307	28 839	3 468	12,0
Réserves pour risques bancaires généraux	16	34 786	34 786	0	0,0
Capital social	17	7 896	7 896	0	0,0
Réserve issue du capital		592 623	592 684	-61	-0,0
Réserve issue du bénéfice		1 603 933	1 561 836	42 097	2,7
Propres parts du capital	21	0	0	0	0,0
Bénéfice consolidé		121 869	121 059	810	0,7
Total des capitaux propres		2 361 107	2 318 261	42 846	1,8
Total des passifs		33 184 237	29 905 977	3 278 260	11,0
Total des engagements subordonnés		0	0	0	0,0
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	0,0
Opérations hors-bilan					
Engagements conditionnels	2, 28	133 619	214 434	-80 815	-37,7
Engagements irrévocables	2	1 030 762	676 591	354 171	52,3
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	55 701	50 058	5 643	11,3
Crédits par engagement	2, 29	0	0	0	0,0

Compte de résultat consolidé

		2020	2019	Variation	Variation
	Annexe	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en %
Résultat des opérations d'intérêts					
Produits des intérêts et des escomptes	33	340 696	348 872	-8 176	-2,3
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		0	0	0	0,0
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		16 656	20 389	-3 733	-18,3
Charges d'intérêts		-26 941	-54 564	27 623	-50,6
Résultat brut des opérations d'intérêts		330 411	314 697	15 714	5,0
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	16	-14 301	-5 736	-8 565	149,3
Résultat net des opérations d'intérêts		316 110	308 961	7 149	2,3
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service					
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		44 721	42 242	2 479	5,9
Produit des commissions sur les opérations de crédit		2 965	3 180	-215	-6,8
Produit des commissions sur les autres prestations de service		28 668	29 709	-1 041	-3,5
Charges de commissions		-13 695	-11 873	-1 822	15,3
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service		62 659	63 258	-599	-0,9
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	32	13 187	11 793	1 394	11,8
Autres résultats ordinaires					
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		153	989	-836	-84,5
Produits des participations		15 886	18 098	-2 212	-12,2
dont participations prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence		13 572	14 437	-865	-6,0
dont autres participations non consolidées		2 314	3 661	-1 347	-36,8
Résultat des immeubles		2 090	1 703	387	22,7
Autres produits ordinaires		3 229	512	2 717	530,7
Autres charges ordinaires		-192	-2	-190	n/a
Sous-total autres résultats ordinaires		21 166	21 300	-134	-0,6
Produits d'exploitation		413 122	405 312	7 810	1,9
Charges d'exploitation					
Charges de personnel	34	-134 690	-130 189	-4 501	3,5
Autres charges d'exploitation	35	-106 914	-104 016	-2 898	2,8
Sous-total charges d'exploitation		-241 604	-234 205	-7 399	3,2
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	37	-21 131	-21 799	668	-3,1
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	36	-3 357	-6 409	3 052	-47,6
Résultat opérationnel		147 030	142 899	4 131	2,9
Bénéfice du groupe					
Produits extraordinaires	36	3 562	5 121	-1 559	-30,4
Charges extraordinaires	36	-470	-89	-381	428,1
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	36	0	0	0	0,0
Impôts	39	-28 253	-26 872	-1 381	5,1
Bénéfice consolidé		121 869	121 059	810	0,7

Flux de trésorerie consolidé

	2020	2020	2020	2019	2019	2019
	Source des fonds en milliers de CHF	Emploi des fonds en milliers de CHF	Solde +/- en milliers de CHF	Source des fonds en milliers de CHF	Emploi des fonds en milliers de CHF	Solde +/- en milliers de CHF
Bénéfice du groupe	121 869			121 059		
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	167	167		1 213	1 213	
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	21 131			21 799		
Adaptations de valeur en fonction des participations de la mise en équivalence		1 762			232	
Provisions et autres corrections de valeur	3 484	16		6 620	12 088	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	28 737	17 848		28 533	20 078	
Comptes de régularisation actifs	2 649				3 616	
Comptes de régularisation passifs	656			11 649		
Dividende de l'exercice précédent		78 962			69 487	
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)	178 693	98 755	+ 79 938	190 873	106 714	+ 84 159
Variation des propres titres de participation		62		8		
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres	0	62	- 62	8	0	+ 8
Participations non consolidées		14 486		155		
Immeubles	2 988	2 107		7 756	4 814	
Autres immobilisations corporelles		12 921			11 822	
Valeurs immatérielles		2 179			4 926	
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	2 988	31 693	- 28 705	7 911	21 562	- 13 651
Créances sur la clientèle		190 846		72 671		
Créances hypothécaires		878 009			857 001	
Utilisation conforme à leur but de corrections de valeur individuelles		6 967			5 764	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1 860 680			989 401		
Obligations de caisse		27 051			85 452	
Flux de fonds d'opérations de la clientèle	1 860 680	1 102 873	+ 757 807	1 062 072	948 217	+ 113 855
Opérations de négoce		5 180		79		
Immobilisations financières		845 765		65 856		
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts		106 000		1 225 473		
Flux de fonds d'opérations du marché des capitaux	0	956 945	- 956 945	1 291 408	0	+ 1 291 408
Créances sur les banques	14 624			32 197		
Engagements envers des banques	1 519 535			327 086		
Flux de fonds d'opérations interbancaires	1 534 159	0	+ 1 534 159	359 283	0	+ 359 283
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	1 373				1 183	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		5 204		20 312		
Autres actifs	17 212				19 509	
Autres passifs		10 670			11 280	
Flux de fonds d'autres positions du bilan	18 585	15 874	+ 2 711	20 312	31 972	- 11 660
Flux de fonds de l'activité bancaire	3 413 424	2 075 692	+ 1 337 732	2 733 075	980 189	+ 1 752 886
Total des sources de fonds (+)/des emplois de fonds (-)	3 595 105	2 206 202	+ 1 388 903	2 931 867	1 108 465	+ 1 823 402

Variation de l'état des liquidités	État 31.12.2020 en milliers de CHF	État 31.12.2019 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	État 31.12.2019 en milliers de CHF	État 31.12.2018 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF
Liquidités	5 184 533	3 795 630	+ 1 388 903	3 795 630	1 972 228	+ 1 823 402
Total liquidités	5 184 533	3 795 630	+ 1 388 903	3 795 630	1 972 228	+ 1 823 402

État des capitaux propres consolidé

	Capital social en milliers de CHF	Réserve issue du capital en milliers de CHF	Réserve issue du bénéfice en milliers de CHF	Réserves pour risques bancaires généraux en milliers de CHF	Propres parts du capital en milliers de CHF	Résultat de la période en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Capitaux propres au début de la période de référence	7 896	592 684	1 561 836	34 786		121 059	2 318 261
Utilisation du bénéfice de l'année précédente			42 097			-42 097	0
Acquisition de propres parts au capital					-2 673		-2 673
Aliénation de propres parts au capital					2 673		2 673
Bénéfice/(perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital		-115					-115
Dividendes et autres distributions		54				-78 962	-78 908
Bénéfice consolidé						121 869	121 869
Capitaux propres à la fin de la période de référence	7 896	592 623	1 603 933	34 786	0	121 869	2 361 107

Annexe des comptes consolidés

Raison sociale, forme juridique et siège

La Valiant Holding SA est une société de participation du secteur financier, domiciliée à Lucerne. Sa principale participation correspond à la détention de 100 % de la Banque Valiant SA, active à l'échelon suprarégional.

Principes d'établissement des comptes consolidés

Principes

Les principes de comptabilité, de présentation des comptes, d'évaluation et de consolidation reposent sur le Code des obligations, les prescriptions comptables pour les banques telles que définies par la loi sur les banques, son ordonnance et les dispositions d'exécution correspondantes de la FINMA, ainsi que sur les dispositions statutaires de la Valiant Holding SA et les prescriptions du groupe (ci-après indifféremment désignés par « Valiant »).

Les prescriptions de SIX Exchange Regulation relatives à la présentation des comptes doivent aussi être observées, l'action Valiant étant cotée à SIX Swiss Exchange SA.

Principes de consolidation

Valiant établit un bouclage consolidé. La situation économique y est présentée de manière à communiquer un état de la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant correspondant à la réalité, selon le principe de l'image fidèle (true and fair view).

Le périmètre de consolidation correspond à la présentation au tableau 7. Les comptes consolidés regroupent toutes les entreprises contrôlées par Valiant au sens de l'art. 34, al. 3, OB. Les participations dans des entreprises qui ne sont pas significatives pour les rapports financiers ou les risques et les participations qui sont significatives, mais qui ont été reprises sans signification stratégique et cédées ou liquidées dans les douze mois ne sont pas consolidées. Les participations non consolidées, y compris les justifications, figurent dans la présentation au tableau 7.

Les entreprises significatives sur lesquelles une influence importante peut être exercée, sans qu'il y ait contrôle, sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence importante est notamment présumée en cas de détention d'une participation de 20 % ou plus au capital donnant droit à des voix.

Les bouclages des sociétés du groupe qui font l'objet du processus de consolidation sont conformes aux principes unifiés du groupe. Les actifs, passifs et opérations et opérations hors-bilan internes ainsi que les charges et produits résultant de transactions internes doivent être éliminés ainsi que le résultat interne qu'ils ont généré.

Toutes les entreprises sont comptabilisées selon la méthode de consolidation intégrale. La consolidation du capital a été effectuée selon la méthode de l'acquisition (purchase method). Les parts des actionnaires minoritaires au capital et au bénéfice consolidé sont comptabilisées séparément selon la théorie de l'unité dans les capitaux propres et le compte de résultat.

Principes généraux

L'ensemble des actifs, des engagements et des opérations hors-bilan sont évalués individuellement.

La comptabilité et les comptes sont présentés dans la monnaie nationale (franc suisse).

Enregistrement et inscription au bilan

Toutes les opérations sont comptabilisées dans les comptes consolidés à la date de conclusion et sont intégrées au calcul du résultat à partir de cette date. L'inscription au bilan des opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion.

Conversion des monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères sont évaluées au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Les impacts des adaptations relatives aux monnaies étrangères sont enregistrés dans le compte de résultat (position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur »).

Les positions en monnaies étrangères ont été évaluées aux cours de change suivants à la date de clôture du bilan :

	31.12.2020	Exercice précédent
USD	0,8799	0,9654
EUR	1,0809	1,0849
GBP	1,1998	1,2756

Toutes les entreprises du groupe Valiant présentent leur comptabilité en francs suisses.

Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Créances sur les banques et engagements envers les banques

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour risques de défaillance.

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux doivent être évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché, efficient au niveau du prix et liquide.

Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Les échanges de liquidités sont enregistrés dans le bilan à la valeur nominale. Le transfert de titres n'implique pas une écriture au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés. L'aliénation subséquente des titres reçus implique un enregistrement au bilan, avec saisie d'un engagement non monétaire évalué à la juste valeur.

Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour risques de défaillance.

Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont effectuées selon le principe de prudence pour tous les risques de perte perceptibles. Une dépréciation survient lorsque le montant dont on peut escompter la récupération (y c. en tenant compte des sûretés) est inférieur à la valeur comptable de la créance. Les corrections de valeur pour risques de défaillance sont déduites directement des positions actives correspondantes. En cas de modifications concernant l'épuisement des limites de crédit avec correction de valeur ou provision correspondante, les reports entre corrections de valeur et provisions pour les risques de défaillance n'affectent pas le compte de résultat.

Les créances compromises résultent des situations où il est invraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs. Les créances compromises doivent être évaluées à la valeur de liquidation, tout comme les éventuelles sûretés et une correction de valeur doit être effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. L'évaluation se fait sur une base individuelle, et la diminution de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles.

La détermination des corrections de valeur pour les risques latents de défaillance se base sur des valeurs tirées de l'expérience. Le calcul se fait selon une approche systématique sur une base individuelle, et la diminution de valeur est aussi couverte par des corrections de valeur individuelles.

Lorsqu'une créance est considérée comme totalement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, la sortie de la créance se fait à la charge de la correction de valeur correspondante.

Pour des explications complémentaires en rapport avec les corrections de valeur pour risques de défaillance, se référer au paragraphe « Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur ».

Engagements résultant des dépôts de la clientèle

Les engagements résultant des dépôts de la clientèle sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux doivent être évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché, efficient au niveau du prix et liquide.

Opérations de négoce et engagements résultant des opérations de négoce

Les opérations de négoce correspondent aux positions qui sont gérées activement, dans le but de mettre à profit les fluctuations de prix des marchés. Lors de la conclusion d'une transaction, l'attribution aux opérations de négoce est effectuée et documentée en conséquence.

Les positions des opérations de négoce sont en principe évaluées à la juste valeur. La juste valeur découle soit du prix donné par un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix, soit du prix établi par un modèle d'évaluation.

S'il n'est exceptionnellement pas possible de déterminer la juste valeur, l'évaluation et l'inscription au bilan ont lieu selon le principe de la valeur la plus basse.

Les plus-values ou pertes de cours résultant de la cession ou de l'évaluation sont comptabilisées dans la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Valiant enregistre les produits des intérêts et dividendes des portefeuilles titres destinés au négoce au position « Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce ». Il est renoncé à compenser le refinancement des positions contractées dans l'activité de négoce avec les opérations d'intérêts. Le résultat du négoce primaire résultant des opérations d'émissions sur titres est comptabilisé dans la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés (dérivés)

Opérations de négoce L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés du groupe se fait à la juste valeur.

Valiant ou la Banque Valiant SA compense les valeurs de remplacement positives et négatives envers la même contrepartie dans le cadre de conventions de compensation multilatérale (netting) exécutable juridiquement.

Dans les transactions sur instruments financiers dérivés contractées à des fins de négoce, le résultat réalisé ou non est comptabilisé à la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Opérations de couverture L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés du groupe se fait à la juste valeur.

Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Lorsqu'une adaptation de valeur est saisie au niveau de l'instrument de base, en présence d'une opération de couverture, il y a lieu d'enregistrer la modification de la valeur de l'instrument de couverture dans la même positions du compte de résultat. En cas de macro hedges dans les opérations d'intérêts, le solde peut être enregistré, suivant l'instrument employé, soit dans la positions « Produits des intérêts et des escomptes », soit dans la positions « Charges d'intérêts ».

Le résultat tiré des instruments dérivés aux fins de gestion structurelle du bilan en matière de risques de fluctuation de taux est déterminé selon l'accrual method. La composante du taux est délimitée ici sur toute la durée jusqu'à l'échéance finale. Les intérêts cumulés sous la positions de couverture sont mentionnés dans le « Compte de compensation » à la position « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Lorsque des opérations de couverture de taux comptabilisées selon l'accrual method sont aliénées avant l'échéance, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

Valiant considère les opérations de couverture dont la relation de couverture n'est totalement ou partiellement plus efficace comme des opérations de négoce à hauteur de la partie non efficace.

Immobilisations financières

L'évaluation et l'enregistrement au bilan des titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont effectués à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (accrual method). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Lorsque des titres de créance sont aliénés avant l'échéance ou remboursés par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

L'évaluation des titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente) est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse.

Les titres de participation, parts de placements collectifs de capitaux, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, ainsi que les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, sont évalués selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation.

Les produits structurés sont évalués selon la valeur la plus basse. L'instrument de base et le produit dérivé sont comptabilisés ensemble sous la position « Immobilisations financières ».

Les stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte destinés à la couverture d'engagements relatifs aux comptes de métaux précieux sont évalués et inscrits au bilan à leur juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les positions « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Lorsque des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse sont aliénées, le résultat réalisé est intégralement comptabilisé sous la position « Résultat des aliénations d'immobilisations financières ».

Participations non consolidées

Les participations non consolidées figurent dans la présentation à la page 145.

Les participations résultent de la détention par les entreprises du groupe de parts de sociétés revêtant un caractère d'infrastructure et de titres de participation, dans le dessein d'un placement permanent, indépendamment de la part donnant droit à des voix. Les participations sont évaluées individuellement. La valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires, représente la valeur légale maximale.

Les entreprises significatives sur lesquelles une influence importante peut être exercée, sans qu'il y ait contrôle, sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence importante est notamment présumée en cas de détention d'une participation de 20 % ou plus au capital donnant droit à des voix.

La préservation de la valeur est revue lors de rétablissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). La reprise consécutive à la résorption partielle ou entière d'une perte pour dépréciation est saisie dans la position « Produits extraordinaires ».

Immobilisations corporelles

Les investissements dans de nouvelles immobilisations corporelles qui peuvent être utilisés durant plus d'une période comptable sont activés s'ils ont une valeur de marché ou d'usage.

Des investissements dans des immobilisations corporelles existantes sont activés dans la mesure où la valeur d'usage ou de marché est durablement augmentée ou s'ils entraînent une augmentation significative de la durée de vie.

Les immobilisations corporelles sont évaluées individuellement et enregistrées à leur coût d'acquisition ou de revient. Lors de l'évaluation postérieure, les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

L'amortissement est effectué selon un plan linéaire, au maximum sur la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Immeubles à l'usage de la banque et autres immeubles (incl. terrains)	max. 50 ans
Aménagement intérieur et installations techniques dans des immeubles propres	max. 15 ans
Travaux dans immeubles loués	Durée de location max. 15 ans
Équipement d'exploitation	max. 10 ans
Mobilier	max. 4 ans
Informatique, matériel	max. 4 ans
Logiciels et systèmes périphériques	max. 5 ans

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). La reprise consécutive à la résorption partielle ou entière d'une perte pour dépréciation est saisie dans la position « Produits extraordinaires ».

Les bénéfices réalisés sur l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous la position « Produits extraordinaires » et les pertes subies sous la position « Charges extraordinaires ».

Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées à l'actif du bilan lorsqu'elles vont procurer des avantages économiques au groupe pendant plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées par la banque ne sont pas activées. Les valeurs immatérielles sont évaluées individuellement. La valeur immatérielle qui satisfait aux critères d'activation ne doit pas être enregistrée à une valeur supérieure au coût d'acquisition. Lors de l'évaluation postérieure, les valeurs immatérielles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

En cas d'acquisition d'activités et d'entreprises, les actifs et passifs repris sont évalués à leur valeur actuelle. Lorsque ce processus d'évaluation fait ressortir le fait que les coûts de l'acquisition sont supérieurs aux actifs nets, la différence est réputée être un « goodwill » et portée à l'actif sous « Les valeurs immatérielles ». En ce qui concerne les sorties de fonds qui sont attendues consécutivement à une prise de contrôle, les engagements sont enregistrés sous « Autres passifs ». Ils doivent ensuite être dissous conformément à leur but. Un « badwill » résiduel, correspondant effectivement à une acquisition favorable (authentique « lucky buy »), doit être enregistré immédiatement dans la position « Produits extraordinaires ».

Lorsque des valeurs immatérielles sont activées, leur durée d'utilisation doit être estimée avec prudence. L'amortissement est effectué selon un plan linéaire, au maximum sur la durée d'utilisation estimée.

Les durées d'utilisation estimées pour les différentes catégories de valeurs immatérielles sont les suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Goodwill	max. 5 ans
Autres	max. 5 ans

La préservation de la valeur des valeurs immatérielles est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »).

Obligations de caisse

Les obligations de caisse sont inscrites au bilan à la valeur nominale.

Emprunts et prêts des lettres de gage

Les emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont enregistrés à la valeur nominale. Les commissions d'acomptes en rapport avec des emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage sont considérées comme des composantes de taux et délimitées sur la durée de l'emprunt auprès de centrales d'émission de lettres de gage en question.

Opérations de leasing

Les objets utilisés par la banque dans le cadre d'un leasing d'exploitation ne sont pas inscrits à l'actif. Les charges de leasing sont enregistrées au débit de la position « Autres charges d'exploitation ».

Provisions

Une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable.

Le montant de la provision est déterminé par l'analyse des événements passés ainsi que de ceux survenus après la date du bilan s'ils contribuent à en préciser les circonstances. Le montant doit être estimé en fonction du risque économique calculé de manière aussi objective que possible. Lorsque le facteur « temps » exerce une influence importante, le montant de la provision doit être escompté. Le montant de la provision doit correspondre à l'espérance mathématique des sorties futures de fonds. Il doit prendre en compte la probabilité et la fiabilité liées à ces sorties de fonds. Les provisions libérées sont dissoutes par le compte de résultat.

Engagements de prévoyance

Les incidences économiques des institutions de prévoyance sur le groupe sont soit l'avantage économique, soit des engagements économiques. La détermination des effets économiques se fait en principe sur la base de la situation financière de l'institution de prévoyance à laquelle les entreprises du groupe sont affiliées.

En cas de découvert, il y a un engagement économique lorsque les conditions de la constitution d'une provision sont remplies.

En cas d'excédent de couverture, il y a un avantage économique s'il est licite et envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur en vertu de la législation locale ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur. Un futur avantage économique (y c. réserves de cotisations de l'employeur) est activé.

Les cotisations de l'employeur dues aux institutions de prévoyance rattachées sont comptabilisées au fur et à mesure dans le compte de résultat (position « Charges de personnel »).

Impôts

Impôts courants Les impôts courants affectant le revenu et le capital déterminant de la période correspondante sont calculés conformément aux prescriptions fiscales pertinentes. Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la position « Comptes de régularisation passifs ».

Impôts latents Les valeurs comptables qui s'écartent des valeurs fiscalement déterminantes (différences d'évaluation) sont systématiquement déterminées. L'impact latent affectant les impôts est ensuite pris en compte et comptabilisé sous la position « Provisions ». La délimitation annuelle des impôts latents sur le revenu se fonde sur une approche orientée vers le bilan et prend en compte en principe toutes les incidences ultérieures en matière d'impôts sur le revenu. L'impact latent affectant les impôts sur le revenu, c'est-à-dire la variation par rapport à l'année précédente, est enregistré dans la position « Impôts ».

Les impôts actifs latents sur le revenu provenant des différences temporaires ainsi que des reports de perte fiscale peuvent être inscrits au bilan dans la position « Autres actifs ». Les éventuelles prétentions fiscales non activées sont publiées dans l'annexe sous les créances conditionnelles.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont attribuées à un compte spécial et comptabilisées comme capitaux propres. Elles peuvent comporter des composantes affectées à des fins spécifiques. Les réserves pour risques bancaires généraux sont en principe imposées. Des provisions pour impôts latents sont constituées dans les réserves liées, non imposées pour risques bancaires généraux.

Transactions avec les participants

Les transactions avec les participants en leur qualité de participants sont enregistrées à la juste valeur.

Propres titres de dette et propres parts du capital

Certaines propres obligations d'emprunt et propres obligations de caisse figurent dans les positions correspondants inscrits au passif. Les produits des intérêts sur des obligations d'emprunt et obligations de caisse sont indiqués dans les charges d'intérêts sans impact sur le compte de résultat.

Les positions dans les propres parts du capital de Valiant sont enregistrées et publiées en diminution des capitaux propres.

L'achat de propres parts du capital de Valiant est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction. Cette valeur correspond, en principe, à la juste valeur des biens remis à titre de règlement à la contrepartie.

L'inscription au bilan des propres parts du capital de Valiant se fait à la valeur d'acquisition moyenne. Il est renoncé à tout ajustement de valorisation.

Dans le cas d'une aliénation de propres parts au capital de Valiant, la réalisation d'une éventuelle différence entre les fonds reçus et la valeur comptable est portée au crédit ou au débit de la position « Réserve issue du capital ». Le dividende sur les propres parts du capital de Valiant est aussi comptabilisé à la position « Réserve issue du capital ».

Frais des transactions relatives aux capitaux propres

Les frais des transactions relatives aux capitaux propres sont en principe imputés dans la position « Réserve issue du capital » dès lors qu'il s'agit d'une création de capital (augmentation du capital, vente de propres parts du capital) ou d'un remboursement (réduction du capital, achat de propres parts du capital). Cette écriture est effectuée après déduction des impôts sur le revenu y relatifs.

Opérations hors-bilan

Les opérations hors-bilan sont enregistrées à la valeur nominale. Des provisions sont constituées au passif du bilan pour les risques de perte identifiables.

Opérations fiduciaires Les opérations fiduciaires recouvrent les placements, les crédits (y c. crédits hypothécaires à la clientèle privée), les participations et les transactions effectuées dans le cadre du prêt et de l'emprunt de titres que la banque effectue ou octroie en son nom mais sur la base d'un ordre écrit exclusivement pour le compte et aux risques du client. Le donneur d'ordre supporte le risque de change, de transfert, de cours et de ducroire, la totalité du produit de la transaction lui revient. La banque perçoit seulement une commission. Les limites de crédit qui peuvent être résiliées en tout temps par la Banque Valiant SA sont enregistrées comme engagements irrévocables. Ceux-ci sont levés lorsque l'acte de transfert à l'investisseur est établi.

Facteurs qui, durant la période de référence et par rapport à la période précédente, ont influencé la situation économique de la banque

Les conséquences économiques de la pandémie de coronavirus touchent toute l'économie suisse, y compris les banques. L'environnement économique a considérablement changé en peu de temps. Grâce à sa politique de prêts prudente, Valiant dispose d'un portefeuille de crédits diversifié et de grande qualité. Aucun autre facteur significatif ayant une incidence sur la situation économique de la banque au cours de la période sous revue et par rapport à la période précédente n'est survenu.

Changement des principes d'établissement des comptes consolidés

Depuis leur entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, la nouvelle ordonnance de présentation des comptes de la FINMA (OEPC-FINMA) et la circulaire de la FINMA 2020/1 « Présentation des comptes – banques » (Circulaire FINMA 20/1) sont déterminantes pour Valiant. En vertu de l'art. 98 Dispositions transitoires (OEPC-FINMA), Valiant appliquera les dispositions relatives à la constitution de corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance aux créances non compromises à partir de l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2021, renonçant ainsi à une éventuelle application anticipée (art. 98, al. 2, OEPC-FINMA) au 31 décembre 2020. Il n'y a donc pas eu de modifications dans les principes d'établissement des comptes consolidés ni d'éventuelles corrections d'erreurs ayant des conséquences sur les comptes annuels.

Commentaires relatifs à la gestion des risques

Politique de risque/gouvernance des risques

Conseil d'administration

Le conseil d'administration assume la responsabilité globale de la gestion des risques. Il définit la politique de risque et réglemente ainsi la stratégie, l'identification, la mesure et la surveillance des risques, ainsi que les responsabilités de la direction, du contrôle des risques, de la compliance et de l'organe de révision interne. Il valide par ailleurs les limites stratégiques en matière de tolérance au risque maximale, ainsi que les limites définies en fonction de la tolérance au risque pour des risques individuels au sein des différentes catégories de risque. La limite de capacité de risque prévoit que les exigences en matière de fonds propres légaux soient remplies même si les scénarios de crise prévus par le conseil d'administration se produisent. Dans les scénarios de stress, des détériorations macroéconomiques majeures suscitent en particulier les risques de défaillance, les risques de taux d'intérêt ainsi que les risques de refinancement et de liquidité. De plus, le conseil d'administration valide des limites-cadres pour les risques individuels, qui sont adaptées à la limite de la capacité de risque. Le conseil d'administration est informé de tous les risques importants chaque semestre au minimum.

Outre les spécifications quantitatives sur la propension au risque et la tolérance au risque, le conseil d'administration a fixé les directives qualitatives suivantes pour la politique de risque :

- Valiant prend consciemment des risques qui génèrent une valeur ajoutée ajustée du risque pour la banque et contribuent à la réalisation des objectifs commerciaux.
- Valiant vise, pour l'ensemble des activités, un rapport équilibré entre risque et rendement.
- Les risques pris en connaissance de cause doivent être mesurés, limités, surveillés et faire l'objet d'un compte rendu. Les risques nets doivent rester dans le cadre de la tolérance au risque définie.
- Le principe de la répartition des risques s'applique. Quand cela n'est pas possible, les risques identifiables indissociables des activités doivent être réduits.
- Valiant encourage une culture du risque axée sur un comportement responsable. Les collaborateurs assument la responsabilité des pertes et bénéfices réalisés suite aux risques pris. Il appartient à chaque collaborateur, en particulier aux supérieurs de tous les niveaux, de connaître (et d'identifier) les risques existants dans leur secteur d'activité et de promouvoir la compréhension des risques.
- Valiant prend des mesures adéquates de réduction des risques (telles qu'un corpus complet de directives, des exigences de couverture et de qualité, des couvertures, des limitations, l'optimisation des processus, le principe des quatre yeux, des contrôles clés, des instances de contrôle indépendantes [Legal et Compliance de même que contrôle des risques], le Business Continuity Management, les assurances, les formations), afin que Valiant reste en conformité avec la tolérance au risque définie par le conseil d'administration et les prescriptions réglementaires.
- Le code de conduite de Valiant énonce les principes selon lesquels nous incarnons nos valeurs dans notre travail quotidien.

Le contrôle des risques rend compte à intervalles périodiques du respect des spécifications de la politique de risque au conseil d'administration. Le rapport du contrôle des risques comprend à la fois un examen du respect de toutes les limites quantitatives et une évaluation

qualitative des risques globaux et individuels à titre prospectif en fonction de l'environnement macroéconomique au moment du reporting.

L'adéquation de la politique de risque est vérifiée périodiquement par le conseil d'administration et des ajustements sont effectués, le cas échéant. De plus, elle fixe le cadre pour tous les aspects des directives relatifs au risque.

Comité d'audit et de risque

Le comité d'audit et de risque prépare les bases de décision relatives à la politique de risque pour le conseil d'administration. Il évalue au moins une fois par trimestre la situation en termes de risque ainsi que le respect des spécifications de la politique de risque et informe le conseil d'administration au sujet de l'évolution de la situation en termes de risque, des éventuels changements des conditions-cadres ainsi que des mesures prises. En outre, le comité d'audit et de risque évalue les rapports de la révision externe et interne ainsi que le système de contrôle interne (SCI).

Comité de direction

Le comité de direction est compétent pour la mise en œuvre de la politique de risque. Cela comprend essentiellement la création d'une structure organisationnelle appropriée, de directives globales, l'élaboration de processus appropriés pour identifier, mesurer, évaluer, piloter et surveiller les risques pris, ainsi que l'établissement, le maintien et l'examen de la pertinence du contrôle interne.

Contrôle des risques

Le contrôle des risques occupe une fonction de risque indépendante des processus commerciaux sous la direction du Chief Risk Officer (CRO). Il analyse la mise en œuvre et le respect des exigences de la politique de risque, évalue tous les risques (capacité de risque ainsi que risques individuels) et est responsable des rapports trimestriels au conseil d'administration et au comité d'audit et de risque ainsi que des rapports semestriels au conseil d'administration. Le contrôle des risques est également responsable de la conception et du développement du SCI et de son adaptation en cas de changements significatifs des processus et/ou de nouveaux produits. Cela englobe l'évaluation continue de l'efficacité des techniques d'identification et de réduction des risques. Le CRO est directement subordonné au CEO et dispose d'un droit de renseignement, d'accès et de consultation illimité. Le CRO peut à tout moment soumettre des sujets pour traitement au comité d'audit et de risque ou au conseil d'administration.

Compliance

Compliance est une fonction et un département indépendant des processus commerciaux, placé sous la direction du Responsable Legal et Compliance. Compliance veille à ce que les activités soient conformes aux prescriptions légales et aux prescriptions internes à la banque. Pour ce faire, il dispose d'un droit à l'information, d'un droit d'accès et d'un droit de contrôle illimités. Il veille à ce que les exigences réglementaires soient mises en œuvre, les directives internes adaptées, communiquées aux collaborateurs ainsi que respectées. En outre, il conseille et assiste la direction de la banque pour les cas inhabituels ou complexes relevant de la compliance et analyse d'éventuelles violations des réglementations déterminantes. Le responsable Legal et Compliance présente périodiquement un rapport sur les risques de compliance et les résultats de l'activité de compliance au comité d'audit et de risque ainsi qu'au conseil d'administration. Le responsable Legal et Compliance est directement subordonné au CEO. Il peut soumettre à tout moment des thématiques au comité d'audit et de risque ou au conseil d'administration.

Révision interne

La révision interne est subordonnée au conseil d'administration, qui approuve chaque année la planification annuelle axée sur le risque et prend connaissance du rapport d'activités. Le comité d'audit et de risque est responsable de la conduite de la révision interne. La révision interne vérifie et évalue régulièrement le système de contrôle interne. Cela englobe l'évaluation des risques ainsi que la pertinence et l'efficacité des contrôles (« design » et « operational effectiveness »). Les rapports de révision de la révision interne sont traités au sein du comité d'audit et de risque.

Gestion des risques

La gestion des risques fait partie des tâches essentielles permanentes de la banque et vise le pilotage global et systématique de l'ensemble des risques dans le cadre de la tolérance au risque définie par le conseil d'administration. Elle englobe l'identification, la mesure, l'évaluation, le pilotage et le compte rendu au sujet des risques individuels ainsi que cumulés.

En tant qu'établissement financier, Valiant s'expose à différents risques bancaires spécifiques. Il s'agit notamment des risques de défaillance, de marché et de liquidité ainsi que des risques opérationnels et juridiques.

Risques de défaillance

Valiant est principalement exposée aux risques de défaillance en raison des prêts à la clientèle. Ceux-ci comprennent le risque d'une perte si le débiteur n'honore que partiellement ou pas du tout ses engagements et lorsque des couvertures telles que des valeurs réelles ou des titres perdent de la valeur. Ils existent tant pour les prêts à la clientèle, engagements conditionnels, engagements irrévocables que pour d'autres transactions liées à des contreparties (p. ex. transactions interbancaires, immobilisations financières et dérivés).

Prêts à la clientèle Valiant accorde exclusivement des prêts aux clients qui disposent de la capacité de rembourser les crédits. Les clients doivent être à la fois solvables et dignes de confiance. L'intégrité du client, la connaissance de l'objet du crédit, la plausibilité et la proportionnalité de chacune des opérations de crédit constituent donc des aspects essentiels.

L'activité principale de Valiant englobe les financements immobiliers pour la clientèle privée, les indépendants et les PME. En outre, des crédits sont également proposés pour la mise à disposition de moyens d'exploitation et d'autres prestations de base pour les entreprises. Les prêts non couverts sont exclusivement attribués à des entreprises solvables et à des collectivités de droit public. Les crédits à la consommation ou les crédits en blanc à la clientèle privée sont uniquement accordés dans des cas exceptionnels.

Valiant réalise des opérations de crédit en premier lieu dans les cantons où elle possède des succursales. Dans une mesure limitée, des prêts sont également octroyés dans d'autres cantons. Ils peuvent à la fois être transmis ou accordés directement par les succursales et par des partenaires de coopération.

Les risques de défaillance sont simulés, dans le cadre de la planification des fonds propres, pour plusieurs scénarios qui doivent être approuvés par le conseil d'administration et ne doivent pas dépasser les limites de la capacité de risque du conseil d'administration.

Mesures d'atténuation des risques Dans son cœur de métier, Valiant dispose d'une structure organisationnelle et fonctionnelle appropriée, ainsi que d'un corpus global de directives lui permettant de surveiller ses risques de risque de défaillance tant au niveau d'affaires individuelles que du portefeuille. La responsabilité de la gestion des opérations de crédit au niveau des opérations individuelles incombe au Credit Office qui, indépendamment des unités de distribution, est compétent pour l'analyse de crédit, la surveillance des crédits, le

traitement des crédits et les restructurations crédits. Le département restructurations crédits est un centre de compétences spécialisé dans les restructurations et les réalisations et dans la gestion des crédits en souffrance ou douteux. La surveillance des risques de défaillance au niveau du portefeuille s'effectue par le département gestion des crédits, placé sous le contrôle du CRO.

Les risques de défaillance sont limités grâce à la répartition des risques, aux critères de qualité et aux taux d'avance maximaux des sûretés (marges de couverture). L'amortissement des crédits couverts par gage immobilier doit être fonction du type d'objet, du montant de nantissement et du but d'utilisation. Pour l'octroi de crédits, dans le cadre duquel la solvabilité et la capacité de crédit sont évaluées selon des critères uniformes, des compétences axées sur le risque sont définies. Le conseil d'administration a délégué la compétence suprême d'octroi de crédit à la commission de crédit. Celle-ci est composée de représentants du comité de direction, de l'organisation de la distribution ainsi que d'autres spécialistes du Credit Office. Les compétences pour les crédits à faible risque sont déléguées aux décideurs individuels dans les régions.

Les prêts constituant une exception to policy (ETP) font l'objet d'un accompagnement et d'une surveillance spécifiques dans le cadre des procédures ordinaires, y compris pour l'activité de compte rendu. Sont considérés comme des ETP les crédits couverts par gage hypothécaire, dont au moins un des critères (avance, capacité financière, amortissement minimum) n'est pas conforme aux prescriptions internes de la banque. Le fait d'être proche du client et de le connaître favorise la surveillance de l'engagement de crédit. Une procédure de contrôle axée sur le risque est appliquée suivant le type et le montant du crédit, ou la nature de sa couverture. Celle-ci réévalue la solvabilité du débiteur et analyse périodiquement la stabilité de la valeur des sûretés éventuelles. En outre, les événements liés aux clients et aux garanties qui ont une incidence sur la solvabilité sont activement surveillés. Si nécessaire, de nouvelles évaluations de l'engagement de crédit sont réalisées.

Les risques de crédit au niveau du portefeuille sont également surveillés à l'aide d'indicateurs précoces ainsi que de revues de valorisation et de tests de résistance. L'analyse de la structure du portefeuille comprend la subdivision du portefeuille en une multitude de caractéristiques structurelles (dont le type de crédit, la notation de la contrepartie, la branche, la couverture, les caractéristiques géographiques, les corrections de valeur, les exceptions à la politique relative aux prêts).

Risque de contrepartie Les risques de contrepartie sont surtout pris dans le cadre du maintien de la liquidité (essentiellement liquidités et actifs liquides de grande qualité au sens des dispositions en matière de liquidités). Les critères de qualité pour la fixation des limites sont définis majoritairement sur la base des notations attribuées par des agences de notation reconnues. Les montants des limites sont vérifiés périodiquement et au besoin adaptés à l'évolution des conditions. L'octroi de limites est approuvé par l'Asset Liability Committee (ALCO). Le respect des limites est constamment surveillé et fait l'objet d'un compte rendu.

Les dérivés de gré à gré sont uniquement conclus avec des contreparties sélectionnées. Un contrat-cadre standardisé est conclu avec celles-ci (avec une annexe de garantie). Il comporte un accord de dénouement et compensation en cas d'insolvabilité / de faillite de la contrepartie (« close-out netting »). Les annexes de garantie comprennent en principe l'obligation mutuelle d'échanger des sûretés à des fins de couverture des marges de garantie.

Les sûretés sous forme de garanties bancaires doivent satisfaire aux exigences de qualité internes. L'évolution des notations des contreparties ainsi que des sûretés fait l'objet d'une surveillance active et donne lieu à des mesures correspondantes en cas de détérioration des notations ou de pertes de valeur significatives. Compte tenu du modèle d'affaires, les risques de corrélation (interaction entre la solvabilité d'une contrepartie et de la valeur des instruments déposés par et liés à celle-ci) revêtent une importance mineure. Selon l'évaluation

actuelle, une détérioration potentielle de la notation de Valiant ne nécessiterait pas la fourniture de marges/sûretés importantes en sus. La seule exception est la Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, laquelle pourrait augmenter la marge de couverture pour les hypothèques mises en gage en cas de détérioration importante de la notation de Valiant. Les risques de concentration en rapport avec les sûretés reçues sont sous surveillance.

Risques pays On parle de risque pays lorsque les conditions politiques ou économiques d'un État ont des répercussions sur la valeur d'un engagement à l'étranger. Les risques pays revêtent une importance secondaire pour Valiant, compte tenu de ses activités. Ils surviennent presque exclusivement avec les risques de contrepartie (banques, placements financiers) et sont donc pris en compte au niveau de la mesure, de la limitation et de la surveillance des risques de contrepartie.

Risques de marché

Risque de variation des taux d'intérêt Les opérations d'intérêts représentent la principale source de revenus pour Valiant. Le résultat des opérations d'intérêts est largement influencé par les fluctuations des taux sur le marché. Les opérations au bilan et hors-bilan de la banque sont soumises à des risques de taux d'intérêt. Ceux-ci tiennent à la fixation des taux distincte des actifs, des passifs et des instruments financiers dérivés. Le conseil d'administration a donc défini, sur la base de réflexions sur la sensibilité et le résultat, des limites de risque pour l'Asset Liability Management (ALM).

Sous la direction du Chief Financial Officer, l'Asset Liability Committee est chargé de mesurer et de surveiller le risque de variation des taux d'intérêt. L'ensemble des données importantes sont mesurées au moins une fois par mois pour assurer le respect des limites de risques d'intérêt.

Le reporting ALM comporte les résultats des analyses les plus importantes, telles que la sensibilité des fonds propres et l'effet de la variation des taux sur le revenu, la duration des actifs et passifs, le développement des positions du bilan variables et fixes (écarts de taux), le solde et la marge d'intérêts, les analyses value at risk, ainsi que la sollicitation des limites. Le bilan des contraintes sur taux d'intérêt est la base de la gestion des risques de taux. Il indique l'ensemble des positions en fonction de leur contrainte de taux. Les positions résiliables ou payables à vue sont représentées à l'aide d'un modèle de réplique. L'adéquation des taux de réplique est vérifiée au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Sur la base de ces analyses, l'ALCO gère le risque lié aux variations du taux d'intérêt. Outre les opérations de bilan classiques, des dérivés sont également utilisés à des fins de couverture. Des simulations et des tests de résistance effectués régulièrement permettent de calculer les répercussions des situations de marché futures ou extraordinaires sur la sensibilité des capitaux propres (effet de valeur) et sur le solde d'intérêts (effet de revenu) et d'élaborer des mesures permettant d'optimiser le résultat des opérations d'intérêts.

Les risques de variation des taux d'intérêt en monnaie étrangère ne sont pas significatifs. Les remboursements anticipés de créances à taux d'intérêt fixe sont uniquement possibles avec l'autorisation de Valiant.

Autres risques de marché Les risques de marché revêtent une importance secondaire en raison de l'activité menée. Valiant effectue des opérations sur les devises, les changes, les métaux précieux et les titres pour répondre en premier lieu aux besoins de la clientèle. Les positions ouvertes en devises ainsi que les titres comptabilisés dans l'état des titres négociables sont affectés au portefeuille de négoce. Toutes les autres positions en actions, obligations et participations sont gérées dans le portefeuille bancaire. Le respect des limites,

faibles par rapport à la capacité de risque de Valiant, est surveillé par le contrôle des risques et fait l'objet de rapports réguliers au conseil d'administration et au comité de direction.

Risques de liquidité et de refinancement

L'objectif supérieur de la gestion des risques de liquidité est que Valiant puisse, même dans des situations de stress, faire face à l'ensemble des engagements de paiement avec des possibilités de refinancement fortement limitées. Le conseil d'administration définit la tolérance au risque en fixant des limites spécifiques en matière de liquidité, de refinancement et aussi de scénarios de crise.

Valiant se refinance principalement par des fonds de la clientèle largement diversifiés. Du fait de la structure de clients à composition hétérogène, les concentrations excessives se réduisent à certains groupes de clients. Le marché des capitaux représente une autre source de refinancement pour les fonds à moyen et long terme. Cela se fait principalement par l'intermédiaire de financements couverts, à l'instar des prêts de la Banque des Lettres de Gage et d'obligations sécurisées (Covered Bonds). Sur le marché monétaire à court et moyen terme, Valiant se refinance dans une mesure limitée auprès de banques tierces. Les coûts de refinancement et de maintien de la liquidité sont imputés aux domaines d'activité aux prix de transfert (« fund transfer pricing »).

Le comité de direction délègue la mise en œuvre de la gestion des risques de liquidité à l'Asset Liability Committee (ALCO). Un ensemble de directives régissent les principes à observer pour la mise en œuvre de la gestion des risques de liquidité (compétences et procédures). L'unité ALM/Treasury indépendante des organisations de distribution de la banque est chargée de la gestion du refinancement et des liquidités. Celle-ci assure le respect des dispositions réglementaires en matière de liquidité et la surveillance du respect des limites. ALM/Treasury établit des rapports périodiques à l'intention du comité directeur et de l'ALCO. Le contrôle des risques surveille le système de contrôle interne en tant que deuxième ligne de défense (« second line of defence ») et évalue chaque trimestre les risques de liquidité et de refinancement.

Valiant prend d'importantes mesures de réduction des risques afin de limiter les risques de liquidité. Le comité de direction édicte en outre des limites d'alerte qui soutiennent le respect des limites globales. Toute violation de limite d'alerte donne lieu à des actes précis, d'une part, afin de garantir la communication avec les instances pertinentes et, de l'autre, de la supprimer sans délai. Valiant détient en permanence un certain encours minimal d'actifs liquides, en tant que réserve de liquidités. Ces actifs constituant la réserve de liquidités répondent aux critères des actifs liquides de haute qualité. Valiant dispose de sûretés non grevées auprès de la Banque des Lettres de Gage et émet des emprunts garantis dans le cadre du programme de Covered Bonds. ALM/Treasury assure la planification à long terme de la trésorerie et du refinancement ainsi que la planification tactique des liquidités sur la base de la planification de la structure du bilan.

Valiant réalise au moins une fois par mois des tests de résistance bancaires et systémiques afin d'identifier les charges, de les quantifier et d'en analyser les conséquences sur les entrées et sorties de trésorerie ainsi que sur les positions de liquidités. Les résultats des tests de résistance et le respect des limites de résistance font l'objet de rapports mensuels au comité de direction et trimestriels au conseil d'administration. L'adéquation des scénarios de résistance est vérifiée au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Valiant dispose d'un plan d'urgence global pour affronter les graves problèmes de liquidités. Ce plan d'urgence pour les liquidités fait partie intégrante de la planification de crise de la banque dans son ensemble. Différents indicateurs d'alerte précoce aussi bien spécifiques que généraux ont ainsi été définis pour reconnaître les pénuries latentes de liquidités, les risques de refinancement accrus et les situations d'urgence en matière de liquidités.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme des « risques de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, au facteur humain, aux systèmes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut les risques d'ordre juridique et de compliance, mais pas les risques stratégiques ni les risques de réputation. Les risques opérationnels sont encourus en tant que risques consécutifs aux activités commerciales avec des clients.

Propension au risque et tolérance au risque Dans un règlement, le conseil d'administration a défini la propension au risque et la tolérance au risque en lien avec les risques opérationnels, notamment lors de l'utilisation des données électroniques des clients. Il n'existe en principe aucune propension à accepter des risques opérationnels ayant un fort impact et/ou une probabilité d'occurrence élevée sans que des mesures correspondantes de réduction ou de transfert du risque soient mises en place. Les mesures prises doivent être suffisantes pour réduire de manière prospective les risques résiduels, s'agissant des répercussions et de la probabilité d'intervention, de telle sorte qu'ils soient conformes à la tolérance au risque prescrite par le conseil d'administration. L'évaluation prospective des risques opérationnels se fonde sur l'inventaire Risques opérationnels, dans lequel ces risques inhérents (risques bruts avant mesures de réduction des risques) ainsi que les risques résiduels sont évalués compte tenu des mesures de réduction du risque (en particulier des contrôles ciblés). En outre, le conseil d'administration a également publié des valeurs indicatives quantitatives (incidents à signaler) et des valeurs de référence qualitatives pour l'évaluation en aval de la tolérance au risque.

Instruments d'identification, d'évaluation et de pilotage des risques opérationnels Valiant recourt aux instruments suivants pour identifier les risques inhérents :

- mise en place dans chaque secteur de responsables SCI qui s'appuient sur leur savoir-faire pour préparer l'inventaire des risques opérationnels en collaboration avec le contrôle des risques ;
- relevé et analyse de données sur les pertes en vue d'estimer le potentiel de pertes ;
- rapports de la révision interne et externe ;
- rapports internes (rapports de compliance, réclamations de clients, rapports financiers, etc.)
- analyse d'informations de sources externes, telles que la FINMA, la BNS, l'ASB, l'Ombudsman des banques suisses, les fournisseurs informatiques, la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information, la presse quotidienne et les revues spécialisées ;
- indicateurs de risque et de performance (p. ex. KPI en matière d'outsourcing, confirmation des responsables en charge de l'exécution des contrôles clés) pour la surveillance des risques opérationnels et indicateurs relatifs à l'efficacité du système de contrôle interne.

Système de contrôle interne (SCI) Les mesures visant à réduire les risques opérationnels inhérents comportent en particulier un système de contrôle interne adapté. Les processus utilisés pour la fourniture des prestations incluent des mesures de contrôle ciblées, qui doivent être en permanence exécutées et documentées de manière appropriée. La séparation des fonctions se reflète aussi bien dans la structure que l'organisation des processus. Les responsables SCI compétents doivent évaluer au moins une fois par an le caractère approprié des contrôles internes (« design effectiveness ») dans leur secteur. La responsabilité de leur gestion et la mise en œuvre de procédures et de systèmes appropriés incombent aux responsables hiérarchiques compétents.

Le conseil d'administration évalue périodiquement l'adéquation et l'efficacité du SCI. L'évaluation du SCI est examinée de manière approfondie à l'avance, par le comité d'audit et de risque.

Le SCI de Valiant s'articule autour de trois lignes de défense (« lines of defence ») :

- Dans le cadre de la première ligne de défense, le SCI assure l'identification, la mesure, la gestion et la surveillance des risques dans tous les processus bancaires pertinents. Les processus utilisés pour la fourniture des prestations incluent des mesures de contrôle ciblées, qui doivent être en permanence exécutées et documentées de manière appropriée. La séparation des fonctions se reflète aussi bien dans la structure que l'organisation des processus. Les responsables SCI (« risk owner ») compétents doivent évaluer au moins une fois par an le caractère approprié des contrôles internes (« design effectiveness ») dans leur secteur. La responsabilité de leur gestion et la mise en œuvre de procédures et de systèmes appropriés incombent aux responsables hiérarchiques compétents.
- Au sein de la deuxième ligne, les instances de contrôle indépendantes des secteurs d'activité orientés vers le résultat contrôle des risques et compliance assument leur fonction de surveillance et de contrôle.
- Dans le cadre de la troisième ligne, la banque est contrôlée par la révision interne.

Business Continuity Management (BCM) La garantie, le maintien et le rétablissement des processus d'affaires critiques en cas d'événements internes ou externes massifs et radicaux sont régis par la stratégie BCM et le manuel BCM. La stratégie BCM adoptée par le conseil d'administration définit l'organisation de crise interne (état-major de crise), laquelle évalue les menaces majeures pesant sur Valiant et leurs répercussions. L'état-major de crise élabore les plans de mesures correspondants et les teste régulièrement. Il adresse chaque année un rapport sur ses principales activités au comité d'audit et de risque.

Reporting Le contrôle des risques établit des rapports périodiques sur le respect du règlement « Risques opérationnels » à l'intention du comité d'audit et de risque et du conseil d'administration. Le reporting englobe essentiellement le respect des spécifications en matière de tolérance au risque, l'évaluation des risques opérationnels (en particulier les nouveaux risques ou les changements dans l'évaluation des risques) ainsi qu'une analyse des pertes opérationnelles. En outre, le compte rendu porte sur la mise en œuvre des contrôles clés effectués par les responsables du contrôle ainsi que sur les activités de contrôle des risques.

Compliance et gestion des risques juridiques

Les activités bancaires sont soumises à des réglementations et à des normes sous la forme de lois fédérales et d'ordonnances, de circulaires de la FINMA, ainsi que de codes de conduite et de directives de l'Association suisse des banquiers, dans l'esprit de l'autorégulation. Des spécifications internationales ont également un impact direct ou indirect sur le secteur financier national et doivent être prises en compte. Le département Legal et Compliance est chargé de contrôler le respect des prescriptions réglementaires.

Dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent En tant qu'organisme international de lutte contre le blanchiment d'argent, le GAFI (Groupe d'action financière) reconnaît la qualité du dispositif suisse de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. La Suisse a été contrôlée pour la quatrième fois en 2016. Bien que le GAFI reconnaisse la qualité du dispositif suisse, il a toutefois identifié certaines faiblesses et fait part de recommandations correspondantes. Depuis lors, la Suisse se trouve dans un processus de suivi, dit « enhanced follow up », et s'emploie à combler les lacunes constatées dans la législation.

Les constatations de l'évaluation mutuelle de la Suisse entraîneront à nouveau des révisions de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA), de l'ordonnance de la FINMA sur le blanchiment d'argent (OBA-FINMA), de la Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB), ainsi que des règlements des organismes d'autorégulation. Le Parlement délibère actuellement sur la LBA, tandis que l'OBA-FINMA et la CDB sont déjà en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020. Des modifications, en particulier dans le système d'annonce et concernant d'autres critères de risque, ont été mises en œuvre au 1^{er} janvier 2020. D'autres exigences concernant la vérification des ayants droit économiques et la vérification régulière sont en cours de discussion au Parlement et doivent être intégrées dans la nouvelle LBA.

Valiant applique systématiquement les règles en vigueur dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent. L'OBA-FINMA et la CDB 20 sont appliquées depuis début 2020.

Loi sur les services financiers (LSFin) / loi sur les établissements financiers (LEFin) Après la publication du dernier acte, les lois LSFin et LEFin et les ordonnances correspondantes sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020 avec en partie des périodes de transition de trois ans au plus. Les dispositions d'application essentielles pour les banques doivent être appliquées d'ici fin 2021.

La LSFin soumettra les banques à des obligations d'information et de clarification plus élevées dans le cadre de la distribution de produits de placement. Cela nécessite une clarification systématique de la capacité de risque et de la propension au risque du client ainsi qu'une documentation adaptée des entretiens clients. En outre, des exigences accrues concernant la formation et le perfectionnement des conseillers à la clientèle sont imposées et une surveillance prudentielle est proposée aux établissements financiers soumis à autorisation.

Même avant 2020, Valiant avait pour l'essentiel transposé la thématique « Investment Suitability and Appropriateness » en s'appuyant sur les prescriptions de la directive MiFiD II (Markets in Financial Instruments Directive) de l'Union européenne (UE) ainsi que selon les projets de loi LSFin/LEFin. Il s'agit donc désormais de vérifier un éventuel besoin d'adaptation ponctuel au regard de ces nouvelles dispositions législatives.

Loi sur la protection des données (LPD) Avec la rédaction du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE et son entrée en vigueur en mai 2018, la Suisse est également en train d'adapter sa législation en matière de protection des données au droit de la protection des données européen. Le Parlement a adopté la nouvelle LPD le 25 septembre 2020. Celle-ci s'écarte du RGPD ici et là, et le dépasse même sur certains points. L'entrée en vigueur de la LPD révisée est prévue pour 2022. La loi ne prévoit aucune période de transition pertinente. Valiant a lancé un projet de réalisation de la conformité à la protection des données résultant de la nouvelle législation en matière de protection des données. Ainsi, l'embauche d'un conseiller en protection des données et les ajustements nécessaires à la structure informatique sont en cours d'évaluation. Les déclarations de protection des données seront également modifiées dans le cadre de la révision. Valiant veille donc à ce que ses collaborateurs et collaboratrices connaissent les exigences de la nouvelle législation en matière de protection des données et puissent fournir des informations à la clientèle sur la manière dont Valiant traite les données personnelles.

Activités financières transfrontalières En tant que banque de détail à vocation nationale, Valiant applique une position restrictive face aux clients domiciliés à l'étranger. Des opérations sont effectuées avec des clients étrangers uniquement s'ils entretiennent un lien suffisamment étroit avec la Suisse. L'ouverture de ce type de relation d'affaires n'est possible que sur place (en Suisse). Il n'y a pas d'acquisition transfrontalière active de clients domiciliés à l'étranger.

L'offre de produits financiers à leur rencontre est également limitée. En anticipation des prescriptions MiFID, Valiant a fortement restreint les réglementations internes pour les opérations sur titres de ses clients domiciliés à l'étranger, et ce depuis longtemps. Le suivi de la clientèle étrangère est centralisé dans un département doté de collaborateurs spécialement formés à leurs tâches.

Conformité fiscale Valiant satisfait systématiquement aux exigences de la réglementation fiscale, qui sont en partie issues de la réglementation suisse, mais qui peuvent aussi avoir des effets extraterritoriaux. Cela signifie que les données devant être communiquées de clients imposés à l'étranger doivent être déclarées aux autorités fiscales compétentes. Des informations fiscales requises en sus pour satisfaire aux obligations d'information sont demandées aux nouveaux clients. Ces obligations reposent principalement sur les décrets suivants :

- Qualified Intermediary (QI), un régime de retenue à la source américain sur les revenus patrimoniaux, en vigueur depuis 2001. Pour les banques, accéder au statut de QI est indispensable si elles veulent pouvoir faire bénéficier les clients non américains détenteurs de titres américains de la Convention de double imposition (CDI) entre la Suisse et les États-Unis.
- Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA), ou la loi fédérale sur la mise en œuvre de l'accord FATCA entre la Suisse et les États-Unis (loi FATCA), une loi américaine qui oblige les banques à vérifier le statut américain des clients.
- Échange automatique de renseignements (EAR), un accord du Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) cosigné par la Suisse qui définit la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale (norme EAR). Sont concernés les clients bancaires qui sont assujettis à l'impôt dans un pays avec lequel la Suisse a signé un accord correspondant.

Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

Détermination des correctifs de valeur

L'examen de solvabilité des clients s'effectue à l'aide d'un système de rating client permettant d'évaluer les probabilités de défaillance des clients. Valiant utilise le système de rating client Creditmaster de la société RSN Risk Solution Network AG. Il s'agit avant tout, pour les particuliers, du revenu et, pour les entreprises, de leur capacité bénéficiaire, de leur niveau d'endettement et de la liquidité. L'évaluation repose prioritairement sur des facteurs quantitatifs. Pour la notation des clients privés ainsi que pour les grands clients entreprises, des facteurs qualitatifs sont aussi pris en compte.

Parallèlement à l'examen de solvabilité des clients au moyen du système de notation de la clientèle, les sûretés déposées pour garantir les prêts sont périodiquement réévaluées et examinées. Pour les positions à risque connues ou nouvellement identifiées, potentiellement compromises selon le dernier examen de solvabilité, une correction de valeur individuelle est constituée pour la partie non couverte de la créance selon la réévaluation des garanties de crédit.

Surveillance des engagements de crédit

Pour les crédits d'exploitation commerciaux non couverts, des informations relatives à l'évolution financière de l'entreprise sont demandées au client chaque année, ou plus fréquemment si nécessaire, afin de procéder à l'examen de solvabilité. Un système d'alerte précoce est par ailleurs mis en œuvre afin de déceler en temps utile les risques latents.

Créances compromises

Les créances compromises, autrement dit les créances où il est peu vraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées à la valeur de liquidation des sûretés et la diminution de valeur est, si nécessaire, couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation est mesurée à l'aune de la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant qui sera vraisemblablement encaissé, en tenant compte du risque de contrepartie et du produit net de réalisation des éventuelles sûretés. Les valeurs estimées de réalisation sont escomptées à la date de clôture du bilan.

Les avances sont considérées comme compromises au plus tard lorsque les paiements convenus par contrat pour le capital et/ou les intérêts sont échus depuis plus de 90 jours. De ce fait, les retards de paiement des intérêts et des amortissements sont aussi analysés et surveillés. Les intérêts arriérés et compromis ne sont pas portés en compte, mais directement comptabilisés dans les corrections de valeur.

Les créances compromises sont à nouveau classées à leur valeur intégrale lorsque les capitaux et intérêts en souffrance sont payés conformément aux dispositions contractuelles et que les autres critères de solvabilité sont satisfaits. Les corrections de valeur et provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires sont dissoutes avec impact sur le compte de résultat.

Lorsqu'une créance est considérée comme totalement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, la sortie de la créance se fait à la charge de la correction de valeur correspondante.

Commentaire sur l'évaluation des sûretés de crédit

Les sûretés déposées pour garantir les prêts sont évaluées en fonction de critères bancaires usuels et uniformes.

Crédits garantis par hypothèques

Dans le cas des crédits garantis par hypothèques, les couvertures par gage immobilier sont évaluées en fonction de l'affectation et du genre des objets. L'évaluation des logements à usage propre se fait sur la base d'un modèle d'évaluation hédoniste qui compare des données de transactions immobilières sur la base de caractéristiques détaillées des immeubles. La valeur immobilière d'immeubles de rendement tels que des immeubles locatifs, bureautiques, commerciaux ou industriels est quant à elle déterminée sur la base de modèles de capitalisation. Celui-ci tient compte des revenus durables tirés de l'objet pour déterminer la valeur de rendement en tant que paramètre déterminant. Si le maintien de l'engagement de crédit n'est plus assuré, le bien est évalué à sa valeur de liquidation. Pour l'octroi de crédit, Valiant s'appuie sur la valeur la plus basse entre l'évaluation interne, le prix d'achat et une éventuelle estimation externe.

Crédits avec une couverture non garantie par gage immobilier

Valiant accorde des crédits avec une couverture non garantie par gage immobilier dans toutes les formes usuelles dans les banques (compte courant, prêt, crédit à terme). Les crédits sont accordés en échange de la mise en gage de valeurs patrimoniales sous forme d'avoirs en compte, de titres, de droits découlant de polices d'assurance, d'avoirs en comptes fiduciaires et d'autres valeurs patrimoniales nantissables. Les couvertures acceptées consistent essentiellement dans les titres courants sur le marché et liquides. Pour couvrir les fluctuations de valeur des couvertures, des décotes sont appliquées sur les valeurs de marché afin de déterminer les valeurs d'avance.

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

Des instruments financiers dérivés sont utilisés tant dans le portefeuille de négoce que dans le portefeuille bancaire.

Les instruments financiers dérivés affectés au portefeuille de négoce sont des dérivés négociés avec des tiers pour couvrir les besoins des clients et des swaps de devises utilisés à des fins non spéculatives dans le cadre de la gestion du bilan (Treasury).

Les instruments financiers dérivés affectés au portefeuille bancaire servent exclusivement à la gestion des risques de variation des taux d'intérêt (« hedge accounting »). Les créances et engagements du portefeuille de banque (opérations de base) sensibles aux taux sont couverts par des dérivés sur taux (opérations de couverture). Une partie des positions sensibles aux taux dans le portefeuille de banque (essentiellement les créances et engagements envers la clientèle ainsi que les créances sur la clientèle) est regroupée par monnaie dans différentes fourchettes de contrainte de taux pour être couverte au moyen de « macro hedges » correspondantes. Au stade auquel un instrument financier est classé comme une relation de couverture, la banque documente la relation entre instrument de couverture et opération de base couverte. Elle documente entre autres les objectifs et la stratégie de gestion des risques pour la transaction de couverture et les méthodes relatives à l'efficacité (effective) de la relation de couverture. La relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est évaluée continuellement dans le cadre de tests d'efficacité, notamment en observant les performances mutuelles et leur corrélation.

Mesure de l'efficacité

Une couverture est essentiellement considérée comme hautement efficace lorsque les critères suivants sont réunis :

- La couverture est considérée comme hautement efficace tant lors de la première approche qu'en cours de durée.
- Les opérations de base et de couverture sont liées par une relation économique étroite.
- En ce qui concerne le risque couvert, les fluctuations de valeur de l'opération de base et de l'opération de couverture sont contraires.
- Les résultats effectifs de la couverture s'inscrivent dans une fourchette de 80 à 125 %.

Inefficacité

Dès qu'une opération de couverture ne remplit plus les critères de l'efficacité, elle est assimilée à une opération de négoce et l'effet issu de la partie inefficace est comptabilisé à la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Événements significatifs survenus après la date du bilan

Après la date de clôture du bilan, il ne s'est produit aucun événement extraordinaire susceptible d'influencer de manière importante la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant au cours de l'exercice sous revue.

Organe de révision

L'organe de révision n'a pas démissionné avant le terme de son mandat durant l'exercice sous revue.

Informations relatives au bilan

1. Opérations de financement de titres

Il n'existait aucune opération de financement de titres à la date de référence.

2. Couverture de créances et d'opérations hors-bilan ainsi que créances compromises

	Nature des couvertures			Total en milliers de CHF	
	Couvertures hypothécaires en milliers de CHF	Autres couvertures en milliers de CHF	Sans couverture en milliers de CHF		
Prêts					
Créances sur la clientèle	232 551	855 681	602 108	1 690 340	
Créances hypothécaires	24 227 347			24 227 347	
Immeubles d'habitations	20 779 424			20 779 424	
Immeubles commerciaux	760 284			760 284	
Immeubles artisanaux et industriels	1 588 884			1 588 884	
Autres	1 098 755			1 098 755	
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	Exercice sous revue	24 459 898	855 681	602 108	25 917 687
	Exercice précédent	23 662 992	547 952	637 888	24 848 832
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	Exercice sous revue	24 427 597	855 681	584 692	25 867 970
	Exercice précédent	23 643 482	547 847	611 708	24 803 037
Hors-bilan					
Engagements conditionnels	15 970	12 207	105 442	133 619	
Engagements irrévocables	921 538		109 224	1 030 762	
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			55 701	55 701	
Total du hors-bilan	Exercice sous revue	937 508	12 207	270 367	1 220 082
	Exercice précédent	584 314	79 980	276 789	941 083

Créances compromises	Montant brut en milliers de CHF	Valeur estimée de réalisation des sûretés en milliers de CHF	Montant net en milliers de CHF	Correctifs de valeur
				individuels en milliers de CHF
Année de référence	51 835	32 730	19 105	19 105
Année précédente	71 862	47 229	24 633	24 633

Les actifs sans rendement s'élèvent à CHF 29,4 mio. (contre CHF 23,5 mio. l'exercice précédent).

3. Opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur

	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF
Actifs		
Opérations de négoce	5 288	108
Titres de participation	5 288	108
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total actifs	5 288	108
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités		

4. Instruments financiers dérivés

	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF
Swaps				4 183	30 521	5 127 000
Instruments de taux	0	0	0	4 183	30 521	5 127 000
Contrats à terme	3 776	7 396	1 353 928			
Devises/métaux précieux	3 776	7 396	1 353 928	0	0	0
Options (exchange traded)	167	167				
Titres de participation/indices	167	167	0	0	0	0
Total dérivés	3 943	7 563	1 353 928	4 183	30 521	5 127 000
	Exercice sous revue					
	Exercice précédent	3 350	2 970	307 974	6 149	4 123 759
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	Exercice sous revue	3 776	7 396	4 183	30 521	
	Exercice précédent	3 302	2 922	6 149	40 318	

	Valeurs de remplacement positives (cumulées) en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives (cumulées) en milliers de CHF
Après prise en compte des contrats de netting		
Exercice sous revue	8 126	38 084
Exercice précédent	9 499	43 288

Selon les contreparties	Instances centrales de clearing en milliers de CHF	Banques et négociants en valeurs mobilières en milliers de CHF	Autres clients en milliers de CHF
	Valeurs de remplacement positives	0	7 348
Valeurs de remplacement négatives	0	37 494	590

	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF
Banques selon durée résiduelle			
Avec durée résiduelle jusqu'à 1 an	3 974	7 117	1 723 663
Avec durée résiduelle de plus de 1 an	3 374	30 377	4 691 188

5. Immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF
Titres de créance	1 607 563	762 294	1 662 531	814 958
dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	1 607 563	762 294	1 662 531	814 708
dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)			0	250
Titres de participation	2 175	2 225	6 865	7 266
dont participations qualifiées ¹	88	88	210	210
Métaux précieux	277	84	277	84
Immeubles	826	473	827	473
Total immobilisations financières	1 610 841	765 076	1 670 499	822 781
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	1 605 863	762 264		

¹ En cas de détention de 10 % au moins du capital ou des voix

	De AAA à AA ⁻¹ De Aaa à Aa3 ² en milliers de CHF	De A+ à A ⁻¹ De A1 à A3 ² en milliers de CHF	De BBB+ à BBB ⁻¹ De Baa1 à Baa3 ² en milliers de CHF	De BB+ à B ⁻¹ De Ba1 à B3 ² en milliers de CHF	Inférieur à B ⁻¹ Inférieur à B3 ² en milliers de CHF	Sans notation en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Titres de créance à la valeur comptable	1 595 863	11 700				0	1 607 563

¹ Classement S&P, Fitch, ZKB

² Classement Moody's

La classification d'un titre est déterminée sur la base de l'examen de solvabilité des trois agences de notation S&P, Moody's et Fitch. Lorsqu'un titre est noté par plusieurs de ces agences, c'est la deuxième meilleure notation qui est retenue.

En l'absence de notation d'une de ces trois agences, la notation publiée par la Banque Cantonale de Zurich est utilisée.

6. Participations non consolidées

	Valeur d'ac- quisition en milliers de CHF	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2019 en milliers de CHF	Changements d'affectation en milliers de CHF	Investisse- ments en milliers de CHF	Désinvestis- sements en milliers de CHF	Corrections de valeur en milliers de CHF	Adaptations de valeur en cas de mise en équiva- lence / reprises d'amortisse- ments en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2020 en milliers de CHF
Participations évaluées selon la mise en équiva- lence	176 186		176 186					1 762	177 948
sans valeur boursière	176 186		176 186					1 762	177 948
Autres participations non consolidées	38 597	-627	37 970		14 486	0	-997		51 459
sans valeur boursière	38 597	-627	37 970		14 486	0	-997		51 459
Total des participations non consolidées	214 783	-627	214 156	0	14 486	0	-997	1 762	229 407

7. Entreprises dans lesquelles le groupe détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Participations entièrement consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %
Banque Valiant SA, Berne	Banque	153 800	100,00	100,00
Valiant Immobilien AG, Berne	Gérance d'immeubles	2 000	100,00	100,00

Participations non consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %	Évaluation selon la méthode de la mise en équivalence	Évaluation selon la valeur d'acquisition
AgentSelly SA, Risch	Prestations Internet dans le domaine immobilier	144	69,90	69,90		x
Bernexpo Holding AG, Berne	Organisation d'événements	3 900	18,69	18,69		x
Crédit Mutuel de la Vallée SA, Le Chenit	Banque	1 200	41,49	41,49	x	
Entris Holding AG, Muri b. Bern	Prestataire de services	25 000	58,84	58,84	x	
Gerag Gewerberevisions SA, Berne	Audits commerciaux	100	40,00	40,00		x
Parkhaus Kesselturm AG, Lucerne	Exploitation de parkings	2 825	7,96	7,96		x
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Octroi de moyens de refinancement	1 000 000	9,92	9,92		x
SIX Group SA, Zurich	Dépôt collectif de titres	19 522	0,33	0,33		x
ValFinance SA, Berne	Prestataire de services financiers	100	100,00	100,00		x
Valiant Hypothèques SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x

Participations indirectes

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %
Viseca Holding AG, Zurich ¹	Détention de participations et financement de filiales	25 000	8,24	8,24

¹ Nouvelle raison sociale au 18 Juin 2020 ; anciennement Aduno Holding AG. Participation groupe bancaire Entris

AgentSelly SA est une start-up proposant la vente de biens immobiliers comme un service de A à Z. Le taux de participation de la Banque Valiant SA dans AgentSelly SA a été augmenté de 38,00 % à 69,90 % au cours de l'exercice sous revue. Valiant détient désormais la majorité des voix au sein de l'organe suprême. Étant donné que la participation n'est pas significative pour les rapports financiers ni pour la situation de risque du groupe Valiant, il est renoncé à la consolidation. La participation est évaluée à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

En dépit d'une part au capital de 58,84 %, la participation dans Entris Holding SA est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, car :

- Certaines décisions doivent être approuvées par une majorité qualifiée des deux tiers selon le pacte d'actionnaires d'Entris. Il s'agit essentiellement de dispositions relatives à la gestion et de mandats stratégiques du pool d'actionnaires.

- Les représentants de Valiant ne disposent pas d'une majorité au conseil d'administration d'Entris Holding SA et/ou des sociétés du groupe Entris..
- Le groupe Entris résulte d'une collaboration entre toutes les banques Entris.

N'étant pas significative, Gerag Gewerberevisions SA est évaluée selon le principe de la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

ValFinance SA est une entreprise inactive dont les fonds propres sont négligeables du point de vue du groupe. La participation est évaluée à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

Valiant Hypothèques SA a été fondée spécifiquement et exclusivement en rapport avec l'émission d'obligations sécurisées (annexe 15). Elle fait office de garante des obligations sécurisées émises par la Banque Valiant SA. Valiant Hypothèques SA n'est pas significative s'agissant du total du bilan comme du compte de résultat. C'est pourquoi elle est portée au bilan aux coûts d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

Les participations indirectes sont indiquées à partir d'un seuil d'importance relative de 5 % des voix et d'une part proportionnelle du capital social de CHF 2 mio.

8. Immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Amortissements cumulés en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2019 en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Désinves- tissements en milliers de CHF	Amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2020 en milliers de CHF
Immeubles	203 777	-101 271	102 506	2 107	-2 988	-6 050	95 575
Immeubles à l'usage de la banque ¹	182 420	-92 003	90 417	2 107	-2 963	-5 721	83 840
Autres immeubles	21 357	-9 268	12 089		-25	-329	11 735
Autres immobilisations corporelles	33 466	-14 183	19 283	12 921		-11 258	20 946
Total des immobilisations corporelles	237 243	-115 454	121 789	15 028	-2 988	-17 308	116 521

¹ Y compris les installations dans des immeubles loués

Aucun engagement résultant de futures primes de leasing opérationnel. Certains contrats de location pour des locaux professionnels (succursales) d'une durée résiduelle supérieure à un an ne sont pas considérés par la banque comme de leasing opérationnel.

9. Valeurs immatérielles

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Amortissements cumulés en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2019 en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2020 en milliers de CHF
Autres valeurs immatérielles	4 690	-2 536	2 154	2 179	-2 825	1 508
Total des valeurs immatérielles	4 690	-2 536	2 154	2 179	-2 825	1 508

10. Autres actifs et autres passifs

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF
Compte de compensation	16 325	32 075		
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur	1 487	1 407		
Impôts indirects	6 507	7 089	2 015	2 287
Résultats sur les cours avant aliénations d'immobilisations financières	2 014	2 470	26 259	34 787
Divers	5 510	6 014	1 372	3 242
Total autres actifs et autres passifs	31 843	49 055	29 646	40 316

11. Actifs mis en gage ou cédés
en garantie de propres engagements et
actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété

	Montant de la créance ou valeur comptable		Engagements effectifs	
	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF
Actifs hypothécaires mis en gage ou cédés pour prêts de lettres de gage	6 487 154	6 407 174	5 095 700	5 266 700
Créances sur la clientèle mises en gage ou cédées pour Covered Bonds	1 500	1 000		
Créances cédées envers la clientèle pour une facilité de refinancement COVID-19	287 266		271 600	
Actifs hypothécaires mis en gage ou cédés pour Covered Bonds	3 866 538	2 821 950	2 068 000	1 953 000
Créances sur les banques	58 400	63 550		
Actifs mis en gage	10 700 858	9 293 674	7 435 300	7 219 700

12. Engagements envers les propres institutions de
prévoyance professionnelle ainsi qu'instruments
de capitaux propres de la banque détenus
par ces institutions

	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF
Caisse de pension de Valiant Holding		
Engagements	16 221	15 022
Total des engagements	16 221	15 022

La caisse de pension de Valiant Holding ne détient aucune participation dans la Valiant Holding SA.

13. Situation économique des propres institutions de prévoyance

Réserves de contributions de l'employeur (RCE)	Valeur nominale 31.12.2020 en milliers de CHF	Renonciation d'utilisation 31.12.2020 en milliers de CHF	Montant net 31.12.2020 en milliers de CHF	Montant net 31.12.2019 en milliers de CHF	Impact sur les charges de personnel au 31.12.2020 en milliers de CHF	Impact sur les charges de personnel au 31.12.2019 en milliers de CHF
Caisse de pension de Valiant Holding	1 487		1 487	1 407		

Les réserves de contributions de l'employeur correspondent à la valeur nominale selon le décompte de l'institution de prévoyance. Elles sont inscrites au bilan sous autres actifs. La valeur nominale des réserves de contributions de l'employeur n'est pas escomptée. Les réserves de contributions de l'employeur sont rémunérées de manière ordinaire. Cette rémunération est comptabilisée en tant que charges de personnel.

Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Excédent / insuffisance de couverture 31.12.2020 en milliers de CHF ¹	Part économique de Valiant au 31.12.2020 en milliers de CHF	Part économique de Valiant au 31.12.2019 en milliers de CHF	Modification de la part écono- mique par rapport à l'année précé- dente en milliers de CHF	Cotisations payées pour l'année de référence en milliers de CHF	Charges de pré- voyance comprises dans les charges de personnel au 31.12.2020 en milliers de CHF	Charges de pré- voyance comprises dans les charges de personnel au 31.12.2019 en milliers de CHF
Fondation collective avenirplus.ch	p.m.	0	0	0	991	991	999
Plans de prévoyance avec excédent	p.m.	0	0	0	9 193	8 997	8 589

¹ Non audité

À la fin de l'exercice sous revue, le degré de couverture provisoire de la caisse de pension de Valiant Holding s'élevait à 106,9 % pour un taux technique de 1,75 % (contre 2,00 % l'exercice précédent). La réserve provisoire pour fluctuation de valeurs s'établit à CHF 29,7 mio.

La valeur cible de la réserve pour fluctuation de valeurs n'étant pas atteinte, il n'y a aucun avantage économique pour la banque. Le conseil d'administration considère que même un excédent de couverture au sens de Swiss GAAP RPC 26 ne doit pas entraîner d'avantage économique pour l'employeur, mais qu'il doit être employé en faveur des assurés.

Les membres du comité de direction et de direction sont également affiliés à une caisse complémentaire. La caisse complémentaire n'a pas de personnalité juridique indépendante. Elle est rattachée à l'institution de prévoyance collective avenirplus.ch. Conformément au règlement de prévoyance actuel de la caisse, il n'est prévu aucun avantage futur ou obligation future.

La présentation des comptes de la caisse de pension de Valiant Holding et de la fondation collective avenirplus.ch est conforme aux prescriptions des recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Il n'existe aucun autre engagement de la part de l'employeur.

14. Produits structurés émis

Il n'y a aucune position en produits structurés émis par la banque elle-même.

15. Emprunts obligataires et emprunts à conversion obligatoire en cours

Emprunteur		Taux d'intérêt	Année d'émission	Date de résiliation anticipée	Échéances	Montant en milliers de CHF
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,000	2020	Aucune	20.08.2021	115 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,125	2018	Aucune	23.04.2024	500 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,000	2019	Aucune	31.10.2025	190 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,200	2019	Aucune	29.01.2027	303 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,375	2017	Aucune	06.12.2027	250 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,000	2019	Aucune	31.07.2029	400 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,125	2019	Aucune	04.12.2034	310 000
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA	Non subordonné	0,840 ¹				5 095 700
Total						7 163 700

¹ Valeur moyenne

L'obligation sécurisée émise est garantie par des créances hypothécaires (exclusivement immobilier d'habitation). Les créances hypothécaires sont alors cédées à la garante de l'obligation sécurisée Valiant Hypothèques SA. Compte tenu de la réglementation des droits de vote énoncée dans les statuts ainsi que dans le pacte d'actionnaire, Valiant n'exerce aucun contrôle sur Valiant Hypothèques SA malgré sa participation majoritaire. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le prospectus d'émission.

	Échéance 2021 en milliers de CHF	Échéance 2022 en milliers de CHF	Échéance 2023 en milliers de CHF	Échéance 2024 en milliers de CHF	Échéance 2025 en milliers de CHF	Échéance >2025 en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Emprunts obligataires	115 000			500 000	190 000	1 263 000	2 068 000
Prêts de lettres de gage de la Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA	3 679 000	574 500	504 400	384 400	505 300	2 759 200	5 095 700
Total	4 829 000	574 500	504 400	884 400	695 300	4 022 200	7 163 700

16. Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

	31.12.2019 en milliers de CHF	Utilisations conformes au but en milliers de CHF	Reclassifications en milliers de CHF	Intérêts en souffrance, recouvrements en milliers de CHF	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat en milliers de CHF	Dissolutions par le compte de résultat en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Provisions pour impôts latents	2 891				17		2 908
Provisions pour engagements de prévoyance	1 407				80		1 487
Provisions pour risques de défaillance	5 257		4 403				9 660
Provisions de restructurations ¹	10 187	-3 677			430		6 940
Autres provisions ²	9 097	-742			2 957		11 312
Total des provisions	28 839	-4 419	4 403	0	3 484	0	32 307
Réserves pour risques bancaires généraux³	34 786	0	0	0	167	-167	34 786
Corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	24 633	-6 304	280	997	8 853	-9 354	19 105
Corrections de valeur pour les risques latents	21 162	-663	-4 683		23 290	-8 494	30 612
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	45 795	-6 967	-4 403	997	32 143	-17 848	49 717

¹ Projets de mise en œuvre de la zone clientèle et de la stratégie 2020–2024

² Provisions pour risques juridiques et pour la mise en œuvre de projets stratégiques

³ CHF 0,5 mio. non imposé

17. Capital social

Conformément à la comptabilité banques (circulaire FINMA 2020/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Pour les informations relatives au capital social, se référer aux comptes annuels statutaires de la Valiant Holding SA.

18. Droits de participations ou des options sur de tels droits accordés durant l'exercice sous revue à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs

	Nombre droits de participation		Valeur droits de participation	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF
Membres du conseil d'administration	5 424	3 882	371	372
Membres du comité de direction	4 646	4 707	317	451
Membres de direction	7 660	5 567	523	533
Total	17 730	14 156	1 211	1 356

Les membres du conseil d'administration ont reçu 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Les membres du comité de direction et de la direction reçoivent une rémunération variable dont 20 à 30 % sont versés sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans (voir également le rapport relatif aux rémunérations). L'évaluation s'effectue selon la méthode de la valeur de marché et moyennant un escompte pour les actions bloquées. Il n'existe pas de plan de participation pour les collaborateurs. Il n'existe pas de programme d'option.

19. Parties liées

	Créances		Engagements	
	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF
Sociétés du groupe ¹	4 124		1 730	50
Affaires d'organes ²	3 450	3 450	3 996	3 710
Autres parties liées ³	5 112 683	3 711 328	5 911	5 499

¹ ValFinance SA, AgentSelly SA (à partir de 2020)

² Membres du conseil d'administration et du comité de direction de Valiant Holding SA

³ Entris Holding SA, y compris Entris Banking SA et Valiant Hypothèques SA, AgentSelly SA (jusqu'en 2019)

Il existe des opérations hors-bilan avec des personnes proches qui s'élèvent à CHF 77,9 mio. Les transactions (opérations sur titres, de paiement et rémunération de dépôts) avec des parties liées sont réalisées aux conditions applicables aux tiers. Le personnel bénéficie des conditions spéciales usuelles sur le marché. Les rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité de direction sont détaillées dans le rapport relatif aux rémunérations de la Valiant Holding SA.

20. Participants significatifs

Conformément à la comptabilité banques (circulaire FINMA 2020/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Pour les données des participations principales, veuillez vous référer aux comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA.

21. Propres parts du capital

Propres parts du capital	Prix moyen des transactions en CHF	Nombre d'actions
Propres actions nominatives au 1.1.2020		0
+ Achats	86.16	31 000
- Ventes	84.31	-13 270
- Remise d'actions propres pour rémunérations liées aux actions	81.35	-17 730
Propres actions nominatives au 31.12.2020		0

Durant la période sous revue, les propres parts du capital ont été négociées à la juste valeur. La cession d'actions nominatives propres a généré une perte de CHF 0,115 mio, imputée aux réserves issues du capital. La cession de parts portait sur d'autres propres parts du capital non destinées au négoce. Les propres titres de participation cédés et acquis n'ont impliqué aucun engagement de rachat ou de vente ni aucun autre engagement conditionnel. Les filiales et sociétés liées ne détiennent aucun instrument de capital propre de la banque. Il n'y a aucune propre part du capital réservée.

22. Participations des organes et rapport de rémunération

Conformément à la comptabilité banques (circulaire FINMA 2020/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Les informations à publier selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb) sont présentées dans le rapport relatif aux rémunérations. Il est par ailleurs fait référence au tableau 18 de l'annexe des comptes annuels de la Valiant Holding SA.

23. Structure des échéances des instruments financiers

	À vue en milliers de CHF	Dénonçable en milliers de CHF	Échéant dans les 3 mois en milliers de CHF	Échéant entre 3 et 12 mois en milliers de CHF	Échéant entre 12 mois et 5 ans en milliers de CHF	Échéant dans plus de 5 ans en milliers de CHF	Immobilisé en milliers de CHF	Total en milliers de CHF	
Liquidités	5 184 533							5 184 533	
Créances sur les banques	97 788	3 976	4 869	680				107 313	
Créances sur la clientèle	2 085	388 108	128 662	169 909	753 865	213 209		1 655 838	
Créances hypothécaires	1 366	328 701	1 920 415	3 246 193	12 034 871	6 680 586		24 212 132	
Opérations de négoce	5 288							5 288	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	8 126							8 126	
Immobilisations financières	2 451		12 021	47 528	1 010 775	537 239	827	1 610 841	
Total	Exercice sous revue	5 301 637	720 785	2 065 967	3 464 310	13 799 511	743 1034	827	32 784 071
	Exercice précédent	3 924 759	896 889	1 804 679	3 248 298	13 148 908	6 471 281	473	29 495 287
Engagements envers les banques	5 955	281 600	1 998 377	105 000				2 390 932	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	10 100 750	9 593 683	921 653	319 850	10 000	5 000		20 950 936	
Valeurs de remplacement né- gatives d'instruments financiers dérivés	38 084							38 084	
Obligations de caisse			6 543	25 244	40 916	4 848		77 551	
Emprunts et prêts des lettres de gage			76 300	406 600	2 658 600	4 022 200		7 163 700	
Total	Exercice sous revue	10 144 789	9 875 283	3 002 873	856 694	2 709 516	4 032 048	0	30 621 203
	Exercice précédent	8 935 955	9 358 197	1 476 659	692 986	2 477 048	4 438 398		27 379 243

24. Actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger

	31.12.2020		31.12.2019	
	Suisse en milliers de CHF	Étranger en milliers de CHF	Suisse en milliers de CHF	Étranger en milliers de CHF
Actifs				
Liquidités	5 183 915	618	3 794 620	1 010
Créances sur les banques	97 966	9 347	108 594	13 343
Créances sur les clients	1 648 284	7 554	1 462 369	8 591
Créances hypothécaires	24 212 132		23 332 077	
Opérations de négoce	5 288		108	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	8 126		9 499	
Immobilisations financières	1 320 757	290 084	616 204	148 872
Comptes de régularisation	20 887		23 536	
Participations non consolidées	229 407		214 156	
Immobilisations corporelles	116 521		121 789	
Valeurs immatérielles	1 508		2 154	
Autres actifs	31 843		49 055	
Total des actifs	32 876 634	307 603	29 734 161	171 816
Passifs				
Engagements envers les banques	1 231 607	1 159 325	450 185	421 212
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	20 452 424	498 512	18 760 531	329 725
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	38 084		43 288	
Obligations de caisse	77 551		104 602	
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	7 163 700		7 269 700	
Comptes de régularisation	139 974		139 318	
Autres passifs	29 646		40 316	
Provisions	32 307		28 839	
Réserves pour risques bancaires généraux	34 786		34 786	
Capital social	7 896		7 896	
Réserve légale issue du capital	592 623		592 684	
Réserve légale issue du bénéfice	1 603 933		1 561 836	
Bénéfice consolidé	121 869		121 059	
Total des passifs	31 526 400	1 657 837	29 155 040	750 937

25. Actifs par pays ou par groupe de pays

Les actifs étrangers concernent principalement l'Europe et l'Amérique du Nord. Il est renoncé à une répartition des actifs par pays et par groupe de pays, car moins de 5 % des actifs sont domiciliés à l'étranger.

26. Actifs selon la solvabilité des groupes de pays

Il est renoncé à une répartition des actifs par solvabilité des groupes de pays, car moins de 5 % des actifs sont domiciliés à l'étranger.

27. Bilan selon les monnaies les plus importantes pour la banque

Actifs	CHF en milliers de CHF	EUR en milliers de CHF	USD en milliers de CHF	Divers en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Liquidités	5 177 083	6 713	458	279	5 184 533
Créances sur les banques	72 256	3 193	6 652	25 212	107 313
Créances sur la clientèle	1 537 422	109 223	9 193		1 655 838
Créances hypothécaires	24 212 132				24 212 132
Opérations de négoce	5 288				5 288
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	8 126				8 126
Immobilisations financières	1 553 617	29 652	27 295	277	1 610 841
Comptes de régularisation actifs	20 887				20 887
Participations non consolidées	229 407				229 407
Immobilisations corporelles	116 521				116 521
Valeurs immatérielles	1 508				1 508
Autres actifs	31 808	7		28	31 843
Total des actifs bilantaires	32 966 055	148 788	43 598	25 796	33 184 237
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	69 365	1 035 054	230 029	19 480	1 353 928
Total des actifs	33 035 420	1 183 842	273 627	45 276	34 538 165
Passifs					
Engagements envers les banques	1 660 149	597 044	133 739		2 390 932
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	20 250 717	538 997	119 689	41 533	20 950 936
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	38 084				38 084
Obligations de caisse	77 551				77 551
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	7 163 700				7 163 700
Comptes de régularisation passifs	139 974				139 974
Autres passifs	29 394	189	60	3	29 646
Provisions	32 307				32 307
Réserves pour risques bancaires généraux	34 786				34 786
Capital social	7 896				7 896
Réserve légale issue du capital	592 623				592 623
Réserve légale issue du bénéfice	1 603 933				1 603 933
Bénéfice consolidé	121 869				121 869
Total des passifs bilantaires	31 752 983	1 136 230	253 488	41 536	33 184 237
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	1 286 208	48 200	19 882	3 258	1 357 548
Total des passifs	33 039 191	1 184 430	273 370	44 794	34 541 785
Position nette par monnaie	-3 771	-588	257	482	-3 620

Informations se rapportant au hors-bilan

28. Engagements et créances conditionnels

	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF
Engagements de couverture de crédit et similaires	18 891	101 811
Garanties de prestation de garantie et similaires	56 469	53 781
Autres engagements conditionnels	58 259	58 842
Total des engagements conditionnels	133 619	214 434

Il n'existe pas de créances éventuelles.

Le groupe Valiant appartient au groupe d'imposition du groupe de banques Entris et est solidairement responsable envers les autorités fiscales du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée. Actuellement, il n'existe aucun indice au sein du groupe Entris suggérant qu'il ne pourrait pas s'acquitter de ses obligations.

En tant qu'émetteur (issu) de la Debit Mastercard, Valiant fait partie du système de cartes Mastercard. En cas de défaut de l'un des émetteurs du système de cartes, tous les émetteurs sont en principe solidairement responsables, à hauteur, proportionnellement, de leur volume de transactions par rapport au volume total du système. Même en cas de défaut d'un grand émetteur, Valiant estime que son préjudice serait négligeable.

29. Crédits par engagement

	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF
Total crédits par engagement	0	0

30. Opérations fiduciaires

	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	3 012	113
Total des opérations fiduciaires	3 012	113

31. Patrimoine géré

Le seuil à partir duquel une répartition du patrimoine géré est requise n'a pas été dépassé. Il est donc renoncé à la présentation correspondante.

Informations sur le compte de résultat

32. Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

Répartition du résultat des opérations de négoce selon les secteurs d'activités	2020 en milliers de CHF	2019 en milliers de CHF
Opérations de négoce avec clients	12 342	9 956
Autres opérations de négoce	845	1 837
Résultat des opérations de négoce¹	13 187	11 793

Répartition du résultat des opérations de négoce selon le risque	2020 en milliers de CHF	2019 en milliers de CHF
Titres	-60	1 215
Devises	12 239	8 761
Matières premières/métaux précieux	1 008	1 817
Résultat des opérations de négoce¹	13 187	11 793

¹ L'option de la juste valeur n'est pas appliquée.

33. Produit de refinancement dans la position produit des intérêts et des escomptes et intérêts négatifs significatifs

Intérêts négatifs	2020 en milliers de CHF	2019 en milliers de CHF
Intérêts négatifs sur les opérations actives (réduction du produit des intérêts et des escomptes)	531	718
Intérêts négatifs sur les opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	22 583	12 020

Le produit des intérêts et des escomptes ne bénéficie du crédit d'aucun coût de refinancement pour les opérations de négoce.

34. Charges de personnel

	2020 en milliers de CHF	2019 en milliers de CHF
Appointements (jetons de présence et les indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et les allocations supplémentaires)	111 750	107 300
dont charges en lien avec les rémunérations basées sur des actions et les formes alternatives de la rémunération variable	1 442	1 615
Prestations sociales	18 670	17 362
Autres frais de personnel	4 270	5 527
Total des charges de personnel	134 690	130 189

35. Autres charges d'exploitation

	2020 en milliers de CHF	2019 en milliers de CHF
Coût des locaux	16 310	16 679
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	56 978	53 088
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	2 938	2 326
Honoraires de/des société(s) d'audit (art. 961a, ch. 2, CO)	853	812
dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel, prestations liées aux audits comprises	853	810
dont pour d'autres prestations de service	0	2
Autres charges d'exploitation	29 835	31 111
Total des charges d'exploitation	106 914	104 016

36. Pertes significatives, produits et charges extraordinaires, dissolutions significatives de réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

	2020 en milliers de CHF	2019 en milliers de CHF
Produits extraordinaires		
Bénéfice provenant de la vente d'immeubles	3 460	4 684
Bénéfice provenant de la vente de participations		385
Impôt préalable imputable à une autre période	73	
Autres postes	29	52
Total des produits extraordinaires	3 562	5 121
Charges extraordinaires		
Perte provenant de la vente d'immeubles	55	
TVA imputable à une autre période	313	
Remise sur les loyers au titre du COVID-19	102	
Autres postes		89
Total des charges extraordinaires	470	89

Aucune perte significative n'est survenue durant l'exercice sous revue.

37. Revalorisation de participations et immobilisations corporelles jusqu'à la valeur d'acquisition au maximum

Aucune revalorisation n'a eu lieu durant l'exercice sous revue.

38. Répartition du résultat opérationnel entre Suisse et étranger selon le principe des sites d'exploitation

Valiant n'a pas de sites d'exploitation à l'étranger.

39. Impôts courants et latents et indication du taux d'imposition

	2020 en milliers de CHF	2019 en milliers de CHF
Charges relatives aux impôts affectant le revenu et le capital	28 236	26 870
dont charges relatives aux impôts courants	28 378	28 272
dont constitution/dissolution de régularisations	-142	-1 402
Constitution/dissolution de provisions pour impôts latents	17	2
Total impôts	28 253	26 872

Le taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel s'élevait en 2020 à 19,2 % (contre 18,8 % l'exercice précédent).

40. Résultat par droit de participation

	2020	2019
Bénéfice du groupe par action ¹ (en CHF)	7.72	7.67
Nombre moyen d'actions en circulation	15 792 461	15 792 461

¹ Le bénéfice du groupe par action correspond au bénéfice du groupe divisé par le nombre moyen d'actions en circulation. Il n'existe pas d'éléments dilutifs.

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Valiant Holding SA

Lucerne

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Valiant Holding SA et ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2020, le compte de résultat global consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés et l'état des capitaux propres consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe au comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables (pages 115 à 159).

Selon notre appréciation, les comptes consolidés au 31 décembre 2020 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) et sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe.

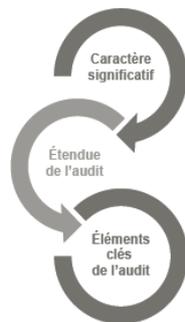
Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes consolidés ».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble



Caractère significatif global pour la groupe : CHF 7'506'000

Nous avons procédé à un audit des trois sociétés affiliées entièrement consolidées. Nos contrôles couvrent 89.1% du bénéfice consolidé et 99.5% du total du bilan. La partie non incluse dans notre audit, notamment 10.9% du bénéfice consolidé et 0.5% du total du bilan, concerne la société Entris Holding SA évaluée selon la méthode de la mise en équivalence. L'audit de cette société a été réalisé par KPMG SA.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit:

Évaluation des créances clients

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, Case postale, 6002 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, Téléfax: +41 58 792 62 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global pour le groupe	CHF 7'506'000
Comment nous l'avons déterminé	5% du bénéfice consolidé avant impôts et avant variations des réserves pour risques bancaires généraux
Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le bénéfice consolidé avant impôts et avant variations des réserves pour risques bancaires généraux comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence communément utilisée pour mesurer la performance du groupe, d'une part, et d'une grandeur de référence généralement reconnue, d'autre part.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit et de risque de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 751'000 constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en-dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux afin d'émettre une opinion d'audit portant sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, compte tenu de la structure du groupe, des processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes consolidés et du secteur d'activité dans lequel le groupe opère.

Nous avons défini notre approche d'audit des comptes consolidés en tenant compte des travaux d'audit dans les trois sociétés affiliées consolidées. L'audit de la consolidation, de la publication et présentation des comptes consolidés ainsi que l'audit de tous les trois sociétés affiliées ont été effectués par nous en tant qu'auditeur du groupe. Nous avons assuré que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit du groupe.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des comptes consolidés pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes consolidés et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Évaluation des créances clients

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Nous considérons l'évaluation des créances clients comme un élément clé de l'audit compte tenu, d'une part, du montant de l'actif par rapport au total du bilan et, d'autre part, des marges d'appréciation lors de l'évaluation de l'ampleur et du montant de la correction de valeur pour les risques de défaillance.</p>	<p>Notre approche d'audit contenait en premier lieu des tests fonctionnels des contrôles internes en matière de créances clients de la banque consolidé. Ainsi nous avons évalué les contrôles clés et vérifié leur bonne exécution par sondage. Ceci nous a permis de constituer une base pour évaluer si les directives du Conseil d'administration sont appliquées. Là où d'importantes marges d'appréciation ont été constatées (p. ex. lors de l'estimation des résultats futurs des clients entreprises, cette année notamment due au régime COVID-19, ou des immeubles), nous avons également procédé, dans le cadre des contrôles de substance, à une appréciation critique propre.</p>
<p>Au 31 décembre 2020 les créances clients s'inscrivent à CHF 25.9 milliards et représentent 78% du total du bilan. Ils se composent des créances sur la clientèle de CHF 1.7 milliards et des créances hypothécaires de CHF 24.2 milliards. Les créances clients sont présentées net, moins la correction de valeur pour risques de défaillance de CHF 49.7 millions.</p>	<p>Nos tests fonctionnels comprenaient notamment la vérification des notations et du calcul de la capacité financière ainsi que l'évaluation des garanties, la vérification du versement de crédit et le contrôle de clôture des dossiers, la vérification des correctifs de valeur mis en œuvre et le calcul des valeurs de liquidation ainsi que la vérification du traitement des listes de surveillance des crédits et des rapports correspondants. Nos contrôles de substance détaillés comprenaient en particulier des contrôles de la solvabilité par sondage.</p>
<p>La direction juge au cas par cas, sur la base de différents facteurs importants au niveau des banques, si une variation négative entraîne une dépréciation de la créance. Parmi ces facteurs, il convient de citer les conditions-cadres économiques locales, le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'emprunteur, l'affectation du modèle d'entreprise (p. ex. due au régime COVID-19) ainsi que la valeur des garanties. En particulier, l'évaluation de la valeur intrinsèque des garanties, qui ne se base pas sur une valeur marchande observable (p. ex. immeubles), est soumise à une importante marge d'appréciation.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit final nous avons actualisé les résultats émanant des examens de contrôle et des contrôles de substance détaillés. En plus nous avons vérifié le traitement correct des évaluations réalisées concernant la valeur intrinsèque des créances clients dans les comptes consolidés.</p>
<p>Pour ce qui est des principes régissant les comptes consolidés, les méthodes employées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur, ainsi que pour l'évaluation des couvertures, prière de se reporter aux pages 120 et 121 (Principes d'établissement des comptes consolidés et d'évaluation pour les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires ainsi que les corrections de valeur pour risques de défaillance), à la page 138 (Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur), ainsi qu'à la page 139 (Évaluation des sûretés de crédit) en annexe des comptes consolidés.</p>	<p>La combinaison de nos tests fonctionnels et de nos procédures d'audit par sondage nous a fourni une assurance d'audit suffisante pour évaluer les créances clients.</p>
<p></p>	<p>Les hypothèses utilisées se sont avérées – même en tenant compte de l'environnement COVID – conformes à nos attentes.</p>

Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) et qui sont conformes à la loi suisse. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

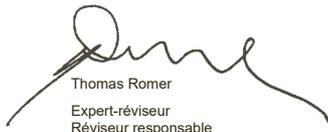
Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des comptes consolidés, est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes consolidés.

PricewaterhouseCoopers AG



Thomas Romer
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Qualifizierte elektronische Signatur - Schweizer Recht

Lucerne, le 15 mars 2021



Andreas Aebersold
Expert-réviseur

Publication des fonds propres et des liquidités

	a	c	e
Fonds propres pris en compte (en milliers de CHF)	31.12.2020	30.06.2020	31.12.2019
1 Fonds propres de base durs (CET1)	2 261 455	2 230 815	2 217 836
2 Fonds propres de base (tier1)	2 261 455	2 230 815	2 217 836
3 Fonds propres totaux	2 261 455	2 230 815	2 217 836
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (en milliers de CHF)			
4 RWA	14 037 317	13 888 008	13 475 177
4a Exigences minimales de fonds propres (en milliers de CHF)	1 122 985	1 111 041	1 078 014
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % der RWA)			
5 Ratio CET1 (en %)	16,11	16,06	16,46
6 Ratio de fonds propres de base (en %)	16,11	16,06	16,46
7 Ratio de fonds propres globaux (en %)	16,11	16,06	16,46
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2,5 % dès 2019) (en %)	2,50	2,50	2,50
9 Volant anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (en %)	0,00	0,00	0,00
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (en %)	2,50	2,50	2,50
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (en %)	8,11	8,06	8,46
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFr (en % des RWA)			
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (en %)	4,00	4,00	4,00
12b Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR) (en %)	0,00	0,00	1,13
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7,80	7,80	8,93
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9,60	9,60	10,73
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	12,00	12,00	13,13
Ratio de levier Bâle III			
13 Engagement global (en milliers de CHF)	32 323 368	31 949 718	31 876 364
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	7,00	6,98	6,96

	a	b	c	d	e
Ratio de liquidités (LCR)	31.12.2020	30.09.2020	30.06.2020	31.03.2020	31.12.2019
15 Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (en milliers de CHF)	6 794 971	6 622 367	5 468 448	4 881 634	4 051 749
16 Numérateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (en milliers de CHF)	4 412 837	4 111 922	3 706 251	3 132 489	2 835 211
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	154	161	148	156	143

La publication intégrale pour le groupe Valiant, conformément à la circulaire FINMA 2016/01, est disponible sur le site Internet de la Banque Valiant SA, sous le lien suivant : valiant.ch/resultats.

Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA

Bilan

	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Actifs				
Liquidités	24 349	25 428	-1 079	-4,2
Actifs détenus à court terme et assortis de valeurs boursières	5 288	108	5 180	n/a
Total des liquidités et des actifs détenus à court terme et assortis de valeurs boursières	29 637	25 536	4 101	16,1
Autres créances à court terme	49	30	19	63,3
Actifs de régularisation	5 249	5 442	-193	-3,5
dont envers les entreprises affiliées	5 247	5 430	-183	-3,4
Total de l'actif circulant	34 935	31 008	3 927	12,7
Immobilisations financières	1 291	1 291	0	0,0
Participations	1 221 609	1 221 609	0	0,0
Total de l'actif immobilisé	1 222 900	1 222 900	0	0,0
Total des actifs	1 257 835	1 253 908	3 927	0,3
Passifs				
Autres dettes à court terme	157	142	15	10,6
Passifs de régularisation	829	1 047	-218	-20,8
dont envers les entreprises affiliées	0	0	0	n/a
Total capitaux étrangers à court terme	986	1 189	-203	-17,1
Engagements envers les banques	80 000	0	80 000	n/a
dont envers les entreprises affiliées	80 000	0	80 000	n/a
Provisions	261	261	0	0,0
Total capitaux étrangers à long terme	80 261	261	80 000	n/a
Total des fonds étrangers	81 247	1 450	79 797	n/a
Capital social	7 896	7 896	0	0,0
Réserve légale issue du capital	1 591	1 652	-61	-3,7
dont réserves d'apports en capital	70	70	0	0,0
Réserve légale issue du bénéfice	711 846	711 846	0	0,0
Réserves facultatives issues du bénéfice	452 095	527 091	-74 996	-14,2
Bénéfice au bilan	3 160	3 973	-813	-20,5
dont bénéfice reporté	7	7	0	0,0
dont bénéfice de l'exercice	3 153	3 966	-813	-20,5
Propres parts du capital	0	0	0	n/a
Total des fonds propres	1 176 588	1 252 458	-75 870	-6,1
Total des passifs	1 257 835	1 253 908	3 927	0,3

Compte de résultat

	2020 en milliers de CHF	2019 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Recettes des prestations				
Frais de gestion	2 877	3 060	- 183	- 6,0
Recettes des prestations	2 877	3 060	- 183	- 6,0
Charges d'exploitation				
Charges salariales, assurances sociales et autres frais de personnel	- 2 689	- 2 737	48	- 1,8
Charges de personnel	- 2 689	- 2 737	48	- 1,8
Autres charges d'exploitation	- 1 608	- 1 901	293	- 15,4
Autres charges d'exploitation	- 1 608	- 1 901	293	- 15,4
Provisions	0	- 250	250	- 100,0
Amortissements et corrections de valeur	0	- 250	250	- 100,0
Résultat d'exploitation avant résultat financier et impôts	- 1 420	- 1 828	408	- 22,3
Résultat financier				
Produit des participations	5 000	5 000	0	0,0
Charges d'intérêts	- 380	-	- 380	n/a
dont envers les entreprises affiliées	- 380	-	- 380	n/a
Produit des intérêts	40	38	2	5,3
Autres produits financiers	2 194	811	1 383	170,5
dont bénéfice des aliénations d'immobilisations	-	757	- 757	- 100,0
Autres charges financières	- 2 289	- 2	- 2 287	n/a
Résultat financier	4 565	5 847	- 1 282	- 21,9
Résultat d'exploitation avant résultat extraordinaire et impôts	3 145	4 019	- 874	- 21,7
Produits exceptionnels	0	28	- 28	- 100,0
Charges extraordinaires	0	0	0	n/a
Résultat extraordinaire	0	28	- 28	- 100,0
Résultat d'exploitation avant impôts	3 145	4 047	- 902	- 22,3
Impôts	8	- 81	89	- 109,9
Bénéfice de l'exercice	3 153	3 966	- 813	- 20,5

Annexe aux comptes annuels

La Valiant Holding SA est une société de participation du secteur financier, domiciliée à Lucerne. Sa principale participation correspond à la détention de 100 % de la Banque Valiant SA, active à l'échelon suprarégional. Vous trouverez le rapport annuel détaillé aux pages 11 à 30.

1. Indications relatives aux principes appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la loi suisse, en particulier celles de l'article relatif à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). Les principes appliqués sont conformes à la loi. Les actifs à court terme portés au bilan dans les liquidités et assortis de valeurs boursières sont évalués à la valeur de marché. Les immobilisations financières sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse. Une réévaluation jusqu'à hauteur des frais d'acquisition au maximum a lieu si la valeur de marché tombée en dessous de celle d'acquisition devait remonter par la suite. Les adaptations de valeur en résultant ont lieu par le biais des « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ». Les participations sont inscrites au bilan à la valeur d'acquisition et leur valeur intrinsèque est contrôlée au minimum une fois par an. Par ailleurs, il n'y a aucune particularité relative à la comptabilisation au bilan nécessitant une présentation distincte. Les propres parts de capital acquises durant l'année comptable 2020 ont été utilisées pour des rémunérations liées aux actions. Le montant résiduel a été vendu. Le revenu a été comptabilisé dans la réserve légale issue du capital, sans impact sur le compte de résultat. Conformément à l'art. 961d, al. 1, CO, il est renoncé aux mentions supplémentaires dans l'annexe aux comptes annuels, au tableau des flux de trésorerie et au rapport annuel. Par ailleurs, il n'est pas établi d'états financiers selon une norme reconnue au sens de l'art. 962, al. 3, CO.

2. Indications et précisions relatives aux positions du bilan et au compte de résultat

Les immobilisations financières de CHF 1,3 mio. (contre : CHF 1,3 mio. l'exercice précédent) sont exclusivement des actions de sociétés suisses. Les participations de CHF 1222 mio. comprennent les positions cités au point 5. Les liquidités sont placées auprès de la Banque Valiant SA, une filiale à 100 % de la Valiant Holding SA.

3. Dissolution nette de réserves latentes

Aucune réserve latente n'a été dissoute.

4. Nombre de collaborateurs

Au sein de la Valiant Holding SA, 3,6 équivalents plein temps (contre 3,6 équivalents plein temps l'exercice précédent) sont occupés.

5. Participations directes et indirectes

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %	Participation directe	Participation indirecte
AgentSelly SA, Risch	Prestations Internet dans le domaine immobilier	144	69,90	69,90		x
Bernexpo Holding AG, Berne	Organisation d'événements	3 900	18,69	18,69		x
Crédit Mutuel de la Vallée SA, Le Chenit	Banque	1 200	41,49	41,49		x
Entris Holding AG, Muri b. Bern	Prestataire de services	25 000	58,84	58,84		x
Gerag Gewerberevisions SA, Berne	Audits commerciaux	100	40,00	40,00		x
Parkhaus Kesselturm AG Luzern, Lucerne	Exploitation de parkings	2 825	7,96	7,96		x
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Octroi de moyens de refinancement	1 000 000	9,92	9,92		x
SIX Group SA, Zurich	Dépôt collectif de titres	19 522	0,33	0,33		x
ValFinance AG, Berne	Services financiers	100	100,00	100,00	x	
Banque Valiant SA, Berne	Banque	153 800	100,00	100,00	x	
Valiant Hypothèques SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x
Valiant Immobilien AG, Berne	Gérance d'immeubles	2 000	100,00	100,00	x	
Viseca Holding AG, Zurich ¹	Détention de participations et financement de filiales	25 000	8,24	8,24		x

¹ Nouvelle raison sociale au 18 Juin 2020 ; anciennement Aduno Holding AG. Participation groupe bancaire Entris

6. Propres parts

Propres parts du capital	Prix moyen des transactions en CHF	Nombre d'actions
Propres actions nominatives au 1.1.2020		0
+ Achats	86.16	31 000
- Ventes	84.31	-13 270
- Remise d'actions propres pour rémunérations liées aux actions	81.35	-17 730
Propres actions nominatives au 31.12.2020		0

Les propres parts du capital ont été vendues au cours du jour ou cédées durant l'exercice sous revue. L'ensemble des propres parts du capital ayant été vendues, aucune compensation passive n'a été nécessaire au 31 décembre 2020.

7. Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail

Il n'existe pas de dette résultant d'opérations de crédit-bail (leasing) n'arrivant à échéance, ni ne pouvant être dénoncée au cours des douze mois qui suivent la date de clôture du bilan.

8. Engagements envers les institutions de prévoyance

Il n'existe aucun engagement envers les institutions de prévoyance.

9. Montant total des sûretés constituées pour des dettes en faveur de tiers

Il n'existe aucune sûreté constituée pour des dettes en faveur de tiers.

10. Montant total des actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et celui des actifs grevés d'une réserve de propriété

Il n'existe pas d'actif engagé en garantie des dettes de l'entreprise et d'actifs grevés d'une réserve de propriété.

11. Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels s'élevaient à CHF 0,1 mio. (contre CHF 0,1 mio. l'exercice précédent) sous forme de garanties pour les engagements des sociétés du groupe.

12. Droits de participation ou options sur de tels droits accordés aux membres de l'ensemble des organes de direction ou d'administration ainsi qu'aux collaborateurs durant l'exercice sous revue

	Nombre droits de participation		Valeur droits de participation	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF
Membres du conseil d'administration	5 424	3 882	370	372
Membres du comité de direction	1 364	1 512	93	145
Membres de direction	234	179	16	17
Total	7 022	5 573	479	534

Les membres du conseil d'administration ont reçu durant l'exercice sous revue 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Les membres du comité de direction et de la direction reçoivent une rémunération variable dont 20 à 30 % sont versés sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans (voir également le rapport relatif aux rémunérations). L'évaluation s'effectue selon la méthode de la valeur de marché et moyennant un escompte pour les actions bloquées. Il n'existe pas de plan de participation pour les collaborateurs. Il n'existe pas de programme d'option.

13. Explications relatives aux positions extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF
Produits extraordinaires	0	28

14. Événements significatifs survenus après la date du bilan

Après la date de clôture du bilan, il ne s'est produit aucun événement extraordinaire susceptible d'influencer de manière importante la situation de fortune, financière et bénéficiaire de la Valiant Holding SA au cours de l'année écoulée.

15. Évaluation des actifs aux valeurs de marché/ boursières

Les actifs détenus à court terme et assortis de valeurs boursières sont évalués à la valeur de marché.

16. Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote

UBS Fund Management (Switzerland) AG a porté sa participation dans la Valiant Holding SA à 5,00 % au 27 avril 2018.

Swisscanto Directions de Fonds SA a porté sa participation dans la Valiant Holding SA à 3,02 % au 24 novembre 2018.

Credit Suisse Funds AG a porté sa participation dans la Valiant Holding SA à 3,02 % le 5 février 2020.

17. Renseignements concernant l'évaluation des risques

L'évaluation des risques de la Valiant Holding SA s'effectue conjointement avec l'évaluation des risques de la Banque Valiant SA au niveau de l'ensemble du groupe. Les renseignements sur l'évaluation des risques sont fournis dans l'annexe des états financiers consolidés sous « Commentaires relatifs à la gestion des risques », à partir de la page 128.

18. Actions détenues par les membres du conseil d'administration et du comité de direction (y c. les parties liées)

	2020 Nombre d'actions	2019 Nombre d'actions
Conseil d'administration		
Markus Gygax, président à partir du 13.5.2020	8 526	8 083
Jürg Bucher, président jusqu'au 13.5.2020	-	8 559
Christoph B. Bühler, vice-président	2 791	2 035
Barbara Artmann, membre	1 298	855
Jean-Baptiste Beuret, membre	2 802	2 248
Maya Bundt, membre	1 321	878
Nicole Pauli, membre	1 639	1 104
Ronald Trächsel, membre	0	-
Franziska von Weissenfluh, membre	3 547	3 012
Total	21 924	26 774
dont total conseil d'administration	21 161	26 011
dont total personnes proches	763	763
Comité de direction		
Ewald Burgener, CEO	6 085	4 721
Martin Vogler, responsable clientèle privée et commerciale	2 989	2 196
Stefan Gempeler, responsable produits et opérations	2 882	2 552
Hanspeter Kaspar, CFO	166	0
Marc Praxmarer, responsable entreprises et clientèle institutionnelle	1 612	1 424
Christoph Wille, responsable services à la clientèle et canaux	3 380	2 532
Total	17 114	13 425
dont total comité de direction	14 072	11 065
dont total personnes proches	3 042	2 360

19. Créances et engagements envers les parties liées

	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF
Créances et engagements envers des participants directs ou indirects et des organes		
Engagements envers des participants directs	157	129
Créances et engagements envers des entreprises dans lesquelles une participation directe ou indirecte est détenue		
Créances sur des sociétés affiliées	29 596	30 858
Engagements sur des sociétés affiliées	80 000	0

Le conseil d'administration statue sur la rémunération variable après la date de clôture du bilan. Aucune délimitation pour bonus n'est donc comptabilisée sous les engagements envers les organes.

20. Distributions de dividendes des sociétés affiliées

La date de clôture du bilan pour la Valiant Holding SA et l'ensemble de ses sociétés affiliées est le 31 décembre. La Valiant Holding SA tient compte, à titre provisoire, des dividendes versés par les sociétés affiliées qui ont déjà tenu leur assemblée générale et tranché sur la question des versements de dividendes.

Proposition de répartition du bénéfice

	2020 en milliers de CHF	2019 en milliers de CHF
À disposition de l'assemblée générale		
Report de bénéfice/perte	7	7
Bénéfice/perte de l'exercice	3 153	3 966
Bénéfice au bilan	3 160	3 973
Prélèvement de réserves facultatives issues du bénéfice	75 802	74 996
Total à disposition de l'assemblée générale	78 962	78 969
Proposition du conseil d'administration		
Affectation aux réserves facultatives issues du bénéfice	0	0
Versement du dividende	78 962	78 962
Report à compte nouveau	0	7

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Valiant Holding SA,

Lucerne

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Valiant Holding SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables (pages 165 à 172).

Selon notre appréciation, les états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

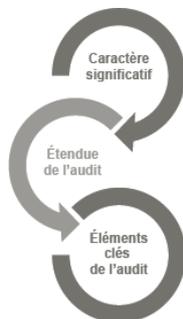
Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble



Caractère significatif global : CHF 5'031'000

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit:

Evaluation des participations

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, Case postale, 6002 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, Téléfax: +41 58 792 62 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 5'031'000
Comment nous l'avons déterminé	0.4% du total des actifs
Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le total des actifs de référence pour déterminer l'importance relative. Selon notre appréciation, il représente une norme pour les considérations de matérialité des sociétés holding.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit et de risque de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 503'000 constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en-dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les états financiers. En particulier, nous avons tenu compte quand des jugements ont été effectués, comme par exemple pour des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la Direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des états financiers pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Evaluation des participations

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Nous considérons l'évaluation des participations comme un élément clé de l'audit compte tenu, d'une part, du montant de l'actif par rapport au total du bilan et, d'autre part, des marges d'appréciation lors de la valorisation des participations.</p> <p>Au 31 décembre 2020 les participations dans la Banque Valiant SA et autres filiales, s'élèvent à CHF 1.2 milliards et représentent 97.1% du total du bilan.</p> <p>Un correctif de valeur de cette position aurait des répercussions importantes sur les capitaux propres de Valiant Holding SA. La valeur intrinsèque des participations dépend des résultats futurs des filiales, notamment de Banque Valiant SA. Certaines marges d'appréciation existent quant à la détermination des hypothèses concernant les résultats futurs.</p> <p>Pour ce qui est des principes d'établissement du bilan et d'évaluation ainsi que des données relatives aux participations, prière de se reporter aux pages 167 et 168 en annexe des états financiers.</p>	<p>Dans notre approche d'audit nous avons examiné comment la Direction a procédé à des tests de dépréciation concernant les participations les plus importantes.</p> <p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • comparé les résultats actuels de toutes les sociétés avec les budgets correspondants dans le but d'identifier des hypothèses optimistes de projection concernant les profits; • validé les perspectives d'avenir compte tenu de l'approbation de la planification pluriannuelle par le Conseil d'administration, et les avons discutées avec la Direction; • procédé à des analyses de sensibilité des paramètres clés des tests de dépréciation (taux d'escompte et taux de croissance durables). <p>Dans l'ensemble, nous considérons que les bases et les hypothèses utilisées par la Direction et le Conseil d'administration pour le contrôle de la valorisation des participations par rapport à nos propres analyses sont appropriées.</p>

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

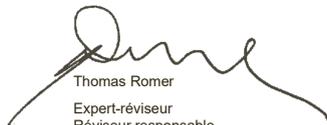
Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des états financiers est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents états financiers.

PricewaterhouseCoopers AG



Thomas Romer
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Qualifizierte elektronische Signatur · Schweizer Recht

Lucerne, le 15 mars 2021



Andreas Aebersold
Expert-réviseur

Adresses de Valiant Holding SA

Adresse du siège

Valiant Holding SA
c/o Banque Valiant SA
Pilatusstrasse 39
6003 Lucerne

Autres adresses

Valiant Holding SA
Bundesplatz 4
3001 Berne

Succursales de la Banque Valiant SA

au 31.12.2020

Siège principal

Berne Bundesplatz

Succursales

Argovie

Aarau
Baden
Beinwil am See
Boniswil
Brugg
Entfelden
Gontenschwil
Gränichen
Reinach
Rheinfelden
Schöftland
Seengen
Seon
Suhr
Unterkulm

Bâle-Campagne

Laufon
Reinach

Bâle-Ville

Bâle

Berne

Belp
Berne Bahnhofplatz
Berne Bethlehem
Bienne
Berthoud
Eggiwil
Fraubrunnen
Gümligen
Ittigen
Jegenstorf
Kehrsatz
Köniz
Langenthal
Langnau i. E.
Laupen
Lyss
Moutier
Mühleberg
Münchenbuchsee
Neuenegg
Ostermundigen
Signau (agence)
Steffisburg
Tavannes
Thoune
Toffen
Trubschachen (agence)
Urtenen-Schönbühl
Utzenstorf
Wohlen
Zollbrück

Zollikofen

Zweisimmen

Fribourg

Bulle
Chiètres
Flamatt
Fribourg
Guin
Morat
Siviriez

Jura

Bassecourt
Delémont
Porrentruy
Saignelégier

Lucerne

Buchrain
Büron
Dagmersellen
Emmenbrücke
Grosswangen
Hochdorf
Lucerne
Lucerne Littau
Meggen
Nebikon
Reiden
Rickenbach
Ruswil

Schötz

Sempach
Sursee
Triengen
Willisau
Wolhusen
Zell

Neuchâtel

Neuchâtel

Soleure

Breitenbach
Soleure

Saint-Gall

Rapperswil
Saint-Gall
Wil

Vaud

Lausanne
Morges
Nyon
Vevey
Yverdon-les-Bains

Zoug

Zoug

Zurich

Winterthur

Éditeur

Valiant Holding SA

Contact

Valiant Holding SA

Bundesplatz 4

Case postale · 3001 Berne

Téléphone 031 320 91 11

info@valiant.ch

Rédaction

Valiant Holding SA

Secrétariat général et Finance

Conception, mise en pages, production

Linkgroup SA

Photographie Severin Jakob

Impression Sensia AG, Dürdingen

Tirage 100 exemplaires

Le présent texte est une traduction de l'original allemand (« Bericht zum Geschäftsjahr 2020, Valiant Holding AG »). Seul le texte en langue allemande fait foi.

Le papier utilisé pour l'impression est certifié FSC.

Les impressions de Valiant sont climatiquement neutres, grâce à un processus de compensation.

**en toute simplicité et
responsabilité**

valiant.ch

votre banque en toute simplicité